



HISTOIRE

UNIVERSELLE

DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE.

TOME II.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A STRASBOURG, chez tous les libraires.

A PARIS, chez HACHETTE, libraire, rue Pierre-Sarrazin, n° 12.

BALLIMORE, libraire, rue de Seine-Saint-Germain, n° 57.

ALEXANDRE MESNIER, libraire, Place de la Bourse.

TREUTTEL et WURTZ, rue de Bourbon, n° 17.

A LONDRES, même maison.

A BRUXELLES, à la Librairie Parisienne.

A GENÈVE, chez BARBEZAT et DELARUE, libraires.

Et chez les principaux libraires de la France et de l'Étranger.

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE Mme Ve SILBERMANN.

HISTOIRE
UNIVERSELLE
DE
L'ÉGLISE CHRÉTIENNE,

PAR

M. J. MATTER,
INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG, etc.

TOME SECOND.





STRASBOURG,
A L'IMPRIMERIE DE Mme Ve SILBERMANN,
PLACE SAINT-THOMAS, N° 3.

1830.

HISTOIRE

UNIVERSELLE

DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE.

TROISIÈME PÉRIODE.

Etablissement du mahométisme; sa lutte contre la société chrétienne; décadence de cette société en Orient, et progrès en Occident. Origine du projet de ressaisir l'ancien domaine du christianisme.

ANNÉE 622 à 1096 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

CHAPITRE PREMIER.

Origine, établissement et progrès du mahométisme.

La société chrétienne est parvenue, à force de résignations et de zèle, au terme de ses vœux les plus ambitieux; elle règne enfin dans l'empire d'Auguste, où d'abord elle n'avait dû demander que la tolérance; elle règne encore sur des provinces qui n'avaient jamais connu le joug de Rome. Dans ces provinces, ainsi que dans

l'empire, déjà elle a fait disparaître les croyances religieuses et les doctrines philosophiques de vingt peuples divers; c'est là le fruit d'une lutte de six siècles, d'une énergique persévérance. Elle a long-tems combattu et elle est allée loin, et cependant il n'est pas encore de repos pour elle. Ses propres enfans s'entre-déchirent dans son sein; les barbares qu'elle a conquis, envahissent ses mœurs et ses doctrines avec toute leur rudesse, toute leur ignorance, et, sur ses frontières orientales, parmi les populations qu'elle n'a pû gagner, naît tout-à-coup une nouvelle société religieuse, qui se répand avec une brutale rapidité sur les trois parties connues du monde, y fonde toute une série de brillans empires, y établit une foule de puissantes dynasties, s'y divise en un grand nombre de sectes, toutes animées d'un égal fanatisme, attaque partout la société chrétienne, la subjugue dans plusieurs régions, la persécute et l'opprime dans tout ce qu'elle a de plus cher, lui ravit la moitié de ses anciennes conquêtes en Asie, et menace de l'anéantir même en Europe.

Le fondateur de cette nouvelle société, qui compte aujourd'hui autant de membres que celle des chrétiens, Mahomet, fils d'Abdallah, né à la Mekke, en 570, de la famille des Haschemites, de la tribu des Koréïschites, commença son enseignement à l'âge de quarante ans, l'an 611 de l'ère des chrétiens.

Membre d'une famille qui administrait le lieu saint de sa ville natale; descendant de cet Ismaël, à qui les Arabes appliquent ce que l'Ecriture sainte rapporte du sacrifice d'Isaac; instruit dans les idées du mosaïsme

par un docteur juif qu'il connut dans sa patrie, et dans celles des chrétiens par un moine qu'il vit en Syrie [1], durant ses voyages; témoin des discussions qui divisaient les chrétiens et des reproches qu'ils s'adressaient sur les altérations de leur croyance, Mahomet, enthousiaste ou imposteur, avait conçu, dans la retraite, le projet d'enseigner enfin la religion la plus pure que pussent recevoir les hommes.

Des combinaisons trop profondes pour un enthousiaste et des inspirations trop généreuses pour un imposteur vulgaire le guidèrent dans l'exécution.

L'ancien sabéisme, quoique il eût pour objet l'adoration des lumières célestes, s'était altéré en Arabie plus qu'ailleurs; le judaïsme avait eu le même sort dans ces brûlans climats. Il se trouvait d'ailleurs en état d'accusation, par le seul fait de l'existence du christianisme, qui était venu le réformer. Le christianisme, connu en Arabie, depuis que S. Paul y avait cherché un asile [2], était devenu à son tour un objet de discussion et de récrimination entre les partis qui le professaient. Déjà quelques Gnostiques de l'Egypte, de la Syrie, de l'Asie mineure jetés en Arabie par la persécution, y avaient accusé l'Eglise orthodoxe, d'avoir mal compris son fondateur, altéré son œuvre, ses paroles, ses doctrines, les écrits de ses disciples. Ce fut à ces accusations que le nouveau réformateur rattacha ses projets. Plus que tout autre, il reprocha aux chrétiens d'avoir dénaturé la doctrine d'un

---

[1] Suivant la tradition, ce fut le moine Sergius de Bostra.

[2] Voyez ci-dessus, t. I, p. 70.

seul Dieu, et, plus que tout autre, il se déclara appelé à la rétablir dans sa pureté, à la porter au plus haut degré de perfection.

Pour conquérir tous les suffrages, il ménagea toutes les croyances, sauf à établir un jour les siennes avec plus ou moins d'exclusion.

Mais à quel titre, le gardien du sanctuaire de la Mekke pouvait-il s'adresser à la fois aux chrétiens, aux juifs et aux Arabes, en réformateur? Suivant la pensée de Mahomet, il n'y a jamais eu et il ne peut y avoir qu'une seule religion véritable; quoique les lois particulières et les cérémonies soient sujettes au changement, suivant les desseins de la Providence, le fonds est d'une vérité éternelle et ne saurait changer. Toutes les fois que cette religion avait été altérée, la Providence en avait averti le genre humain par ses organes les prophètes. Depuis la chute d'Adam jusqu'à la révélation qu'annonçait le nouvel apôtre, cent vingt-quatre mille élus avaient reçu des lumières prophétiques; trois cent treize apôtres avaient combattu l'erreur! Avant Mahomet, cinq législateurs étaient venus enseigner, sous des formes et avec des cérémonies différentes, les vérités de la religion immuable. Adam, le premier de ces missionnaires célestes, avait altéré ses dons par des fautes très-graves; Noé, plus religieux, avait mérité qu'on observât long-tems ses sept préceptes; Abraham avait établi le sabéisme dans la Chaldée, sa patrie : cependant Moïse et Jésus-Christ avaient éclipsé tous leurs prédécesseurs, en sorte que les codes religieux des juifs et des chrétiens renfermaient toute la sagesse antique, comme le Coran, révélé au der-

nier et au plus grand de tous les prophètes, renfermait la vérité de tous les âges terrestres [1] !

Jésus-Christ, précédant immédiatement le plus illustre des envoyés de Dieu, était l'objet particulier de ses éloges. Le fils de Marie, dit-il, est vraiment l'apôtre de Dieu; il mérite des honneurs en ce monde et l'autre; c'est un de ceux qui approchent le plus de la Divinité [2]. Il n'y a eu que Marie et son fils qui aient été garantis de l'attouchement de Satan et préservés du péché originel, dit un commentateur du Coran et le Coran même [3].

Dans son ignorant enthousiasme, Mahomet, non content des miracles racontés dans les évangiles véritables, attribue à Jésus-Christ tous ceux des évangiles apocryphes, et il enseigne avec les Cérinthiens, les Simoniens et tous les Dokètes, que Jésus-Christ n'a pas été crucifié; que Dieu l'enleva au ciel et lui substitua un autre corps [4].

Avant lui, un autre enfant du religieux Orient, le Phrygien Montanus s'était, à côté de plusieurs autres, attribué la mission de réformer le christianisme; il avait prétendu que les dons du Paraclet, promis par Jésus-Christ à ses apôtres, lui étaient enfin tombés pleinement en partage. Plus hardi que le Phrygien, le Persan Manès s'était déclaré le Paraclet même. L'Arabe Mahomet imita et surpassa une audace, qu'il connut sans doute par des Mani-

---

[1] Sale, *Observations hist. et crit. sur le mahométisme.* — Les Persans ont ajouté Ali, qu'ils nomment le vicaire de Dieu. *Voyage de Chardin*, t. IV, p. 28, 39.

[2] *Coran*, ch. III, p. 40, c. 4, p. 80.

[3] *Coran*, III, 37; XIX, 20.

[4] Cf., Notre *Histoire du Gnosticisme*, t. 1, p. 227.

chéens réfugiés dans sa patrie; son nom lui donnait des droits au titre de Paraclet [1], et il se déclara prophète supérieur à Jésus-Christ, organe d'une révélation si belle et communiquée à son esprit dans des formes si parfaites, qu'il osa défier les mortels et les anges, d'imiter une seule page du recueil qui les renfermait.

Ce recueil, le Coran, écrit par des secrétaires sur des omoplates de mouton, des pierres blanches et des feuilles de palmier [2]; mis en ordre, non sans peine et avec trop peu de méthode par Aboubekre, le beau-père du prophète, est pourtant loin de répondre, soit par la beauté des formes, soit par la grandeur des pensées, à l'opinion exagérée que les commentateurs Arabes en ont conçue et qu'ils ont communiquée à quelques critiques d'Occident [3].

Au surplus les formes systématiques manquent à tous les codes religieux et, à travers toutes les exagérations, tout le désordre, toutes les répétitions du Coran, on rencontre des idées très-nobles sur la Divinité, sur la nature humaine et sur sa destination, et l'on voit fort bien les points fondamentaux de la nouvelle doctrine. «*Il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son apôtre.*» Tel en est le principal enseignement. Faire adorer ce Dieu à l'exclusion de tout autre, dans tous les instans de

---

[1] *Mohammed* signifie περικλυτος, mot que les Musulmans confondirent avec παρακλητος.

[2] Voy. Silvestre de Sacy, *Mémoire sur l'origine et les anciens monumens de la littérature parmi les Arabes*, dans le tome L des *Mémoires de l'académie des Inscriptions.*

[3] Silvestre de Sacy, dans la *Biographie universelle*, article Mahomet.

la vie[1], et faire vénérer cet apôtre plus que tous les autres envoyés du ciel, tel est le grand but de tous les travaux et de tous les discours de Mahomet; telle fut la tâche de sa vie. Les autres dogmes de sa religion, les rites de son culte, les préceptes de sa morale, sont des choses secondaires, qu'il n'établit que suivant l'occasion et qu'il réforma d'après les circonstances, sur lesquelles il laissa même une juste latitude à ses successeurs. C'est ainsi que se forma peu à peu cette religion nouvelle, qui offre, dans les articles de Dieu, de la révélation, des anges, des prophètes, de la vie future, de la prédestination, et dans toute sa morale, des analogies si frappantes avec le judaïsme et le christianisme[2], et qui en diffère cependant, par ses rites, ses cérémonies, et tout son esprit, d'une manière si tranchante, que, fille dénaturée, elle est devenue l'ennemie la plus cruelle de sa mère et de son aïeule.

Lorsque l'an 611, l'auteur de cette religion nouvelle en commença l'enseignement, elle ne se trouvait encore qu'en germe dans sa pensée, et ce germe même ne put se développer que lentement, car il rencontra tous les genres d'obstacles. La riche veuve qu'il avait épousée et dont la fortune avait relevé la sienne, son cousin Ali,

---

[1] Mahomet avait l'idée de l'adoration perpétuelle, telle qu'elle se trouve dans les autres systèmes de l'Orient. Il se proposait de prescrire cinquante prières par jour; mais il finit par se convaincre, qu'il suffisait de cinq et il les prescrivit.

[2] Voy. *Exposition de la foi musulmane*, traduite du turc de Mohammed Ben Pir-Ali Elberkevi, par M. Garcin de Tassy. (C'est le catéchisme des Turcs.)

son esclave Zaïde, et son ami Aboubekre crurent facilement à sa mission divine; mais quand il osa attaquer, devant ses fiers et superstitieux compatriotes, l'ancien culte du pays, cette idolatrie qui s'était enracinée si profondément dans les cœurs, et qui s'ennoblissait en quelque sorte en se rattachant aux astres du ciel, alors son propre oncle se prononça contre lui, et la puissante tribu des Koréïschites se déclara l'implacable ennemie de la famille des Haschemites, dont il sortait. Plusieurs de ses prosélytes, si lentement acquis, furent obligés de chercher un asile en Ethiopie [1]; d'autres s'établirent à Yatreb (Médine); lui-même se réfugia à Taïef. Il n'osa tenter la voie des armes, qu'après avoir suivi long-tems celle des négociations; après avoir gagné de nouveaux partisans pendant ses pélerinages au temple de la Caaba, qu'il vénérait autant que le faisaient ses ennemis, et après s'être attaché des compagnons qui jurèrent de le défendre, comme ils défendraient leurs femmes et leurs enfans. Ce ne fut qu'alors qu'il choisit, parmi les siens, douze chefs, auxquels il attribua des pouvoirs égaux à ceux des apôtres de Jésus, fils de Marie [2]. Et cependant s'il rentra dans la Mekke, sa puissance y fut nulle, et le 16 juillet de l'an 622, il fut obligé de se sauver à Médine [3].

Ce fut là qu'il établit sa demeure, sa première mosquée, et ses premières institutions religieuses, telles que

---

[1] Ils convertirent Ascham, le roi des Ethiopiens, et un grand nombre de ses sujets.

[2] *Abulfeda, vita Moham.* c. 21. p. 42. ed Gagnier.

[3] Commencement de l'hégire arabe ou musulmane.

les demandaient les fréquentes révélations qu'il s'attribuait. Ce fut là qu'il fonda, entre ses fidèles Ansariens et ses nouveaux partisans, cette fraternité à la fois mystique et guerrière qui prépara ses plus beaux succès; ce fut de là qu'il dirigea, contre les petits princes juifs et arabes du pays, ses premières attaques. Il soumit les juifs avec assez de facilité; mais, dans ses rencontres avec les Arabes, souvent ses revers découragèrent ses meilleurs amis. Cependant son génie, son éloquence, son courage, sa rare présence d'esprit et son enthousiasme pour sa propre cause, raffermirent sans cesse les esprits. Lorsqu'en 625, il perdit soixante-dix de ses plus chers défenseurs et que cet échec inspira des doutes et des murmures à ceux qui restaient, il déclara que la défaite n'était due qu'aux péchés de plusieurs d'entre eux; que pour les autres, Dieu ayant réglé la dernière heure des mortels d'une manière immuable, ils n'avaient fait qu'accomplir leurs destinées. Quand on eut massacré, la même année, quarante de ses missionnaires, il annonça qu'ils étaient reçus dans le paradis, et il peignit ce séjour des fidèles avec des peintures, sans doute allégoriques, mais si séduisantes pour des imaginations arabes, que ses partisans redoutèrent désormais la mort moins que jamais.

Il enseignait ainsi ses doctrines et établissait ses rites suivant les besoins du moment. L'eau lui manquant un jour pour les ablutions qu'il avait prescrites, il déclara que le sable pouvait très-bien la remplacer; des querelles fâcheuses menaçant d'éclater parmi les siens, il leur défendit l'usage du vin, des liqueurs fortes, des jeux de hasard. Avec la même facilité, il dérogea plusieurs fois

à ses préceptes, pour autoriser ses nombreux mariages avec les veuves de ses ennemis, les femmes ou les filles de ses amis, et pour pallier ses goûts croissant avec l'âge pour le concubinat et la licence.

Ses succès le rendirent téméraire, sans le rendre imprudent. Dès qu'il eut vaincu la tribu juive de Kaïbar et que ses généraux se furent rendus maîtres du Yémen, il résolut d'étendre sa religion et sa domination au-dehors de l'Arabie. Il invita Khosrou et Héraclius, le gouverneur grec de l'Egypte et le vice-roi de Bahraïn à reconnaître en lui le dernier apôtre de Dieu, et, dans sa doctrine, ses plus pures révélations. Si Khosrou déchira ses lettres avec mépris, Héraclius, dont la politique était différente, traita ses ambassadeurs avec égard [1]; le gouverneur de l'Egypte lui envoya des présens, et celui de Bahraïn embrassa l'islamisme.

Ainsi Dieu déchirera son royaume, s'était écrié Mahomet, en apprenant de quelle manière Khosrou avait traité sa lettre. Ces paroles, prononcées d'un ton prophétique, se réalisèrent sous les successeurs de Mahomet. Il songeait à les accomplir lui-même. Peu de tems après les avoir dites, il se dirigea sur la Mekke, dont l'antique sanctuaire l'emportait dans son esprit sur celui de Jérusalem, qu'il vénérait également. Il s'empara par force ou par ruse de la Mekke et de son temple, en fit le siége de sa religion et de sa puissance, s'y fit inaugurer comme souverain temporel et spirituel, y fit anéantir toutes les

---

[1] Il le reçut à Emèse, au retour de son heureuse expédition contre la Perse.

idoles, sans excepter les statues d'Abraham et d'Ismaël, si vénérés des Arabes, et chargea ses généraux de purifier de la même sorte les cités du voisinage.

C'était en 630. Les Koréïschites, la plus puissante des tribus, s'étant soumise au prophète, les autres, même les plus éloignées, en suivirent l'exemple, et Mahomet porta ses armes contre les Grecs et les Arabes établis sur les frontières de la Syrie et ligués contre sa puissance. Cependant les Grecs s'étant dispersés, il s'arrêta à Tabouc et y agréa la soumission de quelques chefs chrétiens et Arabes, tandis que ses lieutenans poussaient jusqu'à quelques journées de Damas [1].

Ce fut là sa dernière expédition. Accompagné de cent quatorze mille Musulmans, il fit encore une fois le pélerinage de la Mekke, y remplit encore les fonctions d'Imam ou de pontife, y réforma le calendrier arabe et créa quelques autres institutions; mais, à peine de retour à Médine, il y mourut [2], d'une manière édifiante, à la suite d'une fièvre, qu'il attribuait au poison que, plusieurs années auparavant, lui avait fait prendre une femme juive. Le peuple le crut enlevé au ciel, à l'instar de Jésus-Christ. On vénère encore sa tombe à Médine [3].

---

[1] C'est durant cette expédition qu'il doit avoir donné au chef d'Aïlah (à l'extrémité de la mer Rouge), cette espèce de patente, si favorable aux chrétiens, que Sionita publia en 1630 à Paris, dont quelques savans adoptèrent d'abord l'authenticité, dont d'autres prouvèrent bientôt la fausseté. Voy. Abulfeda, ed. Gagnier, p. 125. — Elmacin, *Hist. Saracen.* p. 11. — Assemani, *Bibl. orient.*, t. II, p. 418. — Renaudot, *Hist. patriarch. Alex.*, p. 169.

[2] En 632.

[3] Voy. Le Coran, publié en arabe, par Hinckelmann et Maracci; en

Mahomet n'avait régné que dix ans, et, sans faire de miracles, quoiqu'il ne cessât de s'attribuer des visions, des révélations et des voyages célestes, il avait jeté les fondemens d'un empire dont, quatre-vingt dix ans après, l'étendue surpassa celui de Rome.

Le christianisme, n'ayant pu pénétrer avant lui dans l'Arabie entière, pouvait se flatter de la voir soumise provisoirement à quelques-unes de ses plus belles idées dogmatiques et morales; mais l'islamisme était plus exclusif que lui; il prétendit, dès son origine, à l'empire universel, et il ne posa son fer ensanglanté qu'après s'être livré, pendant des siècles, à un fanatisme qu'aucune autre doctrine n'avait pu produire encore au même degré.

Les empires de la Perse et de Byzance tombaient affaiblis par les désordres de leurs chefs; l'Arabe, exalté par son genre de vie, par le soleil brûlant de sa patrie et les promesses si séduisantes de son prophète, se jeta, avec l'impétuosité du lion, sur les autres sociétés religieuses et sur le butin que lui offrait la conquête des plus riches pays de la terre.

La Perse, où la société chrétienne avait eu d'abord tant de peine à s'établir; où, plus tard, les Nestoriens avaient trouvé un asile si nécessaire et un point de dé-

---

anglais, par Sale; en allemand, par Arnold, Boysen et Wahl; en français, par Savary. — Abulfeda, *De vita et rebus gestis Mohammedis*, ed. Gagnier. — *Ejusdem annales Muslemici*, ed. Reiske et Adler. — Abulpharagii *histor. compend. dynastiar.*, Oxon. 1663. — Elmacin *Saracen. hist.* — *Theophanis chronographia.* — Pococke, *specimen historiæ Arabum.*

part si favorable pour leurs missions lointaines [1], fut bientôt la proie des Musulmans. Aboubekre, gendre et premier successeur (calife) de Mahomet, en fit commencer la conquête dès l'an 633. D'abord tomba entre ses mains le petit royaume d'Hira, que des Arabes chrétiens avaient fondé près des ruines de Babylone. Ensuite ces provinces si vastes, ces villes si riches, que le conquérant de Macédoine avait jadis enlevées aux successeurs de Cyrus; que le premier des Sassanides avait enlevées aux successeurs d'Alexandre, furent enlevées à Yezdegerd par les successeurs de Mahomet. Les trésors les plus précieux, les monumens les plus célèbres furent ensemble foulés aux pieds; le culte des Mages, rétabli par les pères de Yezdegerd, et le culte des chrétiens, que plusieurs d'entre eux avaient traité avec faveur, eurent le même sort; et telle fut la témérité vagabonde des conquérans, qu'ils allèrent au-delà de l'Oxus, imposer leur joug et leur foi à ces hordes turques, qui devaient, plus tard, venir commander aux indignes successeurs de Mahomet et précipiter de leur trône les héritiers dégénérés du puissant Constantin [2].

La société chrétienne n'avait à gémir, durant cette expédition, que du sort de la secte nestorienne et de quelques communautés dispersées dans les diverses provinces de la Perse; mais on n'avait pas tardé à l'attaquer elle-même et jusque dans son berceau.

---

[1] Ils étaient surtout nombreux à Séleucie, leur chef-lieu. Voy. ci-dessus, t. I, p. 353.

[2] La conquête de la Transoxiane s'acheva en 710.

Dès l'an 632 la Syrie fut envahie; bientôt tombèrent Bosra, Damas, Jérusalem [1], Bérée (Alep), Antioche, Tyr, Césarée, Ptolémaïs, toute la Syrie. Héraclius, qui jadis avait combattu avec gloire, trahit la cause chrétienne, en s'enfuyant à Constantinople, pour s'y livrer encore à ces discussions dogmatiques, qui désolaient depuis longtems son empire. Les Sarrasins, presque sans s'arrêter, franchirent le mont Taurus, s'établirent dans la patrie de S. Paul, à Tarse; dans la patrie de S. Barnabé, à Chypre; dans l'île de Rhodes et dans les Cyclades; et, sur les bords du Pont-Euxin, allèrent préparer le moment où Constantinople et sa superbe Eglise des apôtres reconnaîtraient le prophète de la Mekke.

En entrant en Syrie, le général des Arabes avait proclamé quelques principes de conduite; mais, en recommandant à l'humanité de ses soldats les femmes, les enfans et les moines, il avait livré les prêtres à leur zèle. « *Vous devez vous attacher à leur classe*, avait-il dit, *et ne leur point faire de quartier, à moins qu'ils ne veuillent embrasser la religion de Mahomet ou payer le tribut* [2]. » Les Musulmans ne comprirent que trop bien ce langage; la population chrétienne fut massacrée partout où elle résista, et partout les temples, les prêtres, les simples fidèles et leurs biens furent sujets aux vexations et au tribut.

De la Syrie, l'impétueux Amrou, général d'Omar, passa dans l'Egypte, la terre classique du christianisme,

---

[1] En 637.

[2] Voy. Al-wakidi, trad. par Ockley, *History of the Saracens*, t. I.

le siége de ses plus belles écoles. Memphis et Thèbes, dont les champs fertiles et les superbes monumens avaient déjà eu tant de maîtres, alors habitées par un grand nombre de chrétiens dissidens (Monophysites ou Jacobites), ouvrirent leurs portes aux Arabes, trop heureuses d'échapper à leurs orthodoxes persécuteurs. Les Orthodoxes, désignés par le nom de *Melchites* [1], se défendirent quelque-tems dans Alexandrie; mais Héraclius seconda mal leur valeur, et bientôt Amrou put mander au calife la prise de cette cité. Il écrivit, *qu'il ne lui était pas possible d'énumérer toutes les richesses, toute la magnificence que renfermait cette ville.* Il cita cependant quatre mille palais, autant de bains, quatre cent théâtres ou lieux de plaisir qui se trouvaient dans son enceinte [2], et il en demanda le pillage. Mais Omar, malgré les contes débités plus tard sur l'incendie d'une bibliothèque dont César avait déjà fait brûler une partie, dont l'autre moitié s'était anéantie avec le Sérapéum [3], fit respecter Alexandrie, et long-tems encore, dans sa décadence, cette cité jetée sur les bords du Nil par un roi de Macédoine, rivalisa avec la grandeur naissante du Caire.

Des bords du Nil à ceux de l'Océan, le christianisme avait fait de belles conquêtes. Les Tertullien et les Cyprien avaient, dès le troisième siècle, illustré l'Eglise d'Afrique, par des leçons dont toutes les autres avaient

---

[1] Voy. ci-dessus, t. I, p. 361.

[2] Eutychius, *Annales*, t. II, p. 316.

[3] Voy. ci-dessus, t. I, p. 285, n. 3. — Orose, en visitant Alexandrie vers la fin du 4e siècle, n'y trouva plus que les armoires de la bibliothèque. Cf. Notre *Histoire de l'école d'Alexandrie*, t. I, p. 194 et suiv.

profité. Le mahométisme vint successivement lui enlever toutes ces conquêtes; partout les peuples furent placés dans l'alternative de croire au nouvel apôtre ou de payer tribut à ses partisans, et Akbah arrivé sur les bords de la mer Atlantique, non content d'avoir soumis à sa foi Barca, Tunis, Tripoli et les régions où ses frères établirent, plus tard, les empires de Fez et de Maroc, regretta, en lançant son coursier dans les flots, *de ne pouvoir aller plus loin, prêcher l'unité du saint nom de Dieu, et passer au fil de l'épée les nations rebelles qui en adoraient un autre!*

Carthage se soutenait encore; elle tomba en 692 et s'anéantit bientôt après pour ne plus se relever. Les Berbers et les Maures se révoltèrent plusieurs fois contre leurs nouveaux maîtres. Musa les soumit en 709, et deux ans après, fit attaquer en Espagne, sous la conduite de Tarek et d'un chrétien mécontent, ces Goths qui alors avaient à peine quitté l'arianisme et étaient cependant venus porter secours à leur nouveaux frères de Carthage. Une bataille, où des chrétiens combattirent sous les drapeaux des Musulmans, où d'autres quittèrent ceux de Rodriguez pendant la mêlée, la bataille de Xérès de la Frontéra, décida du sort de la monarchie et de l'Eglise d'Espagne. La conquête de Tolède et la soumission des provinces suivirent bientôt la défaite et la mort du successeur de Witiza [1]. Si les vainqueurs accordèrent aux

---

[1] Tarek qui avait fait ces brillantes conquêtes fut fustigé par son chef Musa, jaloux de ses succès; et Musa, qui s'était fait suivre en Syrie par 400 nobles Goths et 30,000 captifs, fut traité de même par le calife de

Goths et aux Romains la faveur de conserver leurs lois et leurs magistrats, ils partagèrent cette dédaigneuse concession avec les juifs qu'ils haïssaient, et dont l'activité, notée par les chrétiens, avait hâté cette invasion. Au sud des Pyrénées, il ne resta aux Goths indépendans et aux compagnons du brave Pélage, que les retraites inaccessibles de la province des Asturies [1].

Les Sarrasins suivirent jusqu'en Septimanie les Goths qui fuyaient leur glaive, et, sous les faibles successeurs de Clovis, les Pyrénées ne garantirent pas le royaume que, deux siècles auparavant, ce brave Franc converti avait soumis au christianisme. Une première fois, Eudes, duc d'Aquitaine, rejeta les Maures en Espagne; ils revinrent en force, réclamant la Gascogne comme dépendance de la monarchie espagnole; cette fois ils propagèrent leurs mœurs et leur religion, depuis le golfe de la Biscaye jusqu'aux rives du Rhône. Eudes lui-même donna sa fille à l'un de leurs chefs.

Ce n'était pas assez pour leur ambition que de posséder la moitié du royaume de Clovis. Au moment où Boniface à peine avait commencé à répandre le christianisme en Allemagne, la France était la seule puissance d'Europe capable de le protéger. La France, sous les Mérovingiens était faible. Abdérame résolut de la soumettre à son tour. Déjà en possession d'Arles, ses troupes marchaient, d'un côté, sur Lyon et Besançon; de l'autre, sur Tours et Sens;

Damas, jaloux de sa gloire. Le comte Julien jouit du fruit de sa trahison; la veuve de Rodriguez épousa le fils de Musa, et une petite fille de Witiza donna la main à un autre Arabe.

[1] Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en España* 1821.

déjà leurs bannières flottaient sur les bords de la Loire, et le reste du royaume allait subir le destin de Rodriguez, lorsque le fils illégitime d'un maire du palais, Charles Martel, noble tige d'une race nouvelle de rois, sauva la France et le christianisme par les victoires de Poitiers et de Narbonne [1]. Son fils, le roi Pépin, reprit aux Sarrasins la province de Narbonne et le reste de la Septimanie [2].

Les patriarcats de la Palestine, de la Syrie et de l'Egypte étaient anéantis; les Eglises d'Afrique et d'Espagne étaient esclaves; celles d'Italie furent attaquées à leur tour. L'an 827, la Sicile tomba entre les mains des Musulmans, et, des ports de Palerme, ils coururent aussitôt piller les villes de la Calabre, de la Campanie, les faubourgs de Rome, les tombeaux et les Eglises de S. Pierre et de S. Paul. Le pape Léon IV prit alors des mesures dignes d'un brave et habile capitaine; il fut secondé puissamment par les cités de Gaëte, de Naples et de Malfi, qui reconnaissaient encore l'empire de Byzance, et dont les vaisseaux, joints à ceux de Rome, repoussèrent la flotte ennemie. Cependant la seule désunion des Mahométans, cette désunion qui fut l'effet inévitable de l'agrégation de tant de peuples naturellement indisciplinés, et la source d'une foule de révolutions sanglantes et de dynasties éphémères, sauva la cause chrétienne, c'est-à-dire la cause des lumières les plus pures, des vertus les

---

[1] En 732 et 737. *Continuat. Fredeg.* c. 108 et 109. — *Annales Metenses* aux années 732 et 737.

[2] En 755. *Pagi, critica in Annales Baronii* III. p. 300.

plus aimables, de la plus douce et plus universelle civilisation.

Quand nous disons que ce furent les sanglantes divisions des Musulmans qui sauvèrent la religion chrétienne, c'est une probabilité humaine que nous énonçons; mais le calcul des probabilités humaines reçoit souvent de solennels démentis de la part de la Providence, et la puissance qui, dans l'espace de six siècles, avait fait répandre le christianisme, du Jourdain aux îles Hébrides et aux rives du Gange, eût su aussi le conserver, sans les sanglantes querelles qui affaiblirent le mahométisme.

Loin de périr, la société chrétienne fit, même dans cette période de malheur, de brillantes conquêtes, et, si son adversaire le vainquit au Midi, elle subjugua le paganisme au Nord. Et, à juste titre, elle est plus glorieuse de ses succès que ne peut l'être le mahométisme des siens. Nous venons de voir à quels moyens furent dus ces derniers; nous venons de signaler le fer et le fanatisme, comme les causes principales des conversions musulmanes; nous allons montrer que les chrétiens durent leurs nouveaux progrès à des moyens plus dignes de la religion et de l'humanité.

CHAPITRE II.

Nouveaux progrès de la société chrétienne en Occident.

Ces progrès étaient préparés par les anciennes missions entreprises au nom des souverains pontifes de l'Occident, qui ne cessèrent de les faire continuer de tous côtés. Elles furent, dans cette période, plus heureuses que jamais. Déjà Rome avait eu le bonheur de soumettre à son sceptre spirituel les différentes populations germaniques et gothiques, qui étaient venues arracher aux Césars le glaive de l'empire. D'autres étaient demeurées dans leurs climats, ou s'étaient établies dans des provinces lointaines. On les rechercha à leur tour, et, successivement, les tribus guerrières des Angles, des Saxons, des Scandinaves, des Slaves, des Wendes, des Polonais, des Bohémiens et des Hongrois, reconnurent la domination religieuse de Rome. La société chrétienne conquit ainsi, au Nord, des guerriers qui, plus tard, purent aller la venger de ses défaites au Midi, et Rome, par ses triomphes, fit voir à Byzance, le moyen de réparer les immenses pertes que cette dernière faisait sans cesse.

Les Angles et les Saxons, les Ecossais et les Pictes furent les premières conquêtes des pontifes d'Occident.

Déjà, vers la fin du sixième siècle, Grégoire-le-Grand, dont le zèle individuel était enchaîné par les devoirs du

pontificat suprême, avait envoyé, sous la conduite du moine Augustin, de l'ordre de S. Benoît, quarante missionnaires chargés de convertir les Anglo-Saxons, qui avaient à la fois opprimé les Bretons et le christianisme [1]. Ces missionnaires, malgré les craintes que leur avait inspirées d'abord la mauvaise réputation des peuples de l'Heptarchie [2], avaient été accueillis dans le royaume de Kent avec une hospitalière générosité, grâces à Berthe, fille du roi de Paris et épouse du roi Ethelbert. Le culte et les austérités des Bénédictins protégés par la reine, avaient gagné Ethelbert, une partie du peuple et des grands [3]. Augustin avait bientôt pu se faire sacrer archevêque de Dorovernum (Cantorbéry), s'entourer de douze évêques et construire des Eglises; il avait pu, par les libéralités de Rome, et, suivant les goûts du tems, les enrichir de rituels, de reliques et de vases saints, qui avaient été envoyés par le pontife, en signe de sa prise de possession de la nouvelle colonie. Si le fils d'Ethelbert refusa d'abord de suivre la religion chrétienne; si quelques évêques trop timorés se réfugièrent en Gaule, le successeur d'Augustin sut convertir le nouveau roi, en lui montrant les plaies que S. Pierre lui avait faites, au moment où il songeait également à s'enfuir [4]. L'an 640,

---

[1] Voy. ci-dessus, t. I, p. 291.

[2] Il fallut l'ordre formel de Grégoire, pour leur faire continuer leur voyage.

[3] Bède prétend même qu'Ethelbert avait déjà, mais vainement, demandé des missionnaires aux indolens prélats de France. Lingard, *Antiquités anglo-saxonnes*, p. 19.

[4] Beda, *Historia ecclesiastica*, lib. II, c. 5.

les anciens dieux furent proscrits, et des peines sévères décrétées contre leurs obstinés partisans [1].

Le petit royaume de Northumberland fut conquis d'une manière analogue. Son chef Edwin, ayant demandé en mariage la fille d'Ethelbert, ne l'obtint que sur la promesse de s'instruire. Pendant trop long-tems il recula ses engagemens, mais enfin il résolut de servir Jésus-Christ, à la seule condition, *qu'il lui assurerait la vie et la victoire dans ses guerres.* Le pape Boniface, pour lui en témoigner sa joie, lui envoya, à titre de présent de la part de S. Pierre [2], un manteau et une chemise brodée en or. En exhortant la reine à ne pas se lasser dans son œuvre, le pontife lui adressa un miroir d'argent et un peigne en ivoire doré. Ce qui achève de rendre ce tableau bien singulier, c'est que le grand-prêtre de l'ancien culte de Northumberland, déclara naïvement, que si la religion quittée eût valu quelque chose, les dieux, qu'aucun autre n'avait vénérés plus que lui, l'auraient mieux récompensé que tout autre. Après cela il jeta une lance contre l'ancien temple et le fit réduire en cendres [3]. Une superstitieuse terreur enchaîna d'abord le peuple spectateur de ce sacrilége; mais Woden (Odin) ne faisant rien pour venger son sanctuaire, la foule vint demander le baptême, et l'évêque Paulin passa trente-six jours à le lui donner.

Les royaumes d'Essex, de Mercie, de Wessex et de

---

[1] *Ibid.*, lib. II, c. 6.

[2] *Præterea sancti Petri benedictionem, vobis direximus.*

[3] Beda, *Ibidem*, c. 13.

Sussex, furent convertis d'une manière analogue. Les princesses chrétiennes ne consentirent à donner leur main aux chefs de ces petits états, qu'à condition qu'ils embrasseraient le nouveau culte. Les grands se rangèrent assez promptement du côté des reines, et le peuple suivit toujours les grands. La crainte qu'inspirait Woden fit faire quelques rechutes; mais les écoles établies par les missionnaires eurent bientôt dissipé les superstitions anciennes. Dans un espace de quatre-vingts ans, la conversion des Angles et des Saxons était achevée et leur civilisation commencée. Ce résultat, on l'avait obtenu par divers moyens, en montrant d'un côté, l'excellence de la religion chrétienne, de l'autre, la faiblesse des anciens dieux; en recourant tantôt aux miracles, tantôt à la protection des princes, ressources que n'avaient jamais employées les premiers apôtres. Cependant l'effet de cette conversion fut salutaire. Elle adoucit les mœurs de ces peuples, qui ne respiraient que guerre et que violence; qui réduisaient à l'esclavage tous ceux de leurs ennemis qu'ils se lassaient de tuer; qui vendaient quelquefois leurs propres enfans, et qui, après les plaisirs de la guerre, ne connaissaient que ceux de la table. La législation chrétienne des évêques et des conciles, succéda à la brutalité native de ces peuples; des germes de science et de piété se développèrent dans les nombreux couvens et dans les hôpitaux, qu'on érigea à côté des temples.

Les Bretons, devenant les frères de leurs anciens oppresseurs, étaient dans le cas de se réjouir particulièrement de cette conversion. Cependant, à cette époque d'ignorance, une querelle trop vive, sur des objets

trop minimes, divisa les anciens et les nouveaux chrétiens. Les Bretons célébraient la fête de Pâques, donnaient le baptême et la tonsure autrement que les Romains; Dagamus, évêque calédonien, refusa, pour cela, de manger à la même table que l'évêque de Cantorbéry [1]. Le prince Ethelbert, avait vainement essayé de mettre les dissidens d'accord [2]. Plus heureux que lui, Oswin de Northumberland invita les champions des deux partis à défendre leur cause en sa présence. Les Romains rattachant leurs coutumes à S. Pierre, Oswin trouva juste que cet apôtre l'emportât sur S. Colombe, auteur des institutions bretonnes. Les courtisans et beaucoup de moines écossais se rangèrent de son côté; les autres eurent la permission de se retirer dans leur couvent; les uns et les autres ne se souvenaient plus, probablement, de la latitude que Grégoire-le-Grand avait laissée aux premiers missionnaires de la Bretagne [3].

Du Northumberland, le christianisme pénétra successivement, quoique avec lenteur, chez les Scots et les Pictes. L'an 711, Naiton, roi des Pictes, passa à l'Eglise

---

[1] Beda, l. II, c. 4.

[2] Il n'est pas prouvé que ce prince ait fait massacrer 1200 moines bretons pour les réduire au silence. Voy. Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 65.

[3] « *Novit fraternitas tua romanæ ecclesiæ consuetudinem, in qua se meminit nutritam. Sed mihi placet, sive in romana, sive in Galliarum, seu in qualibet ecclesia aliquid invenisti quod plus omnipotenti deo possit placere, sollicite eligas, et in Anglorum ecclesia institutione præcipua, quæ de multis ecclesiis colligere potuisti, infundas.* » Beda, I, c. 27.

romaine, à condition qu'il lui serait fourni des pierres pour la construction d'une Eglise.

Les Angles et les Saxons à peine reçus chrétiens, songèrent, avec leurs habitudes voyageuses, à convertir le reste de l'Europe. Déjà un célèbre Irlandais, Colomban, du couvent de Bancor, leur avait donné l'exemple. Ce religieux avait eu la piquante idée de reporter, sur le revers septentrional des Alpes, le christianisme qui était parti pour sa patrie, du revers méridional. Il avait pu s'étonner, à juste titre, qu'entre les évêchés de Besançon, Strasbourg, Spire, Worms, Mayence et Cologne, d'un côté, et, de l'autre, entre ceux de Constance et d'Augsbourg, tous fondés du second au sixième siècle, il se trouvât encore une vaste région païenne[1]. Accompagné de douze frères, il avait établi le christianisme dans les Vosges, fondé le couvent de Luxeuil, attaché à cette maison une école propre à fournir des ecclésiastiques aux environs, réformé la règle de S. Benoît si altérée en Gaule, jeté une petite colonie chrétienne sur les bords du lac de Constance, et établi, dans le royaume des Lombards, la maison de Bobio, où la mort l'avait surpris[2]. Ses compagnons avaient continué son œuvre en

---

[1] Plusieurs de ces évêchés, et notamment celui de Strasbourg, avaient été ravagés au 5[e] siècle, durant l'invasion des peuples germaniques; mais après la bataille de Tolbiac, le christianisme s'était raffermi sur les bords du Rhin avec ses institutions épiscopales. Grandidier, *Histoire des évêques-princes de Strasbourg*, 2 vol. in-4°.

[2] Jonas, *Vita S. Columbani.* — Frodoard, *Vita ejusdam, apud Mabillon, Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti.* — Cf. Mabillon. *Annales ordinis S. Benedict.* t. I. — Schœpflin, *Alsatia, illust.* I, p. 14.

Suisse et en Souabe, et, quoiqu'on leur eût objecté d'abord, que les anciens dieux avaient toujours accordé convenablement la chaleur du soleil et la fécondité de la pluie; quoiqu'on eût repoussé rudement ces étrangers, qui insultaient au culte du pays, le plus célèbre d'entre eux, S. Gall, avait réussi à établir en Suisse une autre colonie, qui, bientôt, reçut son nom, lorsque Pépin d'Héristal y fit construire un couvent [1].

Ce furent les traces de S. Colomban et de S. Gall que suivirent les missionnaires des Saxons, et le culte d'Odin, qui venait de succomber dans l'Heptarchie et en Suisse, devait encore céder au christianisme en Allemagne et en Scandinavie.

Ce culte s'était alors répandu généralement du second dans le premier de ces pays [2], et les adorateurs d'Odin semblaient destinés à compenser les pertes que la société chrétienne ne cessait de faire, dans les régions envahies par les Musulmans.

Cependant les Germains avaient conservé, dans quelques provinces, les dieux dont Tacite nous parle dans son célèbre traité, et, dès-lors il s'agissait de déraciner successivement l'une et l'autre de ces religions.

---

[1] *Walafrid Strabo, vita S. Galli, apud Mabillon. l. l.* — Cf. Goldast, *Scriptores rerum allemanic.*, t. II. — Les compagnons de S. Gall gagnèrent la confiance des Suisses, que leur zèle avait d'abord effarouchés, par les succès qu'ils obtinrent dans la culture des blés et des fruits.

[2] « *Wodan sane..... ab universis Germaniæ gentibus ut Deus adoratur.* » Paul. Warnef., I, 9. — *Walaf. Strabo in vita S. Galli*, c. 4. — *Leo, über Odins Verehrung in Deutschland. Erlangen*, 1822.

Telle fut la tâche des Saxons d'Angleterre, tâche, que leur avaient marquée les religieux de l'Irlande.

Ils la commencèrent en Allemagne. Peu de tems après S. Gall, Kyllen (S. Kilian) se rendit avec dix compagnons en Thuringe, et eut le bonheur d'y convertir le duc Gotzbert, qui résidait à Wurtzbourg. Rien ne manqua à la gloire du missionnaire. Il fut martyr. Geilana, la femme du duc, le fit tuer avec ses compagnons, pour avoir blâmé son mariage [1].

A Kilian et à ses compagnons succédèrent Willibrord et ses douze collègues. Ils convertirent les Frisons soumis à Pépin d'Héristal et fondèrent l'archevêché d'Utrecht, que Willibrord, muni d'instructions et de reliques qu'il était allé prendre à Rome, gouverna jusqu'à l'époque de sa mort, en 739. Les Frisons indépendans et leur chef Radbod rejetèrent d'abord le christianisme, qui se confondait pour eux avec la domination des Francs. Cependant Charles Martel les ayant forcés de reconnaître sa suprématie, ils se montrèrent mieux disposés pour le nouveau culte. Il est vrai qu'un fils de Radbod, déjà placé sur le seuil de l'initiation, se retracta [2]; il est vrai que le successeur de Radbod, voyant Charles Martel attaqué de toutes parts, arma les Frisons, et rétablit en un

---

[1] Elle était veuve du frère de Gotzbert. *Vita S. Kiliani in Canisii Thesaur.*, ed. Basnage, t. III, Pars I. — Mabillon, l. l. — Eckhart, *Comment. de Francia orient.*, t. I, p. 270. — *Ludewig script. rerum Wirceburg.*

[2] Ce prince demanda au missionnaire qui allait le baptiser, si ses pères étaient en paradis ou en enfer? On conçoit la réponse qu'il obtint. Il déclara aussitôt, qu'il aimait mieux aller avec ses nombreux ancêtres aux demeures d'Odin et se refusa au baptême.

instant le culte de ses pères; mais le bras de Charles les ramena une seconde fois à l'obéissance [1], et depuis ce moment disparurent à la fois leur indépendance et le culte d'Odin [2].

Le clergé de France, protégé par Pépin et son fils Charles, eût eu, dans ces missions, plus de facilités que tout autre. Mais l'histoire contemporaine nous le montre peu zélé et peu régulier à cette époque [3]. Un instant il rivalisa avec les moines des îles britanniques. S. Eloi se rendit auprès des Frisons, et S. Emmeram résolut de porter l'évangile aux Avares qui occupaient la Hongrie. Cependant le premier eut peu de succès, et le second se laissa retenir à Ratisbonne par Théodon, duc de Bavière. Des résultats assez prompts semblaient d'abord le dédommager du sacrifice, et déjà il se rendait à Rome, sans doute pour y chercher des instructions et la mître épiscopale, lorsque, sur une accusation singulière qu'éleva contre lui la fille du duc, il fut poursuivi, atteint et livré au supplice. Son œuvre paraissait dès-lors anéantie. Elle fut enfin reprise par un autre Franc, Ruprecht, que les chroniques qualifient d'évêque de Worms; que Théodon II appela en Bavière; dont il reçut le baptême, et pour qui il dota l'évêché de Salzbourg [4]. Ruprecht lui-même eut un digne successeur dans la personne de Corbinien,

---

[1] En 734.

[2] Mabillon, *Acta Sanctor. Ord. S. Bened.* III, p. 1. — *Acta Sanctorum*, t. III. — *Chronic. Traject. in Mathæi analect.*, t. V, — *Fredegar. chronic. continuat.* — *Emmius, rerum Frisic. historia.*

[3] Les lettres de S. Boniface.

[4] En 696.

également Franc d'Origine et considéré comme le premier évêque de Freysingen [1].

S. Pirmin, dont le nom se reconnaît encore dans Pirmasens, l'une de ses fondations, rivalisa d'efforts avec Ruprecht et Corbinien, au nord des Vosges et sur les bords du Rhin [2].

Corbinien fut visité en Bavière par un missionnaire Anglo-Saxon, dont les travaux et la gloire éclipsèrent tout ce que venaient de faire ses autres compatriotes et les Francs. Ce fut Winfried.

Religieux au couvent de Nutchelle, professeur de rhétorique et de théologie, consulté sur l'interprétation des saintes lettres par les moines et les religieuses, et, sur la direction des grandes affaires de l'Eglise, par les évêques et les synodes, Winfried semblait destiné à jouer un des premiers rôles, soit en gouvernant une abbaye, soit en présidant à un diocèse d'Angleterre. Le généreux projet de concourir à la civilisation de l'Europe par le christianisme, l'enleva à cette perspective séduisante pour tant d'autres. Dès l'an 716 il se rendit en Frise; mais le moment était inopportun; Radbod, qui venait de s'affranchir, le renvoya. Cet échec ne put le décourager. Deux ans après, il fut à Rome, demander à Grégoire II des pouvoirs et des instructions pour une mission sur les bords de la Saale et du Neckar. Muni de ces pouvoirs et de ces instructions, de reliques pour les

---

[1] *Acta Sanctorum*, t. VI. — *Vita et miracula S. Emmerami et S. Ruperti, in Canisii Thesaur. l. l.*

[2] Voy. *Voyage littéraire de dom Ruissart en Alsace*, traduit et accompagné de nos éclaircissemens, p. 93.

autels à ériger et d'un formulaire pour l'organisation des offices, il commença par quelques prédications en Thuringe, où le christianisme était connu, mais altéré par d'anciennes superstitions du pays. Il avait à peine entrepris de le purifier, lorsqu'à la nouvelle de la mort de Radbod, il se rendit en Frise, où il seconda, pendant trois ans, les travaux de Willibrord et de ses compagnons.

Willibrord, approchant du terme de sa carrière, allait même l'enchaîner au siége d'Utrecht; mais le missionnaire de la Thuringe déclara qu'il avait pris, avec le siége de Rome, l'engagement de s'attacher à l'Allemagne, et il se dirigea sur la Hesse, où il convertit beaucoup de gens du peuple et deux chefs distingués, qui résidaient au château d'Amœnenbourg.

A la suite de ces succès, le pontife l'appela à Rome, et lui conféra les pouvoirs épiscopaux, après s'être assuré de sa doctrine et de sa fidélité, par une profession de foi et surtout par un serment, qui décèle, plus que tout autre document, les vues que suivait le siége de Rome dans l'établissement de ces colonies lointaines [1].

C'était à peu près le serment que ce siége se faisait prêter par les évêques suburbicaires dont il était la mé-

---

[1] Voici la partie essentielle du serment exigé: *Promitto.... tibi, beate Petre.... vicarioque tuo Gregorio papæ et successoribus ejus... nullo modo me contra unitatem communis et universalis ecclesiæ, suadente quopiam, consentire, sed fidem et puritatem meam atque concursum, tibi et utilitatibus tuæ ecclesiæ, cui a Domino deo potestas ligandi solvendique data est.... per omnia exhibere. Othlon. Vita Bonifacii.*

tropole. Winfried, appelé Boniface depuis ce moment, revêtu de sa nouvelle dignité, muni d'un abrégé de constitution ecclésiastique, de lettres pour Charles Martel, le brave chef des Francs, et pour quelques autres princes et évêques, pour les chrétiens de la Thuringe et les païens de la Saxe, reprit ses travaux en Hesse avec une énergie nouvelle. Il abattit, à Geismar, le chêne de Thor, dieu du tonnerre, qui partageait avec Odin et Freya le sceptre de l'olympe scandinave, et il consacra à S. Pierre la chapelle qu'à Fritislar, il construisit avec le bois de l'arbre sacré. Il renversa de même le culte de quelques divinités secondaires, auxquelles ses biographes latins donnent les noms de ***Stuffo***, de ***Biel***, d'***Astarod***, de *Lahra* et de ***Jecha***; mais, à en juger par les anciennes formules de renonciation qui précédaient le baptême, le culte d'Odin et de Thor était plus enraciné dans les cœurs que tout autre [1]. Sans le secours de Charles Martel, le misssionnaire n'eût réussi ni auprès des païens ni auprès des chrétiens. C'est ce qu'il atteste lui-même dans une de ses lettres où il dit : *sans la protection du prince des Francs, je ne puis ni gouverner le peuple, ni défendre les prêtres, les diacres, les moines ou les servantes de Dieu, et, sans être appuyé de ses ordres, je ne saurais proscrire le culte des païens ni la sacrilége idolâtrie de l'Allemagne* [2].

---

[1] On y trouve ces mots : Renonces-tu à toutes les œuvres de Satan? Je renonce à toutes les œuvres et paroles de Satan, à Thor et à Wodan, et à l'Odin Saxon, et à tous les démons, leurs suppôts. Wenck, *hess. Landesgesch.* t. II. p. 230.

[2] *Bonifacii Epist.* III ed. Serario.

Ce n'était pas tout que de détruire l'ancien culte, il fallut des temples, des écoles, des colonies chrétiennes, et Boniface, ne pouvant suffire à tout, appela d'Angleterre un grand nombre de moines et de religieuses, qu'il répartit entre la Saxe, la Thuringe et la Bavière. Tous ces pays étaient de son domaine, et Grégoire III le nomma bientôt archevêque et primat d'Allemagne, avec pouvoir d'établir des évêchés partout où il les jugerait utiles. Le pontife y joignit des instructions qui attestent à la fois la barbarie des mœurs germaniques et de grands désordres dans celles des anciens prêtres chrétiens du pays.

Ces graves intérêts conduisirent Boniface encore une fois à Rome. Il en revint avec une nouvelle puissance, celle de légat d'Allemagne; régularisa aussitôt les évêchés de Passau, de Freysingen et de Ratisbonne pour la Bavière, et établit ensuite celui d'Erfort, pour la Thuringe, celui de Burabourg, pour la Hesse, celui de Würtzbourg, pour la Franconie et celui d'Eichstædt, pour le palatinat de Bavière.

Jusqu'alors Boniface s'était occupé exclusivement de la Frise et de l'Allemagne; la France eut son tour. Déjà quelques rapports intimes s'étaient établis entre l'*apôtre de l'Allemagne* et le sauveur du christianisme en France, Charles Martel. Mais, soit que Charles qui, avec chaque printems, entrait en campagne, fût trop occupé de ses guerres, soit que Boniface se fût trop attaché à l'Allemagne, ces rapports n'avaient pas eu de suite. Boniface les renoua avec les deux fils du duc des Francs. Il tint quelques synodes pour régler les affaires ecclésiastiques dans les provinces de Carloman, engagea en-

suite ce prince, qui avait secondé ses travaux et qui était dans des dispositions très-ascétiques, à se retirer dans le couvent du Mont-Cassin, et sacra Pépin roi de France, en place de Childéric III, d'après la décision du pape Zacharie, *qu'il valait mieux donner aussi la couronne à celui qui avait déjà la puissance*[1]. En revanche, Pépin, qui se montra si reconnaissant envers le pape, le fut aussi envers Boniface; il le nomma évêque de Mayence, et Zacharie soumit à cette métropole les évêchés de Cologne, de Tongres, d'Utrecht, de Coire et de Constance, ainsi que ceux de Spire, de Worms et de Strasbourg, qui relevaient auparavant de Trèves.

Ce n'était pas encore là tout le domaine de Boniface. En sa qualité de légat, sa juridiction s'étendit jusqu'à Rouen, et il tint toute une série de synodes, pour rétablir la discipline ecclésiastique, tant en Allemagne, qu'en Austrasie et en Neustrie.

Une vaste portion de l'Allemagne était convertie et jointe au siége de Rome, et si les lumières de l'Evangile étaient encore peu répandues, les couvens dirigés par les auxiliaires de Boniface, surtout la maison de Fulde, établie par Sturm, commençaient à propager l'instruction chrétienne, d'après les ouvrages de Bède, qu'on avait envoyés d'Angleterre. Dès-lors l'apôtre des Allemands put considérer son œuvre comme fort avancée. Il désigna Lullus, l'un de ses disciples, pour son successeur dans la métropole de Mayence, et se rendit en Frise, pour

[1] *Melius esse illum vocari regem, apud quem summa potestas consisteret.*

revoir encore le théâtre de ses premiers travaux. Il y allait achever une belle œuvre, lorsqu'il mourut assassiné par des barbares, avec cinquante trois de ses compagnons, au moment où il se disposait à faire de nombreuses confirmations. C'était terminer, suivant les idées du tems, par un martyre glorieux, une carrière qu'avaient illustrée des travaux du plus grand mérite. La postérité les a toujours appréciés avec reconnaissance, et le Saxon Winfried a été placé au nombre des bienfaiteurs de l'Allemagne, comme il a été inscrit, avec quelques-uns de ses compagnons et de ses compagnes, dans le catalogue des saints hommes du moyen âge [1].

Avec Boniface se termina la belle tâche des missionnaires anglo-saxons, et bientôt après commença une nouvelle série, mais aussi un nouveau système de conversions. En effet, ce ne furent plus quelques obscurs religieux, ce furent les princes eux-mêmes qui se placèrent à la tête des missions. Le fils de Pépin, qui avait délivré le pontife d'Occident assailli par les Lombards, petit-fils du guerrier qui avait sauvé la société chrétienne attaquée par les Maures aux champs de Poitiers, Charlemagne, le premier parmi les princes francs, se plaça à la tête des nouvelles missions. Ses prédécesseurs dans cette carrière, les apôtres sortis d'Angleterre, y étaient conduits par le désir de

---

[1] Voy. sa vie écrite par son disciple Willibald, et revue par Othlon, dans les *Annales des Bénédictins, sæc. III.* — *Acta Sanctorum, ad d. V junii.* — *Annales Fuldenses*, dans Freher, *Script. rerum germanic.* t. I. — *Bonifacii epistolæ*, ed. Serario. Moguntiæ, 1605; ed. Würdtwein, *ibid.* 1789. — *Serarius, rerum moguntiacarum libri V.* — Eckhart, *Comment. de Francia Orient.* t. I.

soumettre les peuples aux lumières de l'Evangile et à la houlette de S. Pierre. Charles, dans sa position, avait des vues religieuses assez analogues, mais des intérêts politiques fort différens, et le besoin d'avoir des voisins tranquilles, des sujets ou des vassaux fidèles, entra pour beaucoup dans ses expéditions ecclésiastiques.

Parmi ses turbulens voisins, ceux qui habitaient la Basse-Saxe et la Westphalie, désignés sous le nom commun de *Saxons*, envahissaient et ravageaient sans cesse les provinces soumises aux Francs et au christianisme. A peine, par la mort de son frère Carloman, fut-il devenu seul maître des Francs, qu'il convoqua une diète à Worms et passa de la diète à la guerre [1]. Des évêques, des prêtres et des moines accompagnèrent son armée, et un succès flatteur couronna cette première entreprise. La place d'Eresbourg, en Westphalie, fut emportée; le sanctuaire national, appelé *Irminsul* [2], fut détruit; les Saxons, vaincus dans une sanglante rencontre sur les bords du Wéser, donnèrent des otages de leur soumission, et le chef des Francs se flattait, qu'en faisant élever ces jeunes étrangers à Reims et à Wurtzbourg, dans la religion chrétienne, ils la communiqueraient facilement à leurs familles avec l'amour de son gouvernement.

Ce résultat se fit attendre. Dès que Charlemagne se retira de la Saxe, il cessa d'y être craint. Toutes les

---

[1] En 772.

[2] On a interprêté *Irminsul* par *Ermansæule*, colonne d'Arminius. Meibom. *Script. rer. germ.*, t. III. — *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. III, p. 188. — Münter, *Kirchengesch. von. Dænemark*, I, 112.

fois qu'il y rentra, il redevint le maître de la campagne; mais ces guerres ne paraissaient point avoir de fin. Pendant les expéditions que Charlemagne fit en Italie et en Espagne, la Saxe se détacha entièrement de son sceptre et de sa religion.

Cependant, l'an 780 il parvint à établir quelques forts sur les rives de l'Elbe. C'étaient autant de stations de missionnaires. Les Saxons en comprirent le but. Aussi, quand Charlemagne commença la guerre des Slaves, ils coururent tous aux armes, et les troupes du conquérant essuyèrent une cruelle défaite. Ce fut alors que l'on combattit des deux côtés avec un acharnement extrême. Plusieurs années de suite Charlemagne ravagea les provinces saxonnes dans tous les sens, mais sans pouvoir les soumettre. Abattus et dénués de ressources, les chefs barbares se retiraient un instant chez les Danois et d'autres populations voisines; ils en revenaient bientôt avec des forces et une exaspération nouvelles.

L'an 785 le chef Witekind, duc des Westphaliens, et Alboin, duc des Ostphaliens, furent réduits à plier; ils reçurent le baptême. Mais c'était par forme de trève, et dès qu'ils se crurent assez forts, dans une insurrection générale, ils secouèrent à la fois le joug du christianisme et celui de Charlemagne. Les ravages recommencèrent; cependant Charles était convaincu, que les Francs ne seraient jamais les maîtres des Saxons; que, pour gouverner en paix ces deux peuples, il fallait les réunir en un seul corps de nation. Tel fut l'objet de l'union arrêtée au congrès de Selz en Franconie, l'an 803, où les Saxons promirent de professer le christianisme,

d'obéir à leurs évêques et de payer la dîme au clergé [1].

Quelque dure que parût la dernière de ces conditions, quelques instances qu'eût faites Alcuin, le conseiller de Charlemagne, pour les changer [2], ce prince n'avait pu se résoudre à y renoncer. Irrité contre les Saxons, il prétendait les conduire avec une verge de fer. Il ordonna de punir de mort quiconque refuserait de recevoir le baptême. Le même supplice attendait ceux qui offriraient des sacrifices, brûleraient leurs morts ou mangeraient de la viande en carême [3]. Toute violence commise dans une église ou contre un ecclésiastique; l'infidélité au roi ou la révolte des serfs contre leurs maîtres, étaient punies de la même manière. Mais Charles traitait avec plus d'indulgence les nouveaux chrétiens qui ajournaient le baptême des enfans et ceux qui, par un reste de superstition, se rendaient encore aux bois et aux fontaines sacrées [4]. Dur, suivant les mœurs de son siècle, il se

---

[1] *Capitulare ad Salz*, Baluze I, p. 417.

[2] *Alcuini epist.* 28, ed. Froben. « *Vestra sanctissima pietas sapienti consilio prævideat, si melius sit, rudibus populis in principio fidei jugum imponere decimarum, ut plena fiat per singulas domus exactio illarum : an apostoli quoque ab ipso Deo Christo edocti et ad prædicandum mundo missi exactiones decimarum exegissent, vel alicubi demandassent dari, considerandum est. Scimus quia decimatio substantiæ nostræ valde bona est; sed melius est illam amittere, quam fidem perdere.* »

[3] *Si quis ingente Saxonum inter eos latens non baptizatus se abscondere voluerit, et ad baptismum venire contempserit, paganusque permanere voluerit, moriatur.* Capitulaire de Charlemagne de l'année 789. Baluzius I, p. 250.

[4] L'ajournement au-delà d'un an du baptême d'un enfant noble est puni, dans la même loi, de *cent vingt sols*, au profit du fisc. *Illud*

montra souvent supérieur à cet âge barbare, et, tout en lançant des édits sévères, il envoya, aux comtes établis en Saxe, des vins de France et des habits de luxe pour gagner les principaux des Saxons. En même tems, il engagea les évêques à captiver les sens de leurs ouailles par un culte imposant et de beaux temples. Les évêchés qu'il fonda à Osnabrück, à Munster, à Paderborn, à Minden, à Brême, à Verden et à Seligenstadt; l'évêché d'Hildesheim, et les monastères d'Erford et de nouvelle Corbie [1], qu'y joignit son fils, Louis-le-Débonnaire, achevèrent de convertir les Saxons. Il est vrai qu'outre leurs compagnons, les religieux, il fallut d'abord aux évêques une garde militaire, et qu'on trouva bon de transférer un grand nombre de familles saxonnes dans les autres domaines de l'empereur [2]. Mais peu à peu les mœurs s'adoucirent et le christianisme, là aussi, triompha de la barbarie.

Dans toutes ces missions, Charlemagne fut secondé par les disciples de Boniface. Infatigable pour la cause chrétienne, ce prince se livrait, comme il nous l'apprend lui-même dans une lettre à Fastrade, sa femme,

---

notandum est quales debent solidi esse Saxonum, id est bovem annoticum utriusque sexus auctumnali tempore, sicut in stabulum mittitur, pro uno solido. Ibid, p. 279.

[1] Colonie de Corbie en Normandie. Voy. *Chronic. Corbeiense, in Meibomii script. rerum Germ. — Annales Corbeiens. in Leibnitii script. rerum Brunsw.* t. I.

[2] Eginhard, *Vita Caroli magni.* — Idem, *De moribus Saxonum.* — Duchesne, *Script. rer. franc.* — Adam Bremens. *Hist. eccles.* — Æneas Silvius, *Opp. hist.* c. 37, p. 296. — Lindenbrog, *Scriptor. rerum septention.*

aux exercices de l'ascétisme le plus singulier, pour mériter des victoires [1]. Après les Saxons, il eût desiré convertir encore les Slaves généralement répandus en Allemagne, et les Avares, qui avaient fini par s'établir en Hongrie, à la suite de leurs longues hostilités contre l'empire de Byzance. Il réussit peu avec les Slaves établis le long de la mer Baltique. A peine est-il à croire qu'il ait pu ériger une église à Hambourg, et s'il eut quelques chapelles dans les forts qu'il fit construire sur les bords de l'Elbe, du moins les succès que peuvent avoir obtenus les desservans de ces temples sont demeurés entièrement inconnus.

Charles fut plus heureux avec les Avares; une révolte de Tassilo, chef des Bavarois, l'ayant conduit jusqu'en Hongrie, il eut, en 805, le plaisir de voir un duc des Avares embrasser la religion chrétienne. L'évêché de Salzbourg, qui avait préparé cette conversion, continua ses efforts et disposa peu à peu le terrain pour d'autres ouvriers. Si Charlemagne fut, sous plus d'un rapport, pour la société chrétienne de son tems, ce que Constantin avait été pour celle du quatrième siècle, les descendans du nouvel empereur d'Occident, ressemblèrent aussi à ceux de l'ancien chef de Byzance. Ils se disputèrent l'empire de leur prédécesseur avec acharnement, et en laissèrent envahir les frontières avec indolence. Tout en héritant du zèle de Charlemagne, tout en continuant ses efforts pour la civilisation religieuse de l'Europe,

---

[1] *Baluzii capitul. regum Franc.*, t. I, p. 255.

ils abandonnèrent leurs possessions au pillage des Normands.

En subjuguant les provinces saxonnes, Charlemagne s'était constitué le voisin des belliqueux Danois, qui se voyaient menacés à leur tour de perdre ce qu'ils avaient de plus cher, leur indépendance et l'usage ou plutôt l'abus qu'ils en faisaient, allant exercer la piraterie sur mer ou piller les côtes les plus riches et les mieux cultivées. Ils étaient déterminés à vendre cher cette liberté ou plutôt à ne se la laisser arracher jamais. Déjà leur roi Gottfried avait attaqué plusieurs fois son puissant voisin, envahi la Frise et menacé même le palais d'Aix-la-Chapelle, rempli par Charlemagne de tant de richesses et de reliques si précieuses. Des dispositions indiquant à la fois son génie prévoyant et son inquiétude, avaient été faites par le chef des Francs, durant les dernières années de sa vie. Louis-le-Débonnaire les négligea; mais appréciant à la fois sa propre faiblesse et la puissance des Danois, n'espérant de salut que dans la conversion de ces peuples, il saisit avidement les occasions de l'opérer. Lorsqu'en 822, divisés entre eux, plusieurs princes de la Iutlande, réclamèrent son appui, il leur envoya aussitôt des ambassadeurs et un missionnaire, l'évêque Ebbon de Reims. Il obtint d'abord peu de succès par Ebbon; mais en 826, le roi Harald vint à Francfort recevoir le baptême, par politique ou par reconnaissance, et Louis sut tirer parti d'une démarche qui ne pouvait l'éblouir [1]. Il envoya avec Harald, re-

---

[1] Les Normands se faisaient baptiser sans aucune bonne foi. L'un d'en-

tournant en Iutlande, un religieux élevé à l'ancienne et à la nouvelle Corbie, Anschaire, que la piété a surnommé l'*apôtre du nord*, et qui fut pour la Scandinavie, ce que Boniface avait été pour l'Allemagne. Ses premiers pas ne furent pas rapides; Harald avait peu de crédit; cependant il donna au missionnaire quelques enfans nés serfs, pour lesquels on établit à Hadeby, dans le pays de Schlesswig, une école, qui devint le premier séminaire chrétien du nord.

Il convenait en effet de commencer par la jeunesse la conversion du nord. Les croyances anciennes y étaient d'autant plus fortes, qu'elles avaient fait naître des mœurs auxquelles le peuple tenait à l'égal de son existence. Le culte d'Odin, malgré toute sa supériorité sur la religion ancienne, n'avait lui-même pu s'établir qu'en se rattachant à celui de Thor et de Freyr; et, malgré ces concessions, Odin n'avait pu enlever le premier rang au redoutable dieu du tonnerre. Associé à Thor en Danemarck, il ne l'était guère en Norwège; au temple d'Upsal, ce ne fut que Freyr qui partagea les hommages de Thor, et l'ancien fétichisme s'était maintenu au milieu d'élémens contraires. Odin, venu du pays révéré des *Ases*, peu de tems avant Jésus-Christ, avait pourtant eu beaucoup de chances de succès. Mais

---

tre eux à qui l'on ne put donner, vu le grand nombre des néophytes, que la moitié d'une tunique blanche, s'en plaignit aux prêtres. Baptisé plus de vingt fois, dit-il, j'ai toujours eu une tunique entière, et je vous laisserais le sac que vous m'offrez, si je ne craignais de demeurer nu. Monach. Sangall. *In Canisii Lect. antiq.*, t. II, p. 3.

plus on lui avait opposé de superstition ou de constance, plus était pénible l'œuvre d'un réformateur nouveau.

La mythologie scandinave était d'ailleurs pleine de charmes; ses fictions avaient une imposante grandeur. Une foule d'*Ases* et d'*Asinies* ou de génies des deux sexes se groupaient autour des trois divinités principales. Freya, chargée de protéger la continuation de l'espèce humaine, était l'objet d'un véritable amour; Iduna, qui gardait les pommes de l'immortalité, attirait de tous côtés de profonds hommages; les Valkiries, qui conduisaient au walhalla (paradis) les guerriers dignes de la compagnie d'Odin, étaient d'un caractère plus sévère que les houris du Coran, mais flattaient aussi plus vivement des espérances plus pures; les Nornas elles-mêmes, en présidant aux destinées des mortels, inspiraient autant de vénération que de terreur. La seule Hélé, la déesse des enfers, dont le trône se trouvait au nord le plus reculé, ne commandait que la frayeur; mais on jugera de la puissance de cette frayeur par le tableau même que trace l'*Edda* de cette redoutable vengeresse du crime [1]. « Sa demeure est la misère, sa table la faim, le seuil de sa porte se nomme la trahison, son lit est la fièvre, ses draps sont la malédiction et la pâleur de la mort. »

C'est dans cette demeure affreuse et dans cette épou-

---

[1] L'*Edda*, code religieux, mythologique et critique des Scandinaves, recueilli au 12[e] siècle par l'Islandais Sémund le sage. Un second recueil du même titre a été fait au 13[e] siècle par Snorr Sturlason. On en a fait des traductions en plusieurs langues. Voy. Mallet, *Histoire du Danemarck*, 2[e] vol. — Mone, *Geschichte des Heidenth. im Noerdl. Europa*, 2 vol. in 8°.

vantable compagnie que passaient les lâches, c'est-à-dire les guerriers non morts au champ d'honneur; le paradis n'était réservé qu'aux braves qui cessaient de vivre en combattant. Aussi les Scandinaves cherchaient-ils les combats sur terre et sur mer; le butin enlevé aux ennemis était leur fortune la plus honorable, et des festins prolongés pendant toute la saison rigoureuse formaient leurs délices. L'éducation soignée qu'ils donnaient aux femmes d'un rang supérieur, n'empêcha pas ces dernières de nourrir l'esprit belliqueux de la jeunesse. Les chants des filles Scaldes n'étaient guère plus doux que ceux des guerriers; les vierges prophétesses qui accompagnaient l'armée des Cimbres et des Teutons, sacrifiaient les captifs en leur plongeant elles-mêmes le poignard dans le sein[1], et si l'écriture runique atteste quelque culture[2], si les traditions conservées dans la littérature scandinave prouvent une belle élévation d'âme, il n'en est pas moins vrai que cette nombreuse population vivait de piraterie, exposait les enfans, aimait de cruelles vengeances, réduisait ses prisonniers à l'esclavage, et ne connaissait de tous les arts que la seule poésie.

C'est au milieu de tels élémens, que le pieux Anschaire vint porter une religion qui prescrivait à tous

---

[1] *Strabo* VII, c. 2, §. 3, ed. Siebenk. t. II, p. 336.

[2] Les caractères runiques, originairement du nombre de seize comme l'alphabet de Cadmée, ont été souvent considérés comme une simple altération des lettres romaines. Telle n'est pas leur origine. On en attribue l'invention à Odin; ils remontent au moins aux premiers siècles de notre ère. Voy. Suhm, *Histoire du Danemarck*, t. I, p. 476. — Sioeborg, *Litteræ Gothicæ ex Asia oriundæ. Dissert.* II, p. 15. — Potocki, *Voyage dans quelques parties de la Basse-Saxe.*

des mœurs nouvelles et demandait la régénération de la société entière. Il n'est donc pas étonnant qu'on lui disputât pas à pas la victoire. A peine eut-il établi quelques temples, qu'il fut obligé de quitter la Iutlande avec son protecteur Harald, que ses nombreux ennemis avaient vaincu dans une bataille sanglante.

Repoussé d'une province, Anschaire se rendit dans une autre. Les rois de Suède, ayant informé Louis-le-Débonnaire, que plusieurs de leurs sujets étaient disposés à se faire chrétiens, Anschaire alla, avec une caravane de marchands, leur prêcher sa religion, en 829. Il y fut accueilli favorablement, jeta les fondemens d'une Eglise à Sigtuna, et quitta la Suède, au bout de dix-huit mois, pour se reposer quelque tems de ses longues fatigues. Mais l'empereur Louis désirait, dans les régions du nord, une station chrétienne qui fût pour la Scandinavie, ce que Mayence, sous Boniface, avait été pour l'Allemagne. Anschaire, à peine âgé de 29 ans, fut consacré archevêque d'Hambourg, en présence d'une diète convoquée à Ingelheim [1].

Suivant la coutume du tems, le nouveau dignitaire, accompagné de trois envoyés royaux, dont l'un fut l'évêque Bernold de Strasbourg, se rendit à Rome, y obtint le pallium, et fut nommé, par une bulle pontificale, amplifiée postérieurement, légat du saint-siége en Danemarck, en Suède, en Norwège, aux îles de Fœroé, de Groenland, d'Islande et autres [2].

---

[1] Près de Francfort. *Langebeck script. rerum Danic.*, c. I, p. 448, n. e.

[2] *Pontoppidani Annal.*, I, p. 38.

Ce diocèse était immense, mais il était encore à conquérir, et Anschaire mit aussitôt la main à l'ouvrage. Il visita ses petites colonies chrétiennes, acheta aux Wendes et aux Danois des enfans qu'il baptisa, fit achever sa cathédrale commencée sous Charlemagne, y joignit un couvent de bénédictins, une bibliothèque et un séminaire pour des missions. L'empereur fournit généreusement les fonds nécessaires, et, dans un pompeux diplôme, déclara le prélat son ambassadeur au nord.

Ce caractère rendait sa personne plus sacrée, même aux yeux de ses barbares voisins; cependant les Normands, qui parcouraient alors avec une régularité vagabonde les côtes de la Frise, de l'Angleterre, de l'Irlande, de la France et de l'Italie [1]; qui y pillaient surtout les couvens et les églises; qui se plaisaient à égorger les prêtres aux autels, et dont la fureur incendiaire détruisit tant d'ouvrages, tant de monumens d'arts [2], vinrent tout-à-coup assaillir Hambourg, et y anéantir, dans deux jours, le boulevard de la puissance des Francs et le foyer d'une religion nouvelle. Anschaire, échappé presque nu au sac de la ville, demanda vainement un asile à son confrère de Brême; il n'obtint que de la charité d'une noble veuve un refuge pour lui et ses prêtres.

Cependant Hambourg sortit de ses cendres, l'évêché de Brême devint vacant, Anschaire fut nommé, par

---

[1] Dans toutes les églises retentit alors cette formule des litanies: *A furore Normannorum, libera nos Domine.*

[2] Heeren, *Geschichte des Studiums der griechischen und rœmischen Litteratur*, I, p. 144.

Louis-le-Germanique, archevêque de Brême et d'Hambourg, les persécutions des chrétiens cessèrent en Danemarck et en Suède, les missions y furent reprises, et Anschaire eut de notables succès auprès d'Oluf, roi suzerain d'Upsal, qui voulut bien faire décider, par le sort, la question de la tolérance du christianisme.

Ce qui facilita son œuvre, c'est que, modeste lui-même, il assujettit ses compagnons aux mêmes habitudes, leur apprenant à gagner, au besoin, par le travail de leurs mains, leur frugale nourriture et leurs simples vêtemens. Tels s'étaient présentés jadis les apôtres, et dans tous les siècles le désintéressement a gagné les cœurs. Anschaire, en quittant la Suède, y laissa des germes puissans et quelques missionnaires pour les féconder.

Il fut moins heureux en Danemarck, où l'un de ses protecteurs, Eric I, laissa son trône aux ennemis de la religion chrétienne; où l'on attribua au nouveau culte tous les malheurs qui pesaient sur le pays, et où l'on regarda les chrétiens comme fauteurs d'une domination étrangère, en sorte qu'en regrettant, au moment de sa mort, de n'avoir pas pu gagner le martyre, Anschaire put regretter aussi de n'avoir pas achevé la conversion des Scandinaves [1].

En effet, après la mort de ce vénérable apôtre du nord, Gorme-le-Vieux, qui rétablit l'ancienne suzeraineté

---

[1] *Rimberti vita S. Anscharii* (ouvrage mis en vers par le moine Gualdo, en 1065). Voy. *Acta Sanctorum*, t. I, au 4 février. — *Legendæ veteres de S. Anschario, apud Langebeck Script. rer. Danic.*, t. I. — Adamus Bremensis, *Hist. eccles.*, lib. I, c. 15 et sq. — Moller, *Cimbria litterata*, t. II. — *Histoire littéraire de France*, t. V.

des rois de Séelande sur les petits chefs devenus indépendans, après avoir porté auparavant ses armes redoutables en France et à Smolensk, résolut d'encourager le paganisme chez les Iutlandais. S'il épousa une femme chrétienne, s'il eut quelques ménagemens pour elle, il fut loin d'en embrasser la foi ou de favoriser les travaux des successeurs d'Anschaire. D'ailleurs, Hambourg fut ravagé par les Slaves, Brême, par les Hongrois.

Cependant Henri I, qui vainquit ces derniers à Mersebourg, força aussi Gorme de permettre la prédication du christianisme à ses sujets. Le fils de Gorme, Harald, reçut le baptême et se montra plein d'ardeur pour sa nouvelle religion. Si la foi de son héritier, Suénon, fut long-tems douteuse; si, dans la conquête de l'Angleterre, dont les côtes étaient tenues depuis quelque tems par les Normands, ce prince fit égorger une foule de prêtres, de moines et de religieuses, cette conquête même l'amena au christianisme, et, sur les dernières monnaies de son règne, on aperçoit avec plaisir le signe révéré de la croix [1]. En mourant, il recommanda à son fils Canut, d'établir le christianisme dans tous ses états, et Canut-le-Grand, qui régna sur l'Angleterre, l'Ecosse, le Danemarck, la Norwège, une partie de la Suède et du pays des Wendes, fonda tant d'écoles, d'églises, d'hospices et de couvens, voua tant de soins aux lois et aux mœurs, en suivant les douces inspirations de la reine Emma, sa femme, qu'il fit presque oublier les

---

[1] Münter, *Einführung des Christenthums in Dænemark und Norwegen*, t. I, pag. 401.

actes sanguinaires qui avaient d'abord souillé son règne, et qu'on pourrait l'appeler l'Auguste du nord. Le pontife d'Occident fut surpris de joie, en voyant ce puissant monarque arriver à Rome en simple pèlerin, demandant l'absolution de ses crimes et des reliques pour ses temples.

En visitant le Danemarck, en 1019, Canut-le-Grand y amena d'Angleterre des prêtres consacrés dans ce pays, et, secondés par les bénédictins qu'il y appela, ils substituèrent, en peu de tems, la civilisation chrétienne aux anciennes mœurs et aux anciennes croyances scandinaves. Les vaincus, d'ordinaire, subjuguent ainsi leurs vainqueurs, et le clergé danois fut bientôt assez puissant pour imposer au fils de Canut la pénitence qu'Ambroise avait jadis prescrite à Théodose. Cependant le paganisme conserva encore des partisans [1].

Les invasions des Normands qui, d'abord, de concert avec les Musulmans et les Hongrois, avaient failli anéantir le christianisme, servirent quelquefois à sa propagation. Les prêtres anglais, non-seulement convertirent les habitans du Danemarck, ils gagnèrent peu à peu les Normands établis en Angleterre, et un pirate de Norwège, Rollon, banni de son pays, repoussé des îles britanniques par le brave Alfred, adopta en France le culte des chrétiens, quand il voulut régner paisiblement en Neustrie, et que Charles-le-Simple lui accorda Gisèle, sa fille illégitime, en 912 [2].

---

[1] *Annales Hildes. apud Leibnitium*, t. I, p. 727.

[2] Rollon se fit dès ce moment législateur, fondateur d'évêchés, d'églises et de couvens. Duchesne, *Script. rer. Franc.*, III, 39 , 359.

Ceux des compatriotes de Rollon, qui s'étaient établis sur les côtes de l'Irlande et de l'Ecosse, se confondirent également, et peu à peu, avec la société chrétienne. Ce n'est pas que les Normands aient quitté sitôt leurs mœurs vagabondes, leur esprit aventureux. Loin de là, le fils de Rollon ou du duc Robert, Guillaume, enleva aux Anglo-Saxons, le royaume qu'avait vainement attaqué son père, et d'autres descendans de Rollon firent, en pélerins, la conquête de la Pouille et de la Sicile. Cependant ce furent ces mêmes Normands qui, sous Nicolas II, se déclarèrent les premiers soldats des pontifes d'Occident, et, bientôt après leur conversion, les côtes de l'Europe eurent quelque repos.

L'une des populations normandes, qui résista le plus vivement au christianisme, fut celle de la Norwège. Lorsque Canut-le-Grand soumit ce pays à son sceptre et à sa foi, elle connaissait déjà cette dernière, mais ne l'aimait guère. Déjà le roi Hackon, fils d'Harald *à la belle chevelure*, élevé en Angleterre, avait prêché le christianisme; mais, malgré ses accommodations aux croyances de ses peuples [1]; malgré ses pressantes sommations à la nation assemblée, on avait rejeté un culte qui prescrivait tant de fêtes et tant de jeûnes. « *Si nous jeûnons tant*, avaient dit les serfs, *nous n'aurons pas la force de travailler.* » « *Quand tu devins*

[1] Il s'efforçait de faire voir que le symbole du christianisme, la croix, n'était autre chose que le marteau de Thor; il fit célébrer, à Noël, la grande fête scandinave du Juul, et permit d'y boire, tant que duraient les immenses tonneaux de bière que les familles fournissaient par cotisation.

notre roi, s'était écrié un paysan, *nous crûmes redevenir libres, et maintenant tu exiges que nous quittions la religion de nos braves aïeux, pour nous soumettre à un esclavage étranger.* » L'assemblée entière avait applaudi à la menace de choisir un autre roi, si Hackon osait changer la religion du pays; et le souverain, forcé plus d'une fois de manger du cheval offert en sacrifice et de vider des coupes en l'honneur d'Odin, de Thor ou de Bragi, avait à peine obtenu la permission de célébrer le dimanche et de jeûner, la veille, en son particulier.

Olof, l'un des successeurs d'Hackon, l'un des princes aventuriers les plus heureux et le plus bel homme de son tems, avait employé d'autres moyens, tels que les présens, les mariages, les dignités, les miracles, la ruse, la violence, les prédications personnelles et les jugemens de Dieu par combat [1]. Il n'avait pourtant réussi à soumettre que la moitié de ses sujets à S. Martin, qu'il leur avait donné pour patron. Son ouvrage avait même couru risque de s'évanouir, les rois de Danemarck et de Suède, qui l'avaient vaincu, s'étant partagé son royaume. Cependant un autre prince de son nom, Olof-le-Gros, ayant saisi le sceptre de Norwège, avait re-

[1] Le roi lui-même fut souvent l'un des combattans. Il abattit un jour une pièce d'échec de la tête du neveu d'un de ses adversaires, et invita ce dernier à en faire autant. D'autre fois il faisait attacher, sur le corps des récalcitrans, des charbons ardens, qui ne tardaient guère à vaincre les résistances. Ailleurs, il renversa la statue de Thor de sa propre main, ou fit attacher les idoles à la queue de son cheval. Mais partout il garda pour lui les trésors qu'il trouva dans les sanctuaires.

pris son œuvre et l'avait suivie avec une telle ardeur, qu'il n'avait pas même craint d'être cruel pour atteindre à son but [1], et que l'opinion publique, pour le canoniser, pour lui attribuer des miracles et le substituer à S. Martin, dans le patronat du pays, avait eu besoin d'une indulgence extrême [2]. Ce qui avait d'ailleurs embelli sa mémoire, c'est que, brave et malheureux guerrier, il était tombé en combattant un vainqueur étranger et cruel, le grand Canut de Danemarck.

Les colonies de la Norwège, l'île d'Islande, qui fut découverte au neuvième siècle, et le Groenland, où l'on aborda au dixième, ne reçurent la religion de la mère-patrie qu'après une longue résistance. Encore que l'on permit aux Islandais de continuer à manger du cheval, à exposer leurs enfans, et à vénérer secrètement les idoles, quelques-uns d'entre eux ne voulurent recevoir le baptême qu'aux eaux thermales de Laugardal ou de Reikdal [3].

Ce fut l'an 1000 de notre ère que les Islandais embrassèrent le système religieux du monde moderne, et, sur ce point stérile, comme ailleurs, se développa promp-

---

[1] Tour à tour il fit bannir, mutiler, mettre à mort ou emprisonner les partisans du paganisme.

[2] Telle fut la vénération des peuples pour Olof, que cinquante ans après sa mort, on mit sous son invocation des temples érigés non seulement en Scandinavie, en Angleterre et en Russie, mais jusqu'à Constantinople. *Pontoppidani, Annales, Eccles. Danicæ*, I, 340.

[3] Il avait fallu 60 onces d'argent pour gagner un lagmann (chef). Les anciens prêtres s'assurèrent l'hérédité du nouveau sacerdoce, et celle des biens affectés au culte qu'on abandonna.

tement la puissance régénératrice du christianisme. L'alphabet permit d'écrire, pour la postérité, les antiques traditions des pères. Membre de la société européenne, l'Islandais parcourut toutes les mers, toutes les régions de l'Europe et rapporta dans son île les sciences et les arts des tems anciens et modernes. L'histoire et la poésie brillèrent particulièrement dans la littérature islandaise de cette glorieuse période. Aux récits nationaux se joignirent ceux des peuples voisins et étrangers. Des écrivains doués de hautes facultés s'emparèrent de ces trésors, et au douzième siècle, Snorro Sturlason, descendant des rois de Norwège et chef d'Islande, mérita, par ses immenses collections, le titre de *père de l'histoire du nord*[1]. La poésie, aussi riche que hardie, ajouta encore aux sentimens d'enthousiasme et de liberté que nourrissait sans cesse la tradition de l'histoire.

L'établissement du christianisme aux îles de Féroé et de Schettland, aux Orcades et aux Hébrides se fit aux mêmes époques qu'en Islande et y répandit les mêmes bienfaits.

Ce fut en Suède que l'impatience chrétienne rencontra le plus de lenteurs. Vers l'an 1000 le roi Olof, nommé *Scotkonung*, qui substitua le titre de roi de Suède à celui de roi d'Upsal, eut encore peine à obtenir pour lui la liberté qu'il laissait à son peuple, celle de suivre leur culte. Soixante-quinze ans plus tard, le roi Yngué

---

[1] Le *Heimskring la-Saga* fut recueilli sous ses yeux et accompagné par lui d'une introduction. C'est la source la plus pure de l'histoire du nord. — Finni Joh., *Hist. eccles. Islandiæ*.

fut chassé d'une assemblée nationale *à coups de pierre*, pour avoir proscrit le paganisme [1]; et si, plus tard, il remonta sur le trône, s'il crut pouvoir se flatter, au moment de sa mort [2], d'avoir affermi à jamais sa religion [3], les Suédois se partagèrent encore entre des rois chrétiens et païens. Ce ne fut qu'au douzième siècle que s'éteignirent celles des anciennes croyances, qui furent absolument incompatibles avec les nouvelles [4].

Quand les races germaniques et scandinaves furent converties à la nouvelle religion, qui était venue les suivre de l'Asie, leur ancienne patrie, la société chrétienne s'attacha à conquérir les autres populations païennes, qui étaient sorties plus récemment des régions orientales, pour s'établir dans les vastes plaines de l'ancienne Scythie, avançant de là, suivant le caprice ou l'occasion, tantôt en ligne droite, tantôt vers la Baltique ou la chaîne des Alpes, attaquant tour-à-tour l'empire d'Orient et l'empire d'Occident, jusqu'à ce qu'enfin elles se soumirent aux missionnaires de l'un ou de l'autre.

Telles étaient les différentes branches des races slaves et tartares, les Wilzes, les Obotrites, les Sorbes, les Polonais, les Chazares, les Bulgares, les Moraves, les Bohémiens, les Hongrois et les Russes.

---

[1] Il avait fait détruire le sanctuaire d'Upsal, sur lequel, avant lui, aucun roi de Suède n'avait osé porter la main.

[2] Il l'avait prescrite à tous ses sujets avec une telle *rigueur*, qu'un prince de sa famille s'était vu forcé de se retirer dans son futur sépulcre, pour y professer librement le paganisme.

[3] En 1112.

[4] Adam. Bremens. *Hist. eccles.* — Idem *de Situ Daniæ.* — Torfæus; *Hist. rer. Norweg.* — Lindebrog, *Script. rerum Septentrion.*

En soumettant à son sceptre et à la houlette de Rome la Thuringe et la Saxe, Charlemagne s'était rencontré plusieurs fois avec les Slaves; plusieurs fois ils avaient ravagé ses nouvelles conquêtes, et s'il était parvenu enfin à jeter au milieu d'eux son fort de Magadaborch (Magdebourg), il n'avait pu réussir à leur imposer sa religion. Ses descendans germaniques oublièrent peu ses projets, mais leur empire ou leur génie furent longtems trop faibles, et leurs turbulens voisins trop belliqueux, pour leur permettre de marcher sur les traces du conquérant. Enfin l'empereur Henri, le premier de la maison de Saxe, et son digne successeur Otton I, reprirent l'œuvre de Charlemagne, et convertirent les Slaves, le glaive dans une main, de l'or pour des couvens et des évêchés dans l'autre.

Henri se soumit les Obotrites, qui habitaient le Mecklenbourg, dans la première moitié du dixième siècle; mais la conquête fut suivie d'assez près d'une révolte. Otton vint avec des forces majeures et établit l'évêché d'Oldendourg, comme station civile et ecclésiastique. Avec un peu de modération il pouvait assurer à la fois sa domination et celle du christianisme. Mais on exigea de ces barbares récalcitrans la dîme qu'à peine voulurent payer les anciennes populations chrétiennes, et une insurrection générale éclata une seconde fois. Le duc Mistivoi, qui avait embrassé la religion chrétienne, fut chassé par ses sujets; les prêtres et les moines furent sacrifiés sur les autels du paganisme; les temples renversés, les couvens abattus. Au commencement du onzième siècle, nouvelle soumission; promesse nouvelle d'obéir aux Al-

lemands, de recevoir le baptême et de payer la dîme. Le duc Gottschalk, converti et plein de zèle, veut gagner tous ses concitoyens, se constitue lui-même l'interprète des missionnaires, et voit s'élever avec joie les églises de Mecklenbourg, de Lübeck, de Ratzebourg. Déjà il est sûr de son triomphe, lorsque tout-à-coup, dans une réaction terrible, il est égorgé par les païens. Le christianisme, est extirpé de nouveau [1].

Les Wilzes occupaient le Brandenbourg et quelques contrées voisines. Henri et Otton les convertirent comme les Obotrites, et fondèrent pour eux les évêchés d'Havelberg et de Brandenbourg, vers le milieu du dixième siècle. Cependant le christianisme eut bientôt chez les Wilzes le même sort que chez les Obotrites; il ne put de long-tems l'emporter sur le culte du dieu *Radegast*, dont le sanctuaire était établi au milieu des marais de Rèthre. Ce ne fut qu'au douzième siècle que ce temple pût être détruit par les ducs de Saxe.

Les Sorbes de la Lusace et de la Misnie se montrèrent plus dociles. Henri et Otton établirent dans leur milieu des colonies de familles allemandes, des forts, des chefs militaires et les évêchés de Zeitz et de Mersebourg. C'était vers l'an 968. Cinquante ans après, les évêques purent abattre le bois sacré de Mersebourg et le christianisme porter tous ses fruits [2].

Pour mieux affermir toutes ces conquêtes à la fois po-

[1] Adam. Brem. *Hist. eccles.* II, c. 48, III, c. 21, 34, IV, c. 11. — *Helmoldi chronic. Slavor.* I, c. 17.

[2] *Witichindi Annales*, lib. I, p. 639, ed. Meibomio. — *Ditmari chronic.*, lib. I, p. 326, ed. Leibnitio.

litiques et religieuses, Otton érigea en métropole le fort que Charlemagne avait élevé sur les frontières des Slaves et des Saxons, la ville de Magdebourg. L'impératrice Editha, princesse d'Angleterre, affectionnait par suite de quelque ressemblance avec Londres, cette ville où l'empereur avait déjà fondé le monastère de S. Maurice, auquel il avait fait don de plusieurs villages, de terres, de salines, de péages, de biens situés en Hesse et sur le Rhin, d'une foule de serfs, d'affranchis, de familles slavonnes et allemandes!

La nouvelle métropole eut son rang après celles de Mayence, de Trèves et de Cologne. Si celle de Salzbourg, qui fut long-tems chargée de la conversion d'une foule de voisins indociles, lui disputa le pas, les archevêques de Magdebourg eurent de quoi se consoler dans le titre de *patriarche* de la Germanie que leur donnèrent les souverains de Rome, et dans les immenses donations qu'Otton II et Otton III joignirent à celles d'Otton I[1].

La juridiction du nouveau métropolitain s'étendit bientôt sur la Pologne, que le duc Miesko, converti par sa femme, soumit au christianisme en 966, où il fonda l'évêché de Posen[2], et où Otton créa bientôt celui de

[1] Meibom. *Rer. Germanic.*, t. I, p. 731—741. Harduini, *Acta concil.* VI, P. I, p. 653. — *Sagittarii Antiquit. archi-episcop.*, Magdeb. p. 14.

[2] Il n'obtint sa femme, nommée Dambrouka, de son père Boleslav-le-Cruel, duc de Bohème, qu'à la condition de se faire chrétien. Un jour, il ordonna de jeter ses dieux à l'eau, et invita ses sujets à suivre son nouveau culte. Pour mieux faire écouter les instructions des prêtres, il ordonna aux grands de l'entourer, tenant leur épée nue

Gnesen, en l'honneur du missionnaire Adelbert, que les Prussiens avaient assommé, parce qu'on ne pouvait pas tolérer, avaient-ils dit, des mœurs et des lois différentes dans le même pays [1].

Cependant ici nous passons sur le territoire d'une autre Eglise; ce n'est plus celle d'Occident qui envoie ses émissaires aux voisins des Polonais, aux peuples situés à l'est ou au sud de cette nation; c'est l'Eglise grecque, qui vient chercher au nord la compensation de ses pertes au midi. Et néanmoins, c'est l'Eglise grecque qui s'accroît le moins par ces conquêtes. Plus heureuse qu'elle dans cette circonstance encore, l'Eglise d'Occident, recueille où à peine elle a semé, tandis que sa rivale sème en plusieurs lieux et ne recueille pas.

L'Eglise grecque avait plus de motifs que toute autre pour chercher des conquêtes. Elle était, pour ainsi dire, assiégée jusque dans son chef-lieu; partout ses enfans opprimés devaient lui demander des asiles pour leur triste avenir, et partout ses prêtres étaient assez nombreux pour aller ouvrir ces asiles. Et cependant le séjour de Constantinople, cité anciennement si barbare, avait pour les Grecs dégénérés des charmes si puissans, qu'ils ne pouvaient plus s'en détacher, qu'ils n'eurent pas d'eux-mêmes la pensée d'aller ailleurs porter le christianisme, la civilisation ou les arts.

---

pendant la lecture de l'évangile. Dlugoss, *Hist. polon.*, lib. II, p. 94, ed. Lips. — Friese, *Kirchengeschichte Polens*, 3 vol. in-8°.

[1] *Vita S. Adelberti in Canisii Lect. antiq.*, t. III, p. 1, ed. Basnage.

En effet pour que des missionnaires sortissent de cette Byzance, que minaient à la fois tous les genres de calamités et qui ne travaillait plus qu'à sa ruine, il fallut les supplications des barbares.

Parmi les différentes populations qui étaient descendues du Caucase pour envahir l'ancienne Scythie et la Germanie, ou pour traverser ces régions, celle des Chazares (Jazaris), de race turque, se trouva, au neuvième siècle, établie dans la Crimée, et alliée du bas-empire. Ayant appris à connaître le christianisme, elle eut envie de quitter ses anciennes croyances; elle demanda des missionnaires à l'empereur Michel III, et reçut le baptême du moine Constantin, qui avait figuré à Byzance dans les longues querelles des patriarches Photius et Ignace [1].

Pour s'établir dans la Crimée, les Jazaris en avaient chassé les Bulgares, qui s'étaient successivement arrêtés en Thrace, en Pannonie et dans la région qui porte leur nom aujourd'hui. Souvent en guerre avec Byzance, qui leur payait la paix, les Bulgares avaient reçu quelques notions chrétiennes de leurs captifs. La sœur d'un de leurs chefs, qui était tombée entre les mains des Grecs, travailla, après sa délivrance, à la conversion de ses compatriotes, et Constantin qui, depuis ses travaux apostoliques, se nommait Cyrille [2], se rendit auprès des Bulgares, pour achever l'œuvre de leur régénération morale.

---

[1] En 848. *Vita S. Cyrilli, in Actis Sanct.* t. II, p. 19 et 22.

[2] Nous voyons ici qu'en Orient comme en Occident, on imita le changement de nom qu'avait fait S. Paul, lors de sa première mission.

Il fut secondé, dans cette pieuse entreprise, par un religieux grec nommé Méthode, que l'histoire appelle son frère, et qui doit avoir entraîné à sa foi le roi Bogoris et ses sujets, en leur expliquant les grandes scènes du jugement dernier, qu'il avait peintes lui-même dans un moment de belle inspiration [1].

Les Bulgares revinrent promptement de leur surprise, et Bogoris, à qui ils reprochaient avec fureur d'avoir fait changer leur culte, ne se soutint qu'avec les secours de Byzance. Il paraît qu'il fut inconstant lui-même, puisque, vaincu en 894 par Louis, roi d'Allemagne, il promit de nouveau d'être fidèle à la religion chrétienne. Il le fut en effet, au point d'embrasser la vie monastique sur la fin de ses jours [2].

La question de savoir si les Bulgares appartenaient au diocèse de Byzance ou à celui de Rome, fit éclater entre ces deux siéges des discussions qui se produiront ailleurs.

Des Bulgares, Cyrille et Méthode passèrent chez les Moraves qui descendaient des Slaves ainsi que les Carinthiens. Charlemagne, après sa victoire sur les Avares, avait déjà obligé quelques Moraves à recevoir le baptême; les archevêques de Salzbourg et de Lorch en Autriche n'avaient cessé de faire des efforts pour gagner cette population; une princesse chrétienne, la femme du duc Radislav, et les deux missionnaires de Byzance achevèrent l'ouvrage. Méthode fut nommé, dit-on, évêque

---

[1] En 860. Assemani, *Kalendria ecclesiæ Slavicæ* t. III, lib. III. P. I, p. 3. Romæ, 1755 in-4°. — Pagi, *Critica in Annal. Baronii ad ann.* 861., n° 10.

[2] *Annal. Fuldens. et Bertin. ad ann.* 866.

de Moravie, et Cyrille traduisit à Bude, pour les nouveaux convertis, les livres sacrés et la liturgie, surtout celle de la messe, en langue sclavonne. Cette concession choqua les archevêques de Passau, de Salzbourg et de Mayence, mais le pape Jean VIII n'hésita pas à la confirmer, et les descendans des anciens Slaves ne se sont jamais laissé ravir leur langue sacrée [1].

Les réclamations élevées par les évêques de Bavière conduisirent les deux missionnaires à Rome, où ils plaidèrent avec succès la grande cause de la célébration du culte en langue nationale. Cependant Cyrille paraît avoir été surpris par la mort dans la capitale de l'Occident. Méthode, au contraire, trouva en Moravie l'occasion de convertir le duc Borziwoi et plusieurs seigneurs de Bohème, auxquels se joignit un prêtre Morave et, après une longue résistance, la duchesse Ludmille, dont le zèle subjugua bientôt les Bohémiens, et que de hautes vertus firent enfin vénérer comme une sainte [2]. Le petit-fils de Ludmille, le dévôt Wenceslas, et Boleslaw, son assassin, marchèrent sur les traces de la sainte, et l'évêché de Prague fut définitivement constitué, l'an 973 [3].

Les Hongrois ou les Magyares, que les anciens ont

---

[1] Voy. Le Missel sclavon, rédigé par ordre d'Urbain VIII, en 1621, réimprimé à Rome en 1745; le Bréviaire sclavon, imprimé dans la même ville, en 1688, par ordre d'Innocent XI. Cf. Stredowsky, *sacra Moraviæ historia*.

[2] *Christannus, Vita S. Ludmillæ, in Balbini epitome hist. rerum Bohemicarum.*

[3] *Cosmæ Prag. Chronicon Bohem. in Freheri Script. rer. Bohem.* — Dobner, *Monum. hist. Bohem.*

quelquefois confondus avec les Huns et les Turcs, qui avaient marché quelque tems à la suite des Chazâres, et qui avaient ravagé plus tard pour leur compte une grande partie de l'Europe, s'étaient enfin arrêtés en Pannonie. Ils se jetaient de là tantôt sur l'empire d'Allemagne, tantôt sur celui de Byzance, qui l'un et l'autre desiraient avec la même ardeur les voir soumis au joug des chrétiens. Cette soumission se fit attendre. Il est vrai que plusieurs fois les chefs de ces barbares s'étaient rendus à Constantinople, y recevoir le baptême et de riches présens; mais à peine rentrés dans leur pays, ils avaient oublié leurs promesses. Gylas, qui se fit chrétien, en 960, le premier resta fidèle, et le moine Hiérothéus qu'il emmena avec lui, remplit les devoirs d'un missionnaire et d'un évêque avec tant de zèle, que les prêtres appelés par son successeur Geysa, les uns de Bavière, les autres d'Italie, purent baptiser une foule de néophytes. Cependant le duc Etienne et sa femme Gisèle, sœur de l'empereur Henri II, éclipsèrent tous les efforts de leurs prédécesseurs. Ils appelèrent d'Italie encore plus de prêtres que Geysa, érigèrent plusieurs évêchés et bâtirent un grand nombre d'églises et de couvens.

Etienne non seulement terrassa ceux des Hongrois qui défendirent l'idolâtrie; pour convertir la Transylvanie, il l'enleva à son oncle, et mérita si bien de la société chré tienne que le pape Silvestre II lui donna à la fois les titres de roi et d'apôtre, en attendant que Benoît IX le canonisât [1].

---

[1] *Vita S. Stephani in actis SS.* t. III. — Schwandtner, *Script.*

Le paganisme tenta vainement quelques réactions; loin d'abandonner leur foi, les successeurs d'Etienne lui soumirent encore les Dalmates et les Croates. Quelque rapprochés que fussent ces peuples de l'Eglise de Byzance, ils s'attachèrent aussi au pontificat d'Occident, et l'on vit ainsi les princes et les missionnaires des Grecs, surtout Cyrille et Méthode, travailler pour la gloire ou l'ambition des Latins. Ce phénomène, qui se présente précisément à l'époque où éclata la division des deux Eglises, ne peut que surprendre. Est-ce l'indifférence de Constantinople, est-ce l'adresse de Rome, est-ce la fortune, est-ce la Providence, qui a soumis tous ces peuples à la papauté de l'Occident?

L'histoire de la conversion des Russes présente au moins une tradition à cet égard. Les cités de Kiew et de Novogorod la grande, habitées par une peuplade slave, furent le berceau de l'empire russe et de sa civilisation religieuse. Peu après le milieu du neuvième siècle, la seconde reçut dans ses murs le Normand Rourik, de la tribu des Varègues, qui devait la protéger, et qui la subjugua. La première ne tarda pas à tomber entre les mains du successeur de Rourik, et devint la résidence du nouvel empire [1]. Dès ce moment, les conquérans communiquant leur esprit aventureux à leurs sujets, dont ils adoptèrent les mœurs et le langage, infestèrent à leur

---

rerum. hungaric. — D'après la chronique de Ditmar de Mersebourg, (*apud Leibnitium*) c'est d'Otton III, qu'Etienne a reçu le titre de roi.

[1] En 913.

tête le riche empire de Byzance [1]. C'étaient les plus grossiers et les plus féroces de tous les barbares, dont jusqu'alors les empereurs avaient acheté la paix. Ils se prêtèrent cependant à la conversion avec une docilité qui dut surprendre Byzance. Elle étonna le patriarche Photius qui leur envoya un évêque, et qui, frappé par ce nouvel exemple du pouvoir de sa foi, s'écria, dans son enthousiasme : « *Les Russes eux-mêmes, qui aiment, plus que tout autre peuple, à répandre le sang humain, ont reçu la pure doctrine et sont pour elle si pleins de zèle qu'ils ont demandé un pasteur.* »

Cependant les Russes étaient nombreux et changeans comme des barbares. Leur évêque rencontra plus d'un obstacle. Un jour ayant convoqué une assemblée nombreuse, il veut lui donner une haute idée de la puissance de son Dieu, et rappelle à cet effet les plus grandes merveilles que racontent ses saints codes. Mais tout-à-coup la foule réunie lui déclare, qu'elle veut s'assurer par elle-même, s'il n'y a pas là d'exagération; elle demande un miracle comme celui de la fournaise ardente, et à peine est-elle satisfaite, disent les légendes, lorsque le missionnaire, pour la convaincre, a retiré intact, d'un bûcher allumé devant eux, le volume de l'Evangile.

On le voit, l'Eglise grecque, pour se consoler du petit nombre de ses conquêtes, ne se refusa pas de flatteuses légendes. Elle fit mieux, elle donna aux Russes

---

[1] Au tems des Croisades et même antérieurement, les Varègues se rencontrent dans la garde des empereurs de Byzance.

ses meilleurs écrits religieux, et tâcha, à l'imitation de Rome, de leur faire célébrer le culte en grec. Mais la rudesse de l'organe des Russes demanda un alphabet spécial, et on leur donna les trente-cinq lettres qu'ils ont gardées depuis cette époque [1].

Malgré tous ces soins ou toutes ces légendes, le christianisme fit peu de progrès. La veuve du fils de Rourik, la princesse Olga, qui se distingua autant par sa prudence que par sa rare beauté, qui se fit baptiser à Constantinople [2], qui éleva plusieurs églises et appela des prêtres chrétiens de tous côtés, ne put pas convertir son propre fils, Swatoslaw. On craignait d'encourir le mépris en adoptant la nouvelle religion. Le petit-fils d'Olga, Wladimir, poussa le zèle pour le paganisme, au point de continuer les sacrifices de victimes humaines, d'immoler même des chrétiens et fit apostasier beaucoup de convertis. Cependant ses brillantes conquêtes, ses relations avec des peuples judaïques, mahométans, grecs et latins, ébranlèrent bientôt ses anciennes croyances. Il desira en changer. Une horde mahométane l'ayant engagé à s'attacher au prophète de la Mekke, il répondit que, sans doute, la polygamie permise par le Coran plairait à ses Russes; mais qu'ils ne pourraient jamais renoncer au vin ni à la chair du porc. Peu après, il se décida pour le christianisme, envoya des députés à Rome et à Cons-

---

[1] Quelques écrivains attribuent cet alphabet à Cyrille, apôtre des Bulgares; d'autres prétendent que ce fut le compétiteur de Photius, le patriarche Ignace, qui envoya le premier missionnaire aux Russes.

[2] Elle reçut au baptême le nom d'Hélène.

tantinople, pour prendre des informations sur le culte de l'une et de l'autre de ces cités, et se prononça pour l'Eglise grecque, d'après leur rapport sur la pompe avec laquelle se célébrait la cène et se chantait le trisagion dans la première de ces villes. Mais avant de recevoir le baptême, il fit encore la conquête de l'opulente Cherson, et demanda pour épouse la princesse Anne, sœur des empereurs Basile et Constantin, les menaçant de ses armes s'ils se refusaient à ses vœux. Anne se résigna et Wladimir reçut le baptême avec le nom de Basile ou de Wasili. Revenu à Kiew, avec les prêtres qui accompagnaient la princesse, il fit briser ses idoles, battre de verges et jeter dans le Dniéper la statue de la déesse Péroune, qu'il avait chérie particulièrement. On baptisa, dans le même fleuve, ceux de ses sujets qui voulurent bien embrasser sa religion. On eut patience avec les autres, au point que le paganisme se soutint jusqu'au douzième siècle. Cependant Wasili envoya des missionnaires dans toutes les provinces, bâtit des églises, fonda des évêchés, des hôpitaux, des couvens, des écoles pour la jeunesse. Si les mères, désolées de cette nouveauté, répandirent des larmes sur leurs enfans initiés aux mystères de l'alphabet, le duc fut loin de céder à leurs scrupules; il avait versé des pleurs lui-même, en renvoyant ses huit cents femmes et en voyant fouetter son idole favorite!

Wladimir mourut l'an 1015, partageant ses états comme Constantin, comme Clovis. Celui de ses fils qui continua le mieux son ouvrage fut le savant Yaroslaw, qui traduisit quelques ouvrages grecs pour l'instruction

des Russes, et dont les fils travaillèrent, à leur tour, avec une fervente ardeur, à la civilisation religieuse de leurs peuples. L'un de ces fils fonda le couvent de Kiew, où le moîne Nestor ouvrit, vers la fin de cette période, la série des annales de sa patrie [1].

Telles furent les principales conquêtes de la société chrétienne durant ces quatre siècles. Des bords de la Tamise à ceux du Dniéper, au sud et au nord de la Baltique, vingt peuples différens se soumirent aux sévères doctrines de Jésus-Christ. Sans doute, cet esprit de critique, que l'histoire ne craint pas, qu'elle appelle plutôt auprès d'elle, pour veiller sur sa pureté, dira que souvent l'ambition inspira les missionnaires de ces tems; que l'amour de la domination guida quelquefois leurs chefs, les pontifes d'Occident; que la politique conduisit presque toujours les rois qui servirent les uns et les autres; qu'une dévotion mal entendue dirigea quelques-unes des princesses qui furent les génies de la civilisation religieuse, et que des erreurs, mêlées à l'éternelle vérité, vinrent remplacer partout d'anciennes superstitions. Cet esprit peut dire vrai. Mais ce qui est vrai aussi, c'est que, dans le nombre de ces princesses, de ces religieuses, de ces rois, de ces moines, de ces évêques, de ces missionnaires, il en est dont la conduite, dont

---

[1] *Photii Epistol.*, n° 2, p. 47, ed. Londin. — *Acta SS.* t. II. septemb. n° 2. — *Cedrenus*, p. 551, ed. Paris. — *Theophanis continuat.*, l. IV, p. 90, ed. Venet. — *Zonaras Annal.*, t. II, p. 173, ed. Paris. — Semler, *De primis initiis christ. inter Russos religionis.* — Schloezer, *Proben russisch. Annal.* — Strahl, *Beitræge zur russischen Kirchengeschichte*, 1er vol.

les travaux, dont la vie et la mort respirent la plus rare abnégation de tout intérêt personnel, le dévoûment le plus absolu à la cause de la morale, de la religion, enfin une piété profonde, extraordinaire, capable des plus étonnans sacrifices.

Dans tous les cas, les nouvelles croyances valaient mieux que les anciennes; par elles s'épurèrent les mœurs; avec elles commencent la civilisation et les lettres des empires modernes, et ces empires eux-mêmes. Et lorsque se présentent de tels résultats, faut-il en méconnaître les auteurs, par la seule raison que des motifs humains seraient entrés pour quelque chose dans les actions d'un conquérant, d'un prêtre, d'une femme?

Sans doute la période qui nous occupe n'a pas fait comme les tems qui avaient précédé. Les hommes ont plus agi, la religion a moins fait par elle-même, les armes ont converti plus que les lumières. Mais, sans les armes des chrétiens, celles du mahométisme et du paganisme extirpaient l'Evangile, et les Charles-Martel, les Charlemagne, les Henri, les Otton, n'ont pu défendre la société dont ils furent les protecteurs qu'avec les moyens qu'on employait contre elle. Il en est résulté, nous en convenons, que, par ces missions armées, ces prédications subites, ce passage si prompt de la barbarie aux célestes théories du fils de Dieu, la civilisation de l'Europe put à peine être ébauchée. Mais telle fut sans doute la tâche de cette période; à d'autres siècles fut abandonné le soin de régénérer, de finir; à chaque âge son génie, ses travaux, son juge.

Une chose qui frappe, qui afflige profondément, c'est

que la société chrétienne de l'Orient, qui a tant perdu, n'ait pas éprouvé d'elle-même le besoin de rien acquérir. Son importance et son organisation sociale en ont dû recevoir de graves atteintes. D'un autre côté la société occidentale, devenue si grande, si universelle, si puissante, n'a pas pu n'a pas dû, conserver sa constitution ancienne.

Les changemens qu'a subis cette dernière, sont le phénomène le plus simple et pourtant le plus grand, le plus fécond en conséquences, le plus riche en leçons pour le monde moderne.

CHAPITRE III.

Nouvelle constitution de la société chrétienne; puissance temporelle des papes et leurs rapports avec les empereurs d'Orient, les Lombards, les Francs, les nouveaux empereurs d'Occident; puissance spirituelle des papes et leurs rapports avec les patriarches et les évêques d'Orient; séparation de l'Eglise d'Orient et de l'Eglise d'Occident.

Nous venons de voir que, par suite de ses succès, la société chrétienne a dû subir des changemens essentiels dans sa constitution antérieure; nous avons à indiquer ces changemens.

Pour mieux en comprendre l'importance, il faut se rappeler ce que nous en avons vu dans les deux périodes précédentes. La société chrétienne, dans la première, passa des formes démocratiques de sa constitution primitive et un peu fortuite aux formes aristocratiques, un

peu calculées par les hommes, un peu amenées par les circonstances. Elle marcha, dans la seconde de ses périodes, vers les formes monarchiques, et, immédiatement avant le mahométisme, c'étaient entre les patriarches de l'ancienne et de la nouvelle Rome, à qui parviendrait au pontificat suprême.

C'est à ce moment de la lutte que nous en reprenons l'histoire.

Un instant le mahométisme parut la suspendre; bientôt ce fut lui qui décida de son issue. Il réduisit à si peu de chose la nombreuse société qui se rattachait naturellement au chef religieux de Byzance, que ce pontife ne fut plus en état de se mesurer avec son ancien collègue. Ce n'est pas qu'il ait jamais renoncé à ses droits ou à ses prétentions; il défendit, au contraire, et les uns et les autres avec une constante vigueur, et aima mieux se séparer de Rome que de se soumettre à sa puissance; mais tandis que son heureux émule conquit vingt peuples nouveaux, fut investi d'une souveraineté temporelle, et s'investit lui-même d'une autorité supérieure à celle de tous les rois, le patriarche de Constantinople sut à peine acquérir une seule nation et ne sut pas faire un seul pas dans la carrière du pouvoir.

Comment l'évêque de Rome est-il arrivé à la monarchie spirituelle et temporelle? Comment, au moyen âge, s'est établie, pour l'Occident, une hiérarchie nouvelle, et une hiérarchie tellement extraordinaire, tellement absolue, que l'ancien Orient lui-même, que ce berceau de la puissance sacerdotale, n'avait jamais pu en concevoir une d'un absolutisme aussi pur? Quels changemens sont

résultés, pour la société chrétienne tout entière, de cette position nouvelle d'un de ses chefs? Quels ont été, tout ensemble, les causes et les effets de ce grand phénomène de l'histoire? Quelles ont été les circonstances et les combinaisons qui l'ont amené? Quel y a été le rôle des rois ou des peuples, des pontifes ou de la Providence?

Telles sont les grandes questions que doit traiter ce chapitre. L'histoire ancienne et moderne n'en offre pas de plus grandes.

Les solutions que l'on en donne ordinairement, les uns ne les cherchent que dans la politique des papes, les autres ne les trouvent que dans les circonstances qui doivent les avoir conduits; d'autres encore n'envisagent, dans cette haute question, que le droit divin. Si nous parvenions à démêler, dans les faits ou dans les circonstances, les pensées de l'homme et les desseins de l'Être qui préside au grand drame de la vie des peuples, nous trouverions sans doute la vérité. Mais c'est là chose difficile. Dans tous les cas, il paraît impossible de la trouver autrement.

L'évêque de Rome, au commencement de cette période, était le plus riche des patriarches, il en était le plus puissant, le plus considéré. Mais s'il put citer à la fois, en faveur de son rang, l'épiscopat de S. Pierre, quelques décisions synodales et plusieurs décrets impériaux; s'il put dédaigner le titre de patriarche, et jouir exclusivement de celui de *pape*, il était loin encore d'exercer la suprématie à laquelle il aspirait; il avait encore un collègue à Constantinople. Il y avait même un maître; et celui qui devait un jour être le consécrateur, l'arbitre, le juge des rois, était encore le sujet des empereurs.

Pour comprendre une telle destinée, il faut suivre les papes, tour à tour, dans leurs rapports avec les chefs de l'empire d'Orient et les exarques de Ravenne, les peuples d'Italie et les rois des Francs, les nouveaux empereurs d'Occident et quelques chefs secondaires.

Cependant nous ne verrions là qu'une puissance temporelle acquise par une puissance spirituelle. Il faudra encore suivre celle-ci, voir les évêques de Rome dans leurs rapports avec les patriarches de Byzance, avec les évêques de l'Occident, avec les missionnaires les prêtres et les moines, avec tous les fonctionnaires ecclésiastiques et tous les laïques qui leur sont subordonnés. Ici ce sera la puissance temporelle qui, à son tour, prêtera sa force à la puissance spirituelle, et, de la sorte, appuyées l'une sur l'autre, nous les verrons non seulement profiter de toutes les circonstances, mais planer au-dessus d'elles, et, loin de succomber au malheur des tems, aux attaques des ennemis, à leurs propres fautes, trouver en elles-mêmes les moyens de triompher de tous les obstacles, de grandir d'âge en âge.

Les rapports des évêques de Rome avec les souverains de Constantinople, étaient pénibles depuis long-tems. Leurs rivaux les plus puissans, les plus ambitieux, vivaient à la cour de Byzance, ayant l'oreille des empereurs, des ministres, des courtisans, des princesses. Les papes, à la vérité, y tenaient des envoyés [1] ; Grégoire-le-Grand, Boniface III et plusieurs autres pontifes avaient rempli ces fonctions, avant de parvenir à la dignité pontificale.

---

[1] *Apocrisiarii, V. Suiceri Thesaur. Eccles. S. hac voce.*

Cependant, les Romains de ces tems, quelque talent qu'ils eussent d'ailleurs pour le maniement des affaires, étaient des étrangers à Constantinople, et peu capables de joûter avec les Grecs du bas-empire, dans la lice scabreuse de l'intrigue. Aussi les évêques de Rome se virent-ils impliqués, pour leur malheur, dans une foule de querelles, les unes nées en Egypte et en Syrie, les autres en Grèce et à Constantinople, souvent difficiles à comprendre en Italie, et presque toujours périlleuses pour tous ceux qui s'en mêlaient. Elles furent surtout fâcheuses pour les évêques de Rome. Sans cesse les docteurs, les synodes et les empereurs de Byzance discutaient des points de dogme; sans cesse les uns ou les autres consultaient, sur leurs opinions, le premier pontife de l'Occident; et quelle que fût la sagesse ou la réserve de ses réponses, il lui arriva plus d'une fois d'être démenti par les conciles ou persécuté par les empereurs. Ainsi Vigile, dans la période précédente, s'était vu en proie aux embarras les plus douloureux entre Justinien et un synode; ainsi Martin I et Honorius I furent, l'un maltraité par Constant II, l'autre anathématisé par un concile général [1].

Ce qui gênait encore plus des évêques aspirant à l'indépendance, c'était la rigueur avec laquelle les souverains de Byzance veillaient au droit de confirmation, qu'ils exerçaient à l'égard des papes nouvellement élus. Aucun pape, dit le biographe de Grégoire-le-Grand, ne pouvait être installé, dans ces tems, sans l'ordre de

---

[1] Celui de Constantinople, en 680.

l'empereur [1]. La moindre résistance aux prétentions impériales, aux ordonnances théologiques de la cour était punie sur-le-champ, toutes les fois qu'on en avait le pouvoir. Tantôt on saisissait les revenus dont les papes jouissaient dans quelques provinces, tantôt on rognait leur diocèse pour augmenter celui de leurs rivaux.

Les empereurs, il est vrai, ne voyaient plus, ne connaissaient presque plus l'Italie; les savans de leur cour, tous les Grecs partageaient ce dédain, et Théophylacte Simocatta écrivit l'histoire de l'empire, depuis la fin du sixième siècle jusqu'au commencement du neuvième, sans nommer une seule fois ni Rome ni l'Italie.

Cependant les chefs de l'empire se faisaient représenter encore à Ravenne, par des exarques ou des gouverneurs généraux auxquels étaient subordonnés les ducs, les préfets et les patrices, ou gouverneurs particuliers que les conquérans de l'Italie, les Lombards voulaient bien tolérer encore dans quelques territoires. Si les empereurs et les exarques furent trop faibles pour protéger l'Italie, ils eurent encore assez de pouvoir pour maintenir l'évêque de Rome dans une dépendance sévère [2].

Mais les malheurs de l'empire et l'incapacité de ses chefs minèrent peu à peu ce triste pouvoir. Depuis le commencement du septième siècle, il décline rapide-

---

[1] *Non enim licebat tunc temporis quemlibet in Romana civitate ad Pontificatum promoveri absque jussione imperatoris. Paul. Diac.*, l. III, c. 4.

[2] Voy. les titres III et IV, du *liber diurnus Romanorum pontificum*, recueil publié d'abord par Holstenius, dont l'édition fut supprimée, et plus tard par le P. Garnier, à Paris en 1680.

ment. En vain Héraclius, si brave, à certaines époques de sa vie, défend-il ses provinces contre les barbares du nord, attaque-t-il la Perse, lui impose-t-il une paix injurieuse, se fait-il restituer, par Siroès, tout ce que son père Koshrou avait enlevé à l'empire [1]. Le héros tout-à-coup est arrêté dans le cours de ses triomphes. Tandis qu'il combat les Perses, les Avares assiégent les faubourgs de sa capitale. Le fanatisme des Musulmans appelle d'un autre côté les forces de l'empire; et pendant que le théologique empereur dispute sur le monothélisme, les Arabes lui enlèvent ses plus belles provinces. Le successeur d'Héraclius, Constant II, ose se porter en Italie, pour y arrêter les Lombards, mais il éprouve de leur part une défaite honteuse, et il périt à Syracuse d'une manière violente, détesté de tous ses sujets [2]. Constantin IV, qui tient de sa belle barbe le surnom de Pogonat, et qui forma, avec ses deux frères, la *Trinité terrestre*, est assiégé par les Arabes, pendant sept ans, dans sa capitale. Sans le feu grégeois de Callinicus, sans les Maronites du Mont-Liban, qui font, en faveur de leur maître, des diversions énergiques, les partisans du prophète se portaient en masses formidables sur le premier boulevard des chrétiens. Mais au nord, où il n'y a point de valeureux Maronites, Constantin est réduit à payer tribut aux Bulgares.

Le fils de Constantin, Justinien II, pour complaire aux Arabes, force les Maronites de quitter leurs montagnes, et n'obtient cependant de relâche ni des Arabes

---

[1] Paix de 628, par laquelle fut restituée la sainte croix.

[2] En 668.

ni des Bulgares. Justinien, à qui l'on coupe le nez et qu'on chasse du trône pour ses cruautés, y remonte, par les secours des Bulgares, après avoir égorgé Tibère III; mais, au milieu d'un second règne non moins désastreux, il est assasiné par Philippicus Bardanès, qui ne conserve la couronne que peu de tems; qui bientôt l'abandonne à Anastase et à Théodose, l'un et l'autre aussi pressés de la déposer que de la recevoir.

De tels princes, dans de telles conjonctures, quel pouvoir devaient-ils exercer en Italie, quelle protection accorder à son pontife? Léon l'Isaurien, qui les remplaça, tint le sceptre d'une main vigoureuse et fit respecter l'empire par ses voisins; mais, dans la triste querelle du culte des images, qu'il suscita avec des vues généreuses, il révolta contre lui la majorité de ses sujets, notamment ceux d'Italie, et augmenta, s'il se peut, l'impatience des papes de se détacher de Byzance. Le projet d'une capitation nouvelle à payer par l'Italie accompagnait l'édit impérial qui portait abolition des images. L'armée, le peuple, Venise, Ravenne, toute l'Italie s'insurgeait contre Léon, si le pontife qui s'était constitué le défenseur du culte et des intérêts de l'Italie, ne se fût opposé à la révolte. Mais Grégoire déclare, que c'est Dieu même qui conserve l'empire à Léon; qu'un pontife n'a pas le droit de disposer des couronnes; qu'il ne lui convient pas plus de se mêler des affaires de l'état, qu'il n'appartient à un prince d'enseigner les dogmes de l'Eglise[1].

---

[1] *Gregorii II, Epist. ad Leonem. Apud Harduin. Act. Concil.*, t. IV, p. 1.

Il est vrai que c'est une lettre à Léon même qui renferme ces maximes; il est vrai que cette lettre contient aussi des passages d'un autre genre. En effet, le pape déclare à l'empereur que les enfans mêmes se font de sa personne un objet de dérision. « *Vas dans leurs écoles,* dit-il, *avoue-leur que tu es le destructeur et l'ennemi des images; ils te jetteront leurs tablettes à la tête, et tu apprendras de ces petits étourdis, ce que tu n'as pas voulu apprendre des sages.* »

Ce qui peut excuser si non justifier ce langage, c'est que l'empereur s'était permis l'inconvenante menace, de faire briser, à Rome même, l'image de l'apôtre S. Pierre et d'en faire enlever le pape, comme autrefois ses prédécesseurs en avaient fait arracher Martin I. Grégoire trouva des inspirations superbes, pour répondre à cette bravade. « *Il faut savoir*, dit-il, *que les évêques de Rome résident dans cette cité comme un mur intermédiaire, comme un boulevard entre l'Orient et l'Occident, pour maintenir la paix, dont ils sont les arbitres, les modérateurs. Les empereurs qui t'ont précédé, se sont appliqués à conserver cette paix. Que si tu nous insultes avec arrogance et que tu t'imagines nous effrayer par tes menaces, nous dédaignerons de descendre avec toi dans la lice. Le pontife de Rome se retirera à quatre-vingt stades, dans la terre de Campanie, alors viens et pourchasse les vents !* » Peut-être le ton de Grégoire est-il trop acerbe, mais, au commencement de sa lettre, il s'en explique, dans une phrase que nous ne traduisons pas : « *Necesse habemus crassa tibi et indocta scribere, ut indoctus es et crassus.* »

Ce qui est de fait, c'est que Grégoire demeura fidèle au chef de l'empire, malgré les bruits répandus généralement sur des attentats que l'empereur méditait contre sa personne; malgré la mesure par laquelle Léon détacha du diocèse de Rome les Eglises d'Illyrie, de Sicile, du duché de Naples et de la Calabre, pour les soumettre au patriarcat de Byzance.

Grégoire III suivit d'autres principes. Il excommunia Léon l'Iconoclaste, à la tête d'un concile, et, lorsque l'empereur, pour s'en venger, confisqua en Sicile les terres de l'Eglise, le pape essaya de faire de Rome un état indépendant, une république. Cette idée fermentait depuis quelque tems dans l'esprit des Romains. Déjà sous le pontificat précédent on parlait d'une république de ce genre [1]; Grégoire III en réalisa le projet. S'il conserva quelques simulacres de soumission à l'empire, il invita Charles Martel, par une ambassade spéciale, à se prononcer en faveur de la nouvelle constitution. Tout le monde, suivant Grégoire, était disposé à secouer le joug des empereurs, et à reconnaître Charles en qualité de consul [2].

Cette demande parvint au duc des Francs à l'époque la plus glorieuse de sa vie; cependant il n'était que maire du palais et les Arabes occupaient encore le midi de la France. Il fut impossible à Charles de se transporter en Italie, et il se borna à adresser une ambassade au pape.

---

[1] Anastasius, *Vitæ pontific.*

[2] *Gregorii III, Epist.* 5. 6. — *Cod. Carol.* 1. 2. *apud Duchesne*, t. III. — *Annales Metenses ad annum* 741. *Ibid.*

Les papes, depuis cette époque, reportent, malgré eux, leurs regards sur Constantinople. Mais lorsque les Lombards s'emparent des dernières possessions des Grecs, qu'ils chassent l'exarque de Ravenne, qu'ils battent en brèche les murs de Rome, et qu'en vain Etienne II demande des secours à Constantin surnommé Copronyme, dont il déteste les opinions, son parti est pris : le siége de Rome s'attachera à la nouvelle dynastie qui vient de s'élever sur le trône au-delà des Alpes, et les Francs le protégeront contre les Lombards.

Les rapports des papes avec les Lombards, qui avaient renversé en Italie l'empire des Ostrogoths, comme ceux-ci avaient culbuté l'empire des Hérules, étaient fâcheux depuis long-tems. Les Lombards, arrivant de la Germanie, étaient Ariens, et, quoiqu'ils songeassent peu à persécuter les Orthodoxes, ils établirent néanmoins des évêques de leur schisme à côté des évêques orthodoxes qui siégeaient dans les diocèses. D'ailleurs une foule de barbares, qui ne tenaient pas au même peuple, des Sarmates, des Bulgares et des Saxons avaient suivi les Lombards en Italie et Rome était cernée par eux de tous côtés. A l'exception de l'exarcat de Ravenne, du duché de Rome et du territoire de Naples, toute l'Italie leur était soumise. Ils n'en étaient pas satisfaits, ils demandaient le reste. Dès le commencement du septième siècle, l'exarcat, Rome et Naples furent menacés, et il fallut toute l'adresse de Grégoire-le-Grand, toute la vénération que professait pour lui la reine Théodelinde, tout l'ascendant que cette princesse exerçait sur Agilulphe, son époux, pour obtenir quelque

trève, en dépit de l'exarque de Ravenne et de l'empereur de Byzance.

Grégoire eut des succès plus importans. Théodelinde, fille d'un duc de Bavière, était catholique; elle était chérie des Lombards; elle en fit renoncer les principaux à l'arianisme, et la princesse qui s'empressa de protéger les établissemens de S. Colomban dans les Alpes, affermit aussi dans ses états l'autorité du pontife de Rome [1].

Cependant cette autorité était faible, les successeurs d'Agilulphe ne furent pas tous catholiques, et tous ceux de Grégoire furent dans le cas de redouter les Lombards, qui ne renoncèrent définitivement à l'arianisme qu'en 671 [2], et qui ne renoncèrent jamais au désir d'avoir Rome. Heureusement pour cette ancienne reine du monde, que ne protégeait plus aucune puissance réelle, l'empire des Lombards était affaibli, divisé entre trente-six ducs jaloux les uns des autres, plus jaloux encore du roi leur suzerain. Mais, au commencement du huitième siècle, un guerrier et un chef habile, Luitprand, occupa le trône, et, lorsqu'il vit l'empereur des Grecs mettre le trouble dans ses possessions, en proscrivant les images de leur culte; lorsqu'il vit le peuple courir aux armes, pour défendre l'honneur de ses saints, et Rome, mécontente de Byzance, se déclarer république, il s'empara de la Romagne, secourut Ravenne, qui s'était insurgée

---

[1] Parmi les lettres de Grégoire, il en est quatre qui sont adressées à Théodelinde; ses *Dialogues* doivent avoir servi à la reine pour la conversion des Lombards.

[2] Voy. le tome I, page 342.

contre les Grecs, et enleva à ces derniers tout ce qu'ils possédaient encore au nord de Rome. Il est vrai qu'il ne poussa pas la guerre plus loin ; qu'il fit une alliance avec les Grecs, qu'il accorda la paix à Grégoire II et que, dans une autre alliance, celle avec Charles Martel, il défendit la cause chrétienne contre les Sarrasins. Cependant il ne traita pas de même le successeur de ce pontife, Grégoire III, contre lequel il exerça toutes sortes d'hostilités et dont il provoqua les plus vives malédictions.

Grégoire avait espéré que Charles Martel opposerait enfin aux Lombards ses armes redoutables; mais le duc des Francs et le pontife de Rome moururent bientôt, dans la même année [1], et ce fut à leurs successeurs, Pépin et Zacharie, à terminer avec Byzance et les Lombards.

Zacharie et Pépin furent si prudens, et prirent leurs mesures avec une telle intelligence, qu'ils endormirent complètement les Grecs et les Lombards, et que, le résultat se montrant à jour, les uns et les autres durent en être également surpris.

Zacharie, tout en blâmant intérieurement les opinions de Constantin, se ménagea sa faveur, en reçut quelques biens, et se porta intermédiaire entre Luitprand et l'empereur, lorsque les Lombards assaillirent l'exarcat. Plus tard il désarma le roi Rachis, qui attaqua Pérouse. Il se rendit auprès de lui en personne, et lui peignit le néant des conquêtes les plus glorieuses, de toutes les grandeurs terrestres, avec une telle vivacité, que le

[1] 741. Cf. Paul Diac. *Hist. Longobard.* — Muratori, *Annal. Ital.* t. V. — *Lupi Cod. Diplom. eccles. Bergomat.*

prince déposa la couronne et se retira dans un monastère avec sa femme et ses enfans.

Mais si Zacharie sut ôter la couronne au roi d'un peuple qu'il n'aimait pas, il sut donner le sceptre au fils d'un héros que son prédécesseur avait déjà appelé à son secours. Quand l'habile Pepin le choisit pour juge de son audace et de la faiblesse de son maître, la décision, d'ailleurs préparée par deux amis et un émissaire secret du puissant Boniface, l'apôtre de l'Allemagne[1], ne se fit pas attendre un instant. Si cette décision se cacha modestement sous les formes d'une maxime générale[2], elle n'en créa pas moins une dynastie nouvelle, et cet essai fut également heureux pour la papauté et la France.

Zacharie ne vit pas tous les résultats de sa prudence, de son courage, maisl e pape ne meurt pas plus à Rome que le roi ne meurt en France, et Etienne II, au besoin sut trouver la nouvelle dynastie, lorsqu'Astulphe, ro des Lombards, résolut de prendre enfin cet exarcat, ce territoire de Rome et ces duchés grecs, que ses prédécesseurs convoitaient sans cesse, que ne défendait plus qu'un bâton pastoral; lorsqu'il chassa de Ravenne le lâche Eutychius, le dernier des exarques, et qu'il menaça d'égorger tous les Romains qui refuseraient de le reconnaître pour leur roi, Etienne, il est vrai, lui demanda d'abord la paix, et supplia ensuite l'empereur de lui envoyer des secours; mais à peine Constantin les eut-il refusés, que le pontife se rendit en personne au-

---

[1] *Bonifacii*, *Epist.* 141.

[2] Voy. ci-dessus, p. 33.

près du roi des Francs. Il en fut accueilli avec joie, et Pepin s'empressa de rendre au pape l'hommage auquel des rois Lombards s'étaient prêtés eux-mêmes, conduisant à pied le coursier de son hôte. Si, le lendemain, il permit qu'Etienne en cilice se précipitât à ses genoux, cet acte d'imploration publique n'avait pour but que de captiver les Francs; c'était un acte d'une intention analogue à celui que fit Pepin lui-même, en se laissant sacrer de nouveau par le pontife.

En répétant ce sacre déjà fait par un délégué de son prédécesseur, Etienne y comprit les fils du nouveau roi, qui furent aussi faits rois des Francs. Il joignit, à cette dignité, le titre romain de *patrice.* C'était conférer à la fois de nouvelles espérances et imposer aux trois princes des obligations nouvelles envers le siége de Rome. La dignité de patrice, que le pontife donna de la sorte, à la place de son maître, le chef de l'empire, était alors si peu de chose, qu'on serait embarrassé de dire ce qu'elle valait en effet. Cependant le duc de Rome portait habituellement ce titre ; et le roi Odoacre, après avoir culbuté l'empire d'Occident, n'en prenait pas d'autre pour régner sur Rome et l'Italie. Pepin l'accepta, en attendant qu'il pût le faire valoir, marcha sur Pavie, la capitale des Lombards, s'en rendit maître, prescrivit à Astulphe la restitution de tout ce qu'il avait pris de l'exarcat et du territoire de Rome, et retourna en France, après avoir donné au pape les villes et places à restituer.

Etienne avait conféré au roi des Francs une ancienne dignité, que les empereurs ne savaient plus faire respecter en Italie. Pepin donna au pape un ancien terri-

toire, où ils ne savaient plus se maintenir. Cette dernière donation, dans un doute un peu extraordinaire, mais faite dans des circonstances également rares, ne nous est rapportée que par le bibliothécaire romain Anastase; aucun document ne s'en est conservé; elle est cependant constatée par les faits qui s'y rattachent. Mais Astulphe refusa d'en livrer l'objet au pape. Etienne s'en plaignit au patrice; mais quatre lettres qu'il lui adressa, soit par terre, soit par mer, étant restées sans effet, il fit intervenir S. Pierre lui-même pour émouvoir son défenseur. Dans une cinquième lettre, qu'on a souvent appelée une fiction téméraire, que Fleury même reproche au pape, et qui n'est pourtant qu'une figure de rhétorique, si elle est quelque chose, S. Pierre dit *aux hommes excellens*, Pepin, Charles et Carloman : « *Pierre, appelé à l'apostolat par Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, etc... Comme par moi l'Eglise romaine, dont Etienne est évêque, est fondée sur la pierre,.... je vous adjure, vous excellens Pepin, Charles et Carloman, trois rois, et avec vous les évêques, abbés, prêtres et moines, et même les ducs, les comtes et les peuples,.... je vous adjure, et la vierge Marie, les anges, les martyrs et tous autres saints, vous conjurent avec moi, de ne pas permettre que ma ville de Rome et mon peuple soient plus long-tems en proie aux Lombards..... Si vous m'obéissez promptement, vous en recevrez une grande récompense en cette vie, vous surmonterez vos ennemis, vous vivrez long-tems, vous mangerez les biens de la terre, et vous aurez en outre la vie éternelle; si vous ne m'obéissez pas, sachez que, par l'autorité de la sainte*

Trinité et de mon apostolat, vous serez privés du royaume de Dieu. »

Pepin, à qui les Lombards refusaient le tribut qu'il leur avait imposé pour son compte, fut sensible à ce langage, repassa les Alpes, reprit Pavie et ne fit la paix avec Astulphe qu'après avoir pris les moyens d'en assurer l'effet. Fulrade, qui avait négocié avec Burcard de Wurtzbourg l'élévation de Pepin-le-Bref, se rendit de ville en ville, pour en recueillir les clefs et les ôtages, et renvoyer les uns et les autres à Rome [1].

Les papes n'étaient pas encore souverains. Pepin lui-même ne s'attribuait pas la souveraineté du territoire qu'il leur avait donné; il laissait intact le droit des empereurs; mais les pontifes se trouvaient en jouissance d'une belle donation. Cette jouissance pouvait conduire plus loin. Cependant Paul I alla trop vite, en recevant l'hommage des ducs de Bénévent et de Spolète, vassaux des Lombards. Aussi le roi Didier, pour s'en venger, offrit-il ses secours à l'empereur Constantin Copronyme, lorsque ce prince, qui tenait à la possession de l'exarcat et qui offrait à Pepin de lui rembourser ses frais de guerre, essaya de reprendre Ravenne. Sans l'affection que portait au saint-siége la nouvelle dynastie des Francs, la fameuse donation était perdue avec toute perspective de souveraineté temporelle. Mais Pepin réconcilia le pape avec Didier, et telle fut désormais leur bonne intelli-

---

[1] Fulrade, né en Alsace, abbé de Saint-Denis et fondateur de plusieurs établissemens religieux au Val-de-Liepvre, fut l'un des hommes les plus distingués de son tems. Voy. le *Voyage littéraire de D. Ruinart en Alsace*, accompagné de nos notes, p. 111.

gence, que les Lombards fournirent des secours à Rome contre l'empereur. Néanmoins l'affection n'entrait pour rien dans ces transactions. Le cœur du pontife appartenait à la France. Toute paix avec les Lombards, si voisins de Ravenne, était à ses yeux une trève éphémère, tandis que la dynastie au-delà des monts ne pouvait jamais devenir dangereuse au pouvoir des sept collines. Malgré l'assistance qu'Etienne III reçut de Didier, lors d'un complot tramé contre sa vie, Rome n'aima que les Francs. Elle donna, de ces sentimens, une preuve presque trop forte, quand l'un des fils de Pepin dut épouser la fille de Didier. « *Satan, dès le paradis,* écrivit Etienne au futur époux[1], *s'est servi d'une femme pour faire violer la loi divine. Il se sert encore d'une femme pour mal faire. Ce projet d'alliance est une inspiration infernale. L'illustre race des Francs, qui éclipse toutes les autres, votre noble, votre puissante, votre glorieuse maison ne peut pas se souiller en s'unissant aux perfides et dégoûtans Lombards*[2], *qu'à peine on peut compter parmi les peuples. Une telle union ne produirait qu'une postérité lépreuse. Aussi le bienheureux Pierre, prince des apôtres, à qui Dieu a confié les clefs des cieux et le pouvoir de lier et de délier dans ce monde et dans l'autre, conjure-t-il énergiquement votre excellence par ma misère*[3], *qu'aucun de vous n'ait la présomption*

---

[1] *Stephani III Epist. ad Carolum et Carlom. Codex Carolin.* n° 45.

[2] *Fœtentissima Langobardorum gente polluatur.*

[3] *Per nostram infelicitatem.*

d'épouser la fille de Didier, ni qu'on marie votre noble sœur Gisèle, aimable devant Dieu, au fils du roi des Lombards. » Plus loin, le pape lance d'avance les anathèmes de S. Pierre contre ceux qui lui désobéiraient, et promet les récompenses célestes à ceux qui se conformeraient à ses exhortations [1], tant il lui tenait à cœur de ne pas laisser naître un intérêt funeste à Rome dans la famille qui devait appuyer le sacerdoce souverain.

Le mariage se fit néanmoins, mais il fut malheureux. Cependant le royaume des Lombards tomba entre les mains de l'époux, de Charlemagne; et ses descendans n'en prirent pas intérêt contre la papauté.

La papauté, de son côté, se ménagea la bienveillance de Charles. Lorsque Didier essaya d'amener le nouveau pape à une alliance, Adrien I refusa constamment de se rendre auprès du roi, et quand ce dernier se porta sur le territoire de Rome, Charlemagne, pressé par le pontife, passa les Alpes, prit Pavie, mit fin au règne des Lombards, et renouvela, en faveur du siége pontifical, la donation de son père [2].

---

[1] *Si quis, quod non optamus, contra hujusmodi nostræ adjurationis atque exhortationis seriem agere præsumserit, sciat, se auctoritate Domini mei b. Petri, Apostolorum principis, anathematis vinculo esse innodatum et a regno Dei alienum, atque cum diabolo et ejus atrocissimis pompis et ceteris impiis æternis incendiis concremandum, deputatum. At vero qui observator et custos istius nostræ exhortationis exstiterit, cœlestibus benedictionibus a Domino Deo nostro illustratus, æternis præmiorum gaudiis, cum omnibus Sanctis et electis Dei particeps effici mereatur.*

[2] Eginhard, *Vita Corolini M.* c. 6. — *Annales Francorum ad ann. 774.*

Cette donation n'est encore rapportée que par Anastase. Il ne nous en reste pas plus de document authentique que de celles de Constantin [1] ou de Pepin; et Anastase se trompe évidemment [2], en attribuant au territoire pontifical, outre l'exarcat et le domaine de Rome, l'île de Corse, les villes de Parme, de Reggio, de Mantoue; les provinces de Venise, d'Istrie, de Bénévent et de Spolète. Le fait d'une donation n'est pourtant pas douteux. Il résulte de toute la correspondance des papes avec Charlemagne, qu'ils avaient des terres et des revenus dans diverses parties du territoire italien que cite Anastase; il en résulte que ces terres et revenus avaient été donnés au saint-siége, depuis long-tems, par les empereurs, les patrices et d'autres personnages riches ou distingués; mais la donation elle-même a été singulièrement exagérée, puisqu'elle ne fut qu'une confirmation d'anciens droits de propriété augmentés de nouveaux domaines [3].

En effet, Charlemagne n'entendait nullement s'arroger la souveraineté de Rome, de l'exarcat ou des anciennes possessions grecques. Il était, depuis sa conquête, roi d'Italie et patrice des Romains, et il voulut bien accepter encore le dernier de ces titres de l'impératrice Irène [4]. Mais s'il se passa des ordres de l'empire, il laissa

---

[1] La donation de Constantin est mentionnée pour la première fois par le pape Adrien. *V. Codex Carolin.* 40. Voy. notre t. I, p. 273.

[2] *Vita Adriani I.*

[3] *Codex Carolinus*, 49 à 90, *passim.*

[4] L'an 781.

croire qu'il n'en gouvernait quelques provinces qu'en qualité de vicaire, et c'était là une sage politique, dans une dynastie nouvelle, dont les Saxons, les Sarrasins, les Normands et les Hongrois entouraient les états.

Les papes, à leur tour, reconnaissaient encore, sous Pepin et sous son fils, la souveraineté des empereurs; ils dataient de leur règne; ils en appelaient à leur juridiction; ils les nommaient leurs maîtres, jusqu'en 785 [1]. Charlemagne, il est vrai, succède peu à peu à tous leurs droits. Il fait frapper des médailles à Rome; l'administration suprême est entre ses mains ou celles de ses délégués; il reçoit les hommages des pontifes et confirme leurs élections; on appelle à ses officiers des jugemens rendus par eux. Enfin, l'an 800, il comprend, dans le tableau de ses états, le duché de Rome, l'exarcat et la pentapole; mais, à cette époque, Charlemagne est le premier monarque de l'Europe, est empereur d'Occident et souverain de Rome.

C'est encore un pape, c'est Léon III qui lui a déféré ce titre; mais c'est Charles lui-même qui s'est donné cette souveraineté de Rome, que son fils n'avait pas voulu enlever aux empereurs, qu'il n'avait pas eu idée de donner aux papes, qu'il avait exercée sous le titre de patrice, titre si modeste, qu'on ne veut, qu'on ne peut plus le garder dans la nouvelle dynastie, qu'on le rend à la papauté qui l'avait offert à Pepin.

Ce fut le saint jour de Noël même, disent les annales

---

[1] *Antiquit. S. Dionysii*, l. II, c. 3. — Harduini, *Acta concil.* VI p. 1689—1794. VII, p. 99.

des Francs, *que le pape Léon posa une couronne sur la tête du roi, et que tout le peuple romain poussa l'acclamation, à Charles Auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire. Après les laudes, le pape lui témoigna l'adoration à la manière des anciens princes, et le titre de patrice étant mis de côté, on l'appela Empereur et Auguste* [1]. Le biographe des pontifes romains, Anastase, en rapportant le même fait, ajoute avec soin [2]: *c'est de ses propres mains que Léon l'a honoré de cette précieuse couronne. Alors tous les fidèles Romains, d'une voix éclatante, sous les auspices de Dieu et de S. Pierre, qui porte les clefs du royaume céleste, se sont écriés : Au très-pieux Charles, Auguste, couronné de Dieu, pacifique empereur, vie et victoire.*

Ce qu'il y a de bien curieux dans les récits de cet événement, c'est que, du côté des Francs, on veut faire croire que Charles n'a été pour rien dans son élévation à la dignité impériale; tandis que, du côté de Rome, qui pouvait pourtant se faire des titres de cette circonstance, on rapporte que le roi des Francs, avant d'être proclamé empereur, avait été promu à cette dignité, non par le pape seul, mais par une assemblée du clergé, de la noblesse et du peuple de Rome [3].

Ce qui explique la conduite de Charlemagne, c'est qu'il voulait ménager l'empereur d'Orient avec lequel il

---

[1] *Annales Loiseliani ad ann.* 801.

[2] *Vita Leonis III.*

[3] Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. 45, n° 14.

avait besoin de s'entendre en effet sur les limites de son nouvel empire. Il n'eût, au surplus, dépendu que de lui, de réunir sur sa tête les deux couronnes d'Orient et d'Occident, et de mériter, sous ce rapport aussi, le titre de nouveau Constantin que lui décerna la reconnaissance de Rome. En effet, l'impératrice Irène, plus sensible encore à la gloire de Charlemagne qu'Aroun-al-Rachid, qui lui adressa une ambassade, lui fit offrir sa main, afin de pouvoir opposer un guerrier cher à la victoire à ses nombreux adversaires au-dedans et au-dehors. Mais le héros de l'Occident, qui s'associa successivement jusqu'à neuf femmes, ne fut guère flatté de cette proposition, et ne crut pas devoir se charger d'un empire qu'écrasaient à la fois sa propre nullité et l'audace de ses ennemis.

Charles entendait régner en maître dans les pays de sa domination; il le prouva en Italie. Du moment qu'il fut devenu empereur d'Occident, les papes exercèrent, à la vérité, l'autorité des anciens exarques, des patrices. Mais Charles fut souverain, Rome fut ville impériale, les pontifes datèrent de son règne, et les envoyés royaux exercèrent sur les Romains et sur leurs évêques les mêmes pouvoirs que sur tous les autres sujets du prince [1].

L'exercice de cette autorité souveraine se relâcha sous le fils de Charlemagne. Louis-le-Débonnaire, qui s'accusait, dans ses pénitences monastiques, *d'avoir fait marcher ses troupes en carême*, n'était pas homme à tenir

---

[1] Muratori, *Antiq. Ital. medii ævi*, t. I, p. 445. — Walch, *de missis dominicis pontificis Romani judicibus.*

le sceptre d'un conquérant. Aussi le pape Pascal n'attendit-il pas la confirmation impériale, pour prendre possession de sa nouvelle dignité, et Louis se contenta débonnairement des excuses qu'on voulut bien lui en donner. Cependant il se montra juge du pape, le forçant, lors d'un crime commis à Rome, de s'en purger par serment. Quelle que fût d'ailleurs la pieuse libéralité de Louis, le document, par lequel ce prince est censé avoir donné au saint-siége, en 816, la cité romaine avec le duché et les possessions suburbaines, est une pièce fabriquée au onzième siècle. L'empereur y donne au pape l'île de Sicile qui n'était pas en sa possession, et renonce au droit de confirmation que pourtant il exerçait [1].

Son fils Lothaire, loin d'oublier les priviléges d'une autorité affaiblie, rendit une constitution où sa supériorité sur le pape fut rétablie formellement. Il la fit reconnaître aussi dans le serment que durent lui prêter les Romains. Voici, suivant le continuateur de Paul Diacre [2], le serment que ce prince prescrivit au clergé et au peuple : « *Je promets au Dieu tout puissant, sur ces quatre évangiles, cette croix du Seigneur et le corps du bienheureux prince des apôtres, qu'à partir de ce jour je serai désormais fidèle aux empereurs Louis et Lothaire, selon ma force et mon intelligence, sans fraude ou malice,* SAUF LA FOI QUE J'AI PROMISE AU SEIGNEUR APOSTOLIQUE; *que je ne permettrai pas qu'il se fasse, pour ce siége, une*

---

[1] Walch, *Censura diplomatis quod Ludovicus P. Pascali I concessisse fertur.*

[2] D. Bouquet, t. VI, p. 173.

élection de pontife autre que celle qui est conforme aux canons et à la justice, ni que celui que aura été élu de la sorte soit consacré, avant d'avoir prêté un pareil serment devant l'envoyé impérial [1]. »

La réserve, *sauf la foi promise au Seigneur apostolique,* semble indiquer une sorte d'exception au droit du souverain. Mais ces mots ne demandent qu'à être entendus pour ne pas choquer. Ils se rapportent au spirituel, s'ils ont un sens. Rapportés au temporel, ils détruiraient la souveraineté qu'établit le serment.

La souveraineté des Francs était si bien établie qu'elle ne fut pas même ébranlée dans les rapports si difficiles, où ils se trouvaient, pendant les démêlés de l'empereur avec ses fils; Grégoire IV lui-même pria l'empereur de confirmer son élection [2].

Il fallut encore une fois que le pontificat se trouvât dans des circonstances extraordinaires pour s'élever d'avantage, et ces circonstances ne lui manquèrent pas. A la suite du partage de Verdun, Rome n'eut plus qu'un souverain faible dans la personne de l'empereur Lothaire, que d'autres intérêts appelèrent souvent hors d'Italie, tandis que les invasions des Sarrasins fournirent aux papes l'occasion de déployer toute l'autorité de chefs de la chose publique. En effet, ils levèrent des troupes, assemblèrent des flottes, créèrent des cités et des châteaux forts, conclurent des traités et des al-

---

[1] Cf. Mansi, t. XIV, p. 479.

[2] *De Marca de concordia sacerdotii et imperii*, lib. 8, c. 14, n° 8.

liances [1]. Tels avaient été Grégoire II et Grégoire III lorsque les empereurs de Byzance avaient cessé d'être puissans. Tels furent Grégoire IV, Sergius II, Léon IV et Benoît III, depuis que les empereurs de France déclinaient à leur tour. Comme s'étaient relâchés les liens qui rattachaient jadis les pontifes à leurs premiers souverains, se relâchèrent aussi, dès le neuvième siècle, les liens qui les rattachaient à leurs nouveaux maîtres. Bientôt les Romains, avec cette politique toute vulgaire qui avait animé leurs grands ancêtres, ne considérant jamais que leur gloire ou leur avantage, déclarèrent hautement, qu'il convenait de renoncer à une alliance qui cessait d'être utile; que mieux vaudrait revenir aux empereurs de Byzance. C'était là le mot d'un rebelle; mais ce rebelle exprimait l'opinion générale. L'empereur Louis II se hâta de se rendre à Rome, pour y faire valoir l'autorité de sa dynastie. Mais déjà l'opinion publique rendait la papauté plus qu'indépendante, en la mettant au-dessus de toute autre puissance du monde. Déjà l'intime ami du plus grand des princes de l'époque; déjà Alcuin avait écrit à Charlemagne : « *Nous avons vu jusqu'ici trois personnages plus élevés que tous les autres; c'est d'abord la* SUBLIMITÉ APOSTOLIQUE *qui gouverne, par vicariat, le siége du bienheureux prince des apôtres; c'est ensuite la dignité impériale qui est la seconde; c'est enfin celle des rois, la troisième* [2]. »

Charlemagne n'avait peut-être pas goûté une classifi-

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 18.

[2] Alcuini *Epist.* 11, p. 1502, ed. Paris.

cation de cette espèce; il avait cependant rendu lui-même quelques ordonnances, *d'après le conseil du saint-siége*[1]. Bientôt, dans l'opinion publique, la dignité impériale put rivaliser d'autant moins avec la dignité pontificale, que celle-ci conférait la première. En effet, en voyant les papes sacrer les empereurs, les peuples, les papes et les empereurs eux-mêmes se persuadèrent que le siége de Rome disposait de l'empire, et qu'il en disposait à son gré. Alors un empereur écrivit ces mots: « *Censurer un pape pour avoir sacré tel prince, plutôt que tel autre, autant vaudrait censurer Samuel d'avoir oint David, après l'onction donnée à Saül*[2]. » Telle était la foi du tems. Le pontife était l'agent de Dieu même dans le choix d'un empereur, et il n'était, par conséquent, responsable pour ses préférences envers personne. Avec de tels principes, il ne fallait qu'un pontife plus hardi que les autres, pour aller plus loin que n'était jamais allé le sacerdoce d'aucun tems. Le pape Nicolas I, qui fut élevé sur le siége pontifical, au milieu du neuvième siècle, fut de ce caractère. Il le prouva aux rois. Un chroniqueur de l'époque en fait naïvement la remarque. *Depuis le bienheureux Grégoire-le-Grand*, dit-il, *aucun pape ne fut comme Nicolas; il commanda aux rois et aux tyrans, et leur faisait voir une telle autorité qu'on l'aurait dit le maître du monde*[3].

---

[1] *Hortatu sedis apostolicæ.*

[2] D. Bouquet, t. VII, p. 573.

[3] *Reginonis chronic. ad ann.* 868. *Apud Pistorium*, t. I. — *Annales Metens. ad h. ann. Apud Duchesne*, t. III.

C'est ce que les papes n'étaient pas réellement; mais ils étaient les dispensateurs de la couronne impériale, et Nicolas, sans doute pour indiquer cette haute prérogative, joignit une couronne aux anciens emblêmes de la papauté [1].

Les papes, au surplus, ne firent encore, dans tout cela, que profiter des circonstances avec ce tact politique que Rome ancienne semblait avoir légué à la nouvelle. Si ce fut d'un côté la décadence de la dynastie carlovingienne, ce fut d'un autre l'absence de quelque nouvelle maison puissante, qui leur livra la couronne impériale. Souvent même ils surent à peine à qui la donner. Quand Louis II, le fils de Lothaire, la quitta, deux concurrens, Charles-le-Chauve et son frère Louis-le-Germanique, se la disputèrent, et purent passer l'un et l'autre pour en être dignes. Mais après Charles-le-Chauve, que Jean VIII gratifia du sceptre impérial, et à qui il rappela plus tard cette grâce avec dureté [2], les papes furent réduits à choisir entre Louis-le-Bègue et Charles-le-Gros. En désespoir de cause, ils prirent ce dernier, mais lorsqu'il eut été rejeté par tous ses peuples, la race des Carlovingiens ne fournit plus d'empereur. Les liens politiques noués par Pepin-le-Bref et Zacharie étaient rompus à jamais.

Dès-lors les papes, en possession d'un territoire étendu, jouissant du privilége de créer les premiers souverains de l'Europe, se trouvaient sans maître; cette dépen-

---

[1] *Anastasii Vita Nicolai I.*

[2] *Acta concil.*, t. IX, p. 295.

dance, cette souveraineté temporelle à laquelle ils aspiraient depuis si long-tems, leur était alors échue. Eh bien, le tems qui s'écoula entre ce moment et celui où ils cherchèrent de nouveaux protecteurs, dans une autre dynastie, dans celle des rois saxons, fut l'époque de leurs plus grands malheurs, de leurs épreuves les plus cruelles; ce fut une époque de crise pour leur pouvoir. Mais ce ne fut qu'un épisode.

Durant ce triste épisode, les ducs d'Italie et les grands de Rome leur disputèrent avec acharnement la puissance suprême. Il est vrai que les papes eurent le plaisir de donner successivement la couronne à Arnoul, roi d'Allemagne, rejeton illégitime des Carlovingiens, à Gui de Bénévent, à Lambert de Spolète, à Louis de Bourgogne, à Bérenger de Frioule; il est vrai qu'ils purent ainsi montrer, de fait, que leur siége était la source de la dignité impériale; mais ils payèrent trop cher ce dangereux privilége. Les empereurs de leur création, tous trop faibles pour les protéger, étaient encore, comme jadis ceux de Byzance, assez puissans pour les vexer. D'ailleurs deux factions ambitieuses et turbulentes, qui se formèrent à Rome, s'y emparèrent tour à tour de la papauté et se répandirent de là dans toute l'Italie. Elles maltraitèrent souvent les pontifes avec une audace extrême, et en dépit de leurs protecteurs. Tant étaient impuissans ces petits chefs revêtus de la pourpre, que Jean X, qui avait mis la couronne de Charlemagne sur la tête de Bérenger, se trouvant attaqué par les Sarrasins, s'adressa vainement aux empereurs d'Occident et d'Orient, et fut réduit à se mettre en personne à la tête des troupes qu'il

obtint péniblement de l'un et de l'autre. Aussi, quand le duc Octavien, qui fut quelque tems maître de Rome, fut parvenu à la papauté, sous le nom de Jean XII, loin de vouloir cumuler plus long-tems la souveraineté spirituelle et la temporelle, s'empressa-t-il de chercher, dans la nouvelle dynastie de Henri-l'Oiseleur, un appui contre Bérenger II, et l'an 962, il sacra empereur d'Occident Otton Ier, roi d'Allemagne.

Déjà Henri-l'Oiseleur avait porté le titre d'avocat de l'Eglise. La démarche de Jean XII, qui commence les rapports plus intimes des papes avec l'empire d'Allemagne, sauva le domaine de S. Pierre; mais elle enchaîna de nouveau la papauté, et la protection des Germains arracha souvent des regrets douloureux à Rome. Il est vrai que le nouvel empereur répéta les donations qu'on était dans l'usage de faire en pareille occasion, confirmant ce qu'avaient fait Pepin, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire [1]; il est vrai, qu'avant son couronnement, il jura au pape de ne rien entreprendre, dans ce qui regardait le saint-siége, *sans le consulter* [2]; cependant il se réserva expressément la souveraineté de Rome, pour lui, ses fils et ses descendans. Il y a plus, l'ancien ordre des choses, en vertu duquel il fallait l'agrément de l'empereur pour l'élévation d'un pontife, fut rétabli; et Otton s'investit, par le fait, du droit de déposer le vicaire de Jésus-Christ, l'arbitre des rois. Ce fut Jean XII lui-même, ce fut son propre consécrateur que choisit Otton

[1] L'acte de cette donation est encore sujet à bien des doutes. *V. Conring. de Germanorum Imperio Romano.*

[2] Gratien, P. 1, *Dist. LXIII*, c. 33. — Luitprand, *Hist. VI*, 6.

pour établir son droit par le fait, et, avec cette vigueur qu'il déploya au champ de bataille contre les Slaves et les Hongrois, il maintint contre cet ex-duc, cet ex-pape et un autre prétendant, l'homme de son choix, Léon VIII. On dirait qu'Otton entendit disposer désormais de la première dignité de l'Eglise, comme les papes disposaient de l'empire depuis un siècle. D'après un de ces documens du moyen âge, dont la douteuse authenticité met les critiques dans l'embarras, Otton aurait fait signer à Léon VIII la déclaration, que l'empereur et ses successeurs au royaume d'Italie auraient à jamais la faculté de choisir les héritiers de l'empire, le droit de nommer les papes et celui d'investir les évêques par la *crosse* et l'*anneau*[1].

Les prétentions d'Otton-le-Grand, qu'enflaient ses succès, allaient peut-être plus loin. Plusieurs de ses actes feraient croire, qu'il rêvait la monarchie universelle dans la société chrétienne, et qu'il songeait à faire considérer les empereurs à la fois comme chefs des rois et des pontifes.

Quoiqu'il en soit d'un projet qu'on prête facilement aux guerriers ambitieux et heureux, la papauté se vit tout-à-coup replacée, sous Otton-le-Grand, dans les mêmes rapports de subordination, de dépendance, où elle s'était trouvée sous Charlemagne.

Otton II et Otton III déployèrent moins de fermeté dans leurs relations avec le siége de Rome; mais aussitôt

---

[1] Pfeffel, *Abrégé chronolog. de l'histoire et du droit public d'Allemagne*, année 964.

les factions y reprirent leur puissance. Crescentius, qui gouvernait la ville et le pape, se fit proclamer *consul romain*, sous la minorité du premier de ces princes, et quand le second marcha sur Rome, l'usurpateur essaya de replacer cette cité sous la protection des empereurs grecs, qui soutenaient alors Naples en décadence et la grandeur naissante de Venise. Otton mit facilement fin à des intrigues qui eussent replacé les papes sous leurs premiers souverains, mais en même-tems il disposa de la papauté en faveur de son ancien maître, Gerbert ou Silvestre II. Si nous en croyons un diplôme que rejette sans doute le cardinal Baronius, mais que le savant Muratori considère comme authentique, Otton aurait dit au nouveau pontife des vérités bien acerbes sur ses prédécesseurs. Il aurait reconnu Rome pour le chef-lieu de la chrétienté, mais en accusant ses pontifes d'avoir terni leur ancienne gloire par leur ignorance, leur incurie, leurs dissipations, leurs envahissemens sur le domaine de l'empire. « *On a inventé*, aurait-il dit, *des donations de Constantin, des donations de Charles* : *méprisant ces stipulations imaginaires, je donne à S. Pierre, ce qui est à moi, non pas ce qui est à lui. Tout comme pour l'amour de S. Pierre, j'ai choisi pour pape mon ancien maître Sylvestre, que j'ai établi et créé avec l'aide de Dieu, je donne à S. Pierre, pour l'amour de Sylvestre, de mon domaine impérial*[1], *huit comtés*[2]. »

---

[1] *De publico nostro.*

[2] Gerberti *Epist.*, ed. Masson, à la fin. — Baronii *Annales ad ann.* 1191, n° 57. — *Hist. litt. de France*, t. VI, p. 569.

Le pontificat de l'Occident était alors tellement affaibli qu'il ne se soutenait que par les empereurs d'Allemagne. A peine le protégé d'Otton fut-il mort, que les factions de Rome rétablirent un patrice, des consuls, des sénateurs, un préfet, des assemblées populaires. Henri II mit fin à ces mouvemens, qui menaçaient à la fois la souveraineté impériale et la liberté du pontificat. Mais ce dernier retombait sans cesse entre les mains des partis. Il n'y eut quelque ordre à Rome que lorsque Henri III eut fait destituer, au synode de Sutri, l'an 1046, trois papes qui se disputaient la tiare, et dont l'un demeurait au Vatican, l'autre au Latran, le troisième à Sainte-Marie-Majeure. Le quatrième, que l'empereur fit élire, Clément II, ancien évêque de Bamberg, fut un pontife respectable; et, parmi ses successeurs, Léon IX releva la papauté par un généreux dévoûment à ses hautes fonctions. Cependant le gouvernement de S. Pierre s'anéantissait, en subissant plus long-tems les passions des partis. Nicolas II l'arracha à ces désordres, en établissant un nouveau mode d'élection; en réglant qu'à l'avenir ce seraient les cardinaux-évêques, c'est-à-dire les sept évêques du territoire de Rome et les cardinaux-prêtres, ou les vingt-huit premiers prêtres des paroisses de la ville, qui choisiraient le souverain pontife, en demandant toutefois le consentement du peuple et des autres membres du clergé [1].

---

[1] Harduini *Acta concil.*, t. IX, p. 11. — Muratori, *de Origine cardinalatus*, *in Antiq. Italic. V*, p. 156. — Thomassin, *Disciplina vetus et nova*, l. II, c. 115, 116.

Par suite de cette grande mesure, les papes échappèrent, non-seulement aux élections tumultueuses de la population romaine, mais encore aux nominations arbitraires que se permettaient trop souvent leurs nouveaux protecteurs. Cependant Nicolas n'osa pas écarter trop brusquement ces derniers; *il conserva à Henri IV le privilége personnel de concourir aux élections;* mais, par cette stipulation même, il enleva, autant qu'il dépendait de lui, aux futurs empereurs, le droit de prendre part à la désignation d'un pape.

Telle fut la puissance du nouveau système électif qu'Alexandre II, porté sur le siége de Rome, d'après ce mode, s'y maintint en dépit de l'empereur, et que Grégoire VII, nommé d'après les mêmes formes, put s'annoncer au monde comme le maître des rois.

Long-tems les rapports des pontifes avec les empereurs d'Allemagne avaient été pénibles; ils le furent encore sous le nouveau pontificat; ils le furent même plus que jamais. Cependant Grégoire VII ou Hildebrand, moine de l'ordre de Cluny, qui gouvernait depuis long-tems sous le nom de ses prédécesseurs, sut combattre avec tant d'adresse et tant de vigueur, qu'au milieu des orages il éleva la papauté plus haut que jamais.

Mais, dans cette grande lutte, ce fut la puissance spirituelle qui rendit le pontife si fort, qui le plaça à la tête des rois, et qui bientôt, sur la fin de cette période, mit Urbain II à la tête de l'Europe armée contre l'Asie.

C'est l'histoire de cette puissance spirituelle que nous allons maintenant aborder. Elle va nous montrer les papes dans des rapports nouveaux, rapports bien plus

importans que ceux de leur domination temporelle, rapports qui ont fait des peuples chrétiens du moyen âge une société telle qu'il n'en avait jamais existé de plus docile, et que probablement il n'en existera plus jamais. C'est dans leurs relations ecclésiastiques avec les *patriarches*, les *archevêques*, les *évêques*, les *prêtres*, les *laïques*, *peuple*, *rois*, et *moines*, que les pontifes souverains de l'Occident se montrèrent les plus grands, qu'ils furent les dispensateurs des plus hautes dignités, et qu'ils prononcèrent en juges absolus, en arbitres suprêmes sur les principales questions de la religion et de la philosophie, de la législation et des mœurs, de l'Eglise et de l'Etat. Là était le véritable vicariat de S. Pierre.

Nous l'avons vu, au commencement de cette période, la supériorité de rang, la primauté de hiérarchie ne pouvait plus être disputée aux *patriarches* de Rome que par ceux de Constantinople. Les événemens qui affranchirent les papes de la domination grecque, les délivrèrent de cette concurrence, et désormais, n'exerçant aucune juridiction l'un sur l'autre, les évêques des deux cités purent se considérer comme chefs uniques, l'un de l'Occident, l'autre de l'Orient. Seulement les patriarches de Byzance, loin de pouvoir se comparer à ceux de Rome, voyaient leur vaste diocèse diminuer chaque jour, à mesure qu'augmentait celui de leurs collègues; et, tandis que ces derniers exerçaient sans partage l'autorité d'arbitres des doctrines, à peine osaient-ils, eux, manifester sur ces matières leurs véritables pensées. En effet, les empereurs de Byzance continuèrent, à l'exemple de Constantin, de Théodose, d'Héraclius, à conduire les

affaires de l'Eglise comme celles de l'Etat; à rendre indistinctement des ordonnances religieuses et civiles. Moins ces souverains étaient capables de gouverner leur triste empire, de commander leurs faibles armées, plus ils tyrannisaient les patriarches et les synodes. Tout ce qu'il restait d'influence aux chefs de leur Eglise, ils le devaient à leur science, à leur caractère personnel ou à l'attachement que pouvaient leur porter les moines, les courtisans, les ministres ou les princesses.

Dans cet état de choses, l'ancienne rivalité entre Rome et Byzance était naturellement suspendue; elle semblait presque éteinte. Cependant elle se réveilla tout-à-coup au milieu des désordres mêmes qui affligeaient l'Eglise grecque; mais elle trouva Rome trop puissante pour l'ébranler; elle ne fit que montrer les papes dans toute leur grandeur. Si elle amena la séparation des deux Eglises, ce fut celle de Rome qui put le plus facilement se consoler de la division. D'ailleurs, dans cette fameuse discussion encore, la constance des principes et la modération de la force se trouvent plus du côté de Rome que de celui de sa rivale. On va le voir.

Une iniquité du faible Michel III, qui a le mérite d'avoir fait convertir les Bulgares, fit naître tout le litige. Le vénérable Ignace, fils d'un empereur, occupait le siége de Byzance. Un César dissolu, qui avait trouvé en lui un pasteur sévère, porta l'empereur à le faire déposer. Un homme distingué, Photius, le plus illustre des Grecs de ces tems, fut élevé à sa place. Mais Photius, malgré son mérite, avait sacrifié les usages canoniques à son ambition. En six jours il avait pris les dignités de

moine, de lecteur, de sous-diacre, de diacre, de prêtre et d'évêque [1]; en six jours, de laïque il était devenu le premier des prêtres. Deux mois plus tard, son prédécesseur languissait dans les prisons, accablé d'anathèmes prononcés par le nouveau pontife, qui pourtant, dans ses lettres, gémissait de son élévation. L'Eglise, déjà trop agitée par des discussions sur les images, se divisa à ce sujet, et l'empereur invita le pontife de Rome à travailler avec lui au rétablissement de la paix. Une invitation de ce genre avait de quoi flatter le pontife. C'était alors Nicolas I, l'un des papes les plus ambitieux. Les termes dans lesquels l'empereur avait demandé son assistance nous sont inconnus, sa lettre s'étant perdue. Suivant Nicolas, *il était prié d'envoyer des délégués à Constantinople, pour y remédier au scandale et dissiper le schisme* [2]. Quoiqu'il en soit, il prit le rôle de juge et députa ses légats pour informer. Photius eut beau gagner ces derniers; un synode eut beau prononcer la destitution d'Ignace; le nouveau patriarche eut beau dire à Nicolas, dans son style élégant mais un peu verbeux, que si son élection était irrégulière, elle n'était pas sans exemple; que S. Ambroise avait été fait évêque comme lui; que les usages et les canons différaient à Rome et à Constantinople. Il eut, enfin, beau parler en frère et en égal [3], le pontife de Rome ne voulut point d'égal; il voulut être juge de ses anciens collègues, et il le fut.

---

[1] En 858.

[2] *Nicolai Epist. I. ad univers. cathol. apud Mansi*, vol. XV, p. 160. Hardouin t. V.

[3] Voy. *Photii Epist. ad Nicol. I.* « *In omnibus sanctissimo sa-*

Il écrivit à l'empereur que l'Eglise de Rome était la tête des autres, qu'elle s'était réservé la décision de cette affaire, que l'empereur eût à ramener à l'ordre les mauvais esprits de la ville de Constantinople. Il écrivit au patriarche, qu'il avait impudemment usurpé sa dignité et que jamais elle ne serait reconnue, à moins qu'en combattant les Iconoclastes, il ne se fût montré vrai soldat de Jésus-Christ. En même tems il ordonna aux autres patriarches d'Orient, et par eux aux évêques, de faire connaître à leurs fidèles, que le siége apostolique ne ratifiait pas la destitution d'Ignace [1].

Ce ne fut pas tout. Dans un synode de Rome, Nicolas prononça la destitution de Photius, avec menace de ne pouvoir communier qu'à son heure dernière, s'il osait encore se nommer patriarche; et ce, pour que d'autres fussent avertis, *qu'il ne faut pas enseigner avant d'avoir appris, comme il arrivait souvent à Constantinople.*

Michel lui-même était excommunié par cet acte. Il eut beau répliquer avec véhémence, le pape était hors de ses atteintes; il put lui répondre sans gêne : *J'ai reçu une lettre écrite en votre nom, mais elle était remplie d'expressions si blasphématoires, qu'il fallut croire que la plume de celui qui en a tracé les caractères s'était trempée d'abord dans la gueule d'un serpent, et que les lèvres de celui qui l'avait dictée étaient pleines*

---

cratissimo fratri et comministro Nicolao, papæ senioris Romæ, Photius episcopus Constantinopolis novæ Romæ.» Apud Baronium ad annum 861.

[1] *Nicol. Epist. IV, apud Harduin.* t. V, p. 127.

de fiel[1]. Nicolas alla plus loin : il invita l'empereur à faire brûler cette mauvaise lettre, le menaçant, en cas de résistance, de la faire brûler, *à sa honte*, dans Rome même.

Nicolas venait de faire le juge; un instant après il fut partie. Bogoris, roi des Bulgares, avait reçu le christianisme de Constantinople; mais, d'après cet entraînement qui rangea tant d'autres peuples sous la houlette de Rome, et peut-être pour ne pas se laisser dominer par les Grecs, il se joignit au pape, lui offrit des présens, lui adressa cent cinq questions sur la conduite qu'il pourrait tenir envers ses sujets et reçut de Rome des missionnaires, des livres d'office et de longues instructions[2]. Quelque surprenant que puisse paraître ce fait, il est rapporté non-seulement par Anastase, mais encore par les annalistes de Foulde et de S. Bertin[3]. Cependant les patriarches de Constantinople n'étaient pas disposés à céder ce royaume. Photius écrivit à ses collègues d'Orient, *que des sangliers étaient venus de l'ouest envahir en Bulgarie la vigne du Seigneur, y semer le vice et l'hérésie*[4]. Il fit plus; pour venger sa cause, il prononça, dans un synode de Byzance, l'excommunication et la déposition du pape et envoya ces actes en Italie[5].

---

[1] *Nicolai Epist. IX ibid.*

[2] *Annal. Fuldens., ad ann.* 866. 867. Duchesne, t. II. — *Annal. S. Bertin., ad ann.* 867. Duchesne, t. III. — Harduin V, p. 756. — Lequien, *Oriens christianus*, t. I, p. 101.

[3] *Anast. vita Nicol. I.*

[4] *Nicetæ vita Ignatii, apud Harduin.*, t. V.

[5] *Photii Epistol. II.*

La mesure était acerbe et prompte. Rome traita le patriarche avec la même amertume, et somma les évêques de France, les plus doctes de l'époque, de défendre le saint-siége [1]. Telle était déjà l'irritation réciproque que les deux Eglises paraissaient séparées à jamais.

Dans tous les cas, le triomphe de Photius fut de courte durée. Basile le Macédonien, ancien chambellan de l'empereur Michel, étant monté sur le trône, après avoir fait assassiner son prédécesseur, pour échapper à ses attentats, rappela Ignace sur le siége de Constantinople. La conduite que Photius, son ancien ami, avait cru devoir suivre contre le meurtrier couronné, avait blessé ce dernier et motivé la destitution du prélat [2].

D'un autre côté, le parti d'Ignace ne rassurait guère Basile. Il s'adresse au pape, et le prie de juger entre les deux partis du clergé grec. Le pape triomphe à son tour, il confirme la destitution de Photius, et déclare l'empereur orthodoxe. Un concile général est convoqué à Constantinople [3]. C'est le huitième de ce titre. Il le mérite peu, au commencement; les courtisans y sont plus nombreux que les évêques. On n'en est pas plus indulgent; Photius est condamné; Ignace est rétabli; mais le condamné écrase ses juges de toute sa supériorité, quand il apparaît dans leur cinquième session. Il déclare d'abord, que c'est malgré lui qu'il assiste à une assemblée pour laquelle il n'est pas convoqué. On lui demande ensuite, s'il veut se sou-

---

[1] *Nicol. Epist. LXX ad Hincmar. et cæteros Episcop. in regno Caroli constitutos. Mansi XV.*

[2] Zonaras, *Annal.*, lib. XVI, t. II, p. 167, ed. Paris.

[3] L'an 869.

mettre aux résolutions qui le concernent. Il se tait. On le presse. « *Dieu m'entend*, dit-il, *quoique je me taise ici.* » On lui signifie que, malgré son silence, il n'échappera pas à sa condamnation. « *Jésus-Christ*, dit-il, *malgré son silence, n'a pas échappé à la sienne.* » On l'appelle à une nouvelle réunion. On commence par lui retirer sa canne, *elle pourrait figurer un bâton pastoral.* On lui demande s'il veut signer un formulaire envoyé de Rome, *il prie Dieu de conserver les jours de l'empereur son maître.*

C'étaient là des paroles d'ange; un instant après, Photius fut homme : il engagea ses juges à faire pénitence pour les décrets qu'ils avaient lancés contre lui. Dès-lors, l'irritation fut à son comble. Ignace proposa et l'assemblée prononça huit anathèmes sur Photius le tyran, le schismatique, l'adultère, le parricide, le nouveau Judas, etc. L'assemblée était pourtant composée de chrétiens [1].

L'évêque de Rome, Adrien II, avait encore une fois parlé sur les affaires de Byzance en arbitre, ou suivant ses expressions, *comme pontife coangélique suprême, comme pape universel* [2]. Dans un instant il redevint partie. Basile rétablit l'influence grecque sur les Bulgares, et soumit au patriarche de sa capitale cette nation, qui ne demandait pas mieux que de savoir exactement à quelle Eglise elle appartenait. C'était blesser le pontife d'Occident dans son endroit le plus vulnérable, et Adrien

---

[1] *Acta concil. VIII, apud Harduinum*, t. V, p. 749—942.

[2] Tel est son titre dans le Formulaire qu'il envoya. Hardouin, l. l. p. 773.

somma le roi Bogoris ou Michel de revenir à S. Pierre, qu'il avait déjà reconnu pour son chef. Il somma de même le patriarche Ignace, jusqu'à trois fois, de purger, dans l'espâce de trente jours, le diocèse de la Bulgarie de tous les prêtres grecs [1].

Il n'en fut rien. Les prêtres latins restèrent seuls expulsés. Mais Rome, que les empereurs avaient déjà privée de ses revenus en Sicile et de son vicariat de Thessalonique [2], tenait vivement à la Bulgarie. Ce fut au point qu'à la mort d'Ignace, Jean VIII, dans l'espoir de réussir par la complaisance, reconnut pour patriarche ce même Photius, qu'avaient tant poursuivi ses prédécesseurs, que l'empereur avait fait languir en prison pendant dix ans, et qui n'y exprimait que le regret d'être privé des volumes de sa belle bibliothèque. Jean fit plus. Il annonça au clergé de Constantinople et aux patriarches de l'Orient l'élévation du patriarche Photius, menaçant d'excommunier tous ceux des partisans d'Ignace, qui refuseraient de se soumettre. Un concile général, le huitième, avait maudit Photius; un autre concile général, nommé également le huitième, le réhabilita et annulla les actes du premier en présence des légats de Rome.

Le pape avait exhorté son collègue à faire pénitence et à lui restituer la Bulgarie. C'étaient, à ses yeux, des points essentiels. Cependant on ne s'y arrêta pas, et les légats fermèrent les yeux sur des difficultés qu'il n'était pas le moment d'aborder. Ils employèrent, au contraire,

---

[1] Hardouin, t. VI, P. I, p. 16.

[2] Voy. ci-dessus, p. 77.

des moyens de persuasion. En effet, ils offrirent au nouveau patriarche un costume épiscopal au nom de leur maître, *dont l'âme,* disaient-ils, *ne formait qu'un avec celle de Photius,* et ils signèrent le protocole du concile, malgré le peu d'égards que l'on montra pour les vues de leur chef. L'union des deux siéges paraissait complète; mais tout-à-coup la foudre jaillit d'un horizon si calme: Jean VIII, n'obtenant pas la Bulgarie, se crut joué, et aussitôt il lança ses anathèmes contre Photius. Le dernier concile général de Constantinople fut révoqué et qualifié de pseudo-synode photinien [1].

L'anathème de Jean VIII porta malheur au patriarche; il fut déposé une seconde fois par Léon-le-Philosophe; mais Rome n'eut qu'une part secondaire à cet acte; l'empereur, en l'ordonnant, avait besoin, pour son frère Etienne, d'un trône épiscopal, et Photius dut échanger le sien contre l'exil où il termina sa vie.

Depuis cette époque les chefs des deux Rome n'eurent plus guère de rapports, si ce n'est les envois de professions de foi, les insertions dans les diptiques des Eglises, ou les discussions sur le diocèse de Bulgarie et sur le dogme.

Le dogme enfin amena une séparation définitive. Après quelques écrits publiés par l'Eglise latine, surtout par les évêques de France, contre la fameuse circulaire de Pho-

---

[1] Baronius (*ad ann.* 879) exprima d'abord l'idée que tout ce concile était une supposition de Photius; bientôt Léon Allatius, allant plus loin, affirma la chose. *De octava synodo Photiniana; de ecclesiæ Occid. et Orient. perpetua consensione* p. 591. Les épîtres 250 et 251 de Jean VIII prouvent le contraire.

tius, on crut la guerre éteinte. Le patriarche Michel Cérularius la réveilla tout-à-coup dans une lettre adressée à un évêque d'Italie [1], et remplie d'accusations contre les Latins. Cérularius leur reprochait de manger du pain azyme ou sans sel, tandis *que Jésus-Christ avait dit à ses disciples qu'ils étaient le sel de la terre;* de jeûner le samedi, quoique le Sauveur eût permis aux siens d'arracher ce jour là des épis dans les champs qu'ils traversaient; de ne chanter qu'une seule fois *alléluia* en carême, et d'*être des léopards, dont la couleur n'était ni blanche ni noire.*

Des griefs d'un tel genre ne méritaient que le silence. Mais Rome voulut prouver que le vicariat ne pouvait errer. Elle répliqua, et Constantin Monomaque, à qui les conquêtes des Normands faisaient craindre la perte des dernières possessions italiennes de l'empire, se porta médiateur entre les deux patriarches. Déjà la paix semblait prête à se conclure, lorsqu'un moine du couvent de Studium, Nicétas Pectoratus, se mêla de la querelle, reprochant entre autres aux Latins le célibat, auquel ils obligeaient les prêtres. C'en fut trop pour le légat de Rome à Constantinople, le cardinal Humbert. N'écoutant plus que son exaltation, il réfuta Nicétas avec une violence extrême. « *Le moine eût mieux fait de se tenir tranquille en son monastère que de vociférer comme un âne; mais c'est moins un moine qu'un nouvel Epicure, moins l'habitant d'une maison solitaire qu'un histrion de*

[1] A Jean de Trani, dans la Pouille. *Canisii lect. antiq.*, ed. Basnage, t. III, P. I, p. 231.

théâtre. » Tel fut le ton d'Humbert et ce ton n'était guère propre à faire valoir ses raisons. Elles parurent bonnes néanmoins. Le moine, forcé par l'empereur, se rétracta, et se fit réconcilier avec les Romains; mais le patriarche, s'appuyant sur son clergé et la population de la capitale, tint ferme, et cette attitude entraîna Humbert dans une démarche qui perdit tout. Il alla déposer sur l'autel de Sainte-Sophie une excommunication du chef de l'Eglise grecque [1]; le patriarche répondit d'une manière analogue, et de ce moment date la séparation définitive de deux Eglises, que les mœurs, les intérêts et le langage avaient éloignées l'une de l'autre depuis long-tems [2].

Les autres patriarches d'Orient, malgré les tentatives faites à Antioche par ceux de Rome, se prononcèrent naturellement pour l'ancienne capitale de leur empire.

Dans les siècles précédens, les évêques de Rome avaient entretenu des relations suivies avec ceux d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, et souvent ils avaient trouvé en eux de puissans auxiliaires contre l'élévation trop rapide de Byzance. Ces communications furent rares dans la présente période, mais elles ne furent jamais rompues officiellement. Les papes, nous l'avons vu, continuèrent, au contraire, à se considérer comme les chefs de toute l'Eglise, à donner, dans l'occasion, à tous les

---

[1] 1054.

[2] Canisii, *lect. antiq.*, t. III, P. I, p. 281, 283, 308, 325, 326. — Baronius, *ad ann.* 1053, 1054. — Cedrenus, *hist. compend.*, ed. Paris. p. 804. — Zonaras, lib. XVIII, p. 267, ed. Paris. — Leo Allatius, *de libris et rebus eccles. Græcor.* — Cotelerii, *Monumenta eccles. Græc.*, t. II.

évêques des ordres qui, sans doute, n'étaient point attendus, et qui ne furent point suivis. Lors même que le droit eût été pour quelque chose dans cette grandeur idéale, le fait n'y entrait pour rien. Néanmoins il est à remarquer qu'entre les patriarches qui se considéraient tous comme égaux en dignité, on donna presque constamment, chez les Grecs eux-mêmes, le premier rang à celui de Rome. *La grâce de Dieu*, dit l'un de ces dignitaires du onzième siècle [1], *a établi cinq patriarches dans le monde entier; mais tous ne portent pas proprement ce titre; on ne le leur donne qu'abusivement; car ils se nomment, celui de Rome, pape; celui de Constantinople, archevêque; celui d'Alexandrie, pape; celui de Jérusalem archevêque; celui d'Antioche seul se dit et se fait dire tout particulièrement patriarche. Le corps de l'homme est gouverné par une seule tête; il se compose cependant de beaucoup de membres et tous sont dirigés par les cinq sens. Le corps de Jésus-Christ, j'entends l'Eglise de ses fidèles, administré également par cinq sens, c'est-à-dire, les grands siéges que nous venons de nommer, est aussi gouverné par une seule tête, je veux dire Jésus-Christ lui-même.*

On le voit, l'évêque d'Antioche, qui n'oublie pas que lui seul porte plus particulièrement le titre de patriarche, est loin de reconnaître dans son confrère de Rome le vicaire de Jésus-Christ, mais il lui assigne le premier rang entre tous ses collègues.

---

[1] *Petri Antioch. Epist. in Cotelerii Monum. eccles. Græc.*, t. II, p. 114.

En Occident, personne ne s'avise non plus de disputer ce rang au pontife de Rome, et c'est là que sa souveraineté spirituelle se développe et grandit comme à vue d'œil dans cette période; c'est là que nous allons maintenant la suivre dans ses rapports avec les primats, les métropolitains, les évêques, et les prêtres subordonnés à ces dignitaires.

CHAPITRE IV.

Rapports des papes avec le clergé d'Occident.

Si la souveraineté temporelle put avoir quelque chose de flatteur pour les papes; si elle entra dans l'ensemble de leur système, comme condition première de cette indépendance dont ils avaient besoin, en leur qualité idéale de chefs de tant de peuples, elle ne fut jamais de nature à leur faire illusion, ni à leur donner un pouvoir véritable dans la politique de l'Europe. La souveraineté spirituelle, au contraire, les plaça à la tête de toutes les pensées, de tous les mouvemens, de toutes les affaires de l'Europe, à une époque où la religion planait au-dessus de tous les intérêts, et où ses ministres étaient les dépositaires de toutes les connaissances. Aussi les pontifes attachèrent-ils nécessairement plus d'importance à cette seconde souveraineté qu'à la première, et, peut-être en la conquérant eurent-ils plus de difficultés

à vaincre, plus d'adresse et plus de grandeur d'âme à déployer.

Des évêques s'étaient élevés en Orient au rang de métropolitains et de patriarches; des évêques d'Occident pouvaient s'élever au même rang. Depuis long-tems celui d'Aquilée avait le titre de *patriarche;* les Goths, qui paraissent avoir été prodigues de ce nom, le lui avaient donné; Rome elle-même l'employa quelquefois, et le nom pouvait amener la chose. En effet, lorsque dans ses discussions avec Byzance, Rome se sépara de l'empire, les patriarches d'Aquilée ne suivirent pas la même direction; pendant un siècle, transférés à Grado, ils restèrent séparés de Rome; mais au huitième siècle ils se réconcilièrent avec elle, trop heureux d'en recevoir désormais le *pallium* des métropolitains [1].

Pendant l'exarcat de Ravenne, les évêques de cette ville eurent quelquefois l'idée, que, résidant auprès du lieutenant de l'empire, ils avaient des droits, si non au premier rang dans l'Eglise, du moins à l'indépendance.

Maur de Ravenne, cité à Rome en 668 pour rendre compte de sa foi, déclara que Rome n'avait aucun droit sur Ravenne; excommunié par le pape Vitalien, il l'excommunia à son tour, et l'exarque le soutint. Cependant le pape Léon réussit à le soumettre, et toutes les tentatives que firent les successeurs de Maur pour se rendre indépendans, furent inutiles [2].

---

[1] Paul. Diac., *de gestis Longob.* IV, 34. — Beda, *de sex Ætat. mundi ad ann.* 4659.

[2] *Anastasii vitæ Leonis II et Constantini.*

En Germanie, un archevêque, celui de Magdebourg, fut décoré du titre de patriarche par Rome même[1]; mais là, dans une création romaine, ce titre fut une prime donnée à la soumission; ce ne fut pas un moyen d'indépendance. Le métropolitain de Magdebourg était nouveau, et, loin de nuire à la souveraineté spirituelle des papes, les nouveaux archevêques entraînèrent même les anciens dans une commune obédience.

Parmi les autres métropolitains ou primats de l'Occident, aucun n'eut le nom de patriarche, aucun ne s'éleva jusqu'à la rivalité avec Rome. Tous ceux que favorisait leur position, se bornèrent, au contraire, à ambitionner l'honneur d'être les agens, les vicaires, les légats de Rome. C'est ainsi qu'en Espagne, les évêques de Tolède et de Séville puisaient, dans cette délégation même, leur haute influence sur les affaires; c'est ainsi qu'en France, les évêques d'Arles, de Vienne et de Sens, se disputèrent, à plusieurs époques, le titre de vicaire du saint-siége[2]; c'est ainsi que d'autres obtenaient celui de primat.

Cependant, dans quelques parties de l'Europe, les invasions des barbares et les troubles qui en étaient résultés avaient interrompu les anciennes relations avec Rome[3];

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 56.

[2] *De Marca, de concord.*, l. V, c. 30. En cette qualité, ils étaient autorisés, *ut si quæ dissensiones inter episcopos extiterint, eas adhibito competente coepiscoporum numero secundum canones finirent et episcopis longius ex provincia proficiscentibus litteras formatas exhiberent.* Ils devaient, au surplus, référer au pape sur les causes majeures qui ne pouvaient se terminer sur les lieux.

[3] Les rois lombards interdirent souvent à leurs évêques toute espèce de correspondance avec Rome. *Baron. ad ann.* 626, n. 37.

plusieurs pays s'en étaient rendus indépendans; quelques-uns l'avaient été de tout tems, ayant reçu le christianisme par d'autres voies. Les évêques de ces pays ne contestaient nullement la primauté des papes; ils les consultaient au contraire avec plaisir, avec confiance; mais ils ne sentaient point la nécessité de se soumettre à une juridiction qui jamais n'avait atteint leurs pieux prédécesseurs. Ainsi, avant l'époque de Grégoire Ier, la France ou la Gaule, à l'exception de la Narbonnaise, put se croire indépendante de Rome. Grégoire y étendit son influence. Mais, après lui, les rapports s'interrompent de nouveau; les évêques, nommés par les souverains temporels, investis par eux de biens et d'honneurs, se considèrent comme leurs vassaux et, à leurs yeux, le véritable souverain spirituel, c'est l'épiscopat tout entier.

Mais bientôt les troubles s'appaisent; du chaos des plus barbares invasions sortent des états chrétiens; chez les Visigoths, les Ostrogoths, les Lombards et d'autres peuples l'arianisme cède au nicéisme, c'est-à-dire à la foi de Rome; Rome envoie ses missionnaires aux îles britanniques, en Allemagne, en Scandinavie, en Pologne, en Hongrie; elle établit dans chaque province, en qualité de ses vicaires ou de ses légats, les évêques des principales métropoles; elle revêt du *pallium* les métropolitains les plus soumis: cet exemple, que donnent tant de prélats, cet éclat qui les environne et ce pouvoir lointain qu'ils sont si heureux de servir, tout subjugue l'Occident, et, sur les métropolitains plus anciens comme sur les nouveaux, la souveraineté spirituelle des papes se trouve établie.

En Angleterre, depuis la conversion de l'heptarchie par les missionnaires pontificaux et depuis la création du primat de Cantorbéry en faveur de S. Augustin, la suprématie du pape fut si bien établie, que souvent les métropolitains nouvellement élus furent députés à Rome pour y recevoir leur consécration; que d'autres fois les papes furent priés d'envoyer des archevêques de leur choix en Angleterre. C'est ainsi qu'y vint ce célèbre Théodore de Tarse dont l'influence sur les études fut si heureuse[1]. Si pourtant il y eut quelquefois des actes d'indépendance, ou même des résistances, soit de la part des rois, soit de celle de l'épiscopat, ce furent des exceptions aux règles; plus elles furent vives ou plus elles furent passionnées, moins elles prouvent quelque chose contre le droit ou l'ordre établi.

L'Allemagne chrétienne, depuis Boniface, fut une véritable *terre d'obéissance* pour le siége de Rome; le serment le plus formel attachait le plus étroitement possible le chef de l'Eglise germanique, le primat de Mayence, au chef de l'Eglise d'Occident[2]. Tant que vécut Boniface, tant que les circonstances le permirent à ses successeurs, aucune affaire majeure ne fut traitée en Allemagne sans l'agrément des pontifes de Rome. Il est vrai que, sous le règne de Charlemagne et de son fils, on rencontre quelquefois des convocations de synodes, des fondations d'évêchés, auxquelles les papes ne paraissent prendre aucune part. Mais, au fond et en dernier lieu,

---

[1] Beda, lib. IV, c. 1.

[2] Voy. ci-dessus, p. 30.

tout, dans les affaires de l'Eglise, dépendait de leur volonté suprême. Ce furent les papes qui déterminèrent les villes-métropoles, indiquèrent les suffragans qui en devaient dépendre, jugèrent les prétentions ou les réclamations qu'on élevait à cet égard, fixèrent les rangs, les honneurs et souvent les bénéfices dont devaient jouir leurs subordonnés. C'est ainsi qu'ils établirent la métropole d'Hambourg; qu'ils la joignirent plus tard à l'évêché de Brême; qu'ils enlevèrent ce diocèse à la juridiction de Cologne; qu'ils détachèrent de la métropole de Lorch ou de Passau toute la province de Moravie; qu'ils donnèrent aux archevêques de Salzbourg les anciens droits de métropolitain revendiqués pour ceux de Passau, et qu'ils décidèrent que le métropolitain de Magdebourg aurait le pas sur tous les autres, à la seule exception de ceux de Mayence, Trèves et Cologne.

Ces décisions, ne concernant que des rangs, des honneurs, des limites de diocèses, ne regardant pas la religion, pourraient paraître d'une importance secondaire. Ce furent pourtant elles qui contribuèrent le plus à la reconnaissance générale de la souveraineté spirituelle de Rome. On y attachait un prix extrême. Au milieu du dixième siècle, Trèves, qui se vantait d'avoir reçu le christianisme par les disciples de S. Pierre; Trèves, qui aspirait au premier rang parmi les métropoles de France et d'Allemagne, fit valoir ses titres, et obtint de Jean XIII que son archevêque, comme vicaire apostolique, prendrait place, aux synodes des deux pays, immédiatement après les légats, et, en leur absence, après

l'empereur et les rois [1]. Ce n'était pas assez. Cet ambitieux prélat demanda et obtint de Benoît VII *que, dans certaines solennités, son coursier serait orné d'une couverture spéciale, appelée* nactum; *qu'il pourrait faire porter devant lui une croix, comme celle de l'archevêque de Ravenne; qu'en disant la messe il serait accompagné de prêtres revêtus de la dalmatique; que ses diacres auraient des siéges élevés* [2]. C'était éclipser Mayence. Deux mois plus tard, le métropolitain de Mayence obtint la confirmation de tous ses priviléges, *la première place après le pape dans toute l'Allemagne et la France et à l'égard de toutes les affaires d'Eglise, soit au sacre d'un prince, soit à la tenue d'un synode* [3]. Cependant ce ne fut qu'au onzième siècle que le primat de Mayence eut la faveur du *nactum;* mais trente ans plus tard, Léon IX, né dans la haute Alsace, y joignit une coiffure (cuphia) distinctive [4]. Bientôt l'archevêque de Trèves n'eut plus que la primauté de la Gaule belgique [5]. Plus un métropolitain rendait de services, plus Rome avait de récompenses. Sigefried, qui occupait le siége de Mayence à la fin de cette période, eut les dîmes de la Thuringe, pour prix de ses bons offices [6].

Ces rivalités de soumission que nous présente l'histoire des nouveaux métropolitains en Angleterre et en

---

[1] Hontheim, *Hist. Trevir. diplom.*, t. I, p. 305.
[2] *Ibid.*, p. 312.
[3] Guden, *Cod. diplom.*, t. I, p. 9.
[4] *Ibid.*, p. 17.
[5] Hontheim, l. l. p. 386.
[6] Harzheim, *concil. German.*, t. III, p. 61.

Allemagne, se présentèrent partout dans les pays qui ne reçurent le christianisme que dans cette période, et qui ne le reçurent de Rome qu'à l'époque de sa splendeur. Il n'en fut pas de même en France et en Espagne, qui, avec l'Italie, naturellement soumise au patriarche de Rome, formaient le principal domaine de l'ancienne Eglise d'Occident.

L'Espagne, convertie par Rome, et jointe depuis long-tems à son diocèse, s'y rattacha plus étroitement encore sous l'invasion des Visigots. Ces conquérans étaient Ariens, et tant qu'ils le restèrent, les évêques catholiques ne trouvèrent de force que dans leur union, d'appui que dans Rome. Lorsque les Ariens se convertirent, ils adoptèrent, sur la primauté de Rome, les sentimens des catholiques. Les évêques de tous les diocèses rivalisèrent, sous ce rapport, avec les vicaires apostoliques, les métropolitains de Séville et de Tolède. Cependant la nature de ces relations ne fut pas la même que dans les diocèses nouveaux. C'était une haute supériorité, ce n'était pas une souveraineté absolue qu'on attribuait aux papes. Aussi, dans la querelle du monothélisme, l'archevêque Julien de Tolède se permit-il des réflexions amères sur la censure dont sa profession de foi avait été l'objet à Rome; et, lorsqu'au commencement du huitième siècle, quelques ecclésiastiques de Tolède portèrent à Rome des plaintes contre leur métropolitain, le roi Witiza défendit toute espèce d'appels de ce genre. Il y a plus, dans l'édit qu'il publia à ce sujet, il dispensa le clergé de son royaume de toutes les dispositions administratives et disciplinaires que portaient les décrets pontificaux, *les actes*

d'un pontife étranger ne pouvant avoir aucune force obligatoire pour l'Eglise d'Espagne [1]. C'était couper la souveraineté spirituelle jusque dans sa racine, et une sentence de ce genre, publiée aussi solennellement par une autorité royale, n'a pu se rendre que d'après une manière de voir aussi ancienne que générale.

La seconde invasion de l'Espagne, celle des Musulmans, qui suivit de près cette déclaration d'indépendance, ne la rendit que trop forte. Néanmoins, c'est précisément en Espagne que nous verrons reparaître la papauté plus puissante que partout ailleurs.

En France, les relations des métropolitains avec les pontifes de Rome s'interrompirent après Grégoire Ier, au point que la souveraineté spirituelle des derniers y fut à peu près inconnue quand Boniface l'établit en Allemagne. Ce fut cet apôtre de l'Allemagne qu'ils chargèrent de la faire respecter. Quoiqu'il y eût en France plusieurs métropolitains qui ambitionnaient le vicariat du saint-siége, un étranger fut envoyé pour y rétablir d'abord l'autorité des métropolitains, affaiblie depuis long-tems [2], pour y faire valoir l'autorité pontificale dans différens synodes, et pour y sacrer la nouvelle dynastie au nom de cette autorité.

La dynastie nouvelle ne pouvait que se montrer reconnaissante. Cependant telle était la force de l'opinion générale et des coutumes anciennes, que le fils du nou-

---

[1] *Mariana historia general di España*, t. II, p. 547. — Ferreras, *Histoire générale d'Espagne*, t. II, p. 419.

[2] *Capit anni* 742, c. 1. — 755, c. 2.

veau roi, Charlemagne, revêtu par les papes de la pourpre impériale, traita les affaires de l'Eglise comme celles de l'Etat; qu'il les fit discuter aux assemblées des grands et qu'il fit publier en son nom les résolutions de ces assemblées [1]. On a dit, il est vrai, que ce fut à la demande des papes et en leur nom que Charlemagne en agit ainsi; il est de fait qu'ils lui écrivaient au sujet de ces affaires [2]; il est incontestable que plusieurs de ses résolutions furent prises à leur demande [3]; cependant leur nom n'y est pas articulé; leurs légats y ont peu d'influence; et si Charlemagne se fait donner par eux les canons de l'Eglise, c'est pour savoir comment il doit gouverner en personne; c'est pour les exhorter à ne pas manquer de s'y soumettre eux-mêmes. L'abbé Angilbert, qu'il adresse à Léon III, est chargé de l'engager à tenir une conduite très-honnête et surtout à observer les canons [4]. Telles sont les dispositions de Charlemagne sur le recours que peuvent exercer les évêques auprès du pontife de Rome [5], qu'à peine elles semblent accorder à ces derniers les droits que leur attribuaient depuis si long-tems les canons de Sardique [6]. On dirait qu'au contraire, c'est le roi de France qui exerce la souveraineté en litige. Ainsi qu'aux autres évêques de la monarchie, il

---

[1] Baluzii *præf. ad capitul.*, t. I, p. 6.

[2] *Epistola Hadriani, apud Baronium, ad annum* 787, n. 71.

[3] *Apostolicæ sedis hortatu, monente pontifice; ex præcepto pontificis.*

[4] Sirmond, *Concil. gall.*, t. II, p. 207.

[5] *Capitul.*, lib. VI, c. 64, l. VII, c. 412. *Addit.* 4, c. 27.

[6] Voy. ci-dessus, t. I, p. 308.

envoie aux papes ses ordonnances et ses capitulaires, et Léon IV, dans une lettre qui s'est conservée, promet formellement de faire observer à jamais les dispositions de Charlemagne et de ses prédécesseurs [1]. Adrien, dans une autre lettre, apprend à l'archevêque de Vienne, auquel il restitue les anciens priviléges du vicariat, qu'il a obtenu pour cela l'agrément du souverain [2].

Le moins que prouvent de pareils faits, c'est qu'on ne se formait encore en France que des idées très-vagues de la souveraineté spirituelle de Rome. La vénération pour elle était profonde; un ami de Charlemagne, Alcuin, nous l'avons déjà dit, plaça la dignité pontificale au-dessus de l'empire; les prélats commis pour instruire contre Léon III, déclarèrent qu'on ne pouvait pas juger le chef de l'Eglise [3]; les évêques réunis à Tribur avouèrent que, pour honorer la mémoire de S. Pierre, ils prendraient sur eux, avec un pieux dévouement, le joug le plus difficile à porter. Cependant ces évêques montrèrent, même en matière de doctrine, aussi peu de déférence pour un concile général que pour le pape. Ils rejetèrent, en 794, le concile de Nicée, qu'adoptait le pape, et déclarèrent, en 825, que l'opinion manifestée par Adrien, sur la question des images, n'était pas exempte de tout reproche [4].

Les évêques de France, et surtout ceux des métropoles,

---

[1] Baluzii *præf. ad* t. I, p. 19.
[2] Baronius *ad ann.* 787, n. 71.
[3] Anastas., t. I, p. 282.
[4] Pagi, t. III, p. 520.

paraissent s'être considérés alors comme de véritables collègues, comme des confrères de celui de Rome. Lorsque Grégoire IV, au milieu des querelles de Louis-le-Débonnaire et de ses fils, vint en France, pour s'en occuper, ils lui en témoignèrent toute leur surprise. A les entendre, c'étaient là leurs affaires. *Quant au pape*, dit un contemporain, *ils déclarèrent qu'ils ne pensaient nullement succomber à sa volonté; que, s'il venait pour les excommunier, il s'en irait excommunié*[1]. Ce langage était celui d'une grande égalité. Il surprit Grégoire, qui leur reprocha de l'avoir appelé tantôt *frère* et tantôt *père*, tandis qu'il eût été plus convenable de lui témoigner un respect filial[2].

Cet amour des droits et des usages anciens, des canons et des privilèges primitifs, tout cet esprit qui caractérise l'Eglise ancienne de France, et que l'on a désigné plus tard sous le nom de *gallicanisme*, se montre encore plus à découvert dans l'affaire du vicariat de Drogon. Sergius II, pour faire diriger les affaires de la France et de l'Allemagne par la même personne, désigna pour son vicaire *au-delà des Alpes*, l'évêque Drogon, de Metz, fils naturel de Charlemagne, qu'il avait pu apprécier à Rome. Drogon, d'après son diplôme, devait présider les conciles nationaux, revoir les canons des synodes de province, et recevoir, en première instance, tout appel au siége de Rome. Le privilége était aussi grand que

---

[1] Si nous en croyions le biographe de Wala, abbé de Corbie, au chapitre 16, ils auraient menacé le pape de le déposer.

[2] Voy. une seconde lettre, plus hautaine, mais suspecte. Labbe, *Concil.*, t. VII, p. 1571.

nouveau; mais plus qu'aucun autre, un fils de Charlemagne pouvait rendre des services importans. Le pape fit remarquer aux évêques, que l'oncle de leur empereur devait leur convenir, et Drogon ne tarda pas à entrer en possession de sa dignité, à présider à Thionville un synode, auquel assistèrent l'empereur et les rois de France et d'Allemagne. Cependant les évêques, dans une autre réunion, déclarèrent qu'un ordre de choses aussi nouveau, avant d'être adopté, devait être examiné dans un concile national. Drogon comprit ce langage, et renonça de lui-même à ses pouvoirs [1].

Pour convertir en souveraineté spirituelle cette primauté, que la France reconnaissait volontiers au pape, il fallut des circonstances particulières. Elles se présentèrent d'elles-mêmes. Les métropolitains de Narbonne et de Bourges, ceux d'Arles et de Vienne, pour faire reconnaître leurs priviléges, pour faire décider de leurs prétentions respectives, recoururent les uns et les autres aux pontifes de Rome, comme à leurs juges suprêmes. Les archevêques de Tours ne trouvèrent qu'en eux l'appui dont ils avaient besoin pour soumettre les évêques de Bretagne; et les archevêques de Sens, devenus à leur tour vicaires du saint-siége, ne pouvaient qu'exalter la puissance de laquelle découlait la leur. De la sorte il arriva bientôt qu'un synode de France reconnut, comme celui de Ravenne, le principe que les métropolitains ne

---

[1] *Acta concil.*, t. VII., p. 1799. — *Concil. Vernens. II, ann.* 844., c. 2. — *Hincmar, opp.*, t. II, p. 737. — *Marca de concord.*, lib. II, c. 6, n. 4. lib. V, c. 44, n. 8.

recevaient qu'avec le pallium de Rome le droit de consacrer les évêques [1]!

C'est ainsi que les métropolitains de la France apprirent, comme ceux des pays nouvellement convertis, à puiser leur grandeur dans celle des chefs communs de l'Eglise, et c'est ainsi que la souveraineté spirituelle des papes fit, à la faveur des circonstances et grâce à leur propre conduite, des progrès immenses.

Ces rapports établis avec Rome, les métropolitains rentrèrent dans le plein exercice de leurs anciens priviléges; ils furent de nouveau les supérieurs des évêques; seuls ils eurent le droit de convoquer, de présider les synodes des provinces; de consacrer et d'installer les évêques; de recevoir leurs plaintes et leurs appels en première instance [2].

Cependant, à peine, par des secours mutuels, l'autorité des métropolitains et la suprématie des papes furent-elles reconnues en France, qu'en faveur des simples évêques s'altérèrent les rapports entre les chefs de Rome et ceux des métropoles.

Les évêques, si puissans déjà avant le septième siècle, le furent bien plus à partir de cette époque. Anciennement nommés par le clergé et le peuple réunis, ils le furent désormais d'après un mode nouveau. Ils furent désignés par les rois. Antérieurement aussi les empereurs avaient concouru à l'élection des évêques, mais leur influence s'était bornée aux grands siéges. Dans les nou-

[1] *Concil. tricass. II*, c. 3. — *Joannis VIII Epist.* 93.

[2] *Capitul. anni* 794, c. 4.

veaux Etats formés par les peuples germaniques, on établit en principe, que toute vacance de siége serait annoncée au roi; qu'aucune élection ne pourrait avoir lieu sans sa permission, et que, toutes, elles avaient besoin de sa ratification. Dès le sixième siècle un synode d'Orléans avait déclaré, qu'aucun évêché ne serait plus vendu, que les élections se feraient par le clergé joint au peuple, mais qu'elles auraient lieu suivant la volonté du roi [1]. Les évêques sentirent les inconvéniens de cet abus. Deux synodes de Paris arrêtèrent que le roi de France ne se mêlerait plus des élections, et Clotaire confirma cet arrêt [2]. Cependant ses successeurs l'oublièrent aussitôt. Dagobert désigna de nouveau les évêques à élire, et sous Pepin-le-Bref, on ne trouve plus l'apparence d'une élection. Si Charlemagne en rétablit les formes il se réserva la confirmation, et, sous un tel prince, autant valait désigner les évêques directement. C'est ce qu'on fit après lui.

Les mêmes changemens se firent en Espagne et en Angleterre. Aucun synode ne put s'y tenir sans la permission des rois, qui convoquaient ces assemblées et se réservaient le droit d'en confirmer les décisions.

Sans doute la société chrétienne, ou disons mieux, l'Eglise perdit là son indépendance. Mais cette perte fut compensée par d'immenses avantages. On traita bientôt les affaires d'Eglise aux assemblées de la nation, où se traitaient également les affaires d'Etat. Là les évêques

---

[1] *Synod. Aurelian. anni* 549, c. 10.

[2] Synodes de Paris, des années 557 et 615.

prirent part aux unes et aux autres, et comme ils étaient les plus instruits, les seuls instruits de tous les membres, ils dominèrent; toute supériorité domine. Ce fut sans doute chose bizarre que de discuter les affaires de la religion aux *plaids du roi*, aux *champs de Mars*, aux *curies de la nation*[1], et de tenir des *synodes royaux*[2]; mais au moins les évêques y votèrent les premiers, même dans les affaires de l'Etat[3], et bientôt Charlemagne établit deux *curies* ou deux chambres, l'une composée d'ecclésiastiques, l'autre de laïques[4], institution que consolidèrent ses successeurs[5].

La même chose eut lieu en Angleterre et en Espagne.

En Espagne on convint, l'an 694, de faire traiter les affaires d'Eglise, pendant les *premiers jours* et *par les seuls évêques*, qui, ensuite, prendraient également part aux affaires d'Etat[6].

En Angleterre les évêques eurent encore plus de priviléges; ils signèrent non-seulement avant tous les grands, mais avant les rois eux-mêmes[7].

Si l'on accorda ce rang et cette influence à la religion

---

[1] *Fredegar. Scholast. in chron.*, c. 75, *apud Freherum*, t. I, p. 145.

[2] D'autrefois on appelait ces réunions *Mallus regius*.

[3] Assemblées où ne se traitaient que des affaires d'Eglise, mais où paraissaient les rois, les ducs et comtes; par exemple le synode de Paris de 615, et le synode de Strenashalch de l'an 664. Voy. Wilkins, *Concil. Magn. Britanniæ*, t. I, p. 37.

[4] Hartzheim, *Concil. Germ.*, t. I, *præf.*, p. 20.

[5] Hincmar, *Epist. ad Episcopos Franciæ de officiis Palatii*, *apud Duchesne II*, 496.

[6] Labbe, *Concil.*, t. VI, p. 1361.

[7] Wilkins, t. I, p. 57, 60.

ou à l'Eglise, c'est que, dans ces tems de troubles et d'usurpation, les rois eurent souvent besoin de leur puissance. Ceux d'Espagne y recoururent surtout. Au concile de Tolède, Sisenand fit déclarer au peuple, par les évêques, que Dieu lui-même avait choisi le roi, que la malédiction temporelle et éternelle pèserait sur ceux qui oseraient se révolter contre son autorité[1]. Plus on avait recours à la puissance épiscopale, plus on l'exaltait pour la rendre efficace. Mais les évêques la prirent tout de bon. Ils rappelèrent aux rois que Jésus-Christ avait dit : *qui vous écoute, m'écoute moi-même.* S'ils leur rendirent de grands services, ils leur donnèrent aussi des leçons sévères. En effet, si les rois furent les maîtres des évêques, les évêques furent ceux des rois. Dans les conciles tenus à Tolède pendant le septième siècle, ce furent les prélats qui protégèrent le souverain, qui le recommandèrent à la nation, qui firent respecter ses lois, sa vie, ses enfans. Les rois nommèrent ou firent nommer les évêques, les évêques élurent les rois. En 633, un synode proclama comme loi fondamentale de l'empire, qu'à la mort d'un roi, son successeur serait nommé par la noblesse et les prélats[2].

En répétant cette disposition, le concile de 652 mit les évêques avant les grands du royaume. Cent ans plus tard les évêques d'Angleterre conquirent les mêmes droits ; en présence de deux légats de Rome, des synodes déclarèrent électifs les royaumes des Anglo-Saxons, et

---

[1] *Concil. Toledan IV*, c. 75.
[2] Hardouin V, p. 1724.

là aussi, les évêques furent nommés comme électeurs avant tous les grands[1]. Nous ne nous rappelons guère aujourd'hui que la même chose a eu lieu en France. Cependant Pepin, élevé sur le trône par l'épiscopat, fit confirmer par lui, en 768, le partage de ses états[2]. Charlemagne, dans son testament de l'an 806, reconnut la faculté du peuple d'élire quelques rois de plus que ceux désignés par lui. Avant de déclarer empereur son fils Louis, *il demanda à tous les évêques, aux abbés, aux ducs et aux comtes, depuis le plus grand jusqu'au moindre, s'il leur plaisait que ce titre fût déféré au jeune prince*[3]. La déposition de Louis-le-Débonnaire, prononcée à Compiègne, fut motivée sur ce que l'empereur avait changé arbitrairement des dispositions arrêtées avec les évêques et avec les grands[4]. Déposé par eux, l'empereur, malgré ses expiations et ses pénitences, n'ose reprendre les insignes de sa dignité, qu'en vertu d'un jugement d'évêques. Un concile de Thionville le replace sur le trône. Lorsque Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, qui ont vaincu leur frère, veulent régner à sa place, les évêques leur demandent, avant tout, s'ils promettent de mieux gouverner que Lothaire. Ce n'est qu'après en avoir reçu la promesse qu'ils leur permettent de prendre ses états. *Recevez-les par l'autorité divine, disent-ils; mais gouvernez selon la volonté de Dieu; nous vous y exhortons, nous vous le comman-*

---

[1] Wilkins, *Concil. angl.*, t. I, p. 148.
[2] *Canisii lect. antiq.*, t. II, p. 225.
[3] Teganus, *apud Baron.*, *ad ann.* 813, n. 13.
[4] Sirmond, *concil. Gall.*, t. II, p. 560.

dons. Charles-le-Chauve ne tint pas parole. L'archevêque de Sens convoqua un synode et le fit déposer. Dans un autre synode, celui de Savonnières, Charles à peine osa s'en plaindre. «*Vénilon,* dit-il, *m'a sacré dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans; il a promis de ne point me déposer de la dignité royale, sans le concours des évêques qui m'ont sacré avec lui: les évêques sont les trônes où Dieu s'assied pour rendre ses décrets; j'ai toujours été, je suis encore disposé à me soumettre à leurs corrections paternelles, mais c'est quand ils y procèdent régulièrement*[1].

Plus tard un évêque écrivit à Louis III: *Ce n'est pas vous qui m'avez choisi pour gouverner l'Eglise; c'est moi qui, avec mes collègues, vous ai élu, pour administrer le royaume, à condition d'observer les lois*[2].

Electeurs des rois, les évêques qui étaient depuis long-tems leurs précepteurs religieux, devinrent encore leurs précepteurs politiques. Un concile mixte, réuni l'an 836 à Aix-la-Chapelle, régla d'abord la *vie des évêques;* en second lieu, leur *doctrine;* enfin, ce qui est relatif *à la personne du roi, de ses enfans et de ses ministres*[3]. Rien ne saurait être plus curieux que ce document. D'abord les évêques rappellent aux rois, que déjà leur titre dit ce qu'ils ont à faire, mais qu'ils ne méritent leur nom qu'autant qu'ils gouvernent avec

---

[1] *Libellus proclamationis adversus Venilonem.* Labbe, *Concil.*, t. VIII, p. 679.

[2] Daunou, *De la puissance temporelle des papes*, *I*, p. 79.

[3] Hardouin, IV, 1387.

piété, avec justice et clémence. *Qui manque de ces qualités n'est pas un roi, n'est qu'un tyran.* Viennent les préceptes. *L'empereur est établi pour protéger l'Eglise; le roi, pour régir le peuple en paix. Il doit faire connaître à ses enfans et aux grands de l'empire, le nom, la puissance, la vigueur, la dignité du sacerdoce. Il doit empêcher que les fidèles ne se laissent prévenir contre le clergé*[1]; *qu'on n'accuse légèrement les évêques; que les laïques ne s'emparent des biens de l'Eglise. Tout comme il aura soin de faire nommer de bons pasteurs, de respectables chefs de couvens, il choisira avec prudence ses ministres et ses conseillers. Il fera élever ses enfans dans la crainte de Dieu. Il augmentera, pour le bien du royaume, la liberté des évêques, et il n'admettra point de prêtres dans sa cour, sans la permission de leurs chefs.*

Lorsque de ces leçons si insolites, on porte les regards sur les faits, les leçons n'ont plus rien qui étonne, mais bien les faits. Les évêques, conseillers des rois aux assemblées nationales et souvent à la cour, furent quelquefois plus puissans qu'eux dans les villes où ils résidaient. Quand Charles-Martel marcha, au commencement du huitième siècle, sur la ville de Reims, au nom du roi Chilpéric, il somma vainement l'évêque de lui ouvrir ses portes; Rigobert refusa net, et le héros se garda d'insister[2].

---

[1] *Ut non per inanem et falsam suspicionem contra nos scandalum sumant*, *cap. III*, c. 6.

[2] *Vita S. Rigoberti*, *apud Surium*, t. I, *die 4 jan.*

En effet, pour voir les évêques dans toute leur grandeur, pour comprendre ce qui engagea les papes à entretenir avec eux des relations directes, à les favoriser aux dépens des métropolitains, il faut encore les voir en possession de leur *nouvelle juridiction*, de leurs *nouvelles immunités*, de leurs *nouvelles richesses*, de toute leur influence dans le diocèse.

La juridiction des évêques, quoique d'institution apostolique en matière morale, fut de faveur dans l'empire romain, durant la période précédente; elle fut partout de droit dans celle-ci, et elle fut beaucoup plus étendue dans les nouveaux états de l'Occident, où les jurisconsultes étaient si rares, que dans l'ancien empire, où ils étaient d'autant plus nombreux, qu'il y avait plus de codes et plus de législateurs.

Dans l'origine, les évêques ne pouvaient juger que les affaires portées devant eux par les deux parties en litige. C'était une restriction incommode. Elle pouvait amener la fin de toute juridiction épiscopale. C'est ce qu'on ne voulut pas dans des tems où la puissance civile était insuffisante pour gouverner et pour juger. Le roi le plus fort de cette période, Charlemagne, statua que les évêques pourraient prononcer, même dans les affaires qui n'étaient déférées à leur tribunal que par une seule partie [1].

Une extension bien plus sensible encore que reçut la

---

[1] *Capitul. VI*, p. 366. Il est pourtant à croire que Charlemagne n'eût pas improvisé ce privilége, s'il ne l'avait trouvé tout établi, par une disposition introduite à tort dans le code Théodosien, *De judic. episc. l. I. Cf. Gothofredus ad h. l.*

juridiction épiscopale, prit également son origine dans la barbarie du tems. Les lumières, dont la justice ne peut se passer, se trouvaient si peu en dehors du clergé, que plusieurs princes des nouveaux états d'Occident le chargèrent de surveiller, en leur absence, la conduite des juges; qu'ils lui attribuèrent le droit d'en réviser les jugemens, et même celui de les punir en cas de faute [1]. Les juges, pour mieux se pénétrer de l'esprit de leurs fonctions, devaient se rendre aux synodes annuels des évêques, pour y recevoir leurs instructions. De la sorte les évêques devinrent les vrais chefs de la justice, les magistrats suprêmes de la province, tout comme ils furent les surveillans des receveurs royaux et les protecteurs nés des cités où ils faisaient leur résidence [2]. Cette surveillance ne dut avoir, au surplus, rien que de bienfaisant. Elle constituait les évêques tribuns religieux du peuple. «*Ils devaient voir de quelle manière les juges traitaient la nation, les avertir, les corriger, faire connaître leur insolence aux rois. Ils devaient excommunier ceux que leurs exhortations n'auraient pu corriger* [3].» Mais on conçoit facilement que, plus cette surveillance fut bienfaisante, plus elle donna de pouvoir à l'épiscopat. Or, plus les pouvoirs se cumulent, plus aussi ils s'exposent à errer. En effet, il arriva fréquemment aux évêques de confondre les fonctions de pasteur

---

[1] *Greg. Turon.*, lib. VI, c. 31. — *Concil. Toled. III*, c. 38.

[2] *Defensores civitatis. Cf. Greg. Turon., lib. VII, caput ultim.*

[3] Voy. *Leg. Visigoth.*, lib. II, tit. I, art. 29 et 30. — *Synod. Toled. IV*, c. 32.

avec celles de juge et de confondre encore les peines qu'ils avaient à imposer dans l'une et l'autre de ces qualités. Souvent ils prononcèrent, pour des délits purement civils, cette excommunication que les papes eux-mêmes craignaient de voir s'user trop vite [1]. D'un autre côté, on infligea quelquefois des peines civiles pour des fautes qui ne relevaient que du for religieux et toujours le pouvoir prêta main forte contre ceux qui refusaient d'écouter l'Eglise [2].

Cependant ces abus si graves ne doivent pas faire méconnaître le bien si notable que la société dut à la juridiction du clergé. Ce furent les évêques qui, désespérant de supprimer tout d'un coup le barbare droit du plus fort et ses interminables désordres, établirent la *trève de Dieu* [3]; ce furent les évêques qui réclamèrent le plus haut contre la profanation du serment; ce fut le clergé qui, ne pouvant faire abolir d'abord les combats judiciaires, se saisit au moins de leur direction, en prescrivit les formalités, s'en réserva le jugement et eut soin, par une discrète intercession, de corriger ce que l'aveugle hasard

---

[1] « *Ut non temere ad excommunicationem procedant, ne auctoritas episcopalis vilescat.* » Paroles de Nicolas I[er]. Labbe, *Concil.*, t. VIII, p. 562.

[2] Synode de Mayence, de l'an 847, c. 28. — Synode de Coblence de 860, *apud Labbe*, t. VIII, p. 699. — Synod. Tribur., c. 8.

[3] *Ut ab hora vespertina diei Mercurii, inter omnes christianos amicos et inimicos, vicinos et extraneos, sit firma pax et stabilis Treuga usque in secundam feriam id est die Lunæ, ad ortum solis; ut istis quatuor diebus et noctibus omni hora securi sint et faciant, quidquid erit opportunum, ab omni timore inimicorum absoluti.* » *Mansi in Suppl. concil.*, t. I, p. 1267.

eût eu d'affreux pour l'innocence[1]. Des faits trop frappans pour permettre le doute à cet égard, attestent la participation de l'Eglise à la marche des épreuves de ces *jugemens de Dieu*[2], et le sourire avec lequel les classes supérieures de la société reçurent quelques-unes de ces décisions miraculeuses, suffirait pour nous faire deviner la vérité.

Ce fut cependant le clergé qui insista le premier et le plus vivement sur la suppression d'un usage aussi antique. Si les synodes l'approuvèrent encore au dixième siècle, l'évêque Agobard, dès le neuvième, en avait signalé l'absurdité, dans son traité *contre la damnable opinion de ceux qui imaginent que le véritable jugement divin se manifeste par le feu, l'eau ou le combat d'armes.* Et cette voix ne se perdit pas au désert; allant d'écho en écho, elle fit enfin tomber l'abus dans des tems que nous décrirons ailleurs.

En voyant l'épiscopat revêtu de ce sacerdoce de magistrature, on se dispense de demander s'il conserva, dans cette période, les *causes purement ecclésiastiques,* et les *affaires matrimoniales* et *testamentaires.*

Le privilége de l'épiscopat pour les affaires ecclésiastiques ne fut pourtant pas absolu. Il était bien établi en principe, que le clergé seul pouvait connaître des intérêts religieux, moraux et disciplinaires de son corps; cependant la puissance temporelle se mêla souvent de

---

[1] Gerbert, *Monum. Veter. Liturg. Allem*, P. II, Disq. VI, c. 3, p. 553. — Martene, *de Antiq. eccles. ritibus*, t. II, p. 492. — Labbe, t. IX, p. 587. — Wilkins, *Concil. M. Brit.*, t. I, p. 206.

[2] Aimon, lib. V, c. 34. — *Annal. Bertin.*, *ad ann.* 876.

ces questions. Du côté des synodes on ne manqua pas de rappeler les anciens canons, et les papes ne perdirent aucune occasion pour déclarer le clergé affranchi de toute juridiction laïque. « *Vous qui êtes laïques*, dit Nicolas Ier aux grands de la Bulgarie, qui lui demandaient s'il fallait chasser un prêtre marié, *vous ne pouvez ni juger des prêtres, ni informer contre eux, quels qu'ils soient. Tout cela, quoi que ce soit, est réservé aux évêques*[1]. » Cependant on n'obtint jamais la reconnaissance complète de ce principe, et, à chaque instant, les faits vinrent bouleverser la théorie ou la législation canonique. Otton Ier mit l'archevêque de Mayence dans un couvent; Conrad, parcourant l'Italie, traîna quatre évêques prisonniers à sa suite. Si ces mesures choquèrent la conscience religieuse du siècle, elles furent amnistiées par sa conscience politique. Les évêques eux-mêmes, notamment Hincmar de Reims, se reconnaissaient justiciables des rois; seulement ils ne voulaient de sentence qu'en conformité des canons[2]. En arrêtant qu'il fallait douze évêques pour en juger un, et en demandant à Nicolas Ier, qu'aucun prélat ne pût être destitué sans le consentement du pontife suprême[3], les évêques avisaient sans doute au moyen de s'affranchir de toute juridiction laïque, mais ce besoin d'indépendance, qui est toujours la passion première des corps puissans et qui fut aussi la leur, ne fut jamais entièrement satisfait.

---

[1] Labbe, *Concil.*, t. VIII, p. 540.

[2] *Concil. Tribur.*, *ann.* 896, c. 10.

[3] *Leonis IV Epist. ad Episc. Britann. Acta concil.*, t. VIII, p. 31.

Les évêques pouvaient, au surplus, se soumettre alors à la juridiction des rois par un juste sentiment de réciprocité, puisqu'ils étaient les juges des rois, et qu'en France notamment, ils jugèrent et destituèrent Louis Ier, son fils Lothaire et Charles-le-Gros [1].

Les affaires matrimoniales donnèrent souvent de graves embarras aux évêques d'Occident, leurs fidèles ne comprenant pas, en sortant de leur barbare liberté, la convenance de certains réglemens de l'Eglise. Les grands, et spécialement plusieurs rois de France et d'Angleterre, se complurent dans un état presque pire que la polygamie. Suivant l'annaliste Frédégaire, Dagobert eut à la fois trois femmes qui portaient le titre de reines [2]. Ceux qui se bornaient à une seule femme, trouvaient quelquefois trop dure l'impossibilité de dissoudre le lien du mariage, même au cas de sa profanation la plus sacrilége; ils pensaient que l'adultère rompait cette alliance aussi bien que la mort. Les hommes les plus pieux partageaient cette opinion. Témoin de grands désordres et de vifs murmures, Boniface, d'ailleurs sévère, demanda aux papes quelque adoucissement dans des lois si rigoureuses, que les évêques les plus puissans ne pouvaient pas les faire respecter [3]. Les pontifes suprêmes, plutôt que de changer les canons [4], aimèrent mieux fermer les yeux pour le

---

[1] En 833, 843 et 858. *Cf. Acta exauctorationis Ludovici*, *Apud Duchesne*, *II*, p. 234.

[2] Fredeg. *Chronic.* c. 60. *Cf. Gregor. Turon. IV*, 3. — *Bonifacii Epist.*, 72, *ad regem Athebald.*, ed. Würdtwein.

[3] *Bonifacii Epist.* 21, 28.

[4] *Zachariæ Epist. I.* — Labbe, *Concil. VI*, p. 1498.

moment et attendre que le tems façonnât les esprits à la soumission[1]. La suite a fait voir jusqu'à quel point ce calcul était juste. La victoire fut complète.

La juridiction épiscopale en matière testamentaire rencontra beaucoup moins de difficultés. L'Eglise étant, dans ces tems, intéressée à la plupart des testamens, on prit l'habitude de les faire faire par ses officiers. Les évêques, qui en furent souvent les dépositaires, en furent si bien les juges que, de leur propre autorité, ou pour parler un langage plus conforme à l'esprit de ces siècles, par suite de leur religieuse sollicitude pour le salut du défunt, ils corrigeaient ceux de ces actes où étaient oubliées les fondations pieuses. Ils stipulaient ainsi, par forme posthume, ce qui devait leur revenir sur la totalité d'un héritage[2]. Ce fut surtout l'Angleterre qui vit des exemples de cette sollicitude.

Comme par le passé les testamens se déposaient dans les sanctuaires, et les sanctuaires, comme par le passé, furent des asiles inviolables. Les coupables continuèrent à s'y réfugier, pour se mettre en dehors de la justice civile, et ce privilége, loin d'être aboli dans cette période, fut plusieurs fois confirmé solennellement[3]. Cependant on y mit quelques restrictions bien entendues[4], et la ju-

---

[1] On permit d'abord au roi Clotaire d'épouser la sœur de sa femme; le roi Caribert ayant fait plus tard la même chose, fut excommunié. *Greg. Tur. III.*, c. 6. IV, c. 26.

[2] Muratori, *Antiq.*, t. V, p. 654.

[3] *Templorum cautela non nocentibus sed læsis datur a lege.* Tel était le principe. Burthel, *de Jure asyli*, t. II. p. 668.

[4] *Greg. Tur. VII*, c. 19.

ridiction ordinaire fut d'autant moins contrariée par ce droit de refuge, que, dans les nouveaux états d'Occident, tout délit était rachetable pour des sommes déterminées. Souvent il arriva que le clergé voulut protéger des criminels d'Etat, et les rois respectèrent quelquefois la victime embrassant l'autel [1]; d'autres fois ils ne reconnurent aucun intermédiaire entre le criminel et la vindicte publique [2]. Dans tous les cas, les homicides et en général ceux qui avaient encouru une peine capitale, se trouvaient exclus de la protection de l'Eglise; ils devaient, lorsqu'ils se réfugiaient dans les temples, y être laissés sans nourriture [3]. Ce ne fut que par abus interprétatif qu'on restreignit cette privation à ceux qui refusaient de se confesser [4]. C'est par une autre déviation, par abus d'induction qu'on a cru trouver, dans le privilége du *droit d'asile*, l'une des sources les plus notables des richesses du sacerdoce.

L'épiscopat n'eut aucun besoin de ce privilége pour augmenter ses domaines, pour se mettre en possession ou en jouissance de biens beaucoup plus considérables que tout ce qui lui était échu antérieurement, sous les libéraux successeurs de Constantin. Une source de prospérité extraordinaire vint s'ouvrir à sa voix, durant cette période. Déjà les docteurs des tems antérieurs, les Origène, les Chrysostome, les Ambroise, les Augustin,

---

[1] *Greg. Turon. VI*, c. 21.
[2] *Capitul.*, t. I, p. 58. — *Synod. Matiscon. II*, c. 8.
[3] *Capitul.*, *ann.* 779, c. 8. Cf. Wilkins, I, p. 191.
[4] *Capit.*, lib. V, c. 93.

l'auteur des constitutions apostoliques et plusieurs pères, avaient fait remarquer à l'Eglise, à la nouvelle Israël, que l'ancienne donnait la dixième partie de ses revenus [1]. Cependant il était impossible de lever régulièrement une contribution aussi forte dans un état à moitié païen et tout ruiné. Long-tems on se borna à recevoir ce que le zèle ou la charité donnait volontairement. Enfin, quand le paganisme eut disparu, et que les nouveaux états d'Occident furent établis, les synodes songèrent à faire renouveler les anciens sacrifices d'Israël. Dès l'an 567, le synode de Tours avait invité les laïques, par circulaire, à faire comme le patriarche Abraham, et à donner la dîme, *afin de mieux s'assurer le reste par une offrande si légère* [2]. Cette première sommation, il est vrai, n'était faite qu'à titre d'aumône ou d'œuvre de charité, et l'on se proposait notamment de faire, avec ces dons, le rachat des esclaves. Cependant on remarqua un singulier esprit de fiscalité [3], lorsque des receveurs nommés par les évêques se présentèrent dans les diocèses. Aussi la seule piété s'imposa-t-elle d'abord. Mais vingt ans plus tard, les prélats assemblés à Mâcon, convertirent en ordre formel l'invitation de payer la dîme; ils déclarèrent qu'ils se devaient à eux-mêmes de rappeler l'obligation où se

---

[1] *S. Augustini sermo de decimis reddendis.* — Selden, *history of Tythes.*

[2] « *Ne sibi ipsi inopiam generet, qui parva non tribuit ut plura retineat.* »

[3] Le peuple était invité à n'oublier ni les serviteurs ni les esclaves dans l'estimation des biens. Ceux qui n'avaient point d'esclaves étaient invités à donner quelque chose pour leurs fils.

trouvait tout fidèle; que les malheurs des tems avaient fait négliger ces pieux usages de la primitive Eglise; que cette offrande seule pouvait assurer aux prêtres le loisir de vaquer au service du culte; qu'au surplus, on emploierait à des œuvres de charité, ce que laisseraient de disponible les besoins de l'Eglise.

Le pas était grand. Ce n'était plus un don volontaire, c'était une contribution qu'on demandait; et déjà l'excommunication menaçait le chrétien opiniâtre ou le méchant qui refuserait de se soumettre. Cependant on ne se soumit pas. Aucun mouvement un peu général n'eut lieu pendant le septième siècle ni la majeure partie du suivant. Le pouvoir spirituel, malgré toute sa puissance, se sentit incapable de donner suite à ses projets. Seul, le pouvoir séculier put forcer la chose, et Charlemagne seul osa employer la contrainte. Soit complaisance de foi, soit bienveillance pour l'Eglise, Charlemagne lui fit adjuger, par une assemblée nationale de 779, *la dîme que Dieu lui avait promise*, et tel fut le zèle du prince qu'il soumit les domaines royaux eux-mêmes à cette redevance [1]. Il y a plus, en forçant les Saxons à se courber sous la croix et la dîme, il ordonna que son fisc donnerait désormais le dixième de toutes ses perceptions, même des amendes payées à son profit; et, comme s'il eût craint de laisser échapper un objet quelconque à cette sainte décimation, il invita les prêtres à tenir des registres exacts de tous les biens et de tous les propriétaires [2]. Les *leuthes*,

---

[1] *Baluzii capit.*, t. I, p. 196. *Cf. capit. de Villis*, c. 6, p. 331.
[2] Baluze, I, p. 358.

c'est-à-dire les gens d'appartenance, étaient imposés comme les nobles et les gens libres [1].

La loi était dure. Les grands qui avaient presque toutes les terres, s'en plaignirent hautement. Des ecclésiastiques prièrent Charlemagne de ne pas l'imposer aux Saxons. Il dédaigna de les écouter; ses armées firent respecter la dîme. Elles n'auraient pourtant pas suffi sans les croyances du tems, et les injonctions que l'autorité royale fût obligée de répéter souvent, attestent de longues résistances.

Cependant, l'exemple étant donné dans l'un des principaux états, fut peu à peu suivi ailleurs. L'Espagne, occupée par les Sarrasins, n'y songea pas. Mais l'Angleterre s'y disposa sans retard. Dès le neuvième siècle le roi Ethelwolf donna à l'Église non-seulement le dixième de ses revenus, mais le dixième des domaines royaux. [2]. Dans les ordonnances que les rois Alfred et Edouard rendirent bientôt après sur cette matière, on aperçoit non-seulement une profonde conviction de la légalité de la dîme, mais encore l'habitude de la faire acquitter [3].

En France le peuple se soumit à la dîme d'autant plus facilement qu'elle se rattachait aux anciens usages des Francs. D'ailleurs les croyances vulgaires attribuaient tous les malheurs publics, principalement quelques années de disette qui se présentèrent au huitième siècle à

---

[1] *Præcipimus ut omnes, tam nobiles quam ingenui, similiter et liti decimam partem substantiæ et laboris sui ecclesiis et sacerdotibus donent. Capit. de partib. Sax.* c. 17.

[2] *Anglia sacra*, t. I, f. 200.

[3] Wilkins, t. I, p. 203.

l'oubli des redevances décimales. On voyait, pendant la nuit, des légions de démons arracher les épis dans les champs des réfractaires [1]; et pour ne pas exposer le bétail, les porcs et les jumens aux mêmes catastrophes que les champs, on se hâta de les assurer par la dîme [2]. Ces objets constituaient la propriété, *substantia;* on paya aussi la dîme du travail, *laboris* [3]; tant on l'étendit que nous n'en comprenons plus aujourd'hui toute la portée [4].

Ce fut la ruine de la dîme. Aussi ne fleurit-elle qu'un instant. Dès le neuvième siècle, elle tombe. Les petits fils de Charlemagne oublient que leur aïeul a donné la dîme des domaines de la couronne; les grands, dont les fiefs sont domaines royaux, suivent cet exemple.

Cependant la recette était encore immense. Il y avait dix pour cent net de toutes les propriétés, du territoire et de la fortune ostensible des empires. L'imagination conçoit à peine cette masse de revenus, soit en argent, soit en nature.

Elle donna nécessairement, dans chaque diocèse, une nouvelle importance à l'administration financière des évêques. D'abord, point de doute, qu'en Occident comme en Orient, ce ne furent les évêques qui administrèrent les biens des Eglises. Un capitulaire du fils de Charlemagne leur confirma ce droit par forme superflue. « Il nous a plu,

---

[1] *Concil. Francof., anni 794*, c. 25.

[2] On rencontre la dîme des porcs dès le sixième siècle, dans un décret du roi Clotaire, de l'an 560.

[3] *Capitul., de partibus Saxon.*, c. 17.

[4] *De militia, de negotio, de artificio redde decimas.* Wilkins I, p. 107.

y est-il dit, que toutes les Eglises, avec leurs dotations et tout ce qui leur appartient, se trouvent au pouvoir de leur évêque et soient à leur ordre et disposition [1]. » La seule restriction qu'on apporta à tant de latitude fut celle de défendre l'aliénation. L'Espagne avait particulièrement subi les inconvéniens d'une liberté absolue. Partout où l'on redouta le même danger, des contrôleurs, revêtus du titre d'*économes*, furent adjoints aux évêques, suivant les statuts de Chalcédoine. Cependant, en Occident comme en Orient, ces économes furent des ecclésiastiques, placés dans une telle dépendance des évêques, qu'ils tombèrent bientôt jusqu'au simple rang de caissiers.

Les mêmes ordonnances qui imposaient la dîme, l'affectaient aux besoins des paroisses où elle se percevait. Cependant les évêques eurent la haute main et dans la perception et dans l'emploi de ces revenus [2]. Sur les points les plus importans du diocèse se trouvaient, placés par eux, les employés chargés de la tenue des registres, avec le vulgaire qui faisait les perceptions et les avocats qui veillaient au maintien des droits de l'Eglise. Tout cela formait un personnel assez nombreux. Il faut y joindre les fermiers ou les colons qui cultivaient les domaines.

Anciennement les diacres et les archidiacres étaient chargés du temporel des communautés religieuses. Mais peu à peu, ces fonctionnaires s'étant élevés à un rang

---

[1] *Capitularium*, lib. VII, c. 468.

[2] *Ut decimæ in potestate sint Episcopi, qualiter a presbyteris dispensentur. Capit.*, lib. I, c. 143, lib. V, c. 45.

assez important dans le sacerdoce, leurs anciennes attributions passèrent aux avocats de l'Eglise, qui succédèrent aux défenseurs, aux tuteurs, aux vice-domini qu'on avait établis dans la période précédente. De cette sorte, les nouveaux avocats de l'Eglise furent à la fois les économes et les défenseurs des biens de l'Eglise, ou des bénéfices. Ils furent plus. Suivant les caprices ou les usages de la juridiction du tems, ils plaidèrent pour elle les armes à la main, et commandèrent les gens de guerre qu'elle fournissait à l'Etat.

Pendant quelque tems, les évêques avaient conduit eux-mêmes ces milices aux combats; mais quand Charlemagne et son pieux successeur eurent exprimé leur mécontentement à ce sujet, les gens de l'Eglise ne parurent plus que sous les ordres des avocats laïques.

C'était là l'*advocatie armée*[1].

Ce fut bientôt l'advocatie puissante. En principe les avocats étaient au choix des évêques. Cependant les rois, en leur qualité de fondateurs d'un grand nombre de bénéfices et d'évêchés, en nommèrent les protecteurs et se considérèrent comme les avccats généraux de toute une Eglise nationale. Les empereurs, à l'exemple de Constantin, furent les avocats de l'Eglise entière.

Dès ce moment, les avocats, dont aucune Eglise ne put plus se passer, ainsi le voulait Charlemagne[2], acquirent une haute importance dans le diocèse. Ils devaient d'ail-

---

[1] *Advocati sagati*, à distinguer des *advocati togati*. Voy. les mots de *advocati*, *defensores*, *caussidici* et *defensores*, au Glossaire de Dufresne.

[2] *Capitul. anni* 802, c. 13, *anni* 813, *capitul. II*, c. 14.

leurs avoir leurs propriétés dans le comté de leur résidence. S'ils rendirent à l'Eglise de grands services, souvent elle les paya trop cher. En effet, les avocats surent se créer, sur les bénéfices qu'ils protégeaient, et sous le titre de *advocatica*, des revenus quelquefois plus considérables que ceux des évêques. D'autres fois leur intervention dans les affaires fut si vexatoire, qu'il eût fallu au clergé des avocats contre ses avocats.

Les advocaties médiocres furent dédaignées par ces avides protecteurs; le monastère de Saint-Gall, qui valait peu de chose au neuvième siècle, ne put trouver d'avocat. Louis-le-Débonnaire se chargea de sa défense par charité.

Ce qui gênait le plus l'épiscopat, c'est que ces avocats cessèrent bientôt de se considérer comme les *gens de l'Eglise*, et prétendirent la surveiller au nom de l'Etat.

En exagérant beaucoup la bienveillance que l'Etat eut pour l'Eglise à cette époque, on a dit que tous les biens du clergé jouissaient de l'immunité des impôts. Le fait est que le *mansus ecclesiasticus* ou le fonds territorial que chaque Eglise devait posséder en vertu de la loi, avait seul ce privilége [1]. Mais on tenait beaucoup à cette franchise. On la soutenait tant qu'on pouvait. On en regardait le maintien comme un devoir, comme une affaire de conscience. Quand le célèbre Anselme de Cantorbéry, que nous retrouverons si grand dans un autre chapitre de cette période, fut obligé de payer au roi d'Angleterre, à titre de don, un subside sur les biens de son archevêché, il restitua de ses propres deniers à sa cathédrale, ce qu'il

[1] *Concil. Meldense anni* 845, c. 63.

avait donné au nom de cette Eglise, par la raison qu'elle devait être exempte de tout impôt et qu'il n'avait cédé au roi que par faiblesse [1].

A entendre le clergé lui-même, ses biens étaient si peu libres d'impôts, qu'ils payaient plus que les autres. Souvent les évêques s'affligèrent d'être l'objet de ces préférences onéreuses. Et en effet, les rois, allant sans cesse d'une province à l'autre, choisissaient volontiers, pour leur séjour, les plus riches des bénéfices. Dès-lors l'entretien de toute leur cour tombait à la charge de l'hôte qui avait l'honneur de les héberger. Les prélats de France s'en plaignirent franchement dans une lettre à Louis-le-Germanique [2]. Hincmar répéta leurs doléances au pape Adrien II [3]. On ne pouvait, c'était là leur aveu, refuser de loger les rois; seulement on demandait que leurs visites fussent moins fréquentes, et que, dans l'intérêt de la décence, ils n'amenassent pas trop de femmes à leur suite.

Mais si les évêques eurent quelques embarras de leur nouvelle grandeur, ils en eurent bien aussi les avantages. Plus ils contribuaient aux charges de l'Etat, plus leur voix comptait dans les affaires, et tout concourait ainsi à l'affermissement comme à l'augmentation de leur puissance.

Ce qui y contribua le plus, c'est que ces mêmes possessions, qui déjà les égalaient aux plus grands feuda-

---

[1] Eadmer, *Hist. novorum*, lib. II, *in opp. Anselmi*, ed. Paris, p. 46.
[2] Labbe, t. VIII, p. 654.
[3] *Hincmari opp.*, t. II, p. 689.

taires de la couronne, les rendirent encore feudataires eux-mêmes. Dès que le système féodal fut établi entre la royauté et les seigneurs, les évêques entrèrent dans les mêmes rapports avec la royauté; ils furent grands vassaux pour les anciens comme pour les nouveaux domaines de l'Eglise. L'époque précise de cet ordre de choses est difficile à indiquer, mais il s'établit sans secousse, sans révolution. Les rois donnaient les évêchés avec les terres qui en dépendaient, et les évêques, loin de vouloir distinguer les donations anciennes des largesses nouvelles, furent heureux de placer les unes et les autres sous la même protection souveraine. D'ailleurs, en se laissant investir à l'instar des ducs et des comtes, suivant la coutume générale qui absorbait tout dans l'Etat et dans l'Eglise, ils s'assuraient les plus beaux priviléges, ils s'appropriaient le droit de tenir marché, de battre monnaie, de lever péage; ils obtenaient d'autres prérogatives royales.

Tel fut l'empressement des prélats à entrer dans les rapports du vasselage, que l'archevêque Hincmar de Reims, en vrai vassal, écrivit au pape Adrien II, dans une affaire politique, qu'il serait difficile de s'opposer au roi; que les évêques pourraient, sans doute, cesser toute communion avec lui, mais qu'étant maître de leurs biens, le roi serait dans le cas de les retirer à lui et de laisser chanter et prier le clergé tout à son aise dans des Eglises désertes [1].

Dès le dixième siècle ce fut la coutume générale des

---

[1] *Hincmari opp.*, t. II, p. 697.

évêques de recevoir du roi, avant la consécration épiscopale, l'investiture des biens et des droits de régale de leurs évêchés. Dans cette investiture, symbolique suivant le goût transmis à l'Eglise par l'antiquité, le roi remettait aux mains des évêques une crosse et un anneau [1]. Les rois, en faisant cette cérémonie toute ecclésiastique, se considéraient, ainsi que leur modèle Constantin, comme évêques auprès de l'Eglise.

La puissance temporelle, donnée aux évêques à la même époque qu'à leur chef, les égalait aux plus grands des empires, et sans doute ils ne la dédaignaient pas, ils la distinguèrent cependant toujours de leur dignité pontificale qui les plaçait au-dessus des plus grands. Les évêques réunis à Fîmes, dans le diocèse de Reims, sous Louis-le-Bègue, n'hésitèrent pas un instant à déclarer, que la dignité du sacerdoce était infiniment supérieure, même à la royauté; les rois, ajoutaient-ils, ne pouvaient être sacrés que par les prêtres, tandis que les évêques ne l'étaient nullement par les rois. Les rois au surplus, disaient ces évêques, sont recommandés aux prêtres par Dieu lui-même, puisqu'un jour il leur en demandera les âmes [2].

En entendant la proclamation si solennelle d'un tel principe, on entre dans l'esprit d'une époque, on la conçoit; on ne s'étonne plus de voir les évêques faire et défaire des rois; on comprend ceux du royaume d'Arles

---

[1] *Baculum et annulum. Martene Thesaur. Anecdot.*, t. V, p. 787. — Adam. Bremens., *Hist. eccles.*, lib. I, c. 32.

[2] Labbe, t. IX, p. 337.

qui élisent pour leur souverain le duc Boson; on comprend S. Dunstan et ses collègues qui choisissent un roi d'Angleterre[1]; d'un autre côté on comprend aussi Hugues Capet, qui n'ose prendre, avant le sacre épiscopal, d'autre titre que celui de futur roi de France[2].

Partout, dans les états d'Occident, les évêques furent les premiers des barons; partout ils constituaient le premier ordre politique. Plus s'élevaient les grands, plus aussi s'élevaient les évêques placés au-dessus d'eux. Si les ducs purent quelquefois leur disputer le pas, les comtes furent toujours obligés de le leur céder, *d'être partout à leurs ordres*[3]. La dignité des ducs et des comtes étant devenue héréditaire et les richesses s'accumulant dans leurs familles, les évêques eurent quelque peine à soutenir la rivalité. Ils en trouvèrent pourtant le moyen. Ils se firent donner, dans leurs diocèses, le pouvoir et les droits d'envoyés royaux[4]. Ils firent plus. En voyant les comtes et les ducs réunir peu à peu des provinces entières, quelques évêques, profitant des désordres qui troublèrent d'abord le règne des Capétiens, cumulèrent plusieurs évêchés. Ainsi l'archevêque Manassé d'Arles joignit

---

[1] S. Dunstan fit mieux que cela. Le jour même du sacre, il alla arracher le roi Edwin des bras d'une concubine pour le rapporter dans les siens à l'assemblée des grands, que le jeune prince avait quittée dans l'aveuglement de sa passion. Surius, *Vita S. Dunstani*. — Mathæus Westmonast., t. II. *Flores historiarum, ad ann.* 955.

[2] Mabillon, *De re diplomat.*, p. 575.

[3] « *Ipsi comites... Episcopos ut sanctos patres honorent et venerentur et ad ministerium illorum peragendum, ubicumque potuerint, eos adjuvare certent.* » *Concil. Ticinens*, a. 876, c. 12.

[4] *Concil. Ticin.*, c. 12.

à son diocèse ceux de Mantoue, de Vérone, de Trente et de Milan. Un moderne cite un autre prélat qui sut réunir jusqu'à sept évêchés [1]. Les évêques d'Allemagne furent plus puissants que tous les autres. Chefs d'un Etat électif, les empereurs eurent sans cesse besoin des prélats pour soutenir contre les grands leur précaire autorité. Afin de rendre plus forte l'influence de ces précieux auxiliaires, ils leur donnèrent de vastes domaines, quelquefois des duchés entiers [2], partout les droits des comtes et l'indépendance des ducs [3]. Quelquefois ils réservèrent les siéges les plus importans à leurs fils ou à leurs neveux. En général les grandes maisons d'Allemagne se firent de l'épiscopat un héritage, une gloire de famille, et souvent les évêques, appuyés par une puissante parenté, furent en état de soutenir des guerres plus longues que glorieuses.

Nulle part l'investiture royale donnée aux évêques n'eut plus d'importance qu'en Allemagne; nulle part elle n'enfanta, entre l'empire et le sacerdoce, des querelles plus animées. Et cela ne se pouvait autrement; les rois, en plaçant l'épiscopat si haut, en le confondant avec les pouvoirs temporels de la société, allaient l'enlever aux papes et faire des prélats de tout l'Occident des pontifes indociles à la voix de leur chef.

En effet, quand on voit en Occident les évêques parve-

---

[1] Mézeray dans son *Histoire de France*.

[2] Bruno, archevêque de Cologne, eut la Lorraine, de son frère Otton-le-Grand.

[3] Hontheim, *Hist. trevir.*, t. I, p. 236, 253, 351, 380.

nir ainsi à un degré de richesse, de grandeur et d'influence que l'Orient n'avait jamais connu aux plus puissans métropolitains; quand on les voit à la tête de tous les intérêts moraux, judiciaires et financiers des provinces, on comprend d'un côté que les papes durent songer à se les attacher plus étroitement; on comprend d'un autre côté que, malgré tous les avantages que le tems apporta au clergé inférieur; malgré toute la puissance à laquelle il parvint à son tour, il ne put jouer vis-à-vis de l'épiscopat qu'un rôle fort secondaire. Les simples prêtres ne furent, suivant les mœurs du tems, que les petits vassaux des évêques.

Le simple prêtre, à son ordination même, jurait *localité* et *stabilité*, c'est-à-dire, qu'il s'engageait à n'appartenir jamais à un autre diocèse, à rester là où le plaçait l'évêque. Et de fait, il ne pouvait sortir du diocèse sans la permission de son évêque. Tout prêtre qui voyageait sans cette permission, était arrêté et puni comme clerc errant. Les punitions furent souvent sévères, quelquefois celles des esclaves. Sur la fin du septième siècle, un synode d'Espagne défendit aux évêques de faire battre leur clergé [1]. Ce fait peut surprendre; mais il faut le juger suivant les conditions des personnes et les mœurs du tems. Quand les lois civiles permettaient de couper les membres d'un laïque indocile, on comprend que des ecclésiastiques pouvaient être frappés de verges. Le clergé

---

[1] *Non est dignum ut passim unusquisque prælatus honorabilia membra sua (presbyteros sive Levitas) prout voluerit et complacuerit, verberibus subjiciat et dolori*, c. 7. *Concil. Bracar. anni* 675.

inférieur se recrutait d'ailleurs parmi les serfs de l'Eglise. On les traita, quoique dans le sacerdoce, suivant leur naissance.

Ce qui prouve d'une manière bien frappante toute la distance que faisaient à la fois la loi et l'opinion entre les divers membres de la hiérarchie, c'est un tarif que renferment les lois ripuaires. La taxe de rachat est de quatre cents sols pour le meurtrier d'un sous-diacre; elle est de cinq cents, lorsqu'il s'agit d'un diacre; de six cents pour un prêtre; de neuf cents pour un évêque[1]. Il y est dit en outre expressément que le délit se juge d'après la naissance de la victime.

Cependant, quelque précises que fussent les règles de la subordination, il se fit plusieurs essais d'émancipation par les membres du clergé inférieur, et il fallut toute la surveillance de l'épiscopat pour ne pas laisser, dès cette période, se développer de puissans germes d'indépendance.

D'abord les prêtres qui desservaient les chapelles des grands, nommés et soldés par eux, ne dépendaient de fait que de ces maîtres; et ces derniers les soutenaient d'ordinaire contre toute espèce de juridiction épiscopale[2]. Pour empêcher leur entier affranchissement de la discipline diocésaine, il fallut bientôt décréter qu'aucune chapelle ne pourrait plus être fondée sans l'autorisation de l'évêque; ensuite qu'aucun chapelain ne pourrait plus être nommé sans lui; enfin qu'aucun clerc ne pourrait

---

[1] *Leges Ripuar.*, tit. 36.
[2] Ditmar, *in Chronico*, lib. VI, p. 388.

plus recevoir d'ordination que pour un sanctuaire déterminé [1]. Ces dispositions toutes ensemble ne suffirent pourtant pas pour faire tomber les ordinations générales, dont on prit la coutume au neuvième et au dixième siècles [2].

Les évêques, afin de mieux faire surveiller tous les clercs, formèrent dans leurs diocèses, sous le titre de chapitres ruraux, des agrégations de plusieurs paroisses et de plusieurs prêtres, sous la direction d'un archiprêtre, et cette institution semblait parfaitement calculée. Cependant il n'en résulta qu'un titre. Chose remar quable, ce ne fut pas l'archiprêtre ou le doyen du chapitre rural, ce fut un archidiacre qu'on chargea de la surveillance des mœurs, du maintien des canons et de la discipline

L'époque à laquelle les archidiacres furent placés au-dessus des archi-prêtres est aussi inconnue que les motifs de cette mesure. Il est de fait qu'il y avait depuis long-tems des archidiacres dans certains pays; qu'ils y étaient les premiers délégués des évêques, dont ils exerçaient la juridiction; qu'un canon de Tolède dit de la manière la plus positive, que l'archiprêtre doit obéir à l'archidiacre, comme celui-ci à l'évêque [3]; mais on ignore à quel tems appartient cette décision, et l'on ne saurait dire ce qui a pu faire élever le diaconat au-dessus de la prêtrise. Ce que l'on ne saurait non plus tirer au clair,

---

[1] *Concil. Ravennat. anni* 877, c. 14.

[2] Mabillon, *Annal.*, t. IV, p. 134.

[3] *Gregor. decretal.*, lib. I, tit. 24, c. 1.

c'est de savoir s'il y eut, dès l'origine, plusieurs archiprêtres et plus d'un archidiacre par diocèse. Les actes d'un synode tenu à Mérida, au septième siècle, font foi qu'un évêque n'avait alors besoin que d'un seul archidiacre [1]; et un édit de Charlemagne fait croire qu'au huitième siècle il n'y avait en France qu'un seul archiprêtre par diocèse [2]. D'un autre côté, il se présente une série de faits contraires, et cela doit être ainsi, aucune convention générale n'ayant pu avoir lieu à ce sujet, les circonstances et les besoins du moment modifiant d'ailleurs sans cesse des institutions de ce genre.

Ce qu'il y a de certain, c'est que peu à peu les archidiacres rendirent à l'épiscopat des services importans et qu'on en multiplia le nombre. Déjà, sous Charlemagne, le diocèse de Strasbourg en eut jusqu'à sept [3]. Les fonctionnaires, dans la plupart des diocèses, exercèrent tous les droits épiscopaux, sauf celui de l'absolution. Ce qui peut surprendre, c'est qu'ils étaient inamovibles. Ce fut un inconvénient pour leurs chefs et un mal pour leurs subordonnés. Bientôt, cessant de se croire les délégués des premiers, ils prétendirent remplir des fonctions inhérentes à leur propre rang dans la hiérarchie, et, méprisant les seconds, ils firent peser sur eux tout le poids d'une despotique autorité. Partout ils s'emparèrent de l'administration du temporel; ils s'y enrichirent au point que bientôt des laïques recherchèrent et surent obtenir

---

[1] *Concil. Emerit.*, c. 10.

[2] *Carol. M. Capitul. II, anni* 805, c. 25.

[3] Grandidier, *Hist. de l'Eglise de Strasbourg*, *I*, p. 176, 291.

ces mêmes places. Charlemagne fut obligé de proscrire cet abus [1].

Mais ce n'était pas tout que d'être débarrassé des laïques, il fallut encore avoir justice des oppresseurs consacrés. Le clergé s'en plaignit sans cesse et d'autant plus vivemement que les plaintes étaient son unique droit. En effet, tous les biens d'un diocèse, tous ses revenus, non-seulement ceux des biens-fonds, mais encore les offrandes de chaque année et de chaque jour, formaient un trésor commun, dont la haute administration appartenait à l'évêque [2]. Il est vrai que les prélats, dans la distribution de ces ressources, devaient en faire, suivant les usages canoniques, trois parts, dont l'une pour le clergé, l'autre pour la fabrique, la troisième pour eux; mais les actes des synodes, la misère des prêtres et les temples tombés en ruines attestèrent partout l'oubli de ces règles. On se plaint à nous, disent les pères réunis à Carpentras, que tout ce qui est donné aux curés par leurs fidèles, leur est enlevé par les évêques, en sorte qu'il leur reste peu ou rien [3].

Les pères de Carpentras ordonnèrent que l'évêque laisserait aux prêtres les revenus de leurs paroisses, *toutes les fois que ceux de sa cathédrale suffiraient pour son entretien.* C'était laisser une latitude fâcheuse. Il fallut la préciser dix ans plus tard, et il fut arrêté que l'évêque

---

[1] Baluze, *Capitular.*, t. I, p. 435.

[2] *Quæ parochiis in terris, vineis, mancipiis, peculiis, quicumque fideles obtulerint in episcopi potestate consistant. Synod. Aurel. anni* 511, c. 15.

[3] Labbe, *Concil.*, t. IV, p. 1663. *Synod. Carp. anni* 527.

aurait tout ce que présenteraient les villes; que pour la campagne, on y suivrait les anciens usages [1]. Malheureusement ces usages ne favorisaient pas les prêtres dans tous les pays. Soixante ans après le synode d'Orléans, les pères d'un concile de Tolède dirent avec ingénuité: Nous avons reconnu que les évêques se conduisent dans leurs diocèses, non pas comme des prêtres, mais comme des tyrans [2].

Ce n'était pas tout le mal que souffrait le clergé. Privé de ses ressources, il avait à subir, de la part des évêques, de ruineuses visites. Ces pontifes, en faisant des revenus d'une Eglise les trois parts canoniques, grossissaient si bien la leur, qu'on résolut de s'en racheter par une somme fixe. Un synode de Braga détermina *deux sols* par Eglise [3]. Cependant cet arrêté ne prit pas racine; vainement on le rappela dans plusieurs synodes, il fallut prier de nouveau les évêques de vouloir bien se contenter de leur tiers, quelques Eglises étant torturées par la rapacité épiscopale jusqu'à l'inanition [4].

Les visites épiscopales étaient encore ruineuses sous un autre rapport. La suite des évêques était nombreuse, et la charge du prêtre d'autant plus accablante. Il fallut encore porter remède à ce désordre. Un concile de Tolède, suivant qu'on adopte dans ses actes une variante

---

[1] *Synod. Aurel., anni* 521, c. 11 et 12.

[2] *Et cognovimus episcopos per parochias suas non sacerdotaliter, sed crudeliter desævire. Synod. Toled. III*, c. 20.

[3] *Synod. Bracar. III. Concil.*, t. V, p. 896.

[4] *Pene usque ad exinanitionem aliquas ecclesias ab Episcopis perductas esse probatum est. Concil. Toled. VII.*

ou une autre, ordonna que l'évêque ne pourrait plus se faire accompagner de plus de *cinquante* ou de *cinq* personnes. Mais dans tous les cas, le prêtre devait fournir, pour la visite, cent pains, quatre grands porcs et un petit, cinquante cruches de vin, du miel, de l'huile et de la cire à discrétion [1]. On le voit, cette charge ainsi réduite, était encore trop forte; les prêtres demandèrent de nouveaux soulagemens, et on leur permit de se réunir à cinq et de s'adjoindre leurs paroisses, pour supporter les frais d'une visite [2].

C'était encore un commencement d'émancipation; mais aussitôt, l'épiscopat prenant sa revanche, sanctionna de nouveau ses anciens droits d'administration sur tous les biens des diocèses, et fit confirmer, par le pouvoir temporel, la continuation des redevances de chaque paroisse envers la métropole [3].

Un troisième élément d'indépendance qui vint surgir tout-à-coup, rendait ces précautions plus nécessaires que jamais.

Les seigneurs, les rois, les princesses, qui fondaient des Eglises, des chapelles, des bénéfices quelconques, en nommaient naturellement les premiers desservans. Bientôt quelques-uns eurent l'idée de réserver ce patronage à leurs descendans, d'autres assuraient même à ces derniers quelques revenus sur ceux de leurs fondations, et cela non-seulement sur les biens-fonds, mais encore sur toutes les autres ressources d'un sanctuaire.

---

[1] *Capitular.*, t. II, p. 356.

[2] *Capit. Carol. Calvi, anni 844*, c. 4.

[3] *Capit.*, lib. V, 14.

C'était là non-seulement créer un clergé indépendant, c'était encore livrer à des laïques le privilége de nominations importantes et la jouissance de droits précieux. Mais les évêques trouvèrent moyen de parer aux inconvéniens qui pouvaient en résulter pour leur autorité. Ils réduisirent les patrons au droit de présenter des candidats et s'en réservèrent la nomination.

Nouvel essai d'indépendance. Vers le neuvième siècle, malgré la surveillance des archiprêtres, des archidiacres et des évêques, quelques prêtres parvinrent à exércer certaines fonctions supérieures, qui pouvaient rappeler leurs antiques prérogatives épiscopales. Cette tentative fut encore infructueuse. Un synode de Worms leur déclara de la manière la plus précise, qu'*ils devaient se rappeler que certaines choses leur étaient défendues par les lois de l'Eglise; que, par exemple, la consécration des vierges, la bénédiction des autels ne pouvaient se faire par des prêtres;* qu'ils ne pouvaient pas dédier d'Eglises, donner les ordres, faire le saint-chrême, en signer le front des néophytes, ni même prononcer en public l'absolution des pénitens [1].

Les prêtres se résignèrent encore, mais, si nous en croyons les plaintes d'un évêque du dixième siècle, ils y mirent une mauvaise grâce et une lenteur que l'on comprend de reste [2]. Celle des institutions cléricales qui caractérise le mieux cette époque, et qui, au premier

---

[1] *Concil. Wormat. anni* 868, c. 8.

[2] *Dacherii spicileg.*, t. I, p. 346.

aspect, semblerait avoir complété la soumission des prêtres à l'épiscopat, fut précisément celle qui, peu à peu, donna le plus de pouvoir au clergé, et plaça les évêques dans la plus singulière dépendance. Telle fut l'institution de la vie canoniale.

On a dit que, par cette institution, le clergé, voyant d'un œil jaloux la vénération dont jouissaient les associations monastiques, voulut rivaliser avec elles; on a dit encore que l'épiscopat, en l'établissant, eut pour but de s'attacher le clergé d'une manière encore plus étroite. Ce sont là des conjectures susceptibles de plus ou moins de probabilité. Le fait est que la vie canoniale naquit comme naît toute institution morale, de l'esprit général du tems et d'un besoin spécial qu'il s'agit de satisfaire d'une manière ou d'une autre.

Dans l'esprit général de ces siècles, la vie régulière, la vie religieuse ou monastique était la plus parfaite de toutes, elle s'appelait la religion. Un besoin spécial qu'il fallait satisfaire, c'était d'avoir auprès de chaque cathédrale un certain nombre de prêtres toujours prêts à seconder l'évêque dans les nombreux travaux que lui donnaient le temporel et le spirituel du diocèse. Déjà S. Augustin, le plus vénéré de tous les docteurs et de tous les évêques, avait réuni auprès de lui, suivant des vues analogues, un certain nombre de jeunes clercs, soumis à des règles de piété et d'études communes. Eusèbe de Verceil avait imité cet exemple. Un évêque de Metz le renouvela d'après les formes de son siècle, et fut le fondateur de la vie canoniale.

Cette fondation, qui a créé dans l'Eglise un nouveau

pouvoir, capable comme tous les autres de rendre de grands services et susceptible d'être entraîné à une grande dégénération, remonte à l'an 760. Chrodegang, ancien ministre de Charles Martel, devenu évêque de Metz, résolut, dans ce poste, de porter remède aux plaintes que, dans ces tems de désordre, il avait souvent entendu faire sur la vie irrégulière du clergé. Il engagea les prêtres de sa cathédrale à partager sa demeure et à s'y soumettre tous aux mêmes exercices d'étude et de prière, en un mot, à vivre en commun, tous sous les yeux de tous. La règle que Chrodegang leur traça pour cet effet, fut détaillée, précise et sévère[1]. Ailleurs, quand il s'agira des mœurs de ces tems, nous verrons quelle influence son établissement a pu exercer sur la moralité des clercs. Ici nous signalerons les précautions que prit l'évêque pour marquer la subordination, pour éviter la confusion des rangs. Non-seulement il fut recommandé aux jeunes prêtres de traiter leurs anciens avec respect, mais encore, pour mieux graver dans les esprits les fortes distinctions de la hiérarchie, sept tables différentes devaient recevoir les divers commensaux. L'évêque, ses hôtes, l'archidiacre ou tel autre que le patron voulait distinguer, mangeaient à la première de ces tables. A la seconde, siégeaient les prêtres; les diacres occupaient la troisième, les sous-diacres la quatrième; la cinquième et la sixième recevaient les clercs inférieurs; la septième se dressait

[1] Cette règle se trouve un peu altérée chez d'Achery, *Spicilegium I*, 565; plus pure, chez Labbe, *Concil. VII*, p. 1444, et Lecointe, *Annales eccles. Francorum*, t. V, *ad ann.* 757.

les dimanches et les jours de fêtes pour ceux qui demeuraient en dehors de l'enceinte [1].

Un historien un peu caustique prête à Chrodegang l'intention d'assimiler les clercs aux moines, d'en faire un corps, mais un corps cloîtré [2]. Il est de fait que la règle canoniale ne fut qu'une imitation de la règle de S. Benoît, que les exercices des nouveaux chanoines furent les mêmes que ceux des moines, que leur organisation intérieure, que leurs dénominations sociales furent empruntées à leurs prédécesseurs, et qu'ils eurent comme eux des abbés, des prévôts, des doyens, des monastères. Cependant la différence était grande dès l'origine, et devint plus grande dans la suite. Les moines, on le sait, ne pouvaient rien posséder; les chanoines conservaient la jouissance individuelle de leurs biens jusqu'à la mort; leur casuel était leur propriété.

Il faut bien croire que la nouvelle institution offrait à la fois des avantages aux évêques et au clergé. Elle se propagea avec une étonnante rapidité. Quarante ans après sa fondation, nous la trouvons établie dans toute la France, en Italie, en Allemagne. Les synodes l'avaient recommandée, le pouvoir la favorisa. Charlemagne, à la fin du huitième siècle, entendait que son clergé ne vécût plus autrement [3], et, à l'assemblée nationale d'Aix-la-

---

[1] *Claustrum.* — La distinction se remarquait jusque dans la quantité de boisson, qu'on servait suivant les rangs. Voy. *cap.* 21. ch. 23.

[2] *Hic (Chrodegangus) clerum adunavit et ad instar cœnobii intra claustrorum septa conservari fecit.* Paul. Diac. *apud Duchesne, Hist. Franc.*, t. II, p. 204.

[3] *Caroli M. capit. anni* 689, *cap.* 71.

Chapelle, son fils joignit la règle un peu amplifiée de Chrodegang aux lois de l'empire, en proclamant cette institutution la plus belle de toutes [1].

Il n'est pas difficile d'ailleurs de découvrir les avantages que cette nouveauté offrait à la fois à l'épiscopat et au clergé. Celui-ci toujours pauvre, malgré la pieuse libéralité des fidèles, dont il ne lui restait qu'une faible part, se trouva tout-à-coup aux frais des évêques. Il fut traité sobrement; car, en examinant les allocations, il faut considérer la vivacité des besoins physiques toujours en rapport avec la rudesse du climat et avec la grossièreté générale des mœurs. Cependant, dès l'origine, le prêtre eut trois gobelets de vin pour le dîner et deux pour le souper, et, tout en augmentant un peu ses obligations ascétiques, la diète d'Aix-la-Chapelle statua que, dans les pays de vignobles, le chanoine aurait journellement cinq livres pesant de vin; dans les autres, trois livres de vin et autant de bière.

Les évêques purent d'abord craindre ce surcroît de dépense, et, dans quelques endroits, la vie commune du clergé épiscopal ne put pas être adoptée [2]. Dans d'autres, les évêques proportionnèrent le nombre des chanoines à la portée de leurs ressources. Tous furent bientôt largement dédommagés de leurs sacrifices. Louis-le-Débonnaire pria ceux qui manquaient des revenus nécessaires, de s'adresser à lui, et leur fit assigner des secours sur les biens et les terres de son fisc [3]. Les fidèles, édi-

---

[1] *V. Regula Aquisgran., apud Harzheim Concil. Germ.*, t. I.
[2] *Synod. Mogunt.* 813, c. 9.
[3] *Capitul.*, lib. IV, c. 50.

fiés de la vie régulière des prêtres, y joignirent leurs largesses, et de cette sorte l'épiscopat vit à la fois augmenter son pouvoir et ses richesses.

Cependant cette institution, qui menaçait d'asservir le clergé, l'émancipa et fit tomber les évêques dans sa dépendance. Ce sont des phénomènes de cette nature qui forment les leçons de l'histoire.

Les membres de l'association canoniale n'ignorèrent pas que les donations étaient dues à leur vie édifiante. Ce sentiment était quelque chose pour le clergé à une époque où la voix publique, si nous la reconnaissons dans les légendes du tems, semblait ne plus connaître que des évêques et des moines. A ce sentiment d'un juste orgueil, se joignit, dans le clergé, la conscience de former un corps et celle d'être un pouvoir. Ce pouvoir ne tarda pas à surgir des élémens de la sujétion même. Demeurant avec les évêques, les voyant à tout instant, à table, au chœur, au chapitre, les prêtres devinrent leurs confidens et de confidens leurs conseillers. L'évêque, par la force inhérente à l'analogie entre la vie canoniale et la vie monastique, de chef monarchique du diocèse, devint ce que l'abbé était à la tête de ses moines, chef d'une république cléricale [1]. Bientôt le chapitre fut presque ce qu'avait été dans l'origine le conseil des *presbyteri*, et l'évêque ne fut plus que le premier d'entre les prêtres [2].

---

[1] *Episcopi in civitatibus suis proxime ecclesiam claustrum instituant, in quo ipsi cum clero secundum canonicam regulam militent. Synod. Pontic. anni*, 876, c. 8.

[2] Voy. t. I, p. 130 et suiv.

Les chapitres obtinrent en effet les plus grands priviléges. Ils eurent d'abord celui d'administrer leurs biens. Un évêque de Cologne accorda cette prérogative à ses chanoines l'an 873; dès ce moment tous les autres chapitres demandèrent la même faveur. Ils allèrent plus loin. A partir du neuvième siècle, les évêques, jusqu'alors seuls gérans responsables des biens du diocèse, ne peuvent plus en disposer sans l'agrément des chapitres. Ces chapitres sont désormais inséparables des évêques. Les rois les mentionnent dans l'adresse de leurs lettres aux évêques; d'autres fois ils écrivent aux chapitres seuls, sans nommer les évêques [1]; enfin, ils leur accordent les priviléges de corporations indépendantes.

Là même où les chanoines participèrent à l'administration de tous les biens de l'Eglise, ils distinguèrent soigneusement entre les biens affectés à leur entretien et ceux de la manse épiscopale. Il y a plus, quand la première ferveur de cette vie claustrale se fut calmée; quand l'attention et l'admiration des fidèles pour cette vie se furent satisfaites; quand les évêques et les chanoines, d'accord, cessèrent de demeurer et de vivre en commun, les membres des chapitres obtinrent chacun, sur le fonds commun, des dotations particulières et des maisons pour s'y retirer. Cette séparation pouvait dissoudre le corps des chanoines; mais leur institution avait pris racine dans une branche essentielle de l'adminis-

---

[1] Lupi, *Codex Diplom. eccles. Bergom.*, t. I, p. 1059. —Muratori *Antiq. Ital. medii ævi*, *V*, p. 183.

tration du diocèse, dans celle des biens. Ils continuèrent à s'en occuper avec un tel dévouement, qu'ils nommèrent presque partout des vicaires ou prébendaires pour les services qu'autrefois ils remplissaient exclusivement à l'Eglise. En même tems, ils s'attachèrent à la conservation de leur institut avec une telle suite, qu'ils obtinrent généralement le privilége de nommer par élection aux places vacantes dans leur sein. De concession en concession de la part des princes et des évêques, de conquête en conquête de leur côté, ils parvinrent à partager avec l'épiscopat la nomination aux bénéfices, et dans d'autres tems nous verrons les successeurs de ces prêtres jadis si pauvres, jadis si heureux d'être entretenus par les évêques, choisir ces derniers dans leur sein et n'en prendre que des premières familles de l'Europe.

Ainsi surgit dans le diocèse une puissante aristocratie à côté de monarques jadis presque absolus.

Ces monarques ne tardèrent pas à s'apercevoir de la révolution. Ils en essayèrent une autre, le retour au régime primitif de la vie canoniale. Ils y réussirent dans quelques diocèses d'Allemagne; mais, avant la fin de la période qui nous occupe, ces réformes partielles avaient disparu de nouveau, et les rigueurs de la vie canoniale s'étaient évanouies une seconde fois.

Il en restait les bénéfices.

C'en fut un sans doute, que cette émancipation qu'elle avait valu aux premiers prêtres de chaque diocèse, émancipation qui ne paraît pas avoir été infructueuse pour les autres. En effet, à cette époque les bénéfices des pasteurs de campagne se consolidèrent avec ceux des cha-

noines [1]. Les papes eux-mêmes défendirent aux évêques, de la manière la plus formelle, d'exploiter pour eux ou de donner à leurs vassaux les immeubles des paroisses rurales [2].

A l'époque où cette institution, devenue un besoin pour l'épiscopat, établit auprès de lui les colléges des chanoines, une autre institution, devenue nécessaire à la papauté, créa auprès d'elle le collége des cardinaux. Si les évêques et les pontifes suprêmes n'avaient eu, dans ces créations, d'autre but que de fortifier leur pouvoir par de nouveaux instrumens, ils se seraient trompés également les uns et les autres; car le collége des cardinaux s'empara de pouvoirs et de priviléges en grand, comme le corps des chanoines faisait en petit; cependant, dans l'intervalle, l'autorité des papes et des évêques s'était établie d'une manière trop solide et trop éclatante pour s'affaiblir par le partage avec quelques-uns de leurs conseillers.

En effet, des rapports intimes s'étaient formés entre les chefs des diocèses et ceux de l'Eglise; des lois précises et fortes étaient rendues par les synodes des uns et des autres. Ces règles sacrées liaient toutes les paroisses d'Occident depuis la première jusqu'à la dernière. Il y a plus, un code imposant et absolu, un code de souveraineté spirituelle et de dictature pontificale d'une étonnante naïveté, jeté sur l'Europe chrétienne par une main invisible, la retenait toute entière comme en un seul rézeau.

---

[1] Thomassini, P. III, lib. II, c. 8, 18, 19, 24.

[2] *Concil. Roman. anni* 826, c. 10, 16.

Ce code est le monument le plus curieux du pouvoir. Il est proprement la clef de voûte de la hiérarchie du moyen âge. C'est une œuvre de fraude, qu'aujourd'hui personne n'avoue, qui partit on ne sait d'où, mais qui, lors de son apparition, s'adressa à tout le monde, et qui gouverna l'Europe pendant toute une suite de siècles. C'est le recueil dit des *fausses décrétales*.

Nous avons rapporté, à la fin de la période précédente [1], qu'un moine de Rome, Denys-le-Petit, avait fait au sixième siècle, d'après d'autres collections du même genre, un recueil de canons synodaux et d'épîtres décrétales des pontifes de Rome, portant décision sur des questions d'administration ou de discipline épiscopale. Ce code, si précieux pour les évêques et les prêtres qui ne trouvaient pas auprès de leurs Eglises de suite régulière des actes synodaux, fut bientôt reçu dans tout l'Occident. En France, il fit disparaître les collections anciennes; en Espagne, on le joignit à celles qui existaient. De cette sorte il se forma, dans le dernier de ces pays, un code nouveau, désigné vulgairement sous le titre de *code d'Isidore*.

Il n'est pourtant pas de ce savant évêque de Séville. Les élémens en sont plus anciens, antérieurs au code de Denys. En effet, les canons de la Grèce s'y trouvent d'après une traduction différente, ceux d'Afrique d'après une autre disposition; ce qui n'aurait pas eu lieu, si l'on eût connu la collection de Rome. Cependant on se servit de cette dernière pour compléter celle d'Espagne, qu'on

---

[1] T. I. p. 489.

enrichit notamment des décrétales publiées par Denys. En même tems on y joignit toute une série de lettres pontificales, postérieures à l'époque du compilateur romain [1].

Telle qu'elle était, cette collection à laquelle S. Isidore ne resta sans doute pas étranger, et que, faute de mieux, on peut appeler de son nom, valait mieux que toute autre. Aussi, quoique calculée pour l'Espagne, elle se répandit en France, où l'on en tira grand nombre de copies, arrangées la plupart suivant les besoins spéciaux des localités.

Jusques-là, rien qui puisse surprendre, si ce n'est peut-être la liberté qui fut laissée à cet égard. Mais, tout-à-coup, au milieu du neuvième siècle, apparaît un autre code, également attribué à Isidore [2], rempli de fausses pièces et pourtant reçu généralement. C'est là ce qu'on appelle les décrétales du faux Isidore, ou la collection des fausses décrétales.

Plusieurs questions majeures s'élèvent à cet égard. Quel est le contenu de ce code? Quel en fut le but? Quelle est l'époque précise de sa publication? Qui en fut l'auteur? Comment fut-il reçu? Quelle en a été l'influence?

---

[1] Cenni, *Antiq. hispanic.*, t. I, *præf.* p. 11. — Coustant, *præf. ad Epist. Pontif. roman.*, t. I, p. 147. — Ballerini, *de Antiq. collectionib. et collector. canon.*, c. IV, §. 2. — Spittler, *Geschichte des kanon. Rechts.*, p. 204.

[2] Il porte ordinairement le nom d'Isidore Mercator, ce qui ne donne guère de sens convenable; quelquefois celui d'Isidore *Peccator*, épithète d'humilité assez commune à cette époque.

Le contenu du nouveau code est facile à indiquer. Ce sont d'abord soixante-une lettres décrétales attribuées aux papes des trois premiers siècles du christianisme. Sur ce nombre, deux, supposées sous le nom du pape Clément de Rome, circulaient depuis long-tems; le faux Isidore n'en composa que les cinquante-neuf autres. Viennent ensuite les canons des conciles, tirés la plupart de l'ancienne collection d'Isidore; enfin d'autres lettres décrétales attribuées aux papes des siècles quatrième, cinquième et sixième. Un grand nombre de ces épîtres étaient encore prises dans la collection d'Isidore, sauf quelques altérations, des retranchemens, des additions; le faussaire en avait composé trente-cinq.

Telle fut la nouvelle compilation. Au lieu d'une collection, sinon critique et pure, telle que l'eût demandée un autre âge, du moins aussi authentique que pouvait la donner ce siècle, c'est un mélange de documens connus et de pièces frauduleuses, faites à dessein, qu'on offrit à l'Eglise! Et quel fut le but de cette fraude? Quelle tendance particulière peut-on découvrir dans ce recueil? Quel en est l'esprit? Que veut-il?

Ce qu'il y a de plus patent, de moins contestable dans ce livre d'imposture, c'est qu'il tend à l'abaissement des métropolitains; qu'à leurs dépens, il favorise les évêques, élève les primats et exalte le primat des primats, le souverain de l'Eglise. En effet, aucun métropolitain ne s'arrogera plus le titre de primat! Celui qui s'aviserait de traiter, dans le conseil des évêques, des affaires autres que celles de sa propre *paroisse*, doit être réprimandé en présence de tous; s'il est incorrigible, sa *contumace* doit

être déférée au siége apostolique, où doivent se terminer tous les jugemens épiscopaux[1]!

Tel est le ton dont il est parlé des métropolitains. Les évêques, au contraire, sont les *yeux de Dieu;* ils ne peuvent être jugés que par Dieu et son pontife; pour les accuser il faut soixante-dix témoins du meilleur nom; pour qu'ils puissent être condamnés, il faut qu'ils se reconnaissent pour coupables, qu'ils se soient choisi douze juges[2].

Quant aux papes eux-mêmes, ils parlent en juges, en maîtres, en vicaires du Seigneur, depuis S. Clément jusqu'à Grégoire-le-Grand.

Dès-lors le but de la nouvelle collection est manifeste. C'est le code absolu de la souveraineté pontificale, c'est la théorie complète, c'est le type législatif de toute cette grandeur que les évêques de Rome avaient conçue depuis Léon-le-Grand[3]; plus de doute à cet égard. Ce n'est pourtant pas pour l'établir que sont fabriqués ces documens, c'est pour faire voir qu'elle a toujours existé, toujours été en plein exercice de ses droits.

Si le but de l'œuvre est aussi évident, l'époque de sa mise en circulation n'est pas non plus difficile à nommer. On y trouve des passages du synode de Paris, de l'an 829. C'est donc après cette année que s'est faite la compilation. D'un autre côté, le diacre Benoît Lévita, qui fit en 845 sa collection de capitulaires, pour faire suite

---

[1] *Aniceti P. Epist. I*, 164.
[2] *Pii P. Epist. I, anni* 147. — *Zephyrini Epist. I, anni* 208.
[3] Voy. t. I, p. 313.

à celle d'Ansegise, y reçut des textes de ce nouveau code. Il est donc antérieur à cette époque, et nous aurions de la sorte à choisir, sur un espace de vingt-quatre ans, celui qui pourrait le mieux nous convenir, si tant de précison était bonne à quelque chose.

La conduite de Lévita, qui profita le premier de la frauduleuse collection, a fait supposer qu'il en était l'auteur. D'après un principe vulgaire[1], il aurait fallu le chercher ailleurs et attribuer l'ouvrage aux évêques, aux primats et aux papes, unis de vues et d'intérêts. Mais comment croire que cet accord eût pu avoir lieu à l'exclusion des métropolitains, ou comment admettre que, le connaissant, ils se fussent laissé dépouiller sans opposition? Restait à supposer que quelque évêque seul, interprète des pensées de tous les autres, résolu de faire la part des intérêts de la papauté, pour mieux la disposer à reconnaître ceux de l'épiscopat, eût chargé quelque clerc bien habile, bien dévoué, bien discret de la rédaction d'un code conforme à ces vues[2]. Restait aussi à faire la même hypothèse relativement à l'un des papes dont le règne tombe sur les vingt-quatre ans désignés. On a fait ces hypothèses l'une après l'autre, et quand on a considéré que, de tous les diocèses, celui de Mayence

---

[1] *Is fecit cui prodest.* On a souvent pensé à Rome même.

[2] On a pensé particulièrement à Enguerrand de Metz, archi-chapelain de Charlemagne et apocrisiaire du pape en France. Dupin, *Biblioth. des aut. ecclés.*, t. VI, p. 114. — *Hist. littéraire de France*, t. IV, p. 175. D'autres ont songé à Riculphe, archevêque de Mayence. Cf. Koch, sur le code de Rachion, dans les *Notices sur les manuscrits de la Bibliothèque royale*, vol. V.

a dû être le mieux disposé pour cette grande œuvre, on est revenu au diacre Lévita. Ce diacre est devenu, dans l'opinion des modernes, le faux Isidore lui-même ou pour le moins son complice; dès-lors Mayence eût été le berceau des fausses décrétales.

Ce sont là des probabilités plus ou moins fortes. Quelque soit leur valeur, le grand fait de la publication d'un code frauduleux est là, pour accuser les chefs du neuvième siècle, les uns d'une grande mauvaise foi, les autres d'une ignorance inconcevable, d'autres encore d'une faiblesse, que rien ne peut excuser. Des exemples de fraudes semblables, commises aux mêmes tems, loin de diminuer le tort que révèle cette œuvre, ne feraient que l'aggraver, en faisant voir une habitude, où l'on voudrait rencontrer un fait isolé. La fraude a d'ailleurs ses précédens dans les siècles antérieurs [1].

Mais jusqu'à quel point l'histoire est-elle obligée d'étendre ses accusations contre le neuvième siècle? Le code fut-il reçu en Europe?

Il le fut, sans opposition aucune, à mesure que les évêques avaient besoin de collections canoniques et qu'ils apprenaient à en préférer la plus complète. Bientôt quelques compilateurs et quelques *excerpteurs* l'incorporèrent à leurs travaux; l'abbé Réginon de Prum en inséra des textes dans sa discipline ecclésiastique; l'évêque Bourcard de Worms le mit dans son volume de décrets; Ives de Chartres s'en empara; les synodes en citèrent les dispositions; enfin le pape Nicolas I[er] en proclama à la fois

[1] Voy. t. I, p. 235. — Notre *Histoire du Gnosticisme*, *II*, p. 442.

les doctrines et l'authenticité [1]. Ce n'est pas que l'on soupçonnât cette dernière. Même les évêques de la Gaule, l'archevêque Hincmar à leur tête, ne poussèrent pas si loin leur érudition ; tout ce qu'ils firent, ce fut de contester l'application de ses principes à leurs Eglises [2].

Le nouveau code fut donc reçu avec une complète unanimité, et de la sorte fut admis, dans l'Europe entière, la charte de la souveraineté spirituelle la plus b sol ue.

L'influence de cette législation ne tarde pas à se faire sentir. Les évêques sont désormais les monarques du diocèse; les métropolitains ne sont plus que leurs égaux; les papes sont les évêques de toute l'Eglise, les juges de tous les prélats, les vrais lieutenans du chef invisible de la chrétienté. Toutes les affaires majeures sont soumises à l'autorité du premier pontife; en toute chose il peut y avoir appel à son siége; il convoque, préside et confirme non-seulement les grandes assemblées des représentans de toute l'Eglise, il peut réunir et présider des synodes provinciaux dans chacune des parties de son immense diocèse.

Tels sont les droits que les nouvelles décrétales confèrent à la papauté, et partout le fait répond désormais au droit. Pendant plusieurs siècles, Rome règne sur l'Occident en vertu du nouveau code. Elle le cite encore

---

[1] *Epistola ad univers. Episcop. Galliæ, anni* 865. Mansi XV, p. 694.

[2] *Blascus de collect. canon. Isidor. Mercat. in Gallandii de veterum canonum collectionibus dissert. Sylloge.*

quand Pierre Comestor[1], Marsile de Padoue[2], Gobelin Persona, Nicolas de Cuse[3] et Erasme mettent en doute l'authenticité du fameux livre. Lorsqu'enfin les centuriateurs de Magdebourg en dévoilent la fausseté d'une manière qui ne permet plus guère de réplique[4], même au jésuite Turrianus[5]; quand Bellarmin[6] et Baronius[7] reconnaissent la fraude, et que Blondel[8] la prouve jusqu'à satiété[9], on déclare naïvement que ces pièces, toutes fausses qu'elles soient, ont exprimé des choses vraies;

---

[1] De la fin du douzième siècle.

[2] Du quatorzième siècle.

[3] Tous deux du quinzième siècle.

[4] *Centur. II*, c. 7, III, c. 7. *Cf. Calvini instit. IV*, c. 7.

[5] *Libri V adversus Magdeburg. Centuriatores.*

[6] *De pontif. Rom.*, lib. II, c. 14.

[7] *Ad annum* 865, 8.

[8] *Pseudo-Isidorus et Turrianus vapulantes.*

[9] Les preuves de la supposition d'une foule de ces pièces sont patentes : I. A l'exception des deux lettres de S. Clément, fabriquées avant Rufin, qui les traduisit du grec, les autres épîtres pontificales, antérieures à celles du pape Siricius, ne sont citées par qui que ce soit avant le neuvième siècle. Denys lui-même n'avait trouvé à Rome aucune lettre décrétale plus ancienne que l'an 384. II. Ces lettres sont toutes écrites du même style barbare. III. Elles renferment des anachronismes frappans, et quelques-unes de celles qui seraient écrites dans les premiers siècles, contiennent des mots qui ne furent usités qu'au septième. Elles donnent en outre des passages entiers d'écrivains postérieurs à ceux qui sont censés les avoir écrits, et la vulgate de S. Jérôme est citée au deuxième siècle. IV. Dans l'une des cinq lettres attribuées à S. Clément, ce disciple des apôtres apprend à l'apôtre S. Jacques, de quelle manière il faut administrer la sainte-cène; dans une autre, il lui déclare que tout doit être en commun entre les premiers chrétiens de Jérusalem, *même les femmes*, etc. Les fausses décrétales ont été publiées dans le *Recueil des conciles*, par Merlin, Paris, 1523.

qu'authentiques, elles eussent été une preuve de plus d'un pouvoir qui n'a rien de pareil, mais qui n'a pas non plus besoin de preuves d'un tel genre.

Jusqu'à présent nous avons vu successivement la souveraineté temporelle des papes sortir de leurs rapports politiques avec les principales puissances de ces siècles, et leur souveraineté spirituelle s'établir au moyen de leurs rapports avec les patriarches, les primats, les métropolitains, les évêques, le clergé de chaque diocèse d'Occident. Nous avons dit qu'appuyées l'une sur l'autre, ces deux souverainetés se sont prêté une prodigieuse puissance, propre à subjuguer toute autre autorité dans le monde. Quelques faits éclatans vont faire foi de cette assertion et nous montrer les chefs de la société chrétienne dans toute leur grandeur. Nous n'aurons, pour rencontrer ces faits, qu'à suivre les papes, souverains spirituels en vertu du nouveau code, dans leurs rapports avec les laïques, et surtout les principes les plus puissans de l'Europe.

CHAPITRE V.

Rapports des papes avec les laïques, surtout avec les grands et les rois.

Quand nous parlons des laïques, nous pouvons en faire deux classes; celle des simples fidèles, et celle des grands, des princes, des souverains.

Mais les rapports des papes avec les membres de la première de ces classes sont insignifians; ils sont d'une nature purement spirituelle, purement morale. Les simples fidèles apprennent partout à révérer le pape comme le représentant terrestre du chef céleste de l'Eglise; mais ils n'ont avec lui aucune autre relation; leur souverain spirituel, c'est le prêtre de la paroisse, c'est l'évêque du diocèse. Là, dans les paroisses et les diocèses, ils ont encore quelque ombre de droit à exercer. On leur demande encore, par forme de politesse, leur consentement à l'élection des pasteurs. Mais à cette forme se bornent tous leurs droits. Ils ne sont rien au synode, au concile général, auprès du siége apostolique. Ils ne forment plus la société chrétienne se gouvernant elle-même; ils ne sont plus que la société gouvernée, qu'un objet de cure d'âmes et de discipline.

Il n'en est pas tout-à-fait de même des grands. La puissance, même matérielle, ne manque jamais d'exercer son influence même sur le spirituel. D'ailleurs les rois barbares ressemblèrent tous en ce point à Constantin et à ses successeurs, qu'ils s'attribuèrent une sorte de surveillance sur l'Eglise, une espèce d'épiscopat laïque. Plus ils sont puissans, même dans les affaires d'Eglise, plus l'attitude que le souverain spirituel prend à leur égard prouve sa grandeur. En effet, les papes leur accordent volontiers le privilége de protéger, de doter les Eglises, d'en exercer la suprême advocatie; mais, avec cette conséquente rigueur de principes que la hiérarchie établit à partir de son extrême élévation, elle proclame, elle maintient, entre le pouvoir spirituel et le pouvoir

temporel, une distinction fondamentale, distinction qui ne permet qu'à elle seule de les cumuler l'un et l'autre. Aux yeux des chefs de cette hiérarchie, il n'y a, hors d'eux, dans le monde entier que des sujets. Les souverains eux-mêmes ne sont pas autre chose. Ils sont les serviteurs, les instrumens de Dieu; ils sont les instrumens, les serviteurs de son pontife, qui les couronne, les dirige, les juge, les destitue, les excommunie, les absout, les canonise.

Tels sont les principes. Les faits y sont quelquefois contraires. Ils s'y conforment enfin, et cette concordance est l'œuvre glorieuse, est le triomphe de la souveraineté spirituelle. Il faut dire que la fortune, qui favorisa la papauté dès son berceau, ne lui manqua pas non plus dans son âge mûr.

Ce fut peu de tems après la publication du nouveau code, ce fut pour une cause juste, d'un intérêt puissant, et contre un souverain secondaire, que se déploya d'abord dans tout son éclat la souveraineté spirituelle des évêques de Rome; et telle est cette cause qu'elle nous présente à la fois le tableau le plus fidèle et le plus animé d'une procédure matrimoniale de cette époque.

Teutberge, femme d'un petit-fils de Louis-le-Débonnaire, du roi Lothaire de Lorraine, était accusée d'un égarement coupable par son mari qui désirait son divorce pour pouvoir épouser Walrade, qu'il entretenait d'une manière scandaleuse. Par un synode de Metz, réuni en 859 et composé d'évêques attachés à l'époux, Teutberge fut condamnée à subir l'épreuve de l'eau chaude. Elle en sortit victorieuse dans la personne de l'un de ses

serviteurs. Cependant quelques mois après, dans un synode d'Aix-la-Chapelle, elle fait l'aveu de ses fautes à l'archevêque de Cologne, implore à genoux le pardon de son mari et va faire pénitence dans un couvent. Un troisième synode permet à Lothaire d'épouser Walrade.

A cette nouvelle se raniment les sentimens de Teutberge; elle se réfugie en France, et l'accueil qu'elle y trouve auprès de Charles-le-Chauve, d'Hincmar de Reims et d'Ado de Vienne, lui fait espérer le triomphe complet de son innocence.

Forte de cet espoir, elle s'adresse au pasteur suprême de l'Occident. C'est Nicolas Ier. Il ordonne aussitôt qu'un synode s'assemble à Metz, que Lothaire y comparaisse, qu'il y soit jugé d'après les canons et qu'il soit excommunié, s'il ne paraît pas. Pour s'assurer de l'exécution de sa volonté, il envoie des légats. Mais Lothaire les corrompt, et le quatrième synode qui s'occupe de cette affaire se borne à confirmer ce qui a été fait auparavant. Les ordres de Nicolas y sont entièrement négligés. Mécontent de cette désobéissance et s'appuyant sur la voix publique qui proclame l'innocence de Teutberge, le pontife destitue les chefs du synode, les archevêques Gonthaire de Cologne et Thiedgaud de Trèves, promettant le pardon au repentir des autres prélats.

Ce jugement de cassation et de destitution est prononcé sans consulter les évêques des deux diocèses métropolitains, sans écouter les coupables, sans avertir les rois leurs maîtres. L'exemple est nouveau. Gonthaire et Thiedgaud se rendent de Rome, où ils se trouvent, auprès de l'empereur Louis II, stationné dans le Béné-

vent. Ce prince, animé par eux, aussitôt conduit ses troupes à Rome. On s'y porte processionnellement à sa rencontre, mais ses soldats brisent les cierges et les crucifix qu'on présente à leur dévotion, et le pontife, réfugié du Latran dans l'église de Saint-Pierre, y passe deux jours et deux nuits en captivité. Cependant celui des soldats qui a brisé la croix donnée à Rome par sainte Hélène, meurt subitement; l'empereur prend la fièvre, fait excuser ses torts auprès du pape par l'impératrice sa femme, et abandonne la cause des deux archevêques.

L'un d'eux, assez fin pour comprendre le nouvel ordre de choses, se résigne; l'autre, plus attaché à son ancienne dignité, aux anciens usages, aux droits de l'épiscopat, dresse une apologie forte de sa conduite, une accusation téméraire de celle du pape, et charge son frère de déposer ce document sur le tombeau de S. Pierre, si Nicolas refuse de l'entendre. Ce dépôt se fait, un garde qui s'y oppose est tué, mais toute cette démarche est aussi vaine qu'une excommunication lancée contre le pontife en ces mots [1]: « C'est avec la fureur d'un tyran, sans concile, sans examen canonique, sans accusateurs, sans témoins, sans preuve, sans aveu, en l'absence des autres métropolitains, en l'absence de nos évêques que tu nous as condamnés; mais nous n'acceptons pas ce jugement, contraire aux règles des canons; nous le méprisons, nous le rejetons. T'excluant de notre communauté, nous nous contentons de celle de l'Eglise. »

Tel est le langage de l'évêque; mais ce style n'est

---

[1] *Annal. Bertin. et Fuldens. ad annum* 863.

plus de saison. Ses collègues se soumettent avec empressement; l'évêque de Metz promet au pape de l'écouter comme Dieu même; Lothaire promet de lui obéir comme le dernier des hommes. Ce langage est pour lui de toute prudence, car ses oncles, les rois de France et d'Allemagne, n'attendent qu'un prétexte pour se partager son royaume. Lothaire, pour s'assurer ce royaume, va jusqu'à demander la protection du pape et, pour lui faire voir qu'il abandonne à jamais le prélat rebelle, il le remplace par un descendant de Charlemagne. Mais alors Gonthaire, qui veut mourir archevêque de Cologne, se retourne du côté de ce pontife qu'il vient d'excommunier, qu'il vient d'accuser jusques à Constantinople, auprès de Photius, son plus grand ennemi. Il ramasse le trésor de Cologne, se rend à Rome, y révèle les turpitudes qui ont amené la condamnation de Teutberge[1], et n'obtient que le mépris dû à sa conduite.

Nicolas, fort de ses révélations, instruit par l'archevêque du secret de Lothaire, par Lothaire des projets de Charles-le-Chauve et de Louis-le-Germanique, parle en maître. Ces deux princes devront se contenter de leurs royaumes, Lothaire reprendre sa femme, et Walrade implorer à Rome l'absolution du chef de l'Eglise.

Le légat Arsénius est chargé de se rendre aux cours des trois princes, de ramener Teutberge à son époux, de conduire en Italie Walrade et une autre pécheresse distinguée, Engeltrude, femme du comte Boson. Il doit

---

[1] Lothaire n'avait pas craint d'accuser sa femme, d'avoir vécu, avant son mariage, dans une intimité incestueuse avec son frère.

aussi prendre en Allemagne et en Bavière les sommes que le saint-siége y lève depuis qu'il a donné le christianisme à ces pays. Arsénius s'acquitte scrupuleusement de sa mission. Il recueille les deux femmes et l'argent. Cependant, au moment de passer le Danube, Engeltrude s'échappe. Elle est signalée aussitôt à tous les évêques d'Allemagne. Walrade est plus docile; elle suit l'évêque; mais elle traîne le voyage en longueur, et fournit à Lothaire le tems de la faire enlever à son tour au légat, qui arrive enfin sans argent et sans pénitentes, et à qui il ne reste qu'à signaler aux évêques de France et d'Allemagne la seconde comme la première.

Teutberge est auprès de son mari, mais maltraitée, désolée et ébranlée dans ses vœux. Elle-même demande sa séparation. Walrade, dit-elle, a été la femme de Lothaire avant moi; qu'elle la soit aussi après moi. Mais Nicolas ne change pas comme elle. Il écrit à Lothaire, lui interdit Walrade, lui fait parler par son voisin et son oncle d'Allemagne, et reçoit aussitôt du coupable époux les protestations les plus humbles, accompagnées d'un certificat, où l'évêque de Metz atteste que cet époux traite Teutberge tout-à fait comme sa femme. Lothaire demande lui-même à venir s'amender à Rome. Cette faveur lui est refusée, jusqu'à ce que Walrade y ait fait pénitence, et que les deux archevêques soient régulièrement remplacés.

Nicolas meurt sans voir ces résultats, mais son successeur, Adrien, se garde bien de descendre de la hauteur où est la papauté. Teutberge, toujours maltraitée, le prie vainement de la séparer de son époux; le mariage

ne se dissout pas, et Lothaire n'obtient la communion qu'il sollicite des mains du pape, qu'à cette clause, que, dans son for intérieur, il se sache pur de tout adultère [1]. La mort de Lothaire, qui expire en Italie au moment de repasser les Alpes, le délivre enfin d'une dissimulation qui ne trompait personne et termine un procès, qui avait fourni à l'évêque de Rome l'occasion d'humilier un empereur, deux archevêques, trois rois et quatre synodes.

Nicolas Ier déploya encore plus de hauteur à l'égard du plus puissant des archevêques de France, Hincmar de Reims, qui avait fait déposer, dans un synode de sa métropole, l'un de ses suffragans, Rothade de Soissons, et qui ne voulait pas souffrir, qu'en conformité des canons de Sardique [2], on en appelât au siége de Rome. Cet appel fut pourtant reçu; les deux parties furent citées au siége apostolique, en vertu des nouvelles décrétales, et Rothade fut rétabli dans celui de Soissons. Hincmar lui-même, sous les réprimandes les plus vives et sous peine de destitution et d'excommunication, fut chargé de l'exécution de la sentence. Ce prélat et les évêques de son parti eurent beau contester l'application de décrétales qui ne se trouvaient pas, disaient-ils, dans le code des canons. Nicolas les défendit dans une longue lettre au roi Charles, à Hincmar et aux évêques de France [3],

---

[1] Les courtisans, qui voulaient communier avec le roi, devaient se savoir purs de toute connivence dans cette mauvaise affaire; quelques-uns s'abstinrent de communier, d'autres moururent peu de tems après l'avoir fait.

[2] Voyez ci-dessus, t. I, p. 309.

[3] *Acta concil. Roman.*, *anni* 865.

leur rappelant que l'Ecriture-Sainte n'était pas non plus portée dans les codes canoniques, et que, néanmoins, son autorité n'en était pas moins forte[1].

Toute cause épiscopale devait désormais se traiter à Rome, et aucun synode provincial ne devait se convoquer sans la permission du pape.

La victoire du souverain spirituel fut complète; les évêques de France, et Hincmar avec eux, ne tardèrent pas à se soumettre aux prérogatives que lui assuraient les décrétales[2].

Cependant cette victoire fut autant celle de la personne de Nicolas que celle du pape. En effet, dans l'exercice d'une autorité si nouvelle, la papauté demandait une succession d'hommes d'une trempe aussi forte, d'une supériorité aussi décidée. Tout autre prêtre, arrivant à la tête du gouvernement, ne pouvait qu'en affaiblir l'action. Adrien II entra exactement dans les vues de Nicolas; mais, manquant de son énergie, il fut presque toujours au-dessous de son rôle. Lorsqu'à la mort du coupable et malheureux Lothaire, ses deux oncles Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique se partagèrent son royaume, à l'exclusion de l'empereur Louis, frère et héritier légitime de Lothaire, Adrien ordonna vaine-

---

[1] « Peut-être, leur dit le pape avec finesse, ne recevez-vous les livres saints que par suite d'un décret d'Innocent I[er], qui recommande leur acception à tous les fidèles; mais alors vous ne sauriez, sans inconséquence, rejeter les autres décrets des papes, puisqu'il s'en trouve un de Léon-le-Grand, qui, sous peine de damnation, ordonne de recevoir tous ceux du saint-siége. »

[2] Hardouin, t. V, p. 685.

ment aux usurpateurs de renoncer à leur proie; il somma vainement les grands, les évêques des deux royaumes et surtout Hincmar, de s'opposer à la spoliation. Hincmar, tout en gardant les formes les plus respectueuses envers « le très-saint seigneur, le *père* des pères, le pape du siége apostolique et de l'Eglise universelle », lui répondit, au nom des évêques et des grands, auprès desquels il avait essayé de parler au nom d'Adrien, qu'on ne pouvait pas être en même tems pontife et roi; que les prédécesseurs du pape ne s'étaient pas mêlés de semblables affaires; que, pour lui, en sa qualité d'archevêque de Reims, souvent dans le cas de loger le roi, il ne pouvait pas rompre avec son maître sans sortir du royaume, et qu'en conséquence il ne devait pas se charger des ordres qu'Adrien lui avait bien voulu donner[1].

Adrien ne fut pas plus heureux dans la cause de Carloman, que son père, le roi de France, avait fait excommunier pour sa mauvaise conduite; qui en avait appelé à Rome, et qui, malgré les lettres les plus pressantes du pape, fut condamné à mort en 873, et, par forme de grâce, aveuglé et enfermé dans le couvent de Corbie, sans égard pour la défense faite par Adrien de le juger.

Encouragé par ce succès, le fier Hincmar se plut encore à humilier la papauté dans une autre affaire. Son neveu, évêque de Laon, après s'être conduit avec une insolente ingratitude envers son roi et son métropolitain, avait accusé le premier auprès du pape, et demandait à

---

[1] **Hincmar.** ***Epist.*** **p. 689, t. II,** ***opp.***

être jugé par Rome seule, en vertu des nouvelles décrétales. Mais d'accord avec son souverain temporel, Hincmar, en dépit de l'appel à Rome, dont il appréciait la faiblesse, le destitua au synode de Douzi, en 871 [1]; et Adrien, à qui l'on adressa les actes du jugement, eut beau le blâmer, le casser et appeler la cause à Rome, il n'en fut rien. Les évêques et Charles-le-Chauve lui répliquèrent, au contraire, très-vivement. « Quel est donc l'enfer, disait le roi, qui a vomi cette loi que me rappelle l'auteur de la lettre et en vertu de laquelle je dois envoyer encore à Rome, un homme condamné pour tant de crimes [2]. » En effet, la cause était mauvaise; les évêques avaient le droit de juger; ce n'est qu'après un jugement de première instance que le condamné pouvait en appeler à Rome, en vertu des canons de Sardique. Hincmar de Laon était d'ailleurs un indigne évêque; violent, avide, mondain et dissipé, il avait, disent les actes de son procès, aliéné le trésor de son Eglise pour acheter des pierres fines, des épées, des ceinturons, des éperons et des jarretières [3]. Adrien fut réduit à calmer le

---

[1] Labbe, t. VIII, p. 1539.

[2] Cette lettre, dans le passage suivant, renferme l'une des plus belles déclarations qu'ait jamais faites la couronne de France: *Necessarium est vobis scribere*, dit Charles au pape, *quod reges Francorum ex regio genere nati non episcoporum vicedomini, sed terræ domini hactenus fuimus computati, et ut Leo et Romana synodus scribit: « reges et imperatores, quos terris divina præcepit potentia præesse, jus distinguendorum negotiorum episcopis juxta divalia constituta permiserunt; » non autem EPISCOPORUM VILLICI extiterunt.* Hincmar, *Opp.* t. II, p. 706.

[3] *Ligaturas hosarum* (culotte) *quas hosobindas dicunt.* Ce pas-

roi par la promesse de la couronne impériale, qu'après la mort du dignitaire actuel, il ne donnerait qu'au roi de France, « dût un autre lui en offrir des monceaux d'or [1]. » Tout ce que Jean VIII, qui tint cette promesse à Charles-le-Chauve, put faire pour l'évêque qui en avait appelé à Rome, ce fut de lui permettre de dire la messe et de toucher quelques revenus du diocèse de Laon. Cependant, Jean VIII, en disposant de la couronne impériale et de celle d'Italie, devenue vacante par la mort de Louis II, en faisant donner par les évêques une couronne toute nouvelle, celle de la Bourgogne transjurane, au comte Boson [2], en publiant hautement que lui seul pouvait disposer de la première [3], fit assez pour constater sa souveraineté morale.

Les papes qui, après Jean VIII, occupèrent le siége de Rome pendant le reste du neuvième siècle, ne remplacèrent pas ce pontife. L'un d'eux, Etienne VI, aveuglé par l'esprit de parti, ébranla même la papauté par une faute extrême, en faisant faire le procès de son prédécesseur Formose, qui n'était coupable que d'avoir échangé le siége de Porto contre celui de Rome, et dont le corps fut arraché de son tombeau, revêtu du costume épiscopal, placé au milieu d'un synode, interpellé par le nouveau pape, défendu par un diacre, condamné, mutilé et jeté dans le Tibre, d'une manière si ignomi-

---

sage prouve qu'au neuvième siècle le langage était encore très-germanique au diocèse de Reims.

[1] Hincmari *Opp.* t. II, p. 726, sq.

[2] Labbe, *Concil.*, t. IX, p. 222, 223, 283. — Baluze, t. II, p. 237.

[3] Labbe, *Concil.*, t. IX, p. 331.

nieuse, que la dignité pontificale en fut atteinte elle-même.

Et cependant, malgré les fautes et les faiblesses de quelques papes, la papauté est d'une force étonnante à la fin de ce même siècle. En 895, les évêques réunis à Tribur déclarent que, dût le joug imposé par le siége apostolique être presque intolérable, ils le porteront avec résignation. L'an 899, l'archevêque Hatton, de Mayence, demande pardon au pape, de ce que le jeune roi Louis a été élu par les princes d'Allemagne sans le consentement de Rome. L'an 900, les évêques de Rheims publient, comme par voie de manifeste, qu'ils tiennent leur autorité de Dieu par Pierre, prince des apôtres. Deux mots généralement reçus alors peignent la véritable idée qu'on se formait d'un pape : *Pontifex orbis non urbis.*

La force inhérente à la papauté, en vertu des nouvelles décrétales, des mœurs, des opinions, de tout l'esprit du tems, éclate d'une manière encore plus sensible dans le cours du dixième siècle.

Voici comment. Pendant toute la première moitié de ce siècle, la papauté est le jouet de la faction toscane. Cette faction, servie par la puissante Théodora et ses deux filles Marozia et Théodora jeune, dont le règne scandaleux a fait naître la satyrique fable de la papesse Jeanne[1], place successivement Serge III, Jean X, Jean XI et Jean XII sur le siége apostolique. L'auréole de sainteté, dont les grands papes avaient entouré le vicariat

[1] Voy. ci-dessous, *Mœurs de cette période.*

de Jésus-Christ, se dissipe ainsi par la coupable conduite que tiennent les amis, les amans, les pères, les fils et toute la faction des trois femmes que nous venons de nommer. Beaucoup de faits attestent le mépris où tombe la papauté, et dans la seconde partie du même siècle, elle ne se soutient que par l'appui des empereurs d'Allemagne. Cependant elle est redoutable encore à la fin de ce siècle de profanation. Les règnes de deux rois de France sont là pour l'attester.

Lorsqu'en 991, Hugues Capet fit condamner au synode de Rheims l'archevêque Arnoulphe, pour avoir livré cette métropole à Charles de Lorraine, qui avait sur le nouveau roi l'avantage de descendre de Charlemagne, les évêques prirent d'abord une attitude très-indépendante à l'égard de Rome. Quelqu'un ayant prétendu, dans leur assemblée, que cette cause épiscopale devait être déférée au pape, l'évêque d'Orléans, d'un autre avis, traça, entre les derniers pontifes et les anciens, un parallèle plein de sarcasme et de véhémence [1]. Quand Arnoulphe eut été déposé, et que le pape, pour punir des juges qu'il disait incompétens, eut prononcé contre eux la suspension, l'archevêque Gerbert, qui avait été mis en place du condamné, et qui prétendait s'y maintenir, poussa contre le saint-siége des invectives si acerbes, que, sans doute, elles le poursuivirent lui-même quand plus tard il fut élevé au pontificat suprême [2]. Hugues Capet semblait d'abord le soutenir; mais bientôt les chefs de quel-

---

[1] Les actes dans les centuriateurs de Magdeb., t. III, p. 264.

[2] Labbe, *Concil.*, t. IX, p. 744—746.

ques couvens, qui déjà s'étaient prononcés pour les intérêts de la papauté, par leur influence sur le peuple, déterminèrent le nouveau roi à demander modestement au pape la levée de son décret de suspension. C'était là qu'on l'attendait. Un légat part pour la France; Abbon, du couvent de Fleury, se rend à Rome, et la fin de toutes ces démarches est la réintégration d'Arnoulphe. A tous les anciens droits, canons et usages que cite le clergé de France, le légat répond avec les nouvelles décrétales.

Ce fut sous le roi Robert, fils de Hugues Capet, que se termina cette affaire. Robert fut lui-même humilié plus que son père par le maître spirituel des rois. Il avait épousé Berthe, veuve du comte Eudes de Blois, fille d'un roi de Bourgogne, et sa parente au quatrième degré. A cette parenté naturelle s'était jointe une affinité spirituelle. Il avait été le parrain d'un enfant du comte de Blois. Les évêques, en bénissant son mariage, n'avaient pas songé à lui faire, de cette double affinité, un obstacle dirimant. Grégoire V n'en juge pas ainsi. L'an 998, il défère cette cause à un synode de Rome, y fait prononcer la nullité du mariage, ordonne aux époux de se séparer, sous peine d'excommunication, et suspend l'archevêque qui a béni le mariage, avec les évêques qui l'ont assisté. Le roi, étourdi de ce coup, attaché à Berthe, résiste en vain; le peuple, inquiet de la suspension de ses prêtres, et peut-être encore plus Abbon, s'adressant à la conscience du monarque, ébranlent sa fermeté; il obéit au pontife suprême; et telle est la terreur répandue dans les esprits par cet exemple, que,

plusieurs années après, le fils de Robert va chercher une femme en Russie, pour éviter la parenté [1].

Grégoire V et l'ancien évêque de Rheims, Gerbert ou Silvestre II, nommés tout simplement l'un et l'autre par Otton III, furent les derniers papes du dixième siècle. Dès le second lustre du onzième, la faction toscane s'empara de nouveau du gouvernement pontifical. Elle y appela un laïque, sous le nom de Jean XIX, et, sous le nom de Benoît IX, un adolescent qui fut bientôt le plus indigne des prêtres et le plus immoral des hommes [2]. La papauté ne put que s'avilir en de telles mains; cependant Benoît lui-même fut assez heureux pour se rendre tributaire le royaume de Pologne [3], et à peine Henri III eut-il porté au pontificat l'honnête Clément II, que la papauté reprit son rôle.

[1] Henri Ier épousa Anne, fille du grand-duc Yaroslaw.

[2] Sa vie nous est peinte par un prêtre, qui fut plus tard le pape Victor III. *Biblioth. Maxim. Patrum*, t. XVIII, p. 853.

[3] Vers l'an 1041, les Polonais étaient embarrassés de trouver un roi. Ils ne voulaient pas du duc Bretislas de Bohême qui avait le plus de droits à la couronne, et, cependant, aucun de leurs grands ne pouvait se soutenir contre lui. Ils songent alors au fils de Miesko, qu'à la mort de son père ils ont banni du royaume. L'embarras est de trouver le jeune prince. Ils envoient des députés au hasard; on le découvre enfin dans un couvent d'Allemagne, à Braunwiller. Mais, fidèle aux règles du monastère, le bon religieux renvoie les députés à son abbé, l'abbé les adresse au pape. Le pape leur accorde le moine, mais à ces trois conditions: 1° les Polonais, en mémoire de cette circonstance, porteront la tonsure religieuse; 2° aux principales fêtes du Sauveur et de la Vierge, ils se pareront d'une étole blanche; 3° ils paieront à jamais au saint-siége un denier par tête. *Baronius, ad ann.* 1041.

Dlugoss prétend néanmoins que ce tribut est plus ancien. Fries, *Histoire ecclésiastique de Pologne*, *I*, p. 279.

La souveraineté spirituelle éclate surtout dans la vie de Léon IX, Nicolas II et Grégoire VII, dont les autres pontifes de ces tems, Victor II, Etienne IX et Alexandre II, ne sont que les instrumens ou les copies.

Cette souveraineté brille dans la personne de Léon IX, au moment même où il prétend vainement exercer la souveraineté temporelle.

Les Normands, on le sait, conservant dans le christianisme l'esprit aventureux qui les avait conduits jadis sur toutes les mers, sur toutes les plages de l'Europe, avaient cherché des établissemens en Italie, en revenant d'un pélerinage en Palestine. Ils y avaient combattu les Grecs et les Arabes, et Rome avait long-tems admiré leurs exploits. Mais leurs progrès devenaient allarmans, et déjà les domaines de l'Eglise, situés dans la Pouille et la Calabre, étaient menacés, étaient même envahis. Léon IX, issu d'une famille guerrière[1], va demander des secours à l'empereur, en reçoit d'assez considérables, mais s'en voit abandonné au moment de repasser les Alpes. Il ne lui en reste que sept cents Souabes. Cependant il y joint des Italiens, se voit à la tête d'une armée supérieure aux forces des Normands, somme ceux-ci de quitter l'Italie, marche contre eux, malgré la censure de ses contemporains[2], perd la bataille de Civitella et ne sait pas même fuir; car ses vertus toutes religieuses l'abandonnent dans les affaires du monde.

---

[1] Il descendait des braves comtes d'Egisheim, de la Haute-Alsace. Voy. nos notes sur le *Voyage littéraire de dom Ruinart en Alsace*, p. 85.

[2] Damiani (L. IV, Ep. 9.) conteste aux papes le droit de faire la guerre.

Mais, au moment où expire cette frêle souveraineté du monde, commence sa puissance morale. Les Normands, en saisissant leur ennemi, se précipitent à ses genoux, lui baisent les pieds, lui demandent leur pardon et obtiennent de lui, à titre de fief, au nom de S. Pierre, tout ce qu'ils ont pris au saint-siége, et tout ce qu'ils conquerront encore sur les Grecs, dans la Pouille et la Calabre [1].

Le successeur de Léon IX, Victor II, n'occupa le trône que peu de tems. Cependant il eut occasion de protéger de sa puissance le jeune Henri IV, qui lui avait été recommandé par son père, sur le lit de mort.

Nicolas II, en suivant les leçons du moine Hildebrand, dans l'organisation du collége électoral des cardinaux [2], eut au moins le mérite d'affranchir l'élection des souverains spirituels du despotisme impérial, et celui de régler les rapports de suzeraineté entre les papes et les ducs des Normands [3]. Alexandre II, placé sur le trône et main-

---

[1] Voy. sur ce sujet les récits contemporains très-variés et très-légendaires, dans Hermannus Contractus, *Chronic. ad ann.* 1053. — *Leo Ostiensis chronic. monast. casin.*, l. II, c. 37, 67, 80. — Guilielmi *Appuli historic. poema de gestis Normann.* l. II, p. 259, *apud Muratori script. rer. Ital.*, t. V. — Wibert, *vita S. Leonis*, *apud Muratori*, t. III, p. 1.

[2] Voy. ci-dessus, p. 100.

[3] Robert fut reconnu duc de Calabre et de la Pouille; son beau-frère Richard, prince de Capoue. Le duc s'engageait 1° à payer annuellement aux papes douze deniers, monnaie de Pavie, pour chaque paire de bœufs du duché; 2° à assister l'Eglise de Rome contre tout venant. Les Normands ne tardèrent pas à soumettre au pape les factions de Rome et quelques petites places aux environs de la ville. *Baronius ad ann.* 1059.

tenu, même en dépit de l'empereur, par le puissant génie d'Hildebrand, se conforma aux conseils de cet habile ministre avec la même docilité et le même succès. Le comte Roger, frère du duc Robert, qui combattait les Arabes en Sicile, et le duc Guillaume de Normandie, qui marchait à la conquête de l'Angleterre, reçurent de ses mains la merveilleuse enseigne de S. Pierre. Il sanctionna la douteuse légitimité de l'un et l'autre de ces conquérans, et, en forçant Henri IV de garder la femme que lui avait donnée son père et que fuyait son inconstance, il préluda aux épreuves qu'Hildebrand réservait à ce jeune prince.

Mais on ne vit la souveraineté spirituelle briller de tout son éclat et l'idéal de la papauté, auquel aspiraient les évêques de Rome depuis tant de siècles, ne se réaliser qu'au moment où Hildebrand lui-même s'élança au Vatican et ceignit la tiare.

Hildebrand, qui prit le nom de Grégoire VII, par attachement pour Grégoire VI, son bienfaiteur, était un de ces hommes rares qui semblent nés pour gouverner les autres; qui sont aussi avides de pouvoir que capables de l'exercer; auxquels on se soumet, malgré qu'on en ait; mais qu'on censure, qu'on déchire même, en raison de la puissance qu'ils déploient, en dépit du bien qu'ils font et en dépit de tout le désintéressement qu'ils y mettent. Chose singulière, le moine Hildebrand, que l'on a considéré souvent comme le fauteur du despotisme le plus funeste, comme le créateur d'une source inépuisable d'abus, de mille désordres religieux, politiques moraux, et fut, dans son tems, un réformateur qui com-

battit l'indiscipline, le scandale, l'immoralité, le renversement des principes, avec le plus inflexible courage. Son cri de guerre, ce fut la liberté, l'indépendance, ce fut l'honneur de celle de toutes les sociétés qui a le plus besoin d'honneur, d'indépendance, c'est-à-dire, de l'Eglise [1]. Et l'histoire, qui est toujours juste, le présenterait sans doute à la postérité comme le modèle d'un pape du onzième siècle, si ce pontife, dans toute sa vie, n'eût donné lieu de croire que sa plus grande jouissance était le pouvoir; s'il n'eût décelé, dans tous ses actes, une rigueur incompatible avec la religion dont il était le premier prêtre, dont il devait être le plus fidèle interprête. Quoiqu'il en soit, il n'a guère paru, sur la scène du monde, d'homme plus préconisé d'un côté, plus censuré de l'autre, que Grégoire VII. C'est le sort des grands hommes de prêter à ces extrêmes.

Grégoire ne doit pas être jugé à travers ces censures, ni ces éloges. Il faut, pour le comprendre, aller jusqu'à lui : il nous a laissé ses lettres; c'est en parcourant ces monumens que nous pourrons reproduire dans leur vraie nature ses actes et sa pensée.

Depuis long-tems il était l'ame de la papauté; son célèbre ami, l'évêque Damien, dont nous parlerons ailleurs, l'appelait le seigneur du seigneur pape [2]. Il servait

---

[1] *UNUM desideramus, scilicet ut sancta ecclesia PER TOTUM ORBEM CONCULCATA ET CONFUSA et per diversas partes discissa, ad pristinum decorem et soliditatem redeat. Epist.* lib. IX. *Epist.* 21.

[2] *Papam rite colo, sed te prostratus adoro :*
Tu facies hunc dominum te facit ipse Deum.

la souveraineté spirituelle comme moine de Cluny, où il donna des leçons d'humilité ou de politique à Léon IX; à Rome, où il fut archidiacre; dans différens pays où il fut légat. Il pouvait depuis long-tems s'élever au premier rang; il ne trouva pas sans doute le moment propice; il craignit peut-être ses ennemis; mais ses amis le tenaient en réserve, et à la mort d'Alexandre, on le fit pape par acclamation, en tumulte.

Il laissa faire. Cependant il parut mécontent. Un homme qui concevait la papauté comme lui, pouvait s'effrayer du fardeau. Des auteurs qui ont vécu long-tems après lui, entre autres le cardinal d'Arragon, qui lui fut postérieur de deux siècles, rapportent que, pour engager Henri IV à le refuser, il lui écrivit que, s'il était pape, il ne le sacrerait pas empereur [1]. Cela ne parait pas exact. Parmi ses lettres, écrites avant sa confirmation, on n'en trouve aucune à l'adresse de l'empereur. On en lit une, au contraire, au duc Gottfried [2], où il annonce qu'il ne tardera pas à faire connaître au roi d'Allemagne, ce qu'il croira utile au bien de l'Eglise. S'il nous écoute, y dit-il, nous nous réjouirons de sa prospérité comme de la notre;... mais s'il répond à notre amour par la haine et qu'il méprise le Dieu tout puissant pour l'honneur

---

Vivere vis Romæ, clara depromito voce:
Plus domino Papæ quam domno pareo Papæ.

Epigrammes de Damien, de Papa et Hildebrando. *Baronius ad ann.* 1061.

[1] *Vita Gregorii magni. In Muratori Scriptorib. Rerum Italic.*, t. III, P. I, p. 104.

[2] *Lib. I, Epist.* 9.

qui lui est accordé, les mots du saint code, *maudit soit l'homme, dont l'épée craint le sang,* ne s'appliqueront pas à moi, s'il plaît à Dieu.

Ces paroles nous rejettent loin de la fable qu'on débite ordinairement sur les stratagèmes de son humilité.

Grégoire VII suivit dans son règne un plan si profond, si conséquent, qu'on le croirait, en vérité, préparé de longues mains, et telle est la franchise, telle est la netteté, avec laquelle il le manifeste, que le successeur d'Alexandre sera toujours pour la papauté le pape par excellence.

Ses prédécesseurs étaient bien les premiers des pontifes, les évêques universels, les vicaires de Jésus-Christ, les consécrateurs, les juges des rois, en leur qualité de souverains spirituels. C'était beaucoup, c'était beaucoup trop, mais ce n'était pas encore tout. Jésus-Christ est le maître du monde; son vicaire l'est à sa place. La papauté est la suzeraineté des empires, les empires sont tributaires de la papauté : tel est le système de Grégoire, telle est la dernière conséquence du vicariat.

Il l'annonce bientôt. Les Maures se sont énervés en Espagne par le luxe, les Espagnols ont déjà commencé à les refouler du Nord au Midi. L'esprit chevaleresque des autres pays vient à leur secours. C'est dans ce moment que Grégoire déclare à tous ceux qui se disposent à mettre le pied en Espagne, que ce royaume est à S. Pierre; que, dans des âges malheureux, les droits du siége apostolique ont été violés par les musulmans et négligés par les papes eux-mêmes; mais qu'il est tems de restituer aux successeurs de l'apôtre ce qui lui appartient,

d'autant plus qu'ils sont dans le cas d'ouvrir les cieux à ceux qui les honorent[1].

Le siècle de Grégoire fut frappé de ces considérations. Sanchez, roi d'Arragon, de Navarre et de quelques autres territoires d'Espagne, se les assura en les offrant à S. Pierre avec un tribut annuel de cinq cents pièces d'or.

Bérenger de Barcelonne donna cinq marcs d'argent.

Le début était heureux. Grégoire se tourna vers la France. Il commença par se plaindre d'un abus scandaleux, de la vente, au plus offrant, des plus riches bénéfices de l'Eglise. C'est à un évêque de France qu'il s'en ouvrit d'abord, lui écrivant qu'aucun roi n'en avait plus vendu que son maître, qu'on espérait néanmoins qu'il se corrigerait; qu'il l'avait promis, que s'il ne tenait pas sa parole, sa désobéissance serait punie; que les Francs, frappés du glaive de l'excommunication cesseraient de lui obéir[2]. Une lettre à l'archevêque de Rheims fut encore plus forte, et dans une troisième, adressée à Philippe Ier lui-même, Grégoire l'engagea, au nom de S. Pierre, à laisser libres les élections épiscopales et à se rappeler que son royaume et son âme étaient au pouvoir de cet apôtre.

Cette dernière phrase était d'une obscurité étudiée. Un légat vint l'expliquer, rappelant au roi les libéralités de Charlemagne pour l'Eglise, et demandant pour elle un denier par chaque famille du royaume. Mais Philippe ne partageait guère la pensée générale de son siècle;

---

[1] *Lib. I, Epist.* 7.

[2] *Lib. I, Epist.* 35.

Grégoire n'eut pas de tribut de ce prince et n'en fut pas reconnu comme suzerain.

D'autres souverains furent plus dociles. Le duc Wratislas de Bohème, l'un de ces princes du moyen âge, qui aimaient joindre à leur pouvoir quelque simulacre de hiérarchie, avait reçu le privilége de porter la mître épiscopale. Grégoire lui confirma cette faveur, mais lui rappela les promesses qu'il avait faites au siége de Rome. On n'osa pas les oublier. L'une des lettres de ce pape remercie Wratislas d'un envoi de cent marcs d'argent[1].

Les chefs normands, avant d'être les vassaux de la papauté, avaient prêté leurs sermens à l'empire de Byzance et à celui d'Allemagne. Lorsqu'en 1074 Grégoire vint à Capoue, il reçut le nouvel hommage du duc Richard, la promesse de continuer son tribut et de ne prêter serment à l'empereur d'Allemagne, qu'après l'avoir prêté au pape et sauf la fidélité due à ce dernier[2].

Salomon, roi de Hongrie, avait été obligé de prendre, à titre de fief et des mains de Henri IV, son royaume conquis par Henri III. Grégoire lui reprocha cette démarche; c'était un acte de félonie; le roi Etienne, lui dit-il, a donné ses états à S. Pierre[3]; Salomon ne règnera pas long-tems, s'il ne les restitue à cet apôtre.

La mort de Salomon vint bientôt prêter à la menace le caractère d'une prophétie.

Le duc de la Croatie aspirait au titre de roi. Dans la

---

[1] *Lib. I, Epist.* 38.

[2] Hardouin, t. VI, P. I, p. 1213.

[3] Voyez ci-dessus, p. 61.

pensée du siècle, c'est la papauté qui donne les couronnes. Le duc en demande une à Grégoire et l'obtient pour un tribut annuel de deux cents pièces d'or [1].

Grégoire porte ses vues au Nord. Il a entendu dire, écrit-il à Suénon, roi de Danemarck, que ce prince veut mettre son royaume sous la protection des apôtres; il le presse de s'en expliquer [2]; mais Suénon se tait. Guillaume-le-Conquérant est invité à son tour à prêter serment; il refuse aussi, mais promet de payer le denier de S. Pierre.

Un grand-duc de Kiew, expulsé par ses frères, s'adresse d'abord à divers princes, ensuite à Grégoire, qui accepte le *royaume des Russes* et en investit Démétrius au nom de S. Pierre [3].

Cependant ce n'étaient là que des intérêts et des souverains secondaires. Pour établir à jamais la suzeraineté spirituelle sur la grande aggrégation occidentale, un empire plus puissant, le premier de tous, devait entrer avec le saint-siége dans les nouveaux rapports. A cet effet, il ne fallait plus qu'achever la consolidation du grand édifice de la hiérarchie, par une seule mesure, ou plutôt par la stricte exécution d'une mesure arrêtée depuis long-tems, c'est-à-dire, qu'il fallait d'abord faire du clergé tout entier un seul corps, indissoluble, par la loi du célibat, et profiter ensuite de la faiblesse de l'empire pour soumettre son chef aussi au prince des apôtres, qui était déjà le suzerain de tant de royaumes.

---

[1] Dumont, corps diplomatique, t. I, P. I, n. 88, p. 53.

[2] *Lib. II, Epist.* 51.

[3] *Lib. II, Epist.* 74.

C'est ce qui restait à faire à Grégoire; c'est ce qui occupa sa vie, c'est ce qui le conduisit au sommet de la gloire pontificale et au tombeau.

Il prescrivit la stricte observation du célibat dans un synode que nous ferons connaître ailleurs avec ses graves résultats. Ensuite, avec cette supériorité de génie qu'on ne lui dispute plus, il rattacha la grande œuvre de la suzeraineté à une réforme d'urgence. La vente des bénéfices était scandaleuse; elle était la chose la plus opposée aux exigeances les plus fondamentales de la religion; elle était signalée, elle était proscrite par les canons comme l'abus le plus énorme. Et cependant la simonie était générale. Grégoire, déterminé d'en finir avec elle, la proscrit de nouveau, dans un synode solennel, à Rome même, en 1075. « Quiconque reçoit désormais un évêché ou une abbaye des mains d'un laïque, ne sera pas compté avec les évêques ni les abbés; il n'aura pas la juridiction (*audientia*) épiscopale ni abbatiale. Nous lui refusons en outre, la grâce du bienheureux Pierre et l'entrée à l'Eglise, jusqu'à ce qu'il aura quitté le bénéfice qu'il n'a reçu que par le crime de l'ambition et de la désobéissance, qui est un péché d'idolâtrie. Nous ordonnons la même chose relativement aux places inférieures du clergé [1]. »

Mais c'est là ce qu'aurait pu faire tout autre pape animé de l'amour du bien. Grégoire, qui savait porter ses coups beaucoup plus loin, ajouta : « Si quelque em-

---

[1] *Hugo Flavin. in Chronico Virdunensi*, p. 196, *apud Labbe*, *Bibliotheca nova Libror. Manuscr.*, t. I.

pereur, duc, margrave, comte ou autre laïque puissant osait encore donner l'investiture d'un évêché ou de quelque dignité ecclésiastique, qu'il sache que le même jugement l'enchaîne. »

C'était effacer d'un trait de plume les coutumes de plusieurs siècles et les droits qui en étaient résultés. Depuis des siècles les nouveaux rois de l'Europe donnaient l'investiture attaquée. Depuis le septième siècle les rois de France remettaient aux évêques, avec la crosse et l'anneau, des biens considérables, et bientôt s'étaient joints à ces biens des domaines féodaux et des droits royaux[1]. En France, comme ailleurs, les anciennes *élections épiscopales* avaient été remplacées depuis long-tems par les *nominations royales*[2]. C'était, disons-le, un déplorable renversement de principes, une entière spoliation des droits primitifs de toute communauté chrétienne, grande ou petite; c'était un asservissement funeste de l'Eglise par l'Etat, et c'était chose à changer. Mais le changement d'un désordre établi est tout aussi difficile que celui d'un ordre légitime.

On pouvait tenter ce changement par deux motifs, pour restituer les anciens droits aux communes, ou pour exercer le privilége de la nomination en place des rois. Quelque pensée que l'on y eût, il était sage de n'énoncer que la première. Grégoire se garda d'articuler

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 150. *Cf. De Marca, de Concordia sacerdotii et imperii*, lib. 8, c. 19.

[2] On rencontre des exceptions. Les habitans de Trèves précipitèrent du haut d'un rocher un évêque dont la nomination, disaient-ils, aurait blessé leurs droits d'élection. *Lambertus Schaffnab. ad ann.* 1066.

la seconde, et, dès-lors, il ne put qu'avoir pour lui cette opinion publique, qui peut être plus ou moins expansive, mais qui existe toujours dans le sein de toute société, et qui dut retentir en écho au milieu de tous les peuples, quand le premier chrétien d'Occident s'écria : les princes traitent l'Eglise comme une méprisable servante, ils ne craignent pas de la remplir de confusion, pour satisfaire leurs désirs[1].

Au surplus, dans le moyen âge, avec l'opinion de son côté, l'essentiel pour Grégoire était d'agir, et il passa des mots au fait, précisément à l'égard du premier monarque de l'Europe et dans les circonstances les plus propres à favoriser ses prétentions.

Henri IV fut un de ces princes que le machiavélisme des cours avilit quelquefois pour leur ôter la volonté et la puissance de régner par eux-mêmes. Sa fougueuse jeunesse n'avait que trop bien secondé cette affreuse politique, et bientôt un orgueil extrême, des violences sans but comme sans mesure, étaient venus achever de le perdre dans l'opinion. La Saxe et la Thuringe, où les esprits étaient plus vigoureux qu'ailleurs, et que cependant il avait opprimées d'une folle manière, le combattaient ouvertement, les évêques à la tête[2]. En général, quoiqu'il eût vendu souvent les évêchés à ses créatures, l'épiscopat lui était contraire. Cet état de choses était d'autant plus fâcheux qu'il était le protégé

---

[1] *Lib. I, Epist. 42.*

[2] Notamment les évêques de Magdebourg, Hildesheim, Mersebourg, Minden, Paderborn, Munster, Meissen.

de l'Eglise ou plutôt de la papauté [1], et que long-tems il n'avait été que l'instrument de l'épiscopat [2]. Mais c'étaient là pour Grégoire une raison de plus de se mêler des affaires de l'empire.

Grégoire s'en mêla d'abord en père spirituel. Il lui adressa sa mère, la dévote Agnès, dont la vertu n'avait pas toujours échappé au soupçon, mais qui vivait depuis long-tems dans la pénitence et dont les exhortations, jointes à celles du pape, portèrent Henri au repentir et aux promesses les plus humbles. Grégoire en ressentit une vive joie, prodigua ses éloges au roi, le pria d'envoyer à Rome quelques évêques qu'il y avait cités et lui communiqua ses projets pour une croisade [3]. Henri n'était pas assez puissant pour satisfaire le pontife sur tous les points. Il n'essaya même pas d'envoyer les évêques à Rome, mais il aurait consenti volontiers à ce qu'ils fussent jugés en Allemagne par les légats. Il se fût débarrassé de la sorte de quelques prélats de Saxe. Mais fiers de leurs droits et de leur influence, les évêques repoussèrent la juridiction des légats [4], le pape, disaient-ils, pouvant seul les juger [5].

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 195.

[2] Sous la minorité de Henri IV l'épiscopat avait ordonné, que l'évêque dans le diocèse duquel il séjournerait, prendrait soin que l'empire ne souffrît pas de détriment et déciderait des affaires portées devant le roi. *Lambertus ad ann.* 1062. L'âme de cette politique était l'archevêque Hannon de Cologne, qui avait pris l'habitude de régenter les chefs de l'empire; qui avait donné quelquefois la discipline à Henri III, et lui avait défendu de porter la couronne. *Vita P. Annonis, apud Surium, ad 4 decemb.*, p. 130.

[3] *Lib. II, Epist.* 61.

[4] *Lambert. Schaffnab.*, p. 376.

[5] Les archevêques de Mayence et de Brême disaient que les préten-

Grégoire n'y perdit rien. Il tint un synode à Rome l'an 1075. L'assemblée fut nombreuse, fréquentée aussi par des laïques. Grégoire y excommunia cinq des conseillers de l'empereur, qui avaient fait vendre les bénéfices, à moins qu'ils ne donnassent satisfaction à Rome; il suspendit de leurs fonctions l'archevêque de Brême avec les évêques de Strasbourg, de Spire, de Bamberg, de Turin et de Pavie [1].

Henri était attaché à ses conseillers. Cependant il était sur le point de céder. Ses succès le ranimèrent. Il continua de disposer des évêchés et des abbayes comme auparavant. Tout en gardant auprès de sa personne les évêques proscrits par Grégoire, il pria le pape de déposer les évêques de Saxe, qui s'étaient révoltés contre lui. C'était, de la part d'un jeune prince, pure présomption de vouloir rivaliser de finesse avec un homme qui conduisait depuis long-tems les plus subtiles affaires. Les évêques de Saxe, tombés entre les mains de l'empereur, ayant porté leurs plaintes au pape, Henri reçut aussitôt l'injonction de les relâcher, de les rétablir même sur leurs siéges, leur cause devant être examinée par leur vrai juge, dans un synode. Que si l'empereur tardait à obéir, il serait retranché de la communion de l'Eglise comme un membre corrompu [2]. Dans tous les cas, il aurait à comparaître au prochain synode de Rome, pour y répondre sur les griefs qui s'élevaient contre lui [3].

---

tions des légats blessaient leurs droits comme vicaires perpétuels du saint-siége.

[1] Hardouin, p. 1551.

[2] Bruno, *de bello Saxonico*, p. 196.

[3] *Lambert. Schaffnab.*, p. 403.

C'était tenter beaucoup, mais ce n'était que de la conséquence. Grégoire considérait l'empire comme un fief, et l'Eglise, c'était à dire la papauté, comme la souveraine maîtresse de l'empereur [1]. « Si les apôtres peuvent lier et délier dans les cieux, ils peuvent aussi donner ou prendre sur la terre, suivant le mérite des personnes, les empires, les royaumes, les principautés, les duchés, les marquisats, les comtés et tout ce qui appartient à des hommes. S'ils doivent juger les anges, qui gouvernent les plus orgueilleux monarques, que ne peuvent-ils faire de leurs serviteurs [2]? » Tels étaient les principes de Grégoire, et des papes moins grands que lui avaient jugé des rois avant lui.

Cependant Henri, tout ignorant qu'il était, ne manquait pas de savoir que son père avait autrefois déposé trois papes et nommé un quatrième. Il résolut d'en déposer un et d'en nommer un autre à son tour.

A cet effet, il convoque un synode à Worms, et tout semble réussir au gré de ses vœux. Les prélats viennent en nombre. Un cardinal arrive d'Italie et fait aux évêques assemblés un tableau dramatique des déréglemens de Grégoire [3]. Le synode le considère comme un envoyé de Dieu, et déclare que celui dont la vie est aussi coupable, ne saurait être pape. Deux prélats disent en vain qu'on ne saurait condamner un prêtre sans l'entendre. Une

---

[1] *Non ultra putet (Henricus) sanctam ecclesiam sibi subjectam ut ancillam, sed prælatam ut dominam. Lib. IV, Epist.* 2.

[2] Labbe, t. X, p. 384.

[3] *Scenicis figmentis consimilem tragædiam.*

lettre véhémente, vrai manifeste d'insurrection, adressée *à Hildebrand, qui n'est plus pape, mais faux moine,* est arrêtée par l'assemblée.

Un seul passage dans cette lettre mérite d'être signalé. Il est court, mais il indique, d'abord, qu'il y avait alors une opinion publique, ensuite le soin qu'avait pris Grégoire pour la gagner, enfin la jalousie qu'en nourrissait l'empereur. Voici ce passage: « Tu as foulé aux pieds les prêtres et les évêques; tu les as traités comme tes valets, pour captiver la faveur de la populace [1]. »

Le reste est peu curieux. Ce sont des phrases. Le cardinal italien qui avait inspiré l'assemblée de Worms, lui avait communiqué plutôt sa haine que la vérité [2]. Henri écrivit en même tems aux Romains, pour les inviter à expulser leur pasteur. Il fit signifier à Grégoire le jugement de Worms; mais, en cette occasion, le pontife recueillit des prélats les mêmes témoignages d'intérêt qu'il avait déjà reçus de la part du peuple, peu de tems auparavant [3]. L'envoyé de Henri ayant paru dans un synode du Latran, pour sommer le pape de quitter le saint-siége, eût été massacré sur-le-champ, sans la généreuse protection que lui accorda Grégoire.

Ce synode, si brillant pour l'honneur de Grégoire,

---

[1] Bruno, *Hist. belli saxon.*, p. 198, sq.

[2] Hugo Bianchi était l'ennemi personnel du pape, qui l'avait destitué pour mauvaise conduite.

[3] Un seigneur factieux de Rome, nommé Cenci, ayant traîné le pape en prison, eut peine à échapper à la fureur du peuple, qui accourut pour délivrer son pasteur.

était convoqué pour juger son adversaire. Ses débats furent bien autrement graves, bien autrement solennels que ceux de Worms. Le pape y rappela tout ce qu'il avait fait pour réprimer les excès du prince, tout ce qu'il avait eu à souffrir de son orgueil. Quand il s'écria, qu'il était tems enfin de tirer l'épée de la vengeance, les évêques l'animèrent tous à rendre une sentence énergique, offrant de partager la mort avec leur chef, plutôt que de quitter les traces de leurs saints prédécesseurs. C'est ce mouvement qu'attendait Grégoire. Il dit : « Au nom du Dieu tout puissant, j'interdis le roi Henri (fils de l'empereur Henri) de l'empire d'Allemagne et d'Italie; je délie tous les fidèles des sermens qu'ils lui ont prêtés, qu'ils pourront lui prêter encore. Je défends que qui que ce soit le serve en souverain; et, au nom de S. Pierre, je lui dis anathème, pour que les peuples apprennent que cet apôtre est le rocher sur lequel le fils de Dieu a élevé son Eglise[1]. »

L'archevêque de Mayence, les évêques d'Utrecht et de Bamberg, furent compris dans la même excommunication, et les autres évêques, partisans de l'empereur, cités à Rome.

Otton de Freysingen, en rapportant ce grand acte, dans sa chronique, ne peut s'empêcher de dire qu'il n'a vu nulle part, dans l'histoire des empereurs de Rome, que les papes en aient excommunié quelqu'un[2]. On douta en Allemagne et en France de la légitimité de l'excom-

[1] Bruno, p. 199, sq. Hardouin, VI, P. I, p. 1566.

[2] Chronic., lib. VI, c. 35.

munication, et Grégoire fut obligé d'écrire de longues apologies de sa conduite[1].

Elles eurent le sort de toutes les apologies; elles ne convainquirent que ceux qui n'avaient pas besoin de l'être. Les ennemis de l'empereur, surtout les ducs de Souabe, de Bavière et de Carinthie, se concertèrent pour le remplacer par un autre chef. Une assemblée de prélats et de seigneurs, réunis à Oppenheim, déféra sa cause au jugement du pape, résolue de procéder à une autre élection, s'il n'obtenait la paix de l'Église dans l'espace de l'année.

Henri, abandonné de tous côtés, résolut alors de déjouer, à quelque prix que ce fût, les projets des factieux. Déjà le pape se disposait à passer en Allemagne, pour prononcer définitivement la déposition du prince excommunié, lorsque ce dernier, en habit de pénitent, ayant été réduit à acheter, de sa propre belle-mère, le passage des Alpes avec cinq évêchés, se présenta devant le château de Canosse, implorant auprès de Grégoire, qui s'y était retiré, la protection de la comtesse Mathilde d'Este, femme éminente par son génie, puissante par ses vastes possessions et amie dévouée du pape, qui la consultait comme sa fille et sa sœur[2]. Et malgré son humilité et malgré la protection de cette princesse, sa cousine germaine, Henri fut obligé d'épuiser, comme le dernier des fidèles, la pénitence que le plus rigoureux des prêtres

---

[1] Bruno, p. 202.

[2] *Ambarum* (*Beatricis et Mathildis*), *colloquio uti multum desideramus, quoniam vestra consilia sicut sororum nostrarum et filiarum S. Petri in causis et negotiis nostris habere desideramus, lib. II, epist. IX.*

pouvait imposer au chrétien le plus coupable. Écoutons à ce sujet Grégoire lui-même. Il vint avec peu de monde, dit-il, à Canosse où je me trouvais. Après y avoir déposé à la porte, pendant trois jours et pitoyablement, tout ornement royal, déchaussé, vêtu de laine, il ne cessa d'implorer, en versant beaucoup de larmes, le secours et la consolation de ma commisération apostolique, jusqu'à ce qu'il eut rempli de compassion et d'intérêt tous ceux qui étaient là et qui en furent informés, au point que, sous les prières et les larmes, ils intercédèrent auprès de moi, s'étonnant de la dureté inaccoutumée de mon âme, et que plusieurs s'écrièrent, que je montrais moins la grave fermeté d'un apôtre que l'implacable cruauté d'un tyran[1].

On n'est pas plus humble que Henri, plus naïf que Grégoire. Le pénitent fut enfin admis, sur les larmes de Mathilde; et, au moment où il demandait en grâce, qu'on le laissât au moins s'en retourner, l'excommunication fut levée, sous condition que Henri se présenterait au tems et lieu où il serait cité, *pour apprendre s'il pouvait demeurer roi;* que, dans l'intervalle, il s'abstiendrait de tout acte d'autorité, renverrait ses conseillers et se disposerait à l'obéissance la plus entière, pour le cas où il serait maintenu sur le trône[2].

Grégoire avait atteint son but, sans faire aucun sacrifice. Henri, qui avait même offert son honneur en hocauste, n'avait pas atteint le sien. Les Allemands

---

[1] *Lib. IV, Epist.* 12.
[2] *Lambertus Schaffn. ad ann.* 1077.

n'avaient pas voulu de lui, qu'il ne fût réconcilié avec Grégoire; les Italiens n'en voulurent plus, depuis qu'il s'était réconcilié. Ils le prièrent de leur donner son fils, pour les conduire à Rome et déposer l'*indigne* Grégoire. Ces voix lui rappelèrent qu'il portait le glaive. Il se releva, se délia lui-même de ses promesses, se vit aussitôt entouré de tous ses amis, coupa d'abord au pape le passage d'Italie en Allemagne, le fit déposer ensuite à Brixen, le remplaça par Clément III, défit à Mersebourg son concurrent Rodolphe de Souabe, qu'on avait élu à l'assemblée de Forchheim [1], alla camper devant Rome, enferma Grégoire dans le château de S. Ange, et se fit couronner par son pape à S. Pierre.

Les Normands, à la vérité, vinrent délivrer leur suzerain; mais, secondés par les Arabes qui combattaient dans leurs rangs, ils ruinèrent la ville. Rome n'offrant plus de retraite sûre, Grégoire se refugia à Salerne et y mourut bientôt, épuisé autant par de récentes émotions que d'anciens travaux [2].

Une composition littéraire, connue sous le nom de *dictatus*, a été attribuée quelquefois à Grégoire. Elle n'est

---

[1] Le pape, d'abord mécontent de ce choix, fait sans son avis, finit par envoyer à Rodolphe une couronne avec cette légende : *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho. Sigebert. Gemblac. ad ann.* 1077.

[2] Le 25 mai 1085. Voy. Benno, *Vita Gregorii VII*, dans *Gratii fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum ; Flacii Catal. testium veritatis. — Pauli a Bernried, vita Gregorii*, dans *Muratori script. rer. Italic.*, t. III, P. I, p. 314. *Ibid. Pisani vita Gregorii VII.* Cf. Le panégyrique de Grégoire VII par Vogt, sous le titre de *Hildebrand, als Papst Gregor VII*, Weimar 1815.

pas de lui, mais elle renferme ses principes, et elle présente un résumé si précis de la papauté, telle qu'on la concevait à Rome vers la fin de cette période, qu'elle mérite plus d'attention que beaucoup d'autres de ces productions pseudonymes[1].

Les partisans de Grégoire se maintinrent au pouvoir pontifical dans la personne de Victor III, qu'ils opposèrent au pape impérial (Clément III) et que les Normands, appuyés par Mathilde, conduisirent à Rome. Urbain II, qu'à l'ouverture de la prochaine période, nous verrons à la tête de la plus grande affaire du siècle, suivit également les traces du plus grand des pontifes. Il excommunia le roi de France, Philippe I[er], comme Grégoire avait excommunié l'empereur d'Allemagne.

Philippe, sous prétexte de parenté, avait fait casser son mariage et avait épousé Bertrade, femme du comte d'Anjou, qu'il aimait depuis long-tems et qui s'était fait séparer de son mari, sous le même prétexte. Urbain II ordonna au roi de reprendre son épouse, et, sur sa résistance, l'excommunia dans ses propres états, au concile d'Autun, qui précéda peu celui de Clermont, où le suzerain spirituel des rois arma la chrétienté occidentale pour la conquête de la Terre-Sainte.

La papauté, loin de s'affaiblir après Grégoire, grandit, s'élève, se développe encore; l'esprit de Grégoire, son grand souvenir, son œuvre ne meurent que lentement, et, dans un autre âge, nous verrons l'image de ce pontife dominer encore le Vatican et l'Europe.

---

[1] Hardouin, t. VI, P. I, p. 1304.

Les évêques de Rome, malgré toute la faveur des circonstances, malgré toute leur habileté, malgré toute la soumission des autres évêques, des métropolitains, des primats et des rois, n'eussent jamais régné de la sorte, si leur pouvoir ne se fût appuyé, dans toute la chrétienté, sur une milice aussi nombreuse que dévouée, aussi puissante que vénérée dans le moyen âge. J'entends les associations religieuses, qui s'étendaient sur toute la population chrétienne, et qui furent, dans cette période, toute autre chose que dans la précédente; qui furent aussi toute autre chose en Occident qu'en Orient.

CHAPITRE VI.

Rapport des papes avec les moines.

Les changemens que le cours de trois siècles porte dans les institutions les mieux réglées des hommes, sont d'ordinaire si radicaux, qu'après toutes les métamorphoses, on est étonné d'entendre encore donner les mêmes noms à des choses si différentes.

Les associations ascétiques, réglées en Orient par Basile-le-Grand, en Occident par S. Benoît, paraissaient être devenues, dans la période précédente, à peu près ce qu'elles devaient être; elles furent pourtant tout autre chose à la fin de celle-ci. Le changement qu'elles su-

birent est rendu en un seul mot. Elles ne furent plus une milice céleste, elles furent une milice terrestre.

Déjà nous avons vu les ascètes des anciens tems se changer en ermites, les ermites en moines, les moines en cénobites; déjà nous avons vu ces cénobites, d'abord tous laïques, admis en partie au sacerdoce et placés généralement au-dessus de lui dans l'opinion publique.

Cette carrière était grande. D'autres s'ouvrirent encore pour les moines, carrière de subordination et d'opulence, d'abord; carrière d'oppression et de dégénération, ensuite; carrière d'affranchissement et de haute influence, enfin; en tout, marche parallèle à celle des autres corps religieux établis dans le sein du christianisme. En effet, soumis à Dieu seul et pauvres dans l'origine, bientôt riches et subordonnés à l'épiscopat, les moines, infidèles à leur règle comme à leurs célestes contemplations, se réfugient, en Occident, sous la papauté, et ne trouvent plus ni force ni influence que par elle, mais trouvent l'une et l'autre au plus haut degré et donnent l'une et l'autre à la papauté, dans les nouveaux rapports qui s'établirent.

Les monastères, qui avaient eu tant de peine à prendre en Occident, s'étaient multipliés prodigieusement depuis les travaux de S. Benoît et de ses disciples. L'enthousiasme religieux y entraînait beaucoup de gens; des motifs moins nobles y conduisirent d'autres. Ces maisons offraient, dans des tems de troubles, des asyles aussi honorables que sûrs. En effet, les couvens seuls entretenaient le feu sacré des lumières, possédaient des écoles, enseignaient la religion, formaient des prêtres

instruits et des missionnaires dévoués. L'estime générale et la vénération la plus prononcée furent le prix de ces services. Peuple, princes et évêques rivalisèrent ensemble dans l'offre de leurs dons et de leurs faveurs aux religieux. La distinction la plus flatteuse, celle du sacerdoce, fut accordée par l'épiscopat et la papauté à un grand nombre d'entre eux. L'opinion publique fit encore plus; elle considéra tous les moines comme membres du clergé. Le deuxième synode de Nicée la justifia, en donnant aux chefs des couvens le privilége de faire conférer les ordres inférieurs [1]. C'était recevoir les moines en masse dans le clergé. En effet, si quelques abbés, par motif de modestie ou par scrupule d'humilité, déclinèrent encore la prêtrise; d'autres l'acceptèrent avec orgueil et donnèrent le cléricat avec empressement. Les abbesses elles-mêmes prétendirent avoir ce privilége, et il fallut leur interdire la consécration au sacerdoce [2].

Par suite de leur privilége, les abbés s'assimilèrent aux évêques, les moines aux prêtres, et cette pensée ne surprit personne; seulement on plaça souvent les moines au-dessus des clercs, eu égard à la supériorité de leurs sacrifices. Telle était l'estime dont ils jouissaient, que la fondation d'un couvent était regardée comme la plus méritoire de toutes les œuvres pies. De là leur nombre fut toujours augmenté. Et cependant ce nombre ne les empêcha pas de s'enrichir. La piété est prodigue, l'ordre est économe, le travail est une fortune. Tout cela concourut

---

[1] En 787.

[2] *Caroli M. capit. anni* 789, c. 74.

à l'opulence des monastères. Les rois, les princesses, les seigneurs qui abandonnèrent fréquemment les délices et les peines du monde pour jouir du calme par des retraites ascétiques, n'y entrèrent jamais sans apporter de dot. Cette dot fut souvent riche, opulente. Les moines, appliqués à un travail assidu par les réglemens de la maison, défrichèrent des territoires considérables et les exploitèrent avec ce succès que donne quelque habitude de réflexion. Les trésors, arrachés à des domaines immenses, se surveillaient avec une rare économie, et la fortune toujours se plaît à combler de ses dons ceux qui savent les garder.

Sous ce rapport, les mérites des moines n'ont peut-être pas été encore appréciés suffisamment. Ils ont assaini plusieurs parties de l'Europe par leurs défrichemens[1]; ils ont enseigné à la fois l'agriculture et toutes les vertus qu'elle favorise, l'ordre, le calme, l'économie, l'amour de la simplicité. Souvent le spectacle de ces vertus, donné par une maison religieuse à toute une contrée, a dû y produire un bien infini.

Plus les monastères s'enrichirent, plus ils se peuplèrent.

---

[1] Dans les donations faites aux couvens se trouvaient souvent comprises des terres incultes. Voy. Boweri *Antiquit. Fuldens.*, p. 15. D'autrefois ils furent plus heureux. Par exemple, en 762, Pepin donna au monastère de Foulde la ferme de Tinningen en Souabe, avec vingt-cinq familles, cinquante hubes (mesure territoriale) seigneuriales, quatre cents arpens d'autres terres, autant de prés, cinquante deux chevaux, cinquante-quatre cavales, quatre-vingts chevaux sauvages, cinquante-huit vaches, cinquante-cinq veaux, cent moutons, quatre-vingt-dix porcs, vingt-huit lidi, trois églises, neuf moulins. Schannat, *Corpus tradit. Fuldens.*, p. 10.

On rencontrait à la vérité des maisons qui ne comptaient pas au-delà de quarante à cinquante religieux, mais d'autres en avaient beaucoup plus. Le couvent de Bangor se composait de sept divisions, dont chacune renfermait trois cents moines, vivant tous du travail de leurs mains [1].

Les plus populeux des monastères étaient ceux qui se distinguaient, soit par les noms de leurs fondateurs, soit par leur discipline, leur enseignement, ou leur richesse. Telles étaient les maisons du Mont-Cassin, celles de Saint-Martin à Tours, celle de Saint-Denys, près Paris, celles de Saint-Gall en Suisse, de Lob, près Liège, de Foulde en Westphalie, et quelques-unes de celles d'Écosse et d'Angleterre. Pour égaler à ces fameux asyles les nouveaux établissemens qu'on ouvrait à la vie religieuse, on tâchait d'y avoir quelques individus des couvens modèles; des missionnaires en sortaient d'ailleurs d'eux-mêmes pour former des colonies.

Leur organisation était chose convenue et simple. On suivait la règle de S. Benoît et le type de sa maison du Mont-Cassin. Telle fut en général cette uniformité, qu'on se demandait au tems de Charlemagne, s'il pouvait y avoir d'autres moines que des bénédictins [2]. Cependant on varia dans les détails. Déjà S. Colomban avait porté quelques modifications au statut de S. Benoît. Un autre saint du même ordre, S. Benoît d'Aniane, y opéra de

---

[1] Beda, *Hist. gentis Angl.*, l. II, c. 2.

[2] *Interrogatio ad Episc. et Abbates dens Concil. Gall.*, t. II, p. 261.

nouveaux changemens; et, en général, les différens monastères pouvaient prendre, suivant les goûts des chefs, des physionomies différentes; mais les formes essentielles, l'esprit et les mœurs restèrent les mêmes, tant qu'on respecta la règle primitive.

Partout le gouvernement fut une monarchie pure. Suivant le texte et suivant l'esprit du statut, l'obéissance la plus passive était le premier devoir; l'abnégation de toute individualité, c'est-à-dire la renonciation à la plus belle des prérogatives d'un être pensant, était une sainte obligation. « Il n'est pas même permis aux moines d'avoir en leur puissance leur corps et leur volonté. » Tels sont les mots du législateur [1].

C'était donner aux abbés les pouvoirs les plus arbitraires. Élus par leurs subordonnés, exposés à leur censure, du moins intérieure, ils en usèrent sans doute le plus souvent avec modération. D'autres fois ils se laissèrent aller à tous les excès du despotisme. En 794, le synode de Francfort se vit dans le cas de leur défendre, de faire crever les yeux à leurs frères ou de les faire mutiler d'une autre manière [2].

Le gouvernement des monastères pesait d'autant plus qu'il était plus local, plus concentré dans une seule enceinte. En effet, les couvens étaient indépendans en ce sens, que chacun d'eux formait une association isolée, ne connaissant de maîtres que ceux qu'elle se donnait.

Mais cette indépendance, qui plaçait chaque monas-

---

[1] Règle de S. Benoît, c. 33.

[2] Canon 18.

tère sous la surveillance continuelle d'un chef que rien n'appelait hors de ses murs, n'était dans le fait qu'un assujétissement rigoureux; et quand les couvens s'enrichirent, quand les richesses en altérèrent les mœurs, ils virent avec plaisir quelques-uns de leurs chefs cumuler plusieurs maisons et partager entre elles leur inspection et leur résidence. C'était anciennement chose défendue[1], mais le passé a souvent tort en face du présent. Souvent aussi on plaça plusieurs couvens sous un seul chef, dans l'intérêt des mœurs, et pour les faire participer à la sévérité de ses principes[2].

Cependant les monastères, dont le gouvernement fut d'abord presque républicain et ensuite tout monarchique, subirent des changemens bien plus graves en passant sous l'épiscopat. Ils furent d'abord flattés de leurs rapports avec les évêques, de l'attention qu'on leur accordait, des visites qu'on voulait bien leur rendre, des éloges qu'on distribuait à leurs rares vertus. Mais bientôt le relâchement du premier enthousiasme et l'altération des mœurs amenèrent d'autres rapports, et dès-lors la juridiction des évêques, prescrite par les synodes, fut une affaire de droit, accompagnée d'actes d'autorité et de circonstances onéreuses. En effet, aucun couvent ne put plus être établi sans le consentement de l'épiscopat[3]; tout abbé était justiciable de son chef du diocèse[4]; aucun moine

---

[1] Synode d'Epaon, c. 9. — *Capitul.*, lib. VI, c. 155.
[2] Duchesne, t. III, p. 392.
[3] Concile d'Agde, en 506, c. 28.
[4] Concile d'Orléans, en 511, c. 19.

n'osa plus, sans l'autorisation épiscopale, se construire de cellule particulière[1]. Les religieuses subirent le même asservissement[2].

Ce n'était pas tout, et on le présume bien, par suite de ce qui a déjà été rapporté sur l'administration diocésaine. Les évêques eurent, sur les biens des monastères, la même autorité que sur ceux des paroisses, et l'on vit se reproduire à leur sujet les mêmes abus et des contestations analogues. Dès le sixième siècle, les religieux se plaignirent vivement des envahissemens de l'épiscopat. A entendre les réclamations consignées dans les actes des synodes, les évêques auraient demandé des présens à chaque visite, se seraient fait payer le saint-chrême, la consécration des églises, la dédicace des autels, l'ordination des prêtres, l'installation de l'abbé : les taxes eussent été énormes et les apparitions des prélats dans les saints murs leur eussent souvent coûté le quart de leurs revenus annuels. A tout cela se seraient jointes la charge du *synodaticon* et la surcharge du *cathedraticon*, impôts dont les noms font assez connaître la destination. Quelques évêques auraient même prétendu hériter des abbés en cas de leur décès.

Quoiqu'il en soit, ce n'étaient là que des exactions pécuniaires. L'envahissement de quelques-unes de leurs libertés fut encore plus sensible aux moines. En effet, quand les évêques leur enlevèrent le droit d'élire leurs abbés; quand ils leur donnèrent pour chefs des hommes

---

[1] *Ibid.*, c. 22.

[2] Concile d'Orléans, 554, c. 1, 2, 5.

étrangers à la maison; quand ils gardèrent pour eux les plus riches des bénéfices[1], l'indignation fut au comble et inspira le projet de s'affranchir. Le despotisme fait toujours naître la liberté, la liberté devenue licence conduit toujours au despotisme. C'est la vie et la mort qui s'engendrent l'une l'autre, suivant Platon.

Dès le septième siècle, le vœu général des moines était pour l'indépendance.

En effet, dans les formules projetées par Marculphe pour les diverses transactions sociales de son tems, une des premières est pour les couvens qui obtiennent des priviléges de l'épiscopat[2]. Dans ce projet d'acte, l'évêque promet de faire ses fonctions et de donner le saint-chrême gratis, de laisser libre l'élection des chefs, de ne prétendre à aucune part aux présens, de se conten-

---

[1] Cela arriva d'une manière toute simple. Les abbés, nommés évêques, gardaient leurs anciennes places, et ces promotions étaient fréquentes. Par exemple, les siéges de Constance, de Spire et de Strasbourg recevaient d'ordinaire leurs évêques des couvens de Saint-Gall ou Reichenau, de Wissembourg et de Munster. Foulde prétendait au privilége de donner un évêque à Mayence à chaque troisième vacance du siége.

Dès que l'évêque Jean, abbé de Saint-Gall, fut nommé au siége de Constance, il joignit l'abbaye de Reichenau à celle qu'il tenait déjà et qu'il garda. Sur la fin de ses jours, il partagea ces trois bénéfices entre ses trois neveux. Neugart, *Episcopatus Constantiensis*, t. I, p. 83.

Quand l'évêque Hatton de Mayence mourut en 913, il tenait douze des plus riches abbayes d'Allemagne. Mabillon, *Annal. III*, p. 119. *Echerhardus de casibus Monasterii S. Galli*, *I*, c. 15.

Les évêques de Ratisbonne considéraient l'ancien couvent de Saint-Emmeram comme une dépendance de leur dignité. L'un d'eux fit enlever, en 971, tout le trésor du couvent. Calles IV, p. 514.

[2] *Formul.*, *I*, 1, 2.

ter d'un repas modeste, de ne rien emporter en partant. Les chartes que les communes ne tardèrent pas à obtenir, des seigneurs et des rois, par faveur ou par transaction, semblent calquées sur cette formule, c'est-à-dire, provoquées par elle, et, dans ce cas, l'on devrait aux moines un bienfait dont jusqu'à présent on aurait oublié de leur tenir compte.

Cependant, on le voit bien, cette exemption se bornait à la suppression d'abus de finances; elle ne donna point d'indépendance proprement dite; les droits ecclésiastiques des évêques furent maintenus expressément. Mais on tendait sans cesse à s'en affranchir.

Dès le huitième siècle, quelques monastères se firent donner le privilége de pouvoir appeler pour les fonctions épiscopales tel évêque qui leur conviendrait [1].

Ce grand pas étant fait et le lien si puissant entre le monastère et l'évêque diocésain étant ainsi entamé, les couvens demandèrent des priviléges et des franchises à l'envi les uns des autres. Ils en obtinrent des évêques par grâce, ils leur en achetèrent à prix d'argent, ils en sollicitèrent des rois et des synodes, et ils eurent souvent la joie de voir leurs fondateurs leur assurer, dès l'origine, de brillantes immunités. Tel fut leur bonheur que souvent les évêques, jaloux d'une émancipation aussi rapide, s'efforcèrent d'en arrêter la marche. Un évêque de Constance ne craignit pas d'altérer le diplôme donné par Charlemagne au couvent de Saint-Gall; un autre imposa aux moines de cette maison, en dépit de sa charte,

---

[1] Grandidier, *Hist. de l'Eglise de Strasb.*, t. II. Pièces n° 39.

une nouvelle convention, en vertu de laquelle ils lui devaient annuellement une once d'or et un cheval de la valeur d'une livre; un autre jeta toute la charte au feu [1]. Il est vrai pourtant que les rois, les princesses et les seigneurs protégèrent presque toujours les religieux contre ces violences [2].

Cependant, malgré les efforts des moines et les faveurs du pouvoir, les couvens n'avaient encore guère de franchises. Les monastères royaux eux-mêmes, c'est-à-dire, ceux qui étaient fondés et protégés spécialement par les rois, étaient obligés, les uns de payer un tribut annuel [3], les autres d'acquitter ce tribut et de suivre le souverain en cas de guerre. Il est vrai que d'autres encore n'avaient que l'obligation de prier pour lui, et que, dans la classification arrêtée par Louis-le-Débonnaire, en 817, on ne trouve que quatorze monastères assujétis à la fois au tribut et à la guerre, tandis qu'il y en a seize qui ne payaient que le tribut et cinquante-trois qui ne devaient que des prières [4]; cependant, aucun de tous ces couvens n'était vraiment libre : tous rendaient compte au roi de leur gestion [5]. Les monastères épiscopaux étaient toujours soumis à l'inspection des évêques, à l'obligation de leur faire agréer leurs élections, leurs transactions et leurs comptes, ensorte que l'épiscopat tenait encore la haute

---

[1] Neugart, *Episcopatus Constantiensis*, t. I, p. 84.

[2] Wilkins, *Concil. Angl.*, t. I, p. 176.

[3] Les reines elles-mêmes se faisaient des revenus sur les couvens, Hontheim, *Historia Trevir.*, t. I. p. 294.

[4] Baluze, *Capitul. I*, p. 590.

[5] *Concil. Vernense, anni* 755, c. 20.

main dans l'administration du temporel, comme dans celle du spirituel des monastères [1].

Un pas immense restait donc à faire pour enlever les monastères à l'épiscopat, et la puissante main de la papauté pouvait opérer seule leur émancipation.

La papauté affectionnait les moines depuis long-tems. Déjà Grégoire Ier avait écouté avec intérêt les plaintes élevées par quelques abbés contre les évêques de leurs diocèses [2]. Il leur avait même fait rendre justice avec une sorte de tendresse. Si l'authenticité du statut qu'il doit avoir fait en 601, dans un synode de Rome, en faveur des religieux, est un peu suspecte, ce document paraît au moins ancien; car il semble avoir servi de type à plusieurs pièces analogues, que certains couvens prétendirent bientôt tenir des successeurs de Grégoire. Quelques-uns de ces documens ne sont sans doute altérés qu'en partie. Quand on considère notamment l'intimité qui exista entre le pape Zacharie et Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, on n'est pas surpris des faveurs que le diplôme de Foulde assure à cette maison [3]. Ces faveurs étaient grandes, à la vérité; Foulde y est dispensée de la juridiction diocésaine et soumise immédiatement à celle du diocèse de Rome. Mais alors l'épiscopat était si nouveau en Allemagne; il était lui-même si soumis à Rome, qu'il ne re-

---

[1] *Concil. Francof. anni* 813, c. 17. — *Synod. Vernens. anni* 758, c. 20. — Baluze, *Capitul.*, t. I, p. 175. *Ibid.*, lib. VII. c. 275.

[2] *Epist.*, lib. VIII. *Ind. I*, *ep.* 15.

[3] Brower, *Antiquit. Fuldens.*, lib. III, c. 8. — Launoy, *opp.* t. III, P. II, p. 295. — Schannat, *Vindiciæ quorundam diplomatum Archivi Fuldensis — contra animadversiones criticas, etc.*

nonçait à aucun privilége, en consentant à l'indépendance de Foulde. D'ailleurs Rome ne prenait pas directement la souveraineté, elle l'acceptait de la part de l'évêque, de Boniface qui l'offrait.

Ce qui se révèle évidemment dans ce diplôme, de quelque main qu'il ait été rédigé, c'est le vœu du monacat d'être dispensé de la juridiction épiscopale et de passer sous celle de la papauté. Bientôt plusieurs autres monastères composèrent ou se firent donner des diplômes analogues. On les suspecte également, et à juste titre; cependant, dès le neuvième siècle, l'exemption si désirée eut lieu pour plusieurs couvens; ils passèrent sous la direction immédiate de la papauté, et de cette sorte fut amené peu à peu le nouvel ordre de choses dans lequel l'évêque de Rome fut seul maître d'autoriser de nouveaux ordres, de confirmer leurs règles, de les réformer, de les supprimer, de disposer, en un mot, de tous les religieux comme d'autant d'individus dépendans de son autorité.

Rome fut encore favorisée par les circonstances dans cette grande révolution, et souvent les progrès de son pouvoir furent considérés comme autant de bienfaits.

C'est que bientôt tous les genres de violences et tous les genres de désordres semblèrent s'abattre sur les asiles de l'ascétisme, comme sur une proie commune.

Nous avons vu que les laïques s'emparèrent de l'archidiaconat dès qu'il valut de l'argent et du pouvoir. Il en fut de même de la dignité abbatiale. Dès le milieu du huitième siècle, les laïques envahirent les couvens d'Angleterre, en chassèrent les moines et gardèrent leurs biens.

Les troubles publics, la puissance des grands, l'impuissance des rois favorisèrent la spoliation [1]. Les mêmes faits se présentent en France. Les grands eurent des couvens sous Charles-Martel. Pepin-le-Bref et Charlemagne protégèrent les moines, mais réussirent si peu à extirper les envahissemens, qu'il y eut encore des couvens aux mains des laïques sous Louis-le-Débonnaire [2]. On le conçoit. Les rois, sans cesse obligés de récompenser les services que leur rendaient les seigneurs, et sans cesse embarrassés dans leurs finances, ne trouvèrent rien de plus commode que de donner des monastères. D'ailleurs ils y mirent une sorte de convenance. Les couvens demandaient tous des protecteurs; on leur en donna de l'ordre laïque, sous le titre d'*abbés commandataires* ou d'*abbés-comtes*, et, pour n'avoir pas à combattre les résistances épiscopales, on commença par les monastères royaux [3].

Les évêques réclamèrent pourtant. Mais voyant l'inutilité de leurs protestations, ils entrèrent en partage avec les grands et ils se firent attribuer, par les rois, les mêmes faveurs. Dès-lors, pendant tout un siècle, rien n'arrêta la spoliation des monastères, et, pour signaler un seul fait, au milieu de tant de faits scandaleux que rapportent les chroniques [4], nous dirons, en passant, que Charles-le-

---

[1] Bonifacii *Epist. ad Cuthbertum.* — Wilkins, *Concil. Angl.*, t. I, p. 95.

[2] *Chronicon Centulense, apud D. Bouquet*, t. III, p. 352. — Mabillon, *præf. ad Part. I, auctorum sanctorum ordinis S. Bened. sectio* 3, n. 111. — Baluze, *Capitul.*, t. I, p. 555.

[3] Sirmond *Concil. Gall.*, t. III, p. 117. — Ducange, au mot *Abbacomites.*

[4] Aimoin, l. V, c. 24, 41.

Gros assigna à sa fille Richarche les revenus de trois couvens [1].

Au commencement du dixième siècle, le synode de Trosly put s'écrier avec raison : « Que dirons-nous, que ferons-nous, non pas de l'état, mais de la décadence des monastères. Les uns sont convertis en ruines par les païens, les autres dépouillés de leurs revenus et réduits à la misère; s'il reste encore quelque vestige des autres, il ne s'y trouve point de régularité. Moines, chanoines et religieuses, tous manquent de chefs légitimes, et si, contre l'autorité de l'Eglise, ils appellent des supérieurs du dehors, ils y vivent d'une manière inconvenante, soit indigence, soit mauvaise volonté, soit maladresse de ceux qui leur commandent. C'est de choses terrestres que s'occupent ainsi ceux qui doivent méditer les choses célestes. Quelques-uns sont même obligés d'abandonner l'enceinte des monastères pour se livrer, malgré eux, aux intérêts du siècle... Ainsi l'or est souillé, comme dit Jérémie; les pierres du sanctuaire sont dispersées dans les rues... Les canons interdisent la profanation des couvens... Cependant, dans ces maisons, consacrées aux moines, aux religieuses, aux chanoines, demeurent des abbés laïques avec leurs femmes, leurs fils, leurs filles, leurs soldats et leurs chiens... On lit aussi dans les capitulaires, que les abbés doivent lire et examiner, mot par mot, la règle qu'il leur convient d'observer avec l'aide de Dieu; mais comment la lire, comment l'examiner et la comprendre, s'ils sont dans le cas de dire à celui qui la

[1] Schœpflini *Alsatia diplom.*, t. I, p. 92.

leur montre, ce mot d'Isaïe : *Je ne connais pas les lettres.* S. Benoît, dans son statut plein du Saint-Esprit, dit à l'abbé, avec l'apôtre Paul, *instruis, conjure, réprimande;* mais comment celui qui ne connaît pas l'apôtre, qui ignore peut-être la première ligne de l'alphabet, peut-il conduire son troupeau avec une religieuse discrétion ?... Les couvens défendent de conduire les laïques dans les réfectoires des moines; eh bien, un laïque qui n'a pas la permission de manger avec des religieux, comment peut-il être leur abbé [1] ?... »

Le scandale était trop criant en effet, scandale de spoliation et scandale de corruption dans les rangs des moines et des religieuses par l'exemple des grands [2]. Ceux des ascètes qui conservaient encore quelques anciennes traditions, qui lisaient encore les vies des pères du désert, des martyrs, des premiers cénobites, gémissaient hautement du désordre et demandaient vivement la réforme. Les laïques, toujours sévères à l'égard des gens voués à la religion, provoquèrent eux-mêmes le retour aux institutions primitives de S. Benoît. A peine l'abbé Bernon de Beaume eut-il résolu d'opérer cette restauration dans son monastère, que le même duc Guillaume d'Aquitaine, qui logeait ses chiens de chasse dans les couvens [3], le pria d'établir dans ses états une

---

[1] *Synod. trosleiana anni* 909, *canon* 3.

[2] Le synode de Trosly est d'une grande délicatesse à l'égard des religieuses, dont il est forcé de reprendre les déviations.

[3] Voyez la preuve que ce pieux duc avait ses chiens de chasse dans les couvens, dans Mabillon, *Acta S. Ordinis S. Benedicti.* Sect. V, p. 78.

maison semblable. Telle fut l'origine du célèbre monastère de Cluny, érigé par Bernon et Guillaume, une année après le concile de Trosly.

L'exemple fut brillant et fut bon. Il le fut sous tous les rapports. Une affluence singulière se porta dans cette maison. Elle devint l'asile de la vraie piété du tems. Elle devint un objet de prédilection pour ceux auxquels les affaires du monde ne permettaient pas d'y entrer, et qui pourtant désiraient prendre part au mérite de ces nouvelles œuvres de sanctification. Ils donnèrent leurs biens à Cluny. Le successeur immédiat de Bernon put déjà léguer au sien deux cent soixante-dix-huit titres de propriété [1].

A l'aspect des résultats qu'obtenaient les sévères habitans de Cluny, une émulation ardente s'empara des religieux. Tous voulurent participer à tant de gloire et de prospérité. Les grands rivalisèrent avec le duc Guillaume. Hugues Capet, qui venait de cesser d'être son égal, voulut le surpasser par ses réformes dans les maisons de Saint-Germain et de Saint-Denys, qu'il tenait de son père [2]. Le roi protégeant les améliorations, des missionnaires de Cluny furent appelés ou allèrent d'eux-mêmes de tous côtés, et le dixième siècle, que les littérateurs qualifient d'*âge obscur*, d'*âge de plomb*, fut, au moins sous ce rapport, une époque de réforme.

Les réformes, quelque besoin, quelque soif qu'en ait un âge, ne s'opèrent pourtant jamais sans résistance.

---

[1] Mabillon, *Annal.*, t. III, p. 458.

[2] *Ibid. IV*, p. 87.

Ceux des moines qui étaient entrés dans les couvens sans vocation et que l'oisiveté y avaient dégradés, inaccessibles à l'enthousiasme qui vint tout-à-coup saisir leurs contemporains, ne trouvèrent, dans les innovations de leurs chefs, que des actes de vexation et de despotisme. Là où ils furent les plus faibles, ils se bornèrent à des murmures ou des actes de désobéissance ; là où ils avaient le nombre pour eux, ils maltraitèrent cruellement leurs chefs. Ailleurs on ne put établir la réforme qu'après avoir congédié les récalcitrans [1].

Cependant la réforme était si urgente d'un côté, si avantageuse de l'autre, qu'elle pénétra partout avec les générations nouvelles. Partout les couvens furent enlevés aux laïques, à leurs femmes, à leurs enfans, à leurs chiens. Partout ils se peuplèrent, les uns d'hommes, les autres de femmes d'un zèle égal à celui des tems primitifs, et tel fut cet enthousiasme ressuscité, que ceux qui n'allèrent pas aux monastères recevoir le second baptême [2], y envoyèrent du moins leurs parens, leurs enfans ou quelques dons. Les grands, comme dans d'autres tems, donnèrent l'exemple. On dresserait une liste sans fin de rois, de princes, de ducs, de seigneurs et de dames de haut rang qui se retirèrent dans les couvens [3]. La ferveur fut à son comble. Autrefois les enfans élevés dans

---

[1] L'abbé Erluin de Lob, au diocèse de Liége, eut les yeux crevés et la langue coupée par ses moines. Calles, t. IV, p. 371.

[2] C'est ainsi qu'on appelait l'entrée dans un couvent. Voy. *Semler de regeneratione monastica. Cf. d'Achery Spicil. III*, p. 408.

[3] *Alteserra, asceticon* lib. VII, c. 5. — Mabillon, *Annal. Bened. II, et acta SS. ord. Bened.*

ces asiles y attendaient l'âge de raison pour s'engager; les femmes n'étaient admises à cet engagement qu'à l'âge de vingt-cinq ans [1]. Précautions timorées dont on ne voulut plus désormais ! En effet, dans la nouvelle ardeur qui animait tout le monde, on déclara irrévocable, le vœu exprimé par celui qui présentait un enfant, dût cet enfant n'y donner jamais un libre assentiment [2]. Ce ne fut pas tout. Les époux, les familles qui ne purent déchirer les liens qui les écartaient des monastères, se livrèrent, eux et leurs descendans, avec un saint orgueil, au service perpétuel de ces maisons [3].

Cependant des changemens de conséquences bien plus hautes et qui donnèrent aux moines bien plus de puissance, sortirent de cette réforme. Jusqu'alors chaque monastère était isolé et par conséquent faible vis-à-vis du pouvoir civil ou religieux. Tout-à-coup surgit l'idée d'une subordination des uns aux autres, d'une confédération de plusieurs d'entre eux. Ce ne fut pourtant pas par usurpation, ce fut par enthousiasme que se fit ce changement, et ce fut d'abord en faveur de Cluny. Afin de faire participer d'autres couvens, de la manière la plus complète, à la sainte vie de Cluny, au mérite de ses charités, de ses travaux pour l'instruction et l'éducation de la

---

[1] *Capitul. Aquisgran. anni* 816, c. 26. Cf. 20.

[2] *Concil Wormat. anni* 868, c. 22. *Cf. Capitul. Aquisgr.* 817, c. 36.

[3] Le premier exemple de ce vœu de servitude est de l'an 948. Mabillon, *Annal. III*, p. 490. Cf. le Glossaire de Du Fresne, aux mots *Donati* et *Oblati*. La cérémonie de l'engagement était symbolique. On se passait au cou la corde de la cloche du monastère, et l'on déposait sur l'autel quatre deniers d'argent avec un couteau.

jeunesse [1], on les soumit aux chefs de cette maison. Quelques monastères anciens s'y soumirent d'eux-mêmes, et l'on remarque, dans leur nombre, des couvens d'Espagne et d'Italie. D'un autre côté, Cluny ne pouvant admettre tous les aspirans qui se présentaient à ses portes, établit quelques dépendances. De cette sorte, le couvent devint un ordre, et l'abbé de Cluny fût bientôt une espèce de souverain dont la juridiction s'étendit dans divers pays. Il est vrai que les monastères de cette confédération tenaient à la métropole par des formes différentes; quelques-uns avaient le droit d'élire leurs supérieurs, d'autres les recevaient du chapitre ou de l'abbé de Cluny [2]. Cependant, chefs d'une congrégation aussi nombreuse, aussi répandue en Occident, aussi vénérée pour ses mœurs et ses lumières, les abbés et le chapitre de Cluny éclipsèrent bientôt les prélats et les chanoines des simples diocèses.

Les moines ne tardèrent pas à apprécier les avantages d'une fédération, qui était d'ailleurs dans leur esprit, dans leurs tendances, dans les convenances de certaines localités. Bientôt les monastères de la marche d'Espagne

---

[1] Voy. la règle de l'abbé Odon, greffée sur celle de S. Benoît, dans Dachery *Spicil. I*, p. 641, ed. nov. — Une chose des plus curieuses, dans l'histoire du langage des signes, est la symbolique que se fit Cluny pour se dispenser de rompre le silence canonique, sans renoncer à tout entretien. Mabillon, *Acta ord. S. Bened.*, t. III, p. 390.

[2] Ils ne prenaient que le titre de *proabbates* ou *coabbates*. Les abbés de Cluny se nommaient Archiabbates. — On trouve, dans une bulle de Grégoire V, de l'année 996, les noms de tous les couvens soumis à Cluny. Cf. Mabillon, *Annal. IV*, p. 58, et p. 522 à 647 *passim*.

reconnurent un seul chef, un abbé général, et des associations semblables eurent lieu en Italie et en Allemagne [1].

Ces associations éprouvèrent, on le conçoit, des difficultés de tous genres dans les maisons anciennes. Mais les nouvelles fondations n'eurent garde d'en manquer les avantages. C'est ainsi que se formèrent en Italie les ordres (ou les congrégations) des Camaldules et de Vallombrose. Le premier, fondé dans les Apennins, sur le territoire de Florence, par un rejeton des ducs de Ravenne, S. Romuald (dont la jeunesse avait été si orageuse, dont la vie fut long-tems si errante et parsemée d'événemens si bizarres [2]) se distingua d'abord par d'excessives rigueurs et n'en fut pas moins célèbre. Confirmé par Alexandre II, en 1072, il compta neuf maisons dès l'an 1082. Déjà, à cette époque, son prieur se nommait général, et ce général (Rodolphe) ayant adouci la règle primitive, donné des alimens plus sains et accordé du vin quelquefois, vit prospérer rapidement ses colonies. Peu à peu les ermites et les reclus se convertirent en cénobites, et, gouvernant sagement les trois comtés qu'ils

---

[1] Gerbert, *Monum. Veter. Liturg. Allem.*, P. II, p. 139, 140.

[2] Il fut en Italie, en France, en Hongrie. Pendant quelque tems il fut le compagnon d'ascétisme d'un misérable ermite, qui le frappait comme un vil esclave, et d'un ancién doge de Venise, qu'il traita lui-même sévèrement. En France, il n'échappa que par des actes de folie à des assassins qui voulaient s'assurer, par le meurtre, le corps d'un si saint homme. Revenu en Italie, il crut devoir enchaîner son propre père, qui prétendait quitter les pieuses rigueurs du couvent, etc. Damiani *Vita S. Romualdi.*

possédaient, ils y joignirent successivement d'autres donations non moins importantes [1].

Le second de ces ordres, celui de Vallombrose établi également dans l'Apennin, à quelques lieues de Florence, eut des destinées moins brillantes, mais analogues. Son fondateur, Gualbert, commença de même par les rigueurs. Ses membres, d'ermites, se firent également cénobites; ses couvens furent recherchés avec la même ferveur, et d'autres lui furent subordonnés aussi, pour prendre part à ses réformes. Ces réformes furent, sans doute, un bienfait, mais ce n'est guère par elles-mêmes, c'est par leurs résultats qu'elles ont acquis de l'importance. Elles valurent à l'ordre un tel ascendant, une telle importance, que ses membres ne tardèrent pas à s'ériger en censeurs, en juges de l'épiscopat; qu'ils osèrent se rendre dans Florence même, y déclarer, sur les places publiques, que l'archevêque était simoniaque. D'abord victimes de ses vengeances [2], ils le dénoncèrent bientôt à Rome, et offrirent, suivant l'esprit du siècle, d'établir leur accusation par l'épreuve du feu. L'un d'eux, le frère Pierre, la subit de la manière la plus complète devant une foule innombrable, qui faillit étouffer de joie le saint homme rendu sauf à ses vœux. Le métropolitain fut déposé sur leurs instances [3].

Dans les pays où l'épiscopat était très-fort, en Allemagne, par exemple, où sa fortune et son pouvoir étaient

---

[1] Mabillon, *Annal. ord. S. Benedicti*, t. IV, p. 262. sq.

[2] Il fit réduire en cendres un de leurs couvens.

[3] Baronius *ad annum* 1063. — Hélyot, t. V, p. 306, 317 et suiv.

immenses, l'émancipation des moines rencontra plus d'obstacles. On leur permit aisément toutes les réformes qui pouvaient leur convenir; on admira même les rigueurs qu'ils empruntèrent à leurs rivaux de France ou d'Italie; on n'oublia pas non plus de les doter, et de nombreux couvens furent établis dans cette période; mais il n'y eut point encore d'ordre puissant en Allemagne. Le monastère d'Hirsau, qui imita les réglemens de Cluny, en les appropriant à ses vues et à ses localités, eut la joie de voir une centaine d'autres couvens adopter ses *usages* [1]; mais ses abbés ne commandèrent à aucune de ces maisons. En général, le tems n'était pas encore venu, pour les abbés d'Allemagne, de siéger aux diètes de l'empire avec le rang de prélat et le titre de prince.

Cependant les femmes, depuis long-tems en possession d'inspirer les Germains pour les hautes entreprises, entrèrent dans la voie des grandeurs monacales dès le dixième siècle.

Au neuvième, le duc Ludolphe de Saxe avait fondé et doté richement, de biens et d'esclaves, le couvent de femmes de Gandersheim, dont trois de ses filles, Athmode, Gernberge et Christine avaient été les premières abbesses. Des princesses leur avaient succédé dans cet asile de la pieuse noblesse féminine, et bientôt les modestes religieuses s'étaient converties en chanoinesses enviées. Au dixième siècle, Otton II leur donna la juridiction de la ville qui s'était élevée sous leurs murs. Ses successeurs y joignirent le droit de battre monnaie,

---

[1] *Trithemii Annales Hirsaugienses*, t. I, p. 212, 220.

de percevoir péage et de tenir marché. Le pape Agapet II affranchit leur abbesse de la juridiction diocésaine, la recevant immédiatement sous la sienne, et telle fut la puissance de cette vassale spirituelle du pontife, que ses domaines s'étendirent depuis la Baltique jusqu'aux bords du Rhin, et que les chefs de l'empire crurent devoir lui conférer la dignité princière. L'historien Bodon ajoute même, sans trop exagérer, qu'elle aurait pu se rendre à Rome, sans quitter son territoire [1].

L'exemple d'une telle fortune ne pouvait être perdu pour les autres monastères, ni pour ceux d'hommes ni pour ceux de femmes.

Les sœurs de la maison de Quedlinbourg, illustrée par la pieuse Mathilde (fille de Henri-l'Oiseleur, qui en était devenue l'abbesse à l'âge de dix ans) suivirent ces traces glorieuses, et leurs abbesses joignirent bientôt au privilége de battre monnaie, celui de faire le commerce, comme les villes de Mayence, Magdebourg et Cologne. Le pape Jean XIII [2] les reçut sous sa protection immédiate, contre une redevance annuelle d'une seule livre d'argent. Le titre de princesse de l'empire et le gouvernement de sept autres monastères vinrent s'ajouter à tant de droits [3].

On rapporte, d'un autre côté, que les religieuses du couvent de Soissons, fondé par Ebroin le majordome,

---

[1] *Leibnitii script. Brunswic.* t. II, p. 340. — Harenberg, *Historia ecclesiæ Gandersh. cathedralis ac collegiatæ.*

[2] En 965.

[3] *Annalista Saxo ad annum* 1014. *Apud Eccard, corpus hist. medii ævi*, t. I.

avaient à leur disposition trois mille mesures de blés et deux mille mesures de vin; qu'à leur service étaient attachés soixante et dix femmes, et que pour elles travaillaient cent trente hommes[1]: c'était peu de chose auprès de la puissance et de la haute fortune des chanoinesses de Quedlinbourg et de Gandersheim.

Mais cette haute fortune à laquelle visaient les religieux, cette passion pour l'indépendance qui se manifestait partout dans les monastères; cet empressement du saint-siége à recevoir ceux qui demandaient leur adjonction à Rome, ne tardèrent pas à réveiller l'épiscopat.

L'épiscopat était alors riche et puissant dans le diocèse et dans l'Etat; mais de tous côtés s'ébranlait son action ecclésiastique. C'était à qui s'y soustrairait le plus vite entres les prêtres, les archiprêtres, les archidiacres, les chanoines, les abbés, les abbesses. En voyant ces tendances, suivies d'émancipations aussi rapides, les évêques demandèrent hautement la reconnaissance de leurs anciens priviléges, et profitèrent, pour les faire valoir, des faits mêmes qui attestaient qu'ils les avaient négligés. La dégénération des monastères, dont on se plaignait, ne provenait, suivant eux, que de l'insubordination des religieux et de l'envahissement des bénéfices par les laïques. Maîtres des arrêts synodaux, ils résolurent de soumettre désormais les abbés à des sermens d'obédience si précis, qu'ils ne pourraient plus leur échapper[2]. Cependant, c'était trop tard. S'ils réussirent quel-

---

[1] Mabillon, *Annal. Ord. S. Benedicti* t. III, p. 71.

[2] Mabillon, *Annal.* t. IV, p. 48.

que tems ou dans quelques localités, ce ne fut qu'à peine, que pour un instant. Dès la fin du dixième siècle, l'abbé de Fleury refusa le serment à son évêque [1]. Ailleurs et à la même époque, les moines dispersèrent avec violence les assemblées épiscopales qui allaient rétablir les anciennes redevances décimales des couvens envers les évêques [2]. Le monastère de Cluny s'était fait donner, par la papauté, un privilége d'exemption, qu'ambitionnèrent, que sollicitèrent bientôt mille autres, et tous ceux qui l'obtinrent, opposèrent aux évêques, jaloux de cette faveur, une résistance égale à celle dont Cluny donna l'exemple [3].

Tout ce que les évêques purent obtenir des couvens émancipés par les papes, ce fut la simple promesse de l'obédience *canonique*. L'obédience *clientaire* qu'ils réclamaient également n'était due, suivant les moines, qu'au chef de l'Eglise [4].

Tel était l'avantage de cette nouvelle position des monastères que rien ne répondit à leur empressement d'en profiter, si ce n'est celui des papes, de les y admettre. Ceux qui ne purent obtenir la faveur de l'exemption diocésaine, arrachèrent au moins quelques priviléges, soit aux évêques, soit aux rois et aux grands, ayant toujours soin de les faire confirmer par la papauté. Ceux qui pouvaient trouver, soit dans leurs annales, soit dans leur origine, quelque motif d'affranchissement, se pres-

[1] Aimoin, *in Vita S. Abbonis*, c. 19.
[2] *Ibib.*, t. IV, p. 93.
[3] Voy. synode de Châlons de l'an 1063.
[4] Mabillon, *ibid.*, p. 48.

sèrent de plaider leur cause à Rome, et le firent constamment avec succès [1]. Ils payèrent volontiers au saint-siége une redevance annuelle, qui se compensait largement par l'état d'éloignement de leur nouveau chef [2].

Cet éloignement tournait quelquefois à leur désavantage. Les évêques et les rois ne respectèrent pas toujours les décisions des papes. Vainement ces derniers avaient accordé à plusieurs abbés d'Allemagne le privilége de porter des insignes pontificaux; les évêques, soutenus par les empereurs, leur firent souvent quitter ces ornemens [3]. Mais ces résistances éphémères ne tardèrent pas à disparaître. L'exemption porta ses fruits, et bientôt les papes furent les maîtres absolus de la puissante milice religieuse des deux sexes, que renfermaient les nombreux monastères dont l'Occident était parsemé, et qui, du sein de sa retraite, tenant à la fois aux premières et aux dernières classes de la société, la gouvernait nécessairement dans l'intérêt de ses propres idées, d'accord avec les intérêts du sacerdoce suprême.

La grandeur que les papes déployèrent à la fin de cette période, celle qu'à la voix d'un moine revenu d'Orient, nous les verrons déployer d'une manière plus frappante encore au commencement de la période suivante, s'appuya autant sur les nouveaux rapports qu'ils venaient d'établir avec les moines et les religieuses, que

---

[1] Labbe, *Concil.*, t. VIII, p. 458—60.

[2] Cluny ne payait que *dix sols* tous les cinq ans. D'autres couvens devaient *cinq sols* annuellement. Mabillon, IV, p. 10.

[3] L'abbé de Reichenau fut forcé, après une lutte animée, de quitter ses sandales. Hermann. *Contract. chron. ad ann.* 1032.

sur ceux qu'ils entretenaient depuis long-tems avec les prêtres, les évêques, les métropolitains et les rois [1].

De la sorte tout concourait à faire triompher la souveraineté spirituelle; et dès lors il faut bien croire qu'elle fut un besoin du tems, qu'elle répondit à une pensée dominante.

[1] Nous n'avons parlé, dans ce chapitre, que des moines d'Occident. Les destinées de ceux d'Orient n'offrent rien à l'histoire de la constitution de l'Eglise. Ils furent des ascètes remarquables, ils jouèrent leur ancien rôle dans les discussions religieuses, mais ils ne furent ni riches ni puissans. On semblait les croire inutiles. L'empereur Nicéphore Phocas défendit, au dixième siècle, de fonder de nouveaux couvens. Tout ce qu'il accorda, ce fut d'établir des cellules isolées dans des régions solitaires, mais sans dotation. En même tems il arrêta que la cour, loin de restituer des biens aux monastères qui en avaient perdu, pourvoirait à leur entretien. Cedrenus, *Hist. compend.* p. 658. — Zonaras, *Annal. II*, p. 202. — *Corpus juris civilis*, t. II, Lips. 1740, n-4°. — Des personnes qui avaient érigé des couvens les revendaient ensuite. *Synod. Constantinop. anni* 869. Le moine Théodore Studite fit, par suite du pouvoir que lui donnait la vénération générale, une exception dans la règle. Il fut une sorte de pape oriental. Il excommunia l'empereur Constantin, fils de Léon IV, pour s'être séparé de sa femme; dédaigna de l'accueillir lorsque, se soumettant à la sentence, l'empereur vint pour l'implorer dans son couvent; brava toutes les vengeances de son maître; vit tout le peuple se prononcer en sa faveur; la mère de Constantin, qui avait ravi la vie à son fils, le combler de grâces, et les moines ses frères le reconnaître à la fois pour le type et le législateur suprême de leurs dévotions. En effet, dans un poëme ascétique, il leur traça, à tous, leurs devoirs les plus minutieux, en commençant par l'abbé, et finissant par les *cuisiniers* et les *tailleurs*. Dans les discussions sur les images, nous le verrons combattre à outrance plusieurs de ses souverains. Quand Nicéphore osa nommer un patriarche contre l'avis de Théodore, ce moine n'hésita pas un instant à rompre la communion avec son chef spirituel. *Vita S. Theodori Studitæ, apud Sirmond. opp. V*, ed. Venet. — Mais la vie de Théodore, comme nous venons de le dire, fut une exception.

Les doctrines de ces siècles, leurs études et leurs monumens littéraires nous révèlent le même fait.

CHAPITRE VII.

Des études, des travaux littéraires et des doctrines de cette période.

Nous avons vu jusqu'à présent les idées qui présidèrent à la propagation de la société chrétienne, et les faits dans lesquels elles éclatent; nous avons vu aussi les idées qui présidèrent à sa nouvelle organisation et les faits qui les constatent. Nous allons voir maintenant celles qui se reconnaissent dans les doctrines, les études, les travaux littéraires. Après cela nous comprendrons sans peine ce qu'ont dû être, à ces époques, le culte, la discipline et les mœurs; nous saisirons de la sorte l'image complète qu'offre l'Eglise de ces tems.

L'histoire, toujours sûre de son ascendant et même de son charme, dès qu'elle est vraie, doit dédaigner les calculs, la coquetterie du roman. Elle peut annoncer franchement ce qu'elle donne, sans avoir à s'inquiéter de la manière dont elle sera reçue. En exposant les travaux de cette période, elle doit déclarer hautement qu'ils ne sont pas brillans, que ce ne sont pas des monumens, des chefs-d'œuvre; qu'il ne faut demander à ces siècles, ni des traités de haute spéculation, ni des compositions

d'une puissante éloquence; que tout y est simplement calculé pour les besoins pratiques, la conversion, la foi, les mœurs, la pénitence, la sanctification, la vie pieuse, la mort sainte. Cependant, pour être tout religieux, tout intérieur, le mouvement des esprits n'en est pas moins grand, pas moins admirable; la littérature n'en est pas moins riche; elle est immense, au contraire; elle est, de plus, fort originale et fort caractéristique, en dépit de la rareté des moyens de culture, ou plutôt à cause de cette rareté même.

Nous jetterons d'abord un regard sur ces moyens, les bibliothèques, les écoles, la protection que leur accordèrent les grands, la situation où elles reçurent les peuples.

Le premier aspect est sombre. Au commencement de cette période les barbares, qui, en Occident, s'établissaient encore à la fin de la précédente, sont a peu près fixés partout. En Orient, d'autres barbares, destructeurs fanatiques des arts, malgré leur caractère poétique et un religieux enthousiasme pour leur cause, envahissent toutes les régions civilisées et y demeurent en maîtres. De cette sorte, et en très-peu de tems, se détruisent les monumens de la civilisation grecque et romaine, s'oublient les anciens travaux, se ferment les écoles, se ruinent les bibliothèques.

Dès le commencement de la période, l'antique foyer de la dernière littérature grecque et de la première littérature chrétienne, la bibliothèque d'Alexandrie, est livrée au feu par les Musulmans[1]. Ce fait a été révoqué en

---

[1] Abulfaragii *Hist. compendiosa dynastiar.*, p. 180, ed. Oxon. —

doute[1]; on a pensé qu'après les anciens malheurs qu'avait éprouvés la ville d'Alexandre[2], il ne restait plus de livres à brûler, que du moins Amrou n'en a pu guère livrer aux flammes. D'un autre côté, un philosophe moderne a cru devoir féliciter le genre humain de la destruction de ces anciens travaux, dont la masse, dit-il, eût écrasé notre génie[3]. C'est d'un côté pousser trop loin le scepticisme de l'histoire, et certes, il ne faut pas douter, ni qu'il n'y eût des livres à brûler en Egypte, ni que les Musulmans n'en aient brûlé. C'est d'un autre côté pousser trop loin le dogmatisme de la philosophie, et, certes, il y aurait eu peu de péril pour les modernes dans la conservation d'un plus grand nombre d'écrits antiques. En somme, ce fait, quel qu'il soit, pourrait paraître peu important pour notre sujet, les chrétiens n'ayant guère continué à lire les traités de rhétorique, de grammaire, de versification, de dialectique, de critique et de philosophie éclos en Egypte, depuis Théophile jusqu'à Amrou[4]. Il est pourtant hors de doute, que parmi ces mêmes chrétiens, il s'en trouvait encore grand nombre qui cultivaient les lettres anciennes, surtout en Orient.

Pococke, *Suppl. hist. dynast.*, p. 114. — Abdallatifi *compend. memorab. Ægypti*, ed. White (avec une préface de Paulus), p. 64. Cf. La traduction d'Abdallatif, par M. de S. Sacy, publiée en 1810.

[1] Reinhard, *Uber die jüngsten Schicksale der Alexandrinischen Bibliothek.*

[2] Voy. Notre *Histoire de l'Ecole d'Alexandrie*, t. I, p. 194.

[3] Tiedemann, *Geist der speculativen Philosophie*, t. IV.

[4] Voy. ci-dessus, t. I, p. 217, 451.

En effet, sur tous les points où jadis s'étaient portés, avec la langue grecque, les écrits qui l'illustraient, il en restait encore. Il s'en conserva beaucoup, en dépit de toutes sortes de catastrophes. Les écrivains byzantins rapportent que Léon l'Isaurien, qui traitait les images chrétiennes comme Amrou les livres grecs, animé par la vengeance, fit brûler à Constantinople, en 730, un palais renfermant, avec trente mille volumes, treize savans entretenus aux frais de l'état, chargés de l'enseignement supérieur des hommes les plus distingués et, avant cette catastrophe, souvent consultés par l'empereur. Que ce fait, mentionné pour la première fois par des écrivains du onzième siècle, soit exact dans tous ses détails ou qu'il soit altéré par suite de toutes ces traditions haineuses qu'on répandit sur Léon l'Iconoclaste, il atteste pour le moins qu'au huitième siècle l'Orient cultivait encore les lettres profanes.

Ce qui explique peut-être l'accusation dont nous venons de parler, tout en confirmant l'induction que nous en avons tirée, c'est qu'en 746, un incendie, qui éclata à Constantinople, y consuma la bibliothèque publique avec cent vingt mille volumes [1].

Cependant, malgré toutes ces catastrophes, il se conserva des collections immenses. Deux siècles plus tard, un particulier, le savant patriarche Photius, possédait une

---

[1] Zonaras, *Annales*, lib. XIV, p. 52, ed. Reg.—Spanheim, *Restituta historia imaginum. Opp.*, t. II, p. 736. — Un magnifique exemplaire d'Homère, écrit en lettres d'or, sur une peau de 120 pieds de long, fut aussi la proie des flammes.

bibliothèque nombreuse; les grandes cités de l'Orient rivalisaient encore par ces trésors avec la capitale de l'empire.

L'Occident était moins riche. Mais il reçut beaucoup de livres de l'Orient. Comme jadis les Grecs, privés de leur indépendance par les envahissemens de Rome, s'étaient réfugiés en Italie, leurs descendans, voyant leurs provinces ravagées par les Arabes, cherchèrent un asile, de la liberté et des honneurs à Rome. Des Grecs et des Syriens furent évêques de cette cité. D'autres se portèrent plus loin. Théodore de Tarse fut archevêque de Cantorbéry à la fin du septième siècle, et, secondé par un habile compagnon d'études, il répandit en Angleterre les monumens et le goût des lettres. Les diocèses de Toul, de Rouen et de Marseille, on nous le dit, reçurent également des Grecs fugitifs. D'autres villes eurent, sans doute, quoiqu'on ne nous l'apprenne pas, le même avantage.

De la sorte se conservèrent et se répandirent, plus qu'on ne pense d'ordinaire, les écrits de l'antiquité, et ceux de la Grèce se joignirent en Occident aux travaux de Rome. Malheureusement, à côté de quelque goût, de quelque zèle, on aperçoit ailleurs beaucoup d'indifférence et même d'antipathie pour les idées et les sentimens du paganisme. La lutte qui l'avait combattu n'était pas encore oubliée; les haines qui l'avaient accompagné s'étaient transmises et se transmettaient encore de génération en génération. D'ailleurs les lettres chrétiennes absorbaient tous les littérateurs, c'est-à-dire, tout le clergé, tous les moines. Ces littérateurs, par position,

presque toujours furent exclusifs, et c'est ce qu'on conçoit quand on considère les besoins religieux et moraux des peuples qu'ils dirigeaient. Que d'instructions, que d'exposés de foi et d'espérance, de disciplines et de morale; que d'histoires et de légendes, que de vies de saints et de martyrs ne fallut-il pas nécessairement, pour convertir tous ces barbares, auxquels les prêtres et les moines de la société chrétienne venaient enlever leurs anciennes idoles et ces mœurs qu'ils chérissaient encore par dessus leurs dieux.

Les partis, on le sait trop bien, sont tous disposés comme celui auquel Cicéron crie ces mots: *Vous ne lisez que vos écrits, vous les aimez exclusivement, sans connaissance de cause, vous condamnez les autres*[1]. Cependant les prêtres et les souverains pontifes, eux-mêmes, répandirent d'autres écrits que ceux de la religion. Nous avons encore le catalogue d'un envoi de livres que Paul I[er] fit à Pepin-le-Bref l'an 757. Il se compose d'un *antiphonale* et d'un *responsale*, d'une *dialectique d'Aristote*, des écrits de *Denys l'Aréopagite*, de traités de *géométrie, d'orthographe et de grammaire*[2].

Les moines d'Occident, dont les exercices manuels consistaient en partie à copier des livres, ne se bornèrent pas toujours à des traités de théologie ou d'ascétique. Horace, Homère, Platon, Aristote, Cicéron, Virgile et Tacite occupèrent souvent leurs plumes[3], et ces copistes

---

[1] *De Natura Deorum* II, 29.

[2] *Cennii Monumenta dominat. pontific.* t. I, p. 148.

[3] Mabillon, *Tractat. de studiis monast.* c. 6, p. 43. ed. Venet.

ou ces *antiquaires* furent encore plus nombreux que ne l'avaient été les *calligraphes* ou les *écrivains* des derniers tems de la docte Alexandrie[1]. Le sénateur Cassiodore, en faisant exécuter des travaux de ce genre par ses confrères les moines du Mont-Cassin, avait bien mérité de la postérité, donné un bon exemple et une riche bibliothèque à ses moines[2]. Cet exemple fut suivi. Les moines d'Italie portèrent de tous côtés l'habitude de copier des livres et l'art de gratter d'anciennes écritures pour se procurer du papier. Les pages éloquentes des auteurs classiques furent souvent remplacées, au moyen de ce procédé, par des compositions ascétiques un peu arides, et l'Evangile lui-même céda quelquefois à cette espèce de vandalisme pacifique[3]. Cependant, non-seulement on peut fournir les preuves, que, dans cette période, il se fonda un grand nombre de nouvelles bibliothèques, mais encore on peut y joindre la conjecture qu'il n'en fut aucune, qui ne renfermât quelque débris de belle littérature, quelque ferment de mouvement intellectuel.

Un ferment de ce genre se communiqua par Charlemagne à tout l'Occident chrétien, dont il était le maître. Ce fut dans l'Italie, qui le possédait et où il dormait, que le nouvel empereur d'Occident chercha ce feu sacré.

---

[1] *Gregorii M. Dialog. II*, c. 4.

[2] *Cassiod. de instit. divin. litt.*, c. 8, 15, 28, 31. Il inventa, pour les moines qui étudiaient, des lampes brûlant toute une nuit. Le diable, disait-il, reçoit autant de coups que les moines tracent de lettres.

[3] La Bibliothèque du roi à Paris possède un code (palimpseste) où les traités d'Ephrem remplacent le Nouveau-Testament.

Il y prit des livres et des hommes. Le diacre Pierre de Pise et le diacre Paul Warnefried du Mont-Cassin furent les premiers savans qu'il en emmena. Bientôt il y renrencontra Alcuin, moine anglais, représentant de la science de son siècle. Pierre apprit à Charlemagne la grammaire, le grec et le latin; Alcuin, la rhétorique, la logique, l'astronomie ou plutôt l'astrologie; le diacre Paul, conjointement avec Alcuin, son conseiller en toutes choses, le dirigea dans ses rapports avec le clergé et la papauté. Brûlant pour les connaissances de tous genres, Charles, tout en recherchant celles de la Grèce et de Rome ancienne, conserva religieusement, perfectionna avec des soins extrêmes, sa langue maternelle, la germaine, et en fit recueillir les anciens monumens poétiques [1].

On a répandu dans tous les livres le prétendu fait si mal saisi, qu'il s'exerça, sans succès, pour apprendre à écrire, et l'imagination de tout le monde s'est figuré Charlemagne cachant et reprenant sans cesse ses tablettes comme un écolier que tourmente sa tâche. C'est de la calligraphie qu'il fallait entendre ce que nous dit Eginhard des efforts de son maître [2]. Il est hors de doute, que l'auteur de tant de capitulaires, d'une quantité si étonnante de diplômes, de documens, de lettres, d'actes de tous genres, d'une activité législative si prodigieuse, et de quelques poésies latines fort dignes d'attention, a su écrire [3].

---

[1] Eginhart, *de vita Caroli M.* c. 25, p. 116, 118, 130. ed. Schmink.

[2] *Tentabat et scribere.* Eginh., l. l. p. 118.

[3] Le comte de Bunau, auteur de savantes compositions historiques,

Il n'est pas exact non plus de dire que Charlemagne n'a songé, dans ses efforts pour la cause des lettres, qu'aux moines et au clergé. Il est vrai qu'avec son amour pour l'Eglise, pour son culte, pour ses institutions, pour ses chefs, il songea particulièrement à elle; que, dans une circulaire spéciale, il recommanda aux évêques et aux abbés de faire faire au clergé et aux moines des études plus fortes[1]; qu'il eut soin de leur procurer des livres; que, par les soins d'Alcuin, il fit purger pour eux, des fautes des copistes, une bible latine[2]; qu'il prit lui-même la peine de rectifier ces erreurs aux marges de quelques codes[3]; qu'après avoir donné des bibliothèques théologiques aux Eglises, il enrichit la sienne propre d'écrits du même genre[4]. Cependant Charles n'oublia pas les laïques. La célèbre académie aulique ou palatine, dont il fut le fondateur, embrassait des guerriers et des gens de cour aussi bien que des moines et des prêtres, et si le plus illustre de ces académiciens prit le nom de

---

a réuni les élémens de cette activité de Charlemagne. (*Teutsche Reichsgeschichte*, t. II, p. 872 et suiv.) et M. Guizot les a résumés en tableau d'une manière fort ingénieuse. (*Cours d'histoire moderne*, 20e livraison, p. 293.)

[1] *Baluzii capitul.*, t. I, p. 201.

[2] *Alcuini comment. in Johann. opp.*, t. I, p. 591, ed. Froben.

[3] *Lambecii comment. de Biblioth. Vindobon.*, lib. VIII, p. 645.

[4] Il y déposa un psautier latin sur parchemin, en lettres d'or, dont plus tard il fit présent au pape Adrien Ier. Le pape, à son tour, lui adressa le *liber sacramentorum et benedictionale* de Grégoire-le-Grand. Une collection précieuse, faite par Charlemagne, déposée dans cette bibliothèque, et désignée sous le nom de *Codex carolinus*, contenait les lottres écrites par les papes à Charles-Martel, Pepin-le-Bref et à lui. *Lambecius*, *l. l.* p. 261, 298.

David, le plus savant d'entre eux, Alcuin, porta celui de Flaccus, tandis que d'autres avaient ceux d'Homère et de Damœtas [1]. Et cette académie circula dans tout l'empire. C'était la cour du prince, qu'on trouve avec lui dans toutes ses résidences, à Aix-la-Chapelle, à Thionville, à Worms, à Würtzbourg, à Ratisbonne, à Francfort, à Paris [2]. C'était si bien une académie de cour, que les fils, les sœurs, les filles de l'empereur et d'autres dames se trouvaient au nombre des académiciens [3].

On a dit, en s'éloignant des faits, que, par cette création, Charlemagne a fondé la plus célèbre des universités du moyen âge, celle de Paris, la mère de toutes les autres [4]. D'un autre côté, on a protesté contre cette assertion, et l'on n'a voulu reconnaître aucune liaison entre cette académie et cette université. Il est hors de doute que la première a amené la seconde; que, depuis le neuvième siècle, il y eut à Paris une école publique, différente de celles des couvens et de la cathédrale, et qu'au douzième siècle il en sortit l'université [5].

Il est donc faux de dire que les soins de Charlemagne se sont bornés aux gens d'église. Mais il est très-vrai que ce furent eux qui en profitèrent, et que la plupart

---

[1] *Alcuini Epist.* 68, 69, 91, 93.

[2] *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 10.

[3] *Alcuini Epist.* 77. — Cf. Launoi, *de scholis celebrioribus seu a Carolo M. seu post eundem Carolum per occidentem instauratis*, c. 4, p. 10. *Opp.* t. IV, P. I.

[4] Bulæus, *Hist. universit. Paris.*, t. I, p. 91. — Crévier, *Histoire de l'université de Paris*, t. I, p. 26.

[5] *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 10, 250.

des savans, qui illustrèrent son règne, furent de l'Eglise. Leidrade, Théodulf, Agobard, Thégan et Prudence étaient *évêques;* Alcuin, Smaragde, S. Benoît, Raban Maur, Walafried Strabon, Servat-Loup, Radbert, Anségise et Wala, *abbés;* Ratramne et Gottschalk, *moines;* Florus et Amalaire (chef de l'école du palais), *prêtres.* D'un autre côté, on trouve des ducs de la France maritime, Nithard et Angilbert (Homère), un intendant des bâtimens, Ansegise[1]; le secrétaire de l'empereur, Eginhard, et un philosophe, Jean Scot dit Erigène[2].

Hors l'académie de la cour, il n'y eut que des écoles de cathédrale ou de monastère. On apprenait, dans les premières, tout le savoir du tems. Les secondes se distinguaient en deux classes, les unes étaient pour les moines, les autres pour le peuple ou plutôt pour l'enfance. En effet, Charlemagne ne se borna pas à l'invitation générale faite aux évêques et aux abbés, dans l'intérêt des études[3], il leur enjoignit bientôt, tout spécialement, d'établir dans tous les diocèses, dans tous les couvens, des écoles pour les garçons, nés serfs ou libres, afin de leur apprendre à lire, leur inculquer les psaumes, les chants et les airs d'église, le calcul et la grammaire, en *y employant des livres catholiques,* copiés sans fautes, tels que l'évangile, le psautier et le missel[4].

---

[1] Ces fonctionnaires eurent également des abbayes, et l'un d'eux, Nithard, fut moine.

[2] Eginhard fut abbé de Seligenstadt. Le philosophe Scot avait étudié la théologie de son tems, comme inséparable de la philosophie.

[3] Voy. ci-dessus, p. 251.

[4] Baluze, t. I, p. 237, 714. L'auteur d'un panégyrique de Charle-

Ces dernières écoles, celles du peuple, ne pouvaient guère acquérir de célébrité. Ces sortes d'écoles sont utiles, mais sans gloire. Celles des cathédrales et des couvens, au contraire, jetèrent quelque éclat. Les descendans de Charlemagne passent ordinairement pour les avoir négligées, et l'on a souvent dit que la plupart des institutions de ce grand homme sont tombées avec lui.

C'est une erreur. Louis-le-Débonnaire savait le grec et le latin; il lisait les auteurs classiques, tout en leur préférant la bible. Ce prince fonda même de nouvelles écoles, recommanda de nouveau aux évêques le renforcement des études, et, pour s'assurer de l'exécution de sa volonté, fit arrêter, par un concile, qu'ils présenteraient leurs élèves aux synodes provinciaux [1]. Les évêques, animés par l'exemple de deux empereurs, que quelques-uns d'entre eux tenaient à gloire d'avoir guidé dans ces voies, secondèrent leurs efforts. L'an 845, ils arrêtèrent, au synode de Meaux, que chacun d'eux aurait auprès de lui, un homme habile, capable d'instruire les curés du diocèse dans la vraie foi et dans l'art de l'enseigner, d'après les principes les plus purs des pères [2]. Dix ans

---

magne composé par ordre de Charles-le-Gros, rapporte que deux prêtres d'Angleterre étant venus offrir publiquement la science, Charlemagne fit établir par eux, en France et en Italie, pour des enfans de toutes les conditions, des écoles où il se rendit souvent lui-même, pour encourager les élèves, promettant à ceux des rangs inférieurs qui se distinguaient, de les élever un jour au-dessus de tous les autres. *Canisii Lection. Antiq*, t. II, P. IV, p. 53, ed. Basnage.

[1] Synode de Paris, de l'an 829. Hardouin, t. IV. — Duchesne, *Script. hist. Franc.*, t. II, p. 279.

[2] Hardouin, *ibid.*

plus tard, ils s'occupèrent du même objet au synode de Valence.

Il paraît pourtant que ces sages décrets restèrent souvent sans suite. L'an 859, les évêques réunis à Savonnières se concertèrent pour prier tous leurs confrères et tous les princes de fonder des écoles publiques pour les sciences religieuses et profanes, « puisqu'on ne trouvait plus guère personne qui sût interpréter la bible. » Plusieurs évêques mirent la main à l'œuvre. Foulques de Rheims ouvrit une école pour ses chanoines et une autre pour ses curés. D'autres imitèrent cet exemple et cherchèrent leur gloire dans la célébrité de ces écoles de cathédrale ou de chanoines. Le doyen du chapitre fut ordinairement le professeur principal de ces établissemens [1], et nous apprenons que le grec, le latin, la rhétorique et la poésie chrétienne furent encore cultivés dans quelques villes [2].

Charles-le-Chauve protégea également les lettres. On rapporte qu'il appela à sa cour des Hellénistes et des philosophes d'Irlande, et qu'il fit, de toute cette cour, une sorte d'école [3].

L'exemple que donnèrent ces rois de France, élevés au-dessus des autres souverains en leur qualité d'empereurs d'Occident, fut généralement imité. Peu de tems après Charles-le-Chauve, Alfred fut pour l'Angleterre ce que Charlemagne avait été pour ses états. Les Anglo-Saxons avaient jadis été puiser quelques connaissances

---

[1] *Magister, caput scholæ, capischolus, scholaris.*

[2] Launoi, *de scholis celebriorib. cap.* 30, p. 39.

[3] *Ibid.*, c. 12, p. 18.

aux écoles d'Irlande. Dès le milieu du septième siècle la jeunesse de toutes les conditions s'était rendue dans les couvens de cette île, où elle recevait gratuitement le logement, la nourriture, l'enseignement et des livres [1]. Le missionnaire Willibrord était l'un de ces jeunes gens [2]. Plus tard les travaux de Théodore de Cantorbéry, de Bède et d'Alcuin avaient transporté les études dans l'Angleterre elle-même, et y avaient fondé quelques écoles célèbres. Mais cette gloire, peu à peu, s'était obscurcie. Alfred, en montant sur le trône, ne trouva, au sud de la Tamise, personne qui fût en état d'expliquer un passage de la Vulgate. Il appela des savans de France, d'Irlande, d'Allemagne; établit des écoles, dont quelques-unes, celles d'Oxford et de Cambridge, par exemple, ne tardèrent pas à se distinguer; composa, en anglo-saxon, des poèmes, des paraboles et des contes, pour recommander à ses peuples les principes de la morale, et traduisit, dans le même idiôme, les fables d'Esope, les traités de Boëce, l'histoire ecclésiastique de Bède, le livre pastoral de S. Grégoire et d'autres ouvrages anciens. Alfred, disons-le, ne parvint pas à électriser son clergé, ses moines, ses Anglais; mais il disputa glorieusement son royaume à la barbarie, après l'avoir arraché aux Danois [3].

L'Italie eut également, dans ses couvens et auprès de ses cathédrales, des écoles et des bibliothèques. Elle en

---

[1] *Histor. eccles. gentis Angl.*, lib. III. c. 27.

[2] Voy. ci-dessus, p. 27.

[3] *Guil. Malmesbur. de gestis Regum Anglor.*, lib. II, c. 4. — *Mathæi Westmonast. flores histor.*, p. 176, ed. Francof.

eut besoin. Louis, fils de l'empereur Lothaire, dès la première année de son règne, par une ordonnance où il exposa le mauvais état de l'instruction publique, établit des professeurs (*artem docentes*) à Pavie, Ivrée, Turin, Crémone, Florence, Vérone, Vicence et dans d'autres villes [1]. Le pape Eugène, rivalisant avec Lothaire, ordonna que chaque diocèse de son gouvernement eût une école. Mais il paraît qu'il fut mal obéi; car Léon IV, dans un synode tenu à Rome, l'an 853, se plaignit hautement de ce qu'un grand nombre de villes n'en eussent pas encore.

L'Allemagne eut des moines instruits, des écoles et des bibliothèques, depuis Boniface. A partir du dixième siècle, les princes secondèrent le mouvement intellectuel que donnèrent tous ces établissemens. Otton I[er], qui n'apprit à lire qu'après la mort de sa première femme, étudia le latin, s'entoura même d'ouvrages grecs et s'en entretint fréquemment avec les prélats qui l'accompagnaient sans cesse [2]. Otton III, élevé par sa mère Théophanie, princesse grecque, et par Gerbert, le savant archevêque de Rheims [3], professa pour les lettres l'amour le plus ardent. Bientôt les écoles épiscopales ou monastiques de l'Allemagne rivalisèrent de célébrité avec celles de la France, de l'Angleterre, de l'Irlande.

---

[1] *Capitularia Lotharii I in Muratorii script. rerum Italic.*, t. I, P. II, p. 151.

[2] *Wittickindi Annales*, lib. II, p. 650, ed. Meibomio. — *Vita Brunonis Colon. Archiep. in Leibnitii script. rerum Brunswic.*, t. I.

[3] Porté par son élève à la papauté, sous le nom de Silvestre II.

Celles de ces écoles qui, dans les divers pays, se distinguèrent successivement durant cette période, furent celles de Poitiers, de Paris, de Bourges, de Clermont, de Vienne, d'Arles, de Lérins, de Luxeuil, de Châlons-sur-Saône, de Soissons, de Rheims, de Saint-Denys, de Fontenelle ou Saint-Vandrille et de Bec en Normandie, de Saint-Gall en Suisse, de Wissembourg en Alsace, de Foulde en Westphalie, de Corbie sur le Weser, d'Hirsau en Souabe.

La société chrétienne ne manquait donc ni d'écoles, ni de bibliothèques, ni de gens qui cultivassent les lettres. Le mouvement était grand, était général; les écrits furent nombreux; mais, il faut l'avouer, cette fécondité et ce mouvement furent presque stériles. Point d'idées grandes, fortes, puisées dans les profondeurs de la science, qui eussent pénétré, qui eussent animé de leur vie, qui eussent immortalisé les travaux de cette époque; point de richesses véritables, qui eussent alimenté suffisamment l'avidité de l'intelligence humaine; point de lumières générales, qui eussent répandu leurs bienfaisans rayons, depuis les sommités jusqu'aux derniers rangs des peuples. C'est que les vrais flambeaux de tout savoir humain ne jetaient qu'une pâle lueur; l'histoire, qui montre aux générations de chaque tems le passé avec ses leçons, ses expériences, ses erremens, sa sagesse, et la philosophie, qui révèle l'homme à lui-même, lui fait connaître la nature et la portée de toutes ses facultés et l'art de sonder avec elles tous les problêmes des existences qui l'intéressent, ces deux lumières du savoir umain n'éclairaient que faiblement les travaux du tems.

Il se trouva, sans doute, des hommes qui méditèrent le passé et notèrent le présent; il se trouva des annalistes, des chroniqueurs, des biographes; mais il ne se trouva point d'historiens éminens. Il y eut aussi des logiciens, des métaphysiciens, des dialecticiens, et l'on compila une vaste doctrine de philosophie, le scolasticisme, mais il n'y eut point de philosophie originale, ni de philosophes transcendans.

Un coup-d'œil sur les historiens et les philosophes de cette période va nous en convaincre; il éclaircira d'autant mieux notre sujet, que l'histoire et la philosophie appartiennent dans ces tems à l'Eglise.

Au commencement même de cette période, l'historien Théophilacte Simocatta, auteur d'une vie de l'empereur Maurice, ouvrit ce livre par un dialogue entre l'*histoire et la philosophie*, où ces deux sciences se félicitent d'être rappelées à une nouvelle existence. Cette circonstance est remarquable. Elle prouve que l'on se sentait en état de décadence, et que l'on s'efforçait d'y échapper. Des efforts eurent lieu, en effet; mais tout ce qu'ils produisirent porta l'empreinte de cette dégénération que l'on voulait fuire. La série des historiens de Byzance, commencée au cinquième siècle [1], ne s'éteignit, à la vérité, qu'avec la conquête musulmane; mais, quel que soit le nombre de ces auteurs et l'éclat de leurs noms, de leurs dignités, de leur naissance, aucun ne rappelle même de loin ni Polybe, ni Eusèbe. Ce qu'ils aiment le mieux traiter c'est la vie d'un seul homme, c'est quelque spé-

[1] Voyez ci-dessus, t. I, p. 488.

cialité, c'est un règne, point d'ensemble de dimension un peu forte. D'autres fois, ne sachant pas concevoir un tableau, ils embrassent le monde entier et compilent de sèches chroniques, depuis la création jusqu'à leurs jours. Les *Fasti siculi*, connus aussi sous les noms de *chronique d'Alexandrie* et de *chronique pascale*, commencent ainsi à la création et s'étendent jusqu'à la vingtième année d'Héraclius. Georges Syncelle, abbé de Constantinople, n'alla, de l'origine du monde, qu'au règne de Dioclétien, et Théophane, autre abbé, se borna à le continuer jusqu'en 813; mais le patriarche Nicéphore, qui d'abord s'était contenté d'une histoire de l'empire grec depuis l'an 602 jusqu'en 775, entreprit bientôt une chronographie, qu'il conduisit depuis Adam jusqu'à l'empereur Michel et son fils Théophile[1].

Ces écrivains, quand ils se livrent au récit historique, font preuve, au surplus, d'un véritable talent de narration. Ce qui ne pouvait pas manquer non plus à des Grecs, à des Byzantins, c'était le sentiment de leur gloire. Ce sentiment les porta à tenir scrupuleusement le fil des destinées de l'empire. Là où cessait un compilateur, aussitôt continuait un autre. Constantin Porphyrogénète, qui publia la vie de son grand-père Basile, fit continuer Théophane, de 813 à 887; un autre poussa cette continuation jusqu'à l'an 963, et bientôt le moine Cédrénus, reprenant du plus haut, de l'origine des choses, poursuivit sa chronique jusqu'en 1057[2].

---

[1] L'an 828.

[2] La collection des écrivains byzantins (*Historiæ Byzantinæ scrip-*

Compiler des chroniques; faire le verbeux panégyrique d'un règne, d'un homme; raconter, avec une faconde toute grecque, les exploits d'un héros ou les intrigues d'une cour; résumer les anciennes compositions historiques: ce fut à quoi se bornèrent ces écrivains. Aucune grande inspiration ne vint les appeler à autre chose. On le conçoit, leur empire se rétrécissait de jour en jour par les progrès de l'invasion musulmane. Des défaites, la perte de provinces et d'îles entières, de passages et de cités que jadis on avait défendus glorieusement et où ne savaient plus tenir leurs contemporains: tels étaient les sujets de leurs récits. Lors même qu'il se présentait à leur conception quelque épisode brillant, le tableau de tous côtés en était rembruni par des désastres de tous genres, car à la fois se ruinaient, sous tous les yeux, l'Etat et l'Eglise, les monumens des lettres et ceux des arts. Sans enthousiasme aucun, ni littéraire, ni philosophique, ni politique, ni religieux, comment se serait-il formé un grand écrivain?

Cependant, cette invasion musulmane, conduite par une religion qui était née aux pieds du même Sinaï où s'était formée l'ancienne alliance; par une religion qui proclamait une vénération profonde pour Moïse et pour Jésus-Christ, tout en renversant leurs doctrines et en opprimant leurs sectateurs, cette invasion était un phénomène

---

tores) a été publiée successivement à Paris, par Labbe, Dufresne, Fabrotti, etc., etc., dans les années de 1645 à 1711, en 42 parties qui forment ordinairement 27 volumes. On sait qu'une nouvelle édition de ce précieux recueil se publie à Bonn, sous la direction de M. Niebuhr.

d'une haute importance. Il renfermait de grandes leçons pour les Grecs avilis, déshérités à la fois du courage civil de leurs ancêtres païens et de la foi religieuse de leurs ancêtres chrétiens. Un nouveau Tacite, un Tacite chrétien, n'eût pas manqué de présenter à ses compatriotes, comme une nouvelle Germanie, comme un sujet de confusion, cette Arabie si forte par sa simple énergie, sa doctrine, ses mœurs. Mais une peinture de ce genre, plus difficile à faire que celle de Rome corrompue, puisqu'il eût fallu louer l'ennemi de la religion chrétienne, tout auteur eût craint de la tracer à Byzance.

On eût pu l'entreprendre impunément dans les provinces conquises par les Arabes. Mais là, sous l'oppression du sabre des vainqueurs, il y avait d'autres convenances. Là il s'agissait de partager la douleur des chrétiens et non de l'irriter. Aussi le seul historien de ces provinces, dont les écrits nous soient parvenus, le patriarche Eutychius (Said Ebn Batric) d'Alexandrie, se borna-t-il à référer simplement les faits de l'invasion musulmane. Ses *Annales* ou sa *guirlande de pierres fines* s'étendent d'ailleurs sur un espace d'environ cinquante siècles, depuis la création jusqu'à l'an 933[1].

Les historiens d'Occident avaient une tâche toute autre, la régénération ou du moins la métamorphose de l'ancien monde barbare, germanique, sceltique, scandinave, slave et scythe par la religion chrétienne, et l'origine des nouveaux empires, illustrés si non fondés

---

[1] *Contextio gemmarum, seu Annales*, ed. Pococke, Oxon, 1658, 2 vol. in-4°.

par cette religion. Et c'était sans doute un beau et vaste sujet à traiter, que ce passage des peuples du paganisme au christianisme tel que l'avait fait l'Italie, tel qu'elle l'avait donné à la Gaule, à l'Irlande, à l'Angleterre, et que ces pays le passèrent à l'Allemagne, à la Scandinavie, à d'autres régions. Placés en face des monumens, des temples et des idoles, des croyances et des mœurs anciennes; voyant naître des mœurs nouvelles, à la suite d'autres doctrines; voyant surgir des temples, des monastères, des écoles et même des états nouveaux, ces auteurs, sous l'inspiration du fait et contemporains du miracle, eussent dû, on le dirait, composer des récits bien autrement imposans que ceux des Hérodote et des Tite-Live de l'antiquité.

Ils nous ont laissé des volumes qui attestent, ce qu'ils doivent attester nécessairement, l'influence de ces grandes scènes. Mais ces scènes n'y sont pas saisies dans leur ensemble, ne sont pas peintes avec leurs propres couleurs; ni l'effet, ni la cause, ni les actes, ni les personnages ne sont exposés dans leurs véritables rapports, leur puissant enchaînement, leur réaction ou secrète ou patente. C'est que l'homme, on le sait, ne se connaît, ne se comprend pas lui-même dans ces siècles, et dès lors ne comprend plus ni les événemens qui se passent sous ses yeux ni le rôle qu'il y joue.

Des causes secondaires d'aveuglement se joignent à cette cause première. En se déshéritant des anciennes doctrines, on en rougit comme des anciennes mœurs qu'elles avaient amenées, qui les avaient accompagnées. Telle est la régénération que l'on veut opérer au moyen de

la religion nouvelle, qu'on fait abstraction de tout passé, qu'on lui dit anathème, qu'on dédaigne de le faire connaître, de parler des anciens tems. Ce n'est que par d'heureuses exceptions à cette idée, à cette règle générale, qu'on nous a transmis quelques renseignemens sur les cultes, les opinions, les mœurs, les monumens des peuples d'Occident. Encore ces détails ont-ils souvent subi les altérations qu'inspirent d'ordinaire et que se pardonnent si facilement les préventions religieuses. L'ancien monde était à Satan, le nouveau doit être à Dieu : tel fut le point de vue général des hommes qui notent les phénomènes du tems.

Dès-lors on dut professer une sorte de mépris pour les peuples dont le christianisme venait de renverser à la fois les institutions politiques, religieuses et morales. Aussi les littérateurs en évitèrent-ils les idiomes. De quelque genre que fussent leurs compositions, ils dédaignèrent long-tems de se servir d'une langue autre que celle qu'ils avaient reçue de Rome avec leur nouvelle croyance. Cependant cette langue, qui s'altérait depuis des siècles, depuis la chute de l'empire, en passant par tant de peuples grossiers, tant d'idées nouvelles, des goûts et des caprices si divers, s'était enfin défigurée à un point désolant. Et ce fut néanmoins cette langue seule qu'employèrent les écrivains d'Occident.

On conçoit, d'après tout cela, ce que purent être des compositions historiques rédigées à une époque de barbarie, dans un langage inintelligible, par des moines ou des prêtres qui, le plus souvent, n'apprenaient les événemens que de seconde main, par des narrateurs d'un

point de vue aussi borné que le leur. Il y eut des exceptions, quoique rares, à ces positions, et ce point de vue, si borné en politique, en philosophie et en théorie religieuse, est souvent d'une étonnante grandeur sous d'autres rapports. En effet, ces mêmes moines qui enregistrent les événemens, les guerres, les querelles, les folies du monde, professent, pour tout ce qui regarde ce monde, une indifférence si complète, un mépris si pur que, sans cesse, ils appellent le lecteur dans des régions plus élevées. Souvent ils se perdent sous les détails d'une légende, d'un miracle, d'une affaire de cathédrale ou de monastère, mais l'idée dominante reparaît bientôt, perce partout et donne aux travaux de cette période une sorte de valeur ascétique et morale qui ne se rencontre pas ailleurs. Et certes, il conviendrait peu de déprécier des travaux sans lesquels nous n'entendrions absolument rien aux origines des institutions politiques, religieuses et morales du monde moderne.

Celui qui ouvre la série de ces travaux est l'archevêque Isidore de Séville. Son élève Braulion dit : « *Dieu l'a donné à l'Espagne, après les pertes qu'elle a subies, pour qu'il rétablît les anciens monumens, et que ses concitoyens ne tombassent pas entièrement dans une rustique barbarie.* » Cet éloge est peut-être flatté; mais il est fondé. Isidore, après avoir réuni, dans une sorte d'encyclopédie de vingt livres[1], tout le savoir de son tems, composa une *chronique depuis l'origine des choses jusqu'à la cinquième année d'Héraclius.* Il lui donna

[1] *Originum sive Etymologiarum, libri XX.*

pour suite une *chronique des Goths, des Vandales et des Suèves en Espagne,* jusqu'en 628 [1]. Il joignit enfin un volume *d'auteurs ecclésiastiques* au catalogue que S. Jérôme avait dressé de ces écrivains, et à sa mort, son élève, l'archevêque Ildefonse de Tolède, continua ce travail, comme autrefois Gennade avait continué celui de S. Jérôme, le type de tous les autres du même genre [2].

Un Anglais, Bède, que l'on surnomma le vénérable, et dont la postérité vénéra long-tems l'érudition, les vertus et les efforts pour la propagation des bonnes études, entreprit, pour sa patrie, ce qu'Ildefonse avait fait pour la sienne, et fit beaucoup mieux, dans son *Histoire ecclésiastique de la nation des Anglais.* Remontant à l'époque où César passa le détroit de Calais, il fit connaître, d'après les chroniques et la tradition des hommes les mieux informés, les destinées des îles britanniques jusqu'en 731. Sa composition fut traduite en anglo-saxon par le roi Alfred, et elle méritait cet honneur, malgré quelques teintes un peu fortes de cette pieuse crédulité qui régna dans ce siècle, et malgré la partialité que l'auteur manifeste contre les Bretons, en faveur des conquérans Angles et Saxons [3].

La Gaule franque eut aussi ses chroniques, et Grégoire de Tours ses successeurs. Frédégaire-le-Scolastique (professeur) refit les annales du monde, depuis la création jusqu'en 641. Il fit assez mal et il eut quatre continuateurs qui ne le valurent pas. Les événemens de son

---

[1] Réimprimé dans *Grotius, hist. Gothor.*, p. 705.

[2] Voy. ci-dessus, t. I, p. 490.

[3] *Histori eccles. gentis Angl.* ed. Smith. Cantabr. 1722.

tems ne pouvaient guère l'inspirer. Il en fut autrement dès que fut venue la seconde race, dès que les rois qui l'ont fondée, eurent jeté l'éclat de leur nom sur la France. Alors se présenta une foule d'annalistes. Eginhard, le confident de Charlemagne, écrivit l'histoire de sa vie et de son règne, avec le talent d'un Suétone[1]. Un grand nombre d'écrivains se précipitèrent sur ses traces. L'imposante renommée de Charlemagne; son influence sur la religion, l'Eglise, les écoles, le clergé; le grand nombre d'asiles que la liberté religieuse ouvrait sans cesse aux amis de la retraite; la multitude toujours croissante de saints, de missionnaires, de couvens et de cathédrales, dont il fallait faire l'histoire; la facilité qu'on trouvait à extraire, à copier, à continuer les anciens recueils; l'opinion devenue enfin commune, que rien ne se faisait plus facilement qu'un ouvrage d'histoire : telles furent les causes principales de cette étonnante multiplication d'annalistes. Une seule difficulté fondamentale pouvait paralyser cet élan : la rareté du papyrus d'Egypte, la cherté du parchemin et l'insuffisance des codes, dont l'ancienne écriture pouvait s'effacer. Cependant cet obstacle, si grand pour des particuliers, n'en fut pas un pour les monastères. Leurs revenus permirent l'achat du papier; et loin de payer les copies, ils retirèrent souvent des bénéfices considérables de celles qu'ils étaient à même de fournir.

---

[1] Vossius (*de historicis latinis*, lib. II, c. 33.), fait un juste éloge de cet écrivain. D'autres l'ont vivement attaqué. Voy. Bayle. Les Annales des rois francs, depuis 741 jusqu'en 829, qu'on lui dispute souvent (Pagi, t. III, p. 528), paraissent lui appartenir.

Nous nommerons, de tous ces narrateurs, qu'on trouve dans les collections de Duchesne et de dom Bouquet, d'abord le biographe de Louis-le-Débonnaire, Théganus, chorévêque de Trèves, et l'anonyme connu sous le nom de l'*Astronome*[1]. Ce sont de véritables témoins oculaires, et l'esprit du tems ne saurait mieux se reconnaître que chez eux[2]. Un petit fils de Charlemagne, Nithart, long-tems homme de guerre, ensuite abbé de Centulle, comme son père Angilbert, offre le même avantage dans son tableau des querelles qui divisèrent le pieux Louis et ses enfans, et qui occupèrent l'épiscopat et la papauté au même degré que l'empire[3]. Réginon, moine de Prum, et Flodoard, chanoine de Rheims, ne firent que des chroniques, l'un depuis l'ère chrétienne jusqu'en 907[4]; l'autre de 919 à 966[5]. Aimoin, moine de Fleury, compila une sorte d'histoire générale de France, en s'appliquant avec succès, d'après le vœu de son abbé, à une latinité soignée; mais en accueillant trop facilement toutes les vieilles fables qui se débitaient sur l'origine des Francs[6]. Glaber Radulphe fit quelque chose de semblable dans ses cinq livres d'*Histoire de France*,

---

[1] *Theganus, de gestis Ludovici pii Imp. — Anonymi, vita Ludovici pii Imp.* Duchesne, t. II. Dom Bouquet, t. VI.

[2] Voyez, par exemple, ce que l'Anonyme raconte de ses entretiens avec l'empereur à l'apparition d'une comète. Duchesne, p. 315.

[3] *De Dissensionibus filiorum Ludovici pii, libri IV.*

[4] Continuée par Romérius jusqu'en 967. *Pistorius rerum germanic. script.*, t. I.

[5] Flodoard a laissé une bonne histoire de l'église de Rheims, publiée par Pithou, *in Script. XII coætaneis.*

[6] Dom Bouquet, t. VI.

de l'an 900 à 1046[1]. Sigebert, bénédictin à l'abbaye de Gemblours, professeur à celle de Saint-Vincent de Metz, poète, astronome, mécanicien, helléniste et hébraïsant, et de plus l'un des plus chauds défenseurs de Henri IV contre Grégoire VII, continua la chronique d'Eusèbe, de l'an 381 à 1112[2], et le catalogue des écrivains ecclésiastiques d'Isidore[3].

L'Italie eut Paul Diacre, chancelier du dernier roi des Lombards et l'un des conseillers littéraires de Charlemagne, auteur d'une *Histoire variée* (*Historia miscella*) qu'il composa pour la princesse lombarde Adelberge, que d'autres continuèrent jusqu'en 806, et à laquelle il fit succéder une excellente *Histoire des Lombards*[4]. Paul Diacre est un bon narrateur. Cependant Luitprand fit encore mieux dans une *Histoire des principaux événemens de son tems*[5], et le bibliothécaire Anastase mérita spécialement de l'histoire ecclésiastique par ses *Vies des pontifes*[6] et une *Chronographie ecclésiastique*, tirée principalement de Nicéphore, de Syncelle et de Théophane[7].

L'Allemagne et le Nord, convertis au christianisme dans cette période, et théâtres de grands mouvemens re-

---

[1] Duchesne, t. IV.

[2] Edition de Lemire, Anvers 1608, in-4°.

[3] Voy. ci-dessus, p. 266.

[4] *De gestis Langobardorum, libri VI.*

[5] *Rerum gestarum ab Europæ Imperatoribus et regibus, libri VII.* (De l'an 891 à 946).

[6] *De vitis Romanorum pontificum*, ed. Bianchini, 4 vol. in-folio.

[7] Edition de Favrot. Paris, 1649, in-folio.

ligieux, eurent un premier historien ecclésiastique dans Aymon, évêque d'Halberstadt, qui fit une chose vraiment utile en abrégeant Rufin, pour les besoins de ses prêtres, mais qui se retrancha malheureusement dans les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, en faisant abstraction de tout ce qui se passait autour de lui au neuvième. Adam de Brême, plus courageux, composa l'histoire ecclésiastique du Nord, depuis Charlemagne jusqu'à Henri IV (1076), recueillant, dans différentes pièces, dans des histoires anciennes et de vieilles traditions, tout ce qu'il put apprendre sur les progrès du christianisme en Saxe, en Danemarck et en Suède, pays dont la civilisation est due principalement aux efforts des évêques de Brême et d'Hambourg[1]. D'autres Allemands rappelèrent, en prose ou en vers, en récits détaillés ou en forme d'annales, les hauts faits de leur nation et de leurs princes. Witekind, professeur à Hirsau et à Corbie, retraça les premiers établissemens, les migrations, les guerres et les exploits des Saxons[2]; Roswitha, religieuse au couvent de Gandersheim, élève d'une petite-fille d'Otton-le-Grand, sachant le grec, le latin, l'his-

---

[1] *Historiæ ecclesiasticæ libri IV*, ed. Fabricio, Hambourg, 1706. (Traduction allemande et notes de Miesegaes, Brême, 1825).

[2] *Annales de rebus Saxonum gestis in Meibonnii script. rer. Germ. et Leibnitii script. rerum Brunswic.*

Witekind donne une idée parfaite de sa sainte indifférence pour certaines choses, en disant, à l'occasion de l'empereur Otton-le-Grand, « *Il n'appartient pas à ma petitesse de raconter comment ce prince fit ouvrir les veines d'argent des montagnes du Harz*, » lib. III, p. 659.

toire, les mathématiques, la théologie et la philosophie de son tems, fit, en vers léonins, le panégyrique des Otton [1]; Dithmar, évêque de Mersebourg, composa, huit livres de chronique, sur les règnes des deux premiers Henri et des trois Otton; Wippon, chapelain de Conrad II, écrivit la vie de ce prince; Hermann-le-*Contrefait*, moine de Reichenau, l'un des hommes les plus instruits de son tems, poète, philosophe, astronome, musicien, versé dans le grec et l'arabe, auteur d'une foule de traités de mathématiques, de physique et physiognomique, compila une chronique sur l'histoire du monde, depuis son origine jusqu'à l'an 1054 [2].

A cet aperçu il faut joindre une série d'annales, dont les auteurs sont inconnus; qui se rapportent principalement à la France et à l'Allemagne; dont les unes prennent leur nom des couvens de Foulde, de Moissac, de Metz, de Saint-Bertin, de Saint-Nazaire et autres, où elles furent rédigées; dont d'autres se désignent d'après les anciens possesseurs des manuscrits [3], et qu'on trouve toutes dans les différentes collections des anciens écrivains de France; d'Allemagne, d'Italie, etc [4].

Quel que fut d'ailleurs le nombre des chroniqueurs, des annalistes et des compilateurs d'histoires politico-ecclésiastiques de tous genres, ce n'est pas vers ces travaux

[1] Se trouve dans *Meibomii Script. rer. Germ.*

[2] *In Canisii Lectionibus antiquis*, t. III, P. I, p. 191.

[3] *P. E. Annales Tiliani, Loiseliani, Lambeciani, etc.*

[4] En abordant ces collections, on fera bien de prendre pour guide, le *Directorium historicorum medii potissimum ævi*, par Hamberger. Gœttingue, 1772, in-4°.

que se portait le plus le goût général. La pensée dominante, l'âme était ailleurs, dans les biographies, les vies des saints, les légendes. Un grand nombre de ces milliers de légendes, que renferment les cinquante-trois volumes des *Actes des saints,* publiés par les Bollandistes, appartiennent à cette période. Nos mœurs et nos goûts, nos institutions et nos croyances ont tellement changé depuis ces siècles, qu'aujourd'hui on est généralement prévenu contre ces travaux. Il y a plus, l'opinion vulgaire les méprise. C'est pourtant là qu'on voit non-seulement la peinture la plus fidèle des mœurs et des croyances, des besoins et des institutions, de tout l'esprit de ce moyen âge, qui a tant de leçons à nous offrir et auquel nous empruntons tant de sujets de composition, mais encore est-ce uniquement là que l'historien trouve une foule de documens, de traités et d'actes publics qui ne se sont conservés nulle part ailleurs. En effet, ce n'est pas seulement de moines ou de religieuses, d'anachorètes ou de reclus qu'il s'agit dans ces *vies*, c'est de rois et de grands seigneurs, d'évêques et de princesses, de chefs de monastères et de fondateurs d'écoles, d'anciens ministres et de vieux guerriers expiant dans la retraite les erremens du pouvoir, en un mot d'ambitieux de tout genre, cherchant enfin le bonheur dans le calme. Et telle est la variété de ces tableaux, que le philosophe et le courtisan, l'homme du monde et le dévot, l'historien et le législateur y trouvent également à s'instruire. S. Bernard, qui joua un si grand rôle dans les affaires de son tems, eut des modèles dans celui qui nous occupe.

En effet, quelques-uns des saints de cette période vé-

curent dans le monde autant que dans la retraite. S. Ulric, par exemple, l'un des plus célèbres, fut successivement à la cour, au champ de bataille et à la tête des défenseurs d'Augsbourg contre les Hongrois. Il fut aussi le premier des antagonistes du célibat prescrit si impérieusement au clergé par Grégoire VII.

Cette influence des *Saints* sur les affaires publiques est connue. Ce qui l'est moins, c'est leur influence sur la vie commune, son industrie, ses arts, sa civilisation. Or, voici, entre mille autres, un fait qui l'atteste d'une manière assez péremptoire et assez curieuse. S. Bernward, qui fut nommé évêque d'Hildesheim, l'an 993, et qui administra ce siége pendant trente ans, se fit remarquer dans tout son diocèse par son adresse dans les arts mécaniques, dans la calligraphie, la peinture, l'architecture, l'art de monter les pierres fines en or et en argent. Il imita les ouvrages étrangers que recevait la cour impériale, par exemple, les beaux vases d'Ecosse. Il composa des parquets mosaïques et des tuiles fines, fit admirer les édifices exécutés sous sa direction et les résultats qu'il obtint en médecine, en chimie et dans l'art de la fonte. Et ce n'était pas là, comme on pourrait le croire, un habile ouvrier déplacé sur le siége épiscopal, Bernward avait été le précepteur et le conseiller d'Otton III, et, tout en cultivant les beaux-arts et les arts vulgaires, il établissait des bibliothèques auprès de sa cathédrale et des forts contre les Normands, sur les frontières de son diocèse [1].

---

[1] *Vita S. Bernwardi in Leibnitii script. rerum Brunsw.*, t. I.

En résumé, ce n'est pas d'après le plus ou moins d'utilité que peuvent nous offrir ces légendes biographiques, qu'il convient de les juger, c'est d'après celle qu'ils présentèrent à l'âge qui se les donna. Elles furent précieuses sous ce rapport. Elles présentèrent à des hommes grossiers et malheureux sous beaucoup de rapports, une vie idéale, partagée entre ce monde et l'autre, qui adoucit leurs goûts, épura leur moralité, consola leurs maux et éleva leur esprit; elles firent voir souvent, au milieu de cette chaotique barbarie, où régnait la force brute, l'éclatante supériorité de l'intelligence sur le pouvoir purement matériel et la puissance de la religion sur des esprits qui bravaient toute autre autorité. Les résultats de ce spectacle offrirent des avantages immenses à la cause du développement spirituel de la société moderne.

Ces considérations n'effacent pas les défauts des légendes; elles ne doivent que faire apprécier ces récits avec une entière justice. Pour faire éviter à ceux qui les composèrent ce goût du merveilleux, ces pieuses exagérations, cette monotone langueur, ces fastidieuses répétitions où ils tombent, et qui exercèrent sans doute une fâcheuse influence sur les esprits, en les parquant, pour ainsi dire, dans un petit nombre d'idées, il eût fallu que le second flambeau de la science, la philosophie, brillât d'un éclat plus pur, et fît voir aux biographes les hommes et les choses sous un aspect plus libre, plus grand et plus vrai. C'est cette lumière qui leur manqua, et de là vient que tous leurs tableaux sont empreints du triste clair-obscur qui domine leur tems.

En s'informant de la philosophie de ces tems, on doit se dire d'avance, qu'il ne peut pas être question de philosophie proprement dite, mais seulement de l'étude que quelques moines firent encore de cette science. Ce n'est donc pas de la philosophie, ce sont des renseignemens historiques sur quelques restes de philosophie, qu'il s'agit de chercher.

Et l'on en trouve au commencement, au milieu et à la fin de cette période; mais ces trois termes enferment deux intervalles d'une obscurité profonde.

Dans la première partie du septième siècle, Jean Philoponus, débris d'une école célèbre, s'efforçait encore de sauver quelque chose de l'ancien éclat d'Alexandrie. Il y lisait, commentait et enseignait Aristote.

La Syrie, qui avait jadis rivalisé avec l'Egypte, lisait également Aristote et le traduisait en sa langue. Le Vatican conserve encore le manuscrit d'une version du philosophe faite par Jacques, patriarche d'Edesse, après 650 [1].

Un moine de la Palestine, Jean de Damas, continua l'étude du péripatétisme et en suivit les principes dans ses traités des *trois parties*, des *quatre vertus*, des *cinq facultés de l'âme*. Ses *chapitres philosophiques*, qui forment une sorte de dialectique, sont puisés aux mêmes sources. Seulement ils sont adaptés, comme tout le reste, aux idées religieuses et aux tendances ascétiques de ces tems. Cependant, tels qu'étaient ces livres, et sans rien donner de nouveau, suivant l'aveu de leur auteur, ils pouvaient être utiles. La philosophie de Jean

---

[1] *Assemani Biblioth. Orient.*, t. I, p. 493.

eût mérité d'être suivie. Elle était riche, à en croire les six définitions différentes qu'il en donnait. C'était la connaissance des choses réelles et de leur nature; la connaissance des choses divines et humaines, visibles et invisibles; la contemplation de la mort, soit naturelle, soit volontaire; une assimilation à Dieu; l'art des arts; la science des sciences; enfin l'amour de la sagesse, qui est Dieu même.

Cet art des arts, cette science des sciences, fut pourtant abandonnée généralement. Au neuvième siècle la philosophie était morte à Constantinople. Le César Bardas la ranima, paya des maîtres pour l'enseigner comme les autres sciences, et leur donna pour chef le *célèbre philosophe Léon*[1]. On a fait honneur à Photius de la création de cet établissement et ce patriarche, en nous laissant ses extraits de quelques ouvrages philosophiques, nous a attesté lui-même son amour pour cette étude. Cependant, il ne lui rendit pas son ancien lustre. C'était chose impossible. L'ascétisme claustral et la foi byzantine écrasaient tout élan de la pensée. L'inquisition du synode aulique guettait les études philosophiques d'un œil ombrageux. Michel Psellus, qui lisait assiduement les anciens, se fit soupçonner d'apostasie et se vit obligé, pour se soustraire au péril, de prendre des leçons de religion dans un âge fort avancé. Les empereurs eurent nécessairement plus de liberté, et l'on vante le zèle avec lequel Constantin Porphyrogénète encouragea

---

[1] Cedrenus, *Historia compend.*, p. 547. — Zonaras, *Annales*, t. II, lib. XVI, p. 160, ed. Paris.

ces études [1]. Quoique livré au vin et la paresse, ce prince, suivant Cédrénus, rétablit l'arithmétique, la musique, l'astronomie, la géométrie et surtout la philosophie, pour laquelle il appela les meilleurs maîtres. Malheureusement les maîtres de philosophie ne suffisent pas pour rétablir cette science; c'est des philosophes qu'il aurait fallu; c'est ce que ne crée pas la protection des rois, et ils manquèrent en Occident comme en Orient.

L'Occident eut, comme l'Orient, des hommes qu'elle décora du titre de *philosophes;* mais elle fut trop libérale de ce grand nom. On le donna non-seulement aux moines, on appela *philosophiques* tous les écrits qui n'appartenaient pas à la théologie proprement dite. On croyait la philosophie comprise en entier dans les sept arts libéraux, c'est-à-dire, dans la *grammaire,* la *rhétorique* et la *dialectique* ou le *trivium,* et l'*arithmétique,* la *musique,* la *géométrie* et l'*astronomie* ou le *quadrivium.* Nos ancêtres, dit un auteur du douzième siècle, attachaient tant de prix à ces arts, qu'ils les jugeaient propres à ouvrir, à préparer l'intelligence pour la solution de tous les problêmes, de toutes les difficultés [2].

Au surplus, les écrits philosophiques de S. Augustin et de Boëce, et les traductions de ceux d'Aristote par ce dernier, se trouvaient entre les mains des prêtres et des religieux.

---

[1] *Historia compend.*, p. 635, ed. Paris. — Zonaras, *Annales*, l. XVI, t. II, p. 193.

[2] *Johann.. Salisberiens. in Metalog.*, l. I, c. 12.

On y joignit de nouveaux traités d'un genre analogue. Isidore de Séville, au second livre de son encyclopédie [1], donna une introduction à la philosophie et une dialectique d'après Aristote, Porphyre et Victorin. Dans les livres sept et huit, l'auteur de cette compilation parle des philosophes, des poètes, des sibylles, des magiciens et des dieux du paganisme. Bède-le-Vénérable composa un livre de la nature des choses, et un autre de l'art de parler au moyen des signes de la main. Il fit aussi un recueil de principes et de maximes d'Aristote et de Cicéron. Alcuin donna des traités de morale et de dialectique. Raban Maur, archevêque de Mayence, et Frédégis, abbé de Saint-Martin de Tours et de Sithieu, l'un et l'autre élèves d'Alcuin et qui passèrent l'un et l'autre pour de subtils philosophes, publièrent également quelques écrits. Le premier, dans ses vingt-deux livres *de Universo* [2], répandit un certain nombre de notions philosophiques; cependant cette triste compilation de noms et de définitions tirées d'Isidore et de Bède, ne fit pas faire un pas à la science. Son traité de l'âme est emprunté à Cassiodore et à d'autres. Le second se fait juger facilement par son épître aux courtisans des palais de Charlemagne du *néant* et des *ténèbres* [3]. Il y examine la question si souvent débattue anciennement, de savoir : *si le néant est quelque chose de réel ou non?* Il la résout affirmativement, par la raison que chaque nom défini signifie

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 265.

[2] *Opp.*, t. I, P. I.

[3] Baluze, *Miscellanea*, lib. I, p. 403.

quelque chose, et que l'Ecriture-Sainte rapporte la création tirée du néant. Il avoue pourtant, que la raison peut trouver à cela quelque chose d'incompréhensible. Mais il s'efforce ensuite de prouver que les ténèbres sont une substance réelle, et, dans cette déduction, il cite les passages de la Bible où il est dit que les ténèbres *reposèrent* sur l'abîme; qu'on a pu les *apercevoir* en Egypte; que Dieu les sépara de la lumière. Il en connaît d'*extérieures*; Dieu en envoya pendant la passion du Sauveur.

On le voit, ce n'est pas là de la philosophie, c'est à peine de la théologie; c'en est, je crois, de la mauvaise. Cependant, on voit là en même tems, dans l'assertion que tout nom défini exprime une chose réelle, le germe de cette fameuse discussion et de ce violent schisme des *nominaux* et des *réalistes*, qui ne tarda pas à éclater, et dont le choc ne fut pas sans produire de la lumière.

Un philosophe originaire de ces îles, si nébuleuses au physique et si riches de lumière au moral, qui produisirent Bacon, Newton, les libres penseurs et une école moderne de sages philosophes, après avoir proclamé la grande charte dès le moyen âge, un savant né dans ces îles vint éclairer la France et l'Europe, encore avant la naissance du schisme des philosophes.

Jean-le-Scot, Irlandais, qui vécut d'abord en France, à la cour de Charles-le-Chauve, dont il fut chéri et consulté sur les discussions théologiques de son tems[1], et dont il fut protégé contre les ennemis qui accusaient ses doctrines; qui, selon quelques uns, se retira ensuite dans

---

[1] On nous rapporte, sur la familiarité dans laquelle vivaient le

le royaume d'Alfred-le-Grand, et professa dans Oxford, avait lu, dans leur langue, Platon et Aristote, les nouveaux platoniciens et les œuvres mystiques du faux Denys l'Aréopagite[1]. Son système fut une sorte de chaos d'où jaillirent des éclairs, et son langage, tantôt d'une obscurité impénétrable, tantôt clair et pur, en fut l'*image fidèle*. Ce système, singulier mélange de théologie et de philosophie, est sous nos yeux dans son livre *De la classification des natures*[2]. Véritable précurseur du scolasticisme, il mérite notre attention spéciale. Le Scot divise les natures en quatre classes: celles qui créent et qui ne sont pas créées; celles qui sont créées et qui créent; celles qui sont créées et ne créent pas; celles qui ne sont pas créées et ne créent pas. Son but final est d'établir, que les natures créées retourneront un jour dans celles qui ne sont pas créées, et qu'à la fin du monde il n'y restera plus que Dieu et les principes de toutes choses, en lui comme avant la création, où il n'y avait que lui et ces principes. Dieu est l'être des êtres, le seul être qui existe en effet. Il serait absurde de rien affirmer à son égard, il est au-dessus de toute intelligence. Etre et agir est pour lui la même chose. Quand

---

prince et le philosophe, une anecdote qui peint le tems. Charles, pour narguer son convive, assis à table en face de lui, ayant demandé ce qui séparait un Scot d'un sot, le philosophe répondit, sans se déconcerter, *la table*; et le roi, et les hôtes de rire et d'applaudir. *Mathæi Westmonast. Flores histor*, ed. Francof., p. 171.

[1] Il affectionna particulièrement ce dernier et le traduisit en latin.

[2] *Περὶ φύσεων μερισμοῦ*. Publié à Oxford en 1681, in-folio. — Le mot de *natures* est pris dans le sens d'*êtres* et de *choses*.

nous disons que Dieu fait tout, il faut entendre qu'il est dans toutes choses. Il n'a pas existé lui-même avant de faire les choses; s'il avait existé avant elles, leur création eût été un accident dans sa nature, il y aurait eu en lui tems et mouvement. Mais tout ce qui est, est en lui de toute éternité, comme tout nombre est dans la monade. Tout est donc éternel et pourtant créé, Dieu est tout, tout est Dieu.

Voilà pour la philosophie. Voici la théologie. Après la résurrection, la nature, avec ses causes, sera en Dieu. Il n'y aura plus que Dieu; mais il sera tout en tout. L'homme n'eût jamais été séparé en deux sexes, sans le péché; il se serait multiplié, comme les anges, par les nombres de l'intelligence. L'histoire primitive de l'homme est d'ailleurs à prendre allégoriquement [1]. Il faut interpréter de même ses destinées dernières; ses peines futures se subiront moins dans un endroit déterminé que dans les mouvemens désordonnés de sa volonté et dans son impuissance pour faire le mal. Ces peines finiront, ainsi que celles des démons.

Nous ne signalerons pas une foule d'autres opinions hétérogènes et hétérodoxes que contient cet ouvrage. Jean-le-Scot, considéré par les uns comme le précurseur des réalistes du moyen âge, par les autres comme celui du spinosisme moderne, ne fit que sa tâche dans la marche progressive du genre humain : il fut plein d'erreurs; mais il réveilla les esprits par ces erreurs mêmes.

---

[1] Ici Scot Erigène joint aux allégories qu'il puise dans les Pères, d'autres bien plus bizarres.

Son traité de l'*Intuition de Dieu*, encore inédit, mériterait de voir le jour, si ce n'est dans l'intérêt de la philosophie, du moins dans celui de son histoire. Il serait curieux d'y voir, comment ce système d'émanation de Dieu, de contemplation de Dieu, de retour en Dieu, que jadis enseigna l'Inde, éternellement en enfance; que, dans la Grèce épuisée, proclamèrent les nouveaux platoniciens, se constitua dans le faible moyen âge et se combina avec des élémens tirés de Platon, d'Aristote, de S. Augustin et de Denys l'Aréopagite.

Jean Erigène réveilla si bien les esprits, qu'il y eut un sceptique dans ce tems. Précurseur du spinosisme, le Scot eut pour contemporain un précurseur du cartésianisme, du doute méthodique, du doute qui est la source la plus pure de toute philosophie. Et c'est dans un couvent, dans celui de Saint-Germain d'Auxerre, qu'on trouve cet autre Enésidème; et c'est dans les légendes des saints, dans la collection des Bollandistes, qu'il faut voir les premiers pas que fit la société chrétienne dans cette méthode, qui, entre les mains de Descartes, enfanta la philosophie moderne [1].

On comprit cette tendance. Si on ne l'appliqua pas directement aux sciences religieuses, on l'appliqua du moins à l'instrument, à la méthode de toute étude de ces tems, à la dialectique. Cet art fut cultivé, d'après Aristote, Cicéron et Porphyre, par le savant Gerbert (Silvestre II), par le puissant Abbon de Fleury et par

---

[1] Voy. la vie d'Ericus, dans *Acta sanctorum*, *mense Julii*, t. V, p. 249. — *Histoire littéraire de la France*, t. V, p. 553.

beaucoup d'autres. Bientôt on renouvela l'ancienne dispute du Portique et du Lycée, pour savoir si quelque chose de *réel* répondait dans le monde aux notions générales de *genre*, d'*espèce*, de *différence*, de *propriété*, d'*accident*, ou bien si ce n'étaient là que des idées, des *nominaux*, des *universaux*[1]. Il est vrai que d'abord quelques-uns de ces philosophes, plus habitués à croire qu'à examiner, furent effrayés de leur audace à soulever une telle question. Dans une lettre qui nous est restée et qui atteste, avec beaucoup d'autres documens, une correspondance littéraire et philosophique assez animée entre les savans de divers pays, un clerc de Novare demande aux moines de Reichenau, s'ils sont pour Aristote, qui ne croit pas à l'existence des universaux, ou pour Platon qui les admet? Il ajoute, avec la timide docilité de son tems : *L'un et l'autre jouissent d'une telle autorité, qu'on ose à peine préférer l'un à l'autre*[2].

Ainsi pensaient la plupart de ses contemporains, et c'est cette déférence pour l'autorité, cette soumission à la chose jugée, à la doctrine reçue, qui forme le vrai caractère des philosophes de ces siècles. On étudie, on médite, on doute même; mais on ne se meut que dans

---

[1] *Nomina rerum, flatus vocis. Entia universalia. Cf. Meiners de Nominalium ac Realium initiis, in Comment. Gotting.*, t. XII, *Class. hist.*, p. 12. — *Baumgarten-Crusius de vero scholasticorum realium et nominalium discrimine. Jenæ* 1821.

On sait que cette dispute remonte à Stilpon, disciple d'Euclide et maître de Zénon, le fondateur du Portique. Voy. Aristot. *de anima II*, 3. — Diogen. *Laert. II*, 119.

[2] Martene et Durand, *Collectio ampliss. monument. veter.*, t. III, p. 304.

un cercle donné; on sait où l'on s'arrêtera; les doctrines sont faites, par les anciens auteurs, les conciles, les pontifes. Personne ne songe à franchir la barrière; et loin de vouloir l'ôter, on craint de regarder au-delà.

Telles étaient les études philosophiques de ces tems. Elles répondirent, on le voit, à celles d'histoire. Pour prévoir, d'un coup-d'œil, ce que purent être les nouvelles doctrines, leur intérêt, leur vie, leur mouvement, on n'a plus qu'à savoir ce que furent les études de critique et d'interprétation du code sacré.

On lisait encore le saint code, on le lisait beaucoup. Il est des faits qui pourraient faire élever des doutes à cet égard. Les voici. Parmi les premiers dignitaires de l'Eglise, les archevêques et les évêques, il s'en rencontre qui ne savent pas lire. Une lettre de Charles-le-Chauve nous apprend qu'en 818, on éleva un instant, sur le siége de Rheims, un prêtre, qui, loin de savoir expliquer l'Evangile, ne le lisait qu'avec peine[1]. La lecture de l'Evangile, du livre pastoral de S. Grégoire ou des canons de l'Eglise, était l'une des épreuves ordinaires que l'on faisait subir aux candidats de l'épiscopat[2]. Mais on en reçut quelquefois sans trop d'exigence, et les conciles se plaignirent hautement de l'ignorance d'un grand nombre d'évêques, que la seule faveur avait élevés à leur poste. L'an 855, l'un de ces conciles dit : *Puisqu'il est arrivé, par suite de nos péchés, qu'on a établi dans les provinces des évêques non éprouvés,*

---

[1] *Epistola ad Nicol. Apud Sirmond. Concil. Gall.*, t. III.

[2] *Baluzii Capit.*, t. II, p. 612, 616.

non examinés, ignorant presque entièrement la science des lettres, n'approchant nullement de ce que l'apôtre prescrit à leur égard, Lothaire sera supplié de rendre le droit d'élection au peuple et au clergé[1].

Les évêques, dans les règlemens qu'ils publient sur les études des prêtres, nous attestent le même état d'instruction ou plutôt d'ignorance. L'évêque Théodulf, d'Orléans, l'un des savans du siècle de Charlemagne, se borne à demander qu'un ecclésiastique sache réciter le symbole et l'oraison dominicale, administrer convenablement le baptême, observer les heures canoniques, chanter les hymnes et les psaumes. Celui qui entend les saintes Écritures peut les expliquer, dit-il, comme il entend[2]. Celui qui en sait peu, doit au moins enseigner ce peu au peuple et lui inculquer les dix commandemens[3].

Hincmar, autre prélat distingué par son amour pour les lettres, les collections de livres qu'il fit établir dans son archevêché et les écoles qu'il y fonda, n'exige pas davantage de ses prêtres. Qu'ils sachent réciter l'oraison dominicale et les trois symboles (celui des apôtres, celui de Nicée et celui d'Athanase), qu'ils comprennent le sens des paroles et les prononcent distinctement; qu'ils sachent les formules du baptême et de l'exorcisme, les discours à prononcer pour la consécration de

---

[1] *Concil. Valentin., anni* 855, c. 7.

[2] *Quantum sapit.*

[3] *Theodulphi episc. Aurelian. Capitul. ad Parochiæ suæ sacerdotes. Apud Mansi*, t. XIII, p. 9936.

l'eau, ainsi que les prières qui doivent être dites sur les enfans des deux sexes, soit au singulier, soit au pluriel; qu'ils possèdent les liturgies et les formules à réciter pour l'extrême-onction et les funérailles; enfin qu'ils lisent fréquemment et cherchent à comprendre les quarante homélies de S. Grégoire [1]. C'est tout ce que demande Hincmar.

Certes c'était exiger peu de chose, et de tous côtés nous rencontrons, dans ces siècles, des documens d'ignorance. Dès-lors, si le savoir des fonctionnaires, des guides, des prêtres de la société chrétienne, fut aussi borné; si à peine ils surent lire les saintes lettres, il paraîtrait inutile de demander des travaux de critique et d'exégèse sacrée à des tems aussi malheureux?

Malgré tout cela, il est de fait que dans les couvens et auprès des cathédrales, il se trouva un grand nombre de professeurs et de savans qui étudièrent, qui commentèrent la Bible. Ils publièrent même une foule de traités sur cette mine inépuisable de trésors religieux. Mais ce fut moins, il est vrai, des grandes questions de critique, des questions de l'authenticité des livres saints et de la pureté de leurs textes, que de certaines spéculations dogmatiques, mystiques et ascétiques que l'on s'occupa.

Les conciles avaient à peu près terminé toutes les incertitudes qui s'étaient élevées sur l'authenticité des volumes sacrés; on s'en rapporta à leurs décisions, sans y regarder de trop près. Le synode de Byzance de 692,

---

[1] Hincmar, *Capitula presbyteris data anno* 852. Mansi, t. XV, p. 475, c. 1—8.

confirma à ce sujet les décrets opposés des conciles de Laodicée et de Carthage, en sorte qu'on ne savait trop, après cela, quels étaient réellement les livres canoniques. Un moine du septième siècle, Léonce de Constantinople, fut plus clair; il proclama le canon, tel qu'il nous reste, à l'exclusion des apocryphes[1]. Jean de Damas fut de son avis. Les livres de la Sagesse et du Siracide sont beaux, dit-il, mais ils ne furent jamais déposés dans l'arche sainte de l'ancienne alliance. Il joignit pourtant les canons apostoliques aux livres du Nouveau-Testament. Le catalogue des livres canoniques ajouté à la chronographie de Nicéphore, n'a de remarquable que l'exclusion de l'apocalypse.

C'est là peu d'activité pour quatre siècles. On fit un peu plus en Occident. On eut l'air d'examiner, on varia. Isidore de Séville crut qu'il fallait aux chrétiens soixante-douze livres, pour répondre aux soixante-douze anciens de Moïse, et aux soixante-douze disciples de Jésus-Christ. Il comprit les apocryphes dans le saint code[2]. Cependant en général il suivit S. Augustin, et son autorité jointe à celle de l'évêque d'Hippone, fit peu à peu prévaloir le canon augustinien sur celui de S. Jérôme. Charlemagne l'adopta, sur l'avis d'Alcuin, au synode d'Aix-la-Chapelle, qui approuva les apocryphes, mais qui commit la singulière erreur de citer à son appui le concile de Laodicée qui les rejette, au lieu d'en appeler celui de Carthage qui les admet[3].

[1] *Leontius de Sectis, in Biblioth.* P P., t. XI, Paris, p. 498.
[2] *De ecclesiasticis officiis*, lib. I, c. 12.
[3] Baluze, *Capitul.*, t. I, p. 221.

Cette décision termina tous les doutes. Raban Maur, que l'on regarde communément comme le plus docte théologien de son époque, copia simplement Isidore, en rapportant que l'épître aux Hébreux a été rejetée par la plupart des Latins, et qu'anciennement plusieurs autres lettres apostoliques n'avaient pas été considérées comme véritables [1]. Le canon de S. Augustin se trouve inscrit aussi tout simplement dans une Bible écrite en lettres d'or, qui fut donnée à Charles-le-Chauve, l'an 860. Si Odon de Cluny se permit quelques réflexions critiques sur les livres apocryphes, cette liberté ne changea rien à l'opinion générale. Elle se maintint en faveur de ces écrits jusqu'à ce qu'enfin le concile de Trente les déclara canoniques [2].

La critique des textes ne fut guère plus savante que celle de la composition du canon. On nous dit, il est vrai, que Charlemagne, dans les dernières années de son règne, fit corriger exactement le saint code, surtout les quatre évangiles, en faisant comparer la Vulgate avec les textes grec et syriaque [3]. Mais tout porte à croire que ces corrections se bornèrent à rétablir un texte latin plus pur, une plus saine orthographe des noms propres et une ponctuation plus régulière [4]. Dans tous les cas ces travaux furent du meilleur exemple; ils amenèrent les

---

[1] *De institutione clericali*, lib. II, c. 54, *in collect. Hittorp.*

[2] Cf. Baluze II, p. 1568. — Basnage, *Hist. de l'Eglise*, t. I, p. 448.

[3] Theganus, *de gestis Ludovici Pii*, Duchesne, t. II, p. 277. — Richard Simon, *Hist. critique des versions du N. T.*, p. 100.

[4] *Michaelis*, *Einleitung in die Schriften des N. B.*, 3e édit., I, p. 420.

correctoires de la Bible[1], compilations critiques, dont les auteurs, quoique peu familiers avec le grec et l'hébreu, firent remarquer, avec l'aide de S. Jérôme et d'autres interprètes, les différences qui existaient entre le latin et les textes originaux, et indiquaient en même tems des leçons plus anciennes et plus pures que celles des copies si altérées qui circulaient dans ces tems[2].

La comparaison de ces versions avec les textes originaux pouvait amener naturellement l'idée de traductions nouvelles, et, certes, elles devenaient nécessaires pour les peuples récemment convertis. On fut loin de satisfaire à tous les besoins, mais on fit quelque chose. Le docte Thomas, évêque monophysite d'Héraclée, publia une révision de la Bible de Philoxène. La Géorgie eut une Bible dans sa langue. Cyrille et Méthode furent, dit-on, les auteurs d'une version slave, faite sur le texte de Byzance. Au dixième siècle, l'abbé Ælfrik traduisit du latin en anglo-saxon, le Pentateuque et le livre de Josué[3]. La version anglo-saxonne du Nouveau-Testament paraît encore plus ancienne[4]. Ottfried, moine de Wissembourg, mit en vers allemands l'histoire comparée des quatre évangiles, afin de fournir à ses compatriotes le moyen de bannir les chants profanes qui

---

[1] *Correctoria bibliæ.*

[2] Simon l. l. p. 111, 114.

[3] *Diverse ancient monuments in the Saxon Tongue.* London, 1638, in-4°. (Cette version est très-libre).

[4] *Evangel. IV. Saxonice et Anglice*, éditions de Parkerel, de Will. d'Isle.

choquaient les oreilles pieuses[1]. Notker, le troisième de ce nom à Saint-Gall, paraphrasa les Psaumes dans la même langue et en prose. Willeram, qui professa pendant quelque tems la philosophie à Paris, fit du Cantique des cantiques une imitation latine en vers léonins et une autre en prose allemande.

Une partie de ces travaux ne fut qu'un objet de délassement pour les religieux; d'autres de ces versions n'arrivèrent qu'entre les mains des grands et des prélats; le peuple, pour qui elles eussent dû se faire, n'y eut qu'un accès trop rare. Les directeurs de la société chrétienne manquèrent d'employer les versions, ce moyen de civilisation religieuse et morale, qui ne demandait que d'être manié avec sagesse pour rendre de l'élan aux nations usées, et communiquer aux populations nouvelles quelque chose d'analogue à ce mouvement progressif qui les saisit plus tard, dès qu'elles puisèrent leur foi aux vraies sources.

Ce que l'on fit pour expliquer les saints codes se confina également dans un cercle trop borné, dans celui des hommes d'Eglise. Ces travaux furent nombreux; mais on y chercha moins à faire voir ce que disait naturellement la lettre des saints livres, qu'à découvrir le sens caché, le sens mystique. L'Orient et l'Occident, qui différaient sur tant de points accessoires, étaient à peu près d'accord dans ces erremens.

Que le célèbre Hésychius ait vécu à la fin de la période précédente, comme le veulent quelques-uns, ou

---

[1] Dom Ruinart, *Voyage littéraire en Alsace* (avec nos notes), p. 18.

qu'il ait écrit au commencement de celle-ci, comme d'autres le pensent [1], il fut, comme jadis Origène, le type, le modèle de tous les exégètes de l'Orient. Tout, à ses yeux, est symbole, est mystère. Voici une idée de sa science. «*Les sacrifices de colombes et de tourterelles indiquent*, dit-il, *une vie religieuse élevée au-dessus de celle de la loi. Ce sont les lourds quadrupèdes, les bœufs et les brebis, qui se rapportent à cette vie sous la loi. Mais les volatiles indiquent des hommes qui se livrent à la contemplation, qui dédaignent de s'enfoncer dans les intérêts terrestres. Si pourtant ils y sont obligés pour un instant, bientôt ils se reportent vers les célestes hauteurs, au souvenir des paroles du Seigneur, voyez les oiseaux sous les cieux* [2].»

Olympiodore, diacre d'Alexandrie, au commencement du septième siècle, s'écarta un peu de cette méthode, par un commentaire sur Job, dont il s'est conservé une partie dans un recueil fort utile, c'est-à-dire, dans une réunion des meilleurs passages que fournissent les anciens pères grecs sur le livre de Job, compilés au onzième siècle, par Nicétas, archevêque d'Héraclée en Thrace [3]. Ces recueils, dont Procope de Gaza avait déjà fourni l'exemple, et auxquels les théologiens d'Oc-

[1] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. XIV, — Dupin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiast.*, t. VI.

[2] Voy. son Commentaire sur le 3e livre de Moïse, dans *Biblioth. PP.* edit. Coloniens., t. VII, p. 3, 6, 133.

[3] *Catena in L. Job absolutissima* (tirée de vingt-quatre auteurs) *a Paulo Comitolo in Latinam conversa.* Venise, 1587, 2e édit. in-4°.

cident donnèrent le titre de *chaînes*, étaient fort estimés des Grecs et méritent de l'être encore, puisqu'ils nous ont conservé une foule de fragmens d'ouvrages perdus [1].

Ce que les écrivains de ces tems pouvaient faire de plus utile, c'était de se restreindre à ces travaux; c'est ce que fit Jean de Damas, se bornant à extraire S. Chrysostome et d'autres docteurs, pour son commentaire sur les Epîtres de S. Paul [2]. C'est ce que fit en partie le savant Photius lui-même, dans ses réponses à trois cent huit questions d'Amphiloque, évêque de Cyzique [3], et dans ses commentaires dont il ne s'est conservé que des fragmens. C'est ce que fit surtout Œcuménius, évêque de Tricca en Thessalie, vers la fin du dixième siècle, dans son commentaire sur les Actes, les Lettres de S. Paul et les sept Epîtres catholiques [4], qui est le meilleur ouvrage d'exégèse que l'Orient ait produit dans cette période. D'autres, au contraire, préférèrent toujours l'interprétation mystique; c'est en cela que se distingue Maxime, moine des environs de Constantinople, dans ses réponses à soixante-quatre questions sur les passages les plus difficiles de la Bible [5].

L'Occident eut plus d'écrits que l'Orient; mais il n'eut pas plus de lumière. On y préféra également l'in-

---

[1] Richard Simon, *Histoire critique des principaux commentateurs du N. T.*, p. 422.

[2] Joh. Damasc. *Opp.*, ed. Lequien, t. II.

[3] *Biblioth. PP. Auctar. nov.*, t. I, p. 276.

[4] Publié par Morel, à Paris, en 1631, 2 vol. in-fol.

[5] *Maximi Opp.* ed. Combefisio, Paris, 1675, t. I,

terprétation mystique à toute autre. Dans un commentaire sur Nahum le prophète, qui remonte aux premiers tems du septième siècle et qu'on attribue à Julien, archevêque de Tolède, l'auteur, dès le début, dit qu'il faut expliquer ce livre de quatre manières différentes: *historiquement* (destruction de Ninive); *allégoriquement* (corruption du monde); *mystérieusement* (restauration du genre humain par le Sauveur); *moralement* (rétablissement du pécheur en son état de pureté première [1]). C'est d'une manière semblable qu'Autbert, abbé du couvent de Saint-Vincent, dans la Basse-Italie, commente l'Apocalypse [2]. Bède, le plus habile des interprètes sacrés de son tems, ne s'éloigna pas de cette marche. C'est dans ce sens qu'il expliqua la Genèse et tout le Pentateuque, les livres de Samuel, ceux des Rois, d'Esra, de Néhémie, de Tobie [3]. Ce livre du saint père Tobie, dit-il, est salutaire pour les lecteurs, même dans la superficie de la lettre; il est plein d'exemples et de leçons de morale. Mais celui qui le sait expliquer allégoriquement, s'aperçoit que le sens intérieur surpasse la simple lettre, d'autant que le fruit surpasse les feuilles. En effet, il renferme les plus grands mystères sur le Sauveur et l'Eglise. Tobie, par exemple, est le peuple d'Israël.

Les Proverbes et les Cantiques fournissent à Bède des idées semblables, et c'est dans le même sens que sont

---

[1] *Biblioth. PP.*, edit. Colon., t. VII.

[2] *Ibidem*, t. XIII.

[3] *Bedæ Venerabil. Opp.*, edit. Colon., t. IV.

rédigés plusieurs traités d'exégèse qui, sans être tous de lui, se rencontrent dans ses œuvres [1]. Il en est de même des commentaires sur le Nouveau-Testament, dont une partie est du diacre Florus de Lyon [2].

Alcuin suit aussi cette méthode, copiant d'ailleurs Bède et les Pères. Suivant ses réponses à deux cents questions, que lui avait proposées le prêtre Singulfe sur la Genèse, *l'arche de Noé est la fidèle image du corps de Jésus-Christ.* Ses commentaires sur les Psaumes, l'Ecclésiaste et le Cantique de Salomon sont dans le même goût, et, dans un traité spécial, il explique les noms des ancêtres du Sauveur, suivant leur triple sens, littéral, allégorique et moral. Son commentaire sur S. Jean, fait pour deux filles de Charlemagne, qui trouvaient trop difficiles les sermons de S. Augustin sur cet évangile, n'est qu'un extrait de ce père, de S. Ambroise, S. Grégoire et Bède. Il n'y a pas plus de recherches dans son explication des épîtres à Tite et à Philémon.

Druthmar, Raban Maur, Claude, Haymon, Walafried et Radbert firent un peu mieux que cela.

Le premier, prêtre au couvent de Corbie au neuvième siècle, rédigea, pour les moines de Stavelo et Malmédy, un commentaire sur S. Mathieu, pour leur rappeler les leçons qu'il leur avait faites à deux reprises sur cet évangile. En contradiction avec son siècle, il y osa déclarer,

---

[1] *De tabernaculo et vasis ejus ac vestibus sacerdotum, libri tres.* — *De templo Salomonis.* — *Liber variarum quæstionum.* — L'explication, par ordre alphabétique, des noms hébreux, est d'un moine du neuvième siècle. Oudin, *de Scriptor. eccles. I*, p. 1706, sq.

[2] Mabillon, *Analecta I*, p. 12.

dès le début, qu'il avait cherché plutôt le sens historique que le sens spirituel, le premier étant la base de tout autre. Druthmar ne dédaigna pas le sens spirituel; il lui donna la seconde place; cependant, sachant un peu plus de grec que la plupart de ses contemporains, il fit, avec ces connaissances et ces principes, un livre qui peut se consulter encore.

On doit la même justice aux travaux exégétiques de Raban Maur, archevêque de Mayence, qui s'étendent sur toute la Bible et qui occupent trois volumes de ses œuvres. Raban y enchaîne avec une grande facilité des lieux communs que présentent les Pères sur le saint code, fait voir allégorie sur allégorie et découvre un mystère sur chacun des rites de l'ancienne alliance [1]. Il nous a laissé en outre un ouvrage spécial sur les allégories de l'Ecriture-Sainte.

Claude, évêque de Turin, vit peut-être plus clair que Raban; mais il se discrédita en combattant les opinions dominantes de son tems [2]. De tous ses commentaires on n'a publié encore que celui de l'Epître aux Galates [3].

Haymon, évêque d'Halberstadt, se distingua par la profondeur des mystères qu'il sut découvrir dans les Psaumes et les Cantiques.

Walafried Strabon, abbé du couvent de Reichenau, dont il releva l'école et où il fit enseigner le grec, quitta

---

[1] *Rabani Mauri Opp.*, ed. Colvenerio Colon. 6 vol. in folio.

[2] Voy. ci-dessous, *culte*.

[3] *Biblioth. PP. Lugdun.*, t. XIV. *Cf. Fabricii Biblioth. Mediæ et infimæ latinitatis*, t. I, p. 388.

un peu la route battue. Il fit, pour les clercs de son tems, des gloses sur toute la Bible, et, quoiqu'il se bornât quelquefois à extraire Raban, son ouvrage fut si commode, qu'il devint le manuel général. Il acquit une telle autorité, que le célèbre Pierre Lombard voulut bien y appeler, comme jadis les pythagoriciens avaient appelé aux paroles de leur maître [1].

Radbert, abbé de Corbie, ne mit guère plus de recherche, mais infiniment plus de paroles, dans son prolixe commentaire sur S. Mathieu, extrait de S. Jérôme, de S. Chrysostome et de Bède. Il y recommanda le sens verbal. Mais, dans son commentaire sur les *Lamentations* de Jérémie, il procéda, à son tour, d'après le triple sens.

C'était à la découverte du triple sens que s'appliquaient et que se bornaient la plupart des exégètes. Cependant un moine de Luxeuil, Angelom, alla plus loin. Les sept sceaux de l'Apocalypse le conduisirent à admettre sept sens; mais, loin de favoriser les progrès de la science ou l'étude des langues, de l'histoire et de la philosophie du tems qu'il s'agit de comprendre, ses vaines spéculations ne firent qu'égarer les esprits [2].

---

[1] *Glossa ordinaria*, publié à Douai, en 1617, 6 vol. in-fol.

[2] On en jugera par l'indication des sept sens d'Angelom : Primus *historialis*; secundus *allegorialis*; tertius *utriusque rei modus*; quartus *de incommutabili divinæ Trinitatis essentia, quando tropice sacris initiatur oraculis*; quintus *parabolaris, videlicet, quando aliud dicitur et aliud invenitur scriptum*; sextus *de gemino Salvatoris adventu, ne aut primus pro secundo, aut secundus pro primo intelligatur*; septimus, *quo sic divinis præceptis instruimur, ut certa vitæ agendæ forma; alius vero vitæ significandæ figura, regulariter innotescat. Bibl. PP. Colon.*, t. IX, P. I.

Les études historiques, philosophiques et exégétiques se trouvant dans cet état de stérilité, ne vivant que du passé, ne produisant rien de grand ni de fécond, égarant presque toujours ceux qui interprétaient les saints codes, on prévoit ce que purent être les doctrines de ces siècles. Il y eut des innovations, des hérésies, des discussions, des conciles, des condamnations, des excommunications et des rétractations; il y eut donc mouvement, mais on marcha sur place.

D'abord, cette période paraissait devoir fournir ce que n'avait pas osé entreprendre la précédente; ce que, dans la première, Origène seul avait à peine ébauché[1], c'est-à-dire, un ouvrage systématique sur les doctrines chrétiennes. Le moine Jean de Damas fit, en quatre livres, une « exposition exacte de la foi orthodoxe[2]. » C'est une sorte de révision des croyances symboliques ou publiquement arrêtées de l'Eglise grecque, et il y règne quelque esprit philosophique, du moins on y découvre partout la preuve que l'auteur a étudié la dialectique d'Aristote, comme les écrits des Pères. Aussi cet ouvrage, quoique composé dans une province soumise aux Arabes, devint-il bientôt le manuel dogmatique de toute l'Eglise grecque, et passa-t-il à l'Eglise d'Occident, où il devint l'une des sources principales du scolasticisme. Jean de Damas, le plus célèbre et presque l'unique apologiste de ces tems[3] méritait des succès.

---

[1] Voy. ci-dessus, t. I, p. 235.

[2] Ἔκδοσις ἀκριβὴς τῆς ὀρθοδόξου πίστεως.

[3] Voy. Son *Compendium de Hæresibus*; son Διάλεξις Σαρακηνου και χριστιάνου.

Cependant ses écrits portent l'empreinte d'une époque de décadence, d'épuisement, et son exposition qui est citée d'ordinaire comme très-systématique, ne l'est guère. L'auteur y revient souvent sur les mêmes choses, il se permet les divagations et les répétitions les plus fastidieuses; il a une sorte de plan, mais il ne le suit dans aucun de ses quatre livres. C'est pourtant ce qu'il y eut de mieux dans ces tems, et cela explique la réputation de ce livre.

L'Occident eut aussi quelque chose de nouveau, mais ce furent des nouveautés composées d'anciens lambeaux, ce furent des recueils de sentences, d'opinions et de passages tirés des Pères et classés d'après les principaux points de la doctrine[1]. Sèches, comme toutes les rapsodies, ces *sentences*, qui furent en dogmatique, ce que les *chaînes* furent en exégèse, ne produisirent pas plus de vie que celles-ci[2].

Autres furent les traités spéciaux que cette période vit éclore, en Occident comme en Orient et en assez grand nombre. On y aborda quelques-unes des grandes questions doctrinales[3], et on les développa d'une manière assez abondante. Mais il n'y eut guère d'autres progrès que ceux des détails et de la forme.

Un seul dogme, celui du purgatoire, qui à peine s'était

---

[1] *Isidorus hispal., libri III sententiarum.*

[2] Voy. ci-dessus, p. 292.

[3] Voy. les traités de Jean de Damas, de la Trinité; ses parallèles sacrés, son introduction élémentaire aux dogmes; le livre d'Ildefonse de Tolède: *Adnotationes de cognitione baptismi*, etc.; le traité d'Alcuin, *De fide sanctæ et individuæ Trinitatis, etc.*

fait voir dans les siècles antérieurs, qui à peine avait été indiqué par S. Augustin et développé par Boëce, par Césaire d'Arles et par Grégoire-le-Grand, ce seul dogme pénétra dans les croyances fondamentales des chrétiens, et eut, sur la vie pratique, sur le système des expiations, des pénitences, des œuvres, une influence profonde [1].

Cependant ce n'est ni dans les progrès de ce dogme, ni dans les lumières répandues par les théoristes dans les traités généraux ou spéciaux, ni dans aucune classe d'écrits qu'on rencontre le véritable mouvement intellectuel, la vraie vie spéculative de cette période, c'est dans quelques discussions publiques qui agitèrent les fidèles et leurs prêtres, les conciles, les papes et les empereurs.

Sept grandes discussions agitèrent les esprits durant ces siècles et furent conduites avec toute la chaleur et toute l'irritation que les théologiens ont coutume de mettre dans leurs affaires. Ce furent celles du *Monothélisme*, des *Pauliciens*, de l'*Adoptianisme*, de la *Prédestination*, des *Iconoclastes*, des *Manichéens* d'Occident et de la *Transsubstantiation*. Les deux dernières se rattachent au culte ; les premières appartiennent à ce chapitre.

Le *Monothélisme* fut une conséquence inévitable du monophysitisme [2]. Si la nature divine et la nature humaine s'unirent dans Jésus-Christ au point de n'en faire qu'une, il ne put y avoir en lui qu'une seule espèce de volonté, composée sans doute d'élémens humains et d'élémens divins, mais concourant les uns et les autres

---

[1] *Greg. Magn. Dialog.*, lib. IV, c. 39, 48, 55.

[2] Voy. ci-dessus, t. I, p. 353.

aux mêmes effets, sans se confondre, sans se diviser, sans se contrarier, suivant l'orthodoxie proclamée par les conciles.

Dès-lors on voit qu'il dut y avoir des monothélètes par la seule raison qu'il y avait des monophysites. Cependant ils furent quelque tems sans éclore, sans se développer. C'était un germe caché. L'homme du septième siècle, qui avait le plus d'intérêt à l'union des chrétiens, l'empereur Héraclius, dans l'année même où se fonda le mahométisme, féconda ce germe bien malgré lui. Se rencontrant en Arménie et en Syrie, pendant ses guerres contre les Perses, avec quelques-uns des principaux monophysites, il se flatta de les gagner par le dogme d'*une seule volonté.* Un instant il hésita, si cette doctrine était bien pure; mais Sergius, patriarche de Constantinople, et plusieurs autres évêques, consultés par lui, la trouvèrent tout à fait orthodoxe. Le patriarche d'Alexandrie, jaloux de ramener dans sa communauté les nombreux jacobites du pays, fit plus; il conclut avec eux un acte de réunion d'après les mêmes principes. Dès-lors il ne resta plus de doute au souverain.

Cependant un religieux de Palestine, Sophronius, qui se trouvait en Egypte, et qui, de sophiste éloquent, s'était fait moine impétueux, s'inquiéta de cette doctrine, supplia le patriarche de suspendre son œuvre, et convint avec lui de consulter le patriarche de la capitale. Sophronius s'y rendit, ne put tomber d'accord avec Sergius, mais lui promit de garder le silence sur des termes qui pouvaient compromettre l'empire en face des Arabes. Le pape Honorius, informé de cette discussion

par Sergius, partagea la doctrine et le conseil de ce dernier. Mais Sophronius ne les goûta guère, et son élévation au patriarcat de Jérusalem, en l'égalant à Cyrus, à Sergius et à Honorius, lui permit de manifester sa doctrine [1]. Il l'annonça hautement, et telle était alors l'irritabilité des esprits, qu'une seule étincelle les mit en flamme. Vainement Héraclius, pour calmer, publia une de ces ordonnances théologiques qu'aimait la cour de Byzance [2]. Cette pièce, intitulée *Ekthesis*, était faite avec sagesse; elle défendait de parler, soit d'*une*, soit de *deux natures;* mais par cela même elle ne satisfit personne. Les courtisans gardèrent le silence; les deux patriarches de Constantinople et de Rome approuvèrent même la mesure, et l'on put se passer de l'agrément des deux autres qui venaient de tomber au pouvoir des Arabes. Mais l'esprit général n'était pas satisfait. S'appuyant sur lui, les deux papes qui succédèrent à Honorius, rejetèrent la doctrine et blâmèrent « l'insidieuse réserve » de l'ordonnance. Quelques-uns des plus notables évêques de l'Occident se prononcèrent dans le même sens. Un ami, un ancien compagnon de ce Sophronius, qui ne pouvait plus rien dans l'empire, le moine Maxime, guidait l'Afrique et l'exaltait dans le sens des deux natures. Le péril était instant, vu les circonstances où se trouvait l'Eglise d'Orient. Constant II, convaincu que la paix intérieure pouvait seule la sauver, publia une nouvelle ordonnance pour la rétablir, le *Typus*, qui

---

[1] En 634.

[2] En 638.

commandait un silence absolu sur la question [1]. Vaine tentative, on soupçonna le patriarche Paul de Constantinople, qui était monothélète, d'avoir rédigé ce document, et l'évêque de Rome, Martin Ier, fit prononcer au premier synode de Latran, la condamnation du monothélisme et des deux ordonnances de la cour.

Il est vrai que, dans sa colère, Constant fit enlever de Rome, transférer à Constantinople, maltraiter indignement et mourir dans l'exil, l'évêque de Rome qui l'avait condamné; il est vrai qu'il fit traiter plus cruellement encore le moine Maxime, qu'on fustigea et à qui on coupa la langue; il est vrai que, pour ne pas fournir d'aliment au fanatisme des uns ou des autres, pour faire croire que les opinions religieuses de ses victimes étaient étrangères à ses rigueurs, il leur reprocha des trames séditieuses; il est vrai que, par ses violences, il rétablit la communion avec Rome : mais les violences, même unies à la ruse, n'amènent jamais la conviction. Le peuple s'attacha aux opinions de Maxime et Martin en raison de leurs malheurs; l'opinion générale triompha. L'an 680, Constantin Pogonat fut obligé de convoquer un concile général et de faire condamner, avec les personnes de Théodore (évêque de Pharan), de Sergius, de Paul et de Pierre (patriarches d'Alexandrie), d'Honorius (évêque de Rome) et de Cyrus (patriarche d'Alexandrie), la doctrine d'une seule volonté.

« *Nous professons en Jésus-Christ deux volontés et deux sortes d'actions naturelles, sans partage, sans al-*

---

[1] En 648.

tération, sans séparation, sans confusion, d'après la doctrine des Pères; en sorte qu'elles ne se contredisent point, à Dieu ne plaise, comme pensent les impies hérétiques, et en sorte que la volonté humaine ne se révolte pas, ne s'oppose pas; mais se soumette plutôt à la volonté divine[1]. »

Telle fut désormais la foi pure et telle elle est demeurée. En effet, l'Eglise d'Occident n'en changea plus. Celle d'Orient, avec cette mobilité extrême qu'on rencontre à chaque pas dans ses sommités, varia un instant. Le concile qu'elle tint l'an 692 (*quini-sextum*) pour régler des objets de constitution et de discipline (concile qui résuma en cent deux canons l'ancienne législation synodale et dont les résolutions déplurent à l'Occident, au point qu'il refusa d'y accéder[2]) n'entreprit rien contre la

---

[1] Καὶ δύο φυσικὰς θελήσεις ἤτοι θελήματα ἐν αὐτῷ, καὶ δύο φυσικὰς ἐνεργείας, ἀδιαιρέτως, ἀτρέπτως, ἀμερίστως, ἀσυγχύτως κηρύττομεν. *Concil. Constant.*, *anni* 680. *Actio XVIII.* — Le pape Agathon eut le plaisir de voir sanctionner de la sorte les principes qu'il avait adressés au synode en forme de lettre. Il y disait, que Jésus-Christ lui-même enseignait, par le fait, ces deux volontés, l'une divine, l'autre humaine, quand il priait son père de le dispenser du calice de sa mort, *s'il était possible*, et quand il lui disait: *non mea voluntas sed tua fiat.* Luc, 22, 42.

[2] Tels furent les articles (2, 13, 36, 55, 68, 82) sur le nombre des canons apostoliques, que l'on porta à 80; ceux du mariage des prêtres, du rang des patriarches de Constantinople; ceux contre le jeûne du samedi, contre la consommation des animaux étouffés en leur sang, contre les images de l'agneau.

Les députés d'Occident avaient signé ces canons. Cependant le pape Sergius I[er] les rejeta. Justinien avait bonne envie de le faire conduire à Constantinople, la révolte de la garnison de Ravenne et sa propre déposition l'en empêchèrent.

doctrine qu'on venait de proclamer. Mais l'empereur Philippicus Bardanès, en 711, fit proclamer de nouveau, par un synode, la théorie des Monothélètes. Les évêques grecs la signèrent avec empressement. Cependant son successeur Anastase rétablit la doctrine contraire avec une égale facilité, et elle se conserva désormais en Orient comme en Occident [1].

Il y eut une exception au Mont-Liban. Là, autour du couvent de Saint-Maron, fondé dès le sixième siècle, se groupèrent des Monothélètes, qui s'organisèrent en communauté indépendante, se donnèrent un patriarche [2], et se maintinrent avec une égale bravoure, contre les Arabes et les Turcs, jusqu'à l'époque des croisades, où suivant les rapports de Guillaume de Tyr, ils vinrent au nombre de quarante mille s'unir à l'Eglise du patriarche latin d'Antioche [3].

Le monothélisme devait expirer de la sorte, il ne renfermait aucun élément de longévité; sa question était jugée, avant de naître, par la condamnation du monophysitisme.

D'autres germes de spéculation religieuse se conservaient encore chez les Grecs en Orient, et pouvaient prendre plus de développement. C'étaient ceux des an-

---

[1] *Anastasii collectanea de iis quæ spectant ad hist. Monothelit. in Sirmond. Opp.*, t. III. — *Combefisii historia hæresis Monothelit. in Auctario Patrum*, t. II.

[2] Le premier fut Jean Maron, qui mourut en 701.

[3] *Bongars gesta dei per Francos*, t. I, p. 1022. — Assemani, descendant des Maronites, s'est efforcé de prouver qu'ils ont toujours été orthodoxes. *Biblioth. orient.*, t. I, p. 496, II, p. 493.

ciennes doctrines orientales qui étaient entrées dans le christianisme par les Gnostiques et les Manichéens.

Ce parti, jadis si nombreux, si fier, si puissant, était étouffé, mais ses débris se maintenaient encore. Il se reforma, après le milieu du septième siècle, en Arménie, sur les frontières des empires Grec et Arabe. Chose curieuse, le spiritualisme, qui avait toujours caractérisé la Gnose, joint à la morale rigoureuse, qui avait distingué le Manichéisme, exerça bientôt une influence puissante, quoique peu aperçue jusqu'ici, sur la marche des doctrines. En effet, de ces petits partis séparatistes, de ces Manichéens et de ces Pauliciens, sont sortis les Bogomiles d'Orient et les Manichéens d'Occident; et, malgré toutes les erreurs, toutes les extravagances de ces sectes, elles ont propagé cet élément de piété intérieure, mystique, dégagée de toute espèce de culte extérieur, de rites et de symboles, que nous verrons jouer un si grand rôle dans le mouvement religieux que semblent avoir provoqué les croisades. Et c'est là peut-être ce qu'il y a de plus admirable dans l'histoire du christianisme. Les sectes, même les plus bizarres, les plus fanatiques, après avoir torturé quelque tems, suivant tous les caprices de l'imagination ou du cœur les purs et simples élémens de cette religion, finissent toujours par en subir la puissante influence, quelquefois par déployer des vertus d'autant plus solides qu'elles avaient d'abord professé plus de licence. Mais, pour saisir ce phénomène, dans sa religieuse pureté, c'est avec une impartialité à peu près nouvelle, peut-être étrange et choquante pour le moment, qu'il faut rendre justice

à des partis, que les auteurs contemporains ont tant fait méconnaître.

Dans leur origine, c'est-à-dire, à l'époque où les deux frères Paul et Jean, fils de Callinice[1], les réunirent, les Pauliciens ne paraissaient guère s'éloigner du Manichéisme et de la Gnose. Et, en effet, ils admettaient les deux principes, dépréciaient la mère du Sauveur, prenaient la sainte-cène par forme de symbole, rejetaient l'Ancien-Testament, censuraient la hiérarchie de l'Eglise et se livraient aux plus graves abberrations morales[2].

Cependant, parmi les successeurs de leurs chefs Paul et Jean, qui furent en général des hommes d'une grande force de caractère, se distingua bientôt Constantin, réformateur de la secte. En effet, il bannit de leur système tout ce qui ne se trouvait, suivant lui, ni dans *l'Evangile,* ni dans *l'Apôtre;* il fit même maudire les anciens héros du parti, Scythien, Boudda et Manès. Les longues persécutions que la secte eut à subir de la part de la cour, paraissent aussi l'avoir épurée, particulièrement sous le rapport des mœurs. Dans tous les cas, les Pauliciens se consolidèrent; ils eurent bientôt des communautés considérables, non-seulement en Asie-Mineure, mais encore en Europe, surtout en Thrace, où ils furent transférés

---

[1] On remarque encore chez les Pauliciens cette influence des femmes qui s'observe chez les Gnostiques et les Manichéens.

[2] Ἡ δὲ πολιτεία τούτων γέμει μὲν ἀκολασίας, γέμει δὲ καὶ μιασμάτων ἀῤῥήτων, καὶ ῥυπασμάτων ἀνεπινοήτων. *Photius adversus Paulianistas s. recentiores Manichæos. I, 10, in Gallandii Bibl. PP.,* t. XIII.

par ordre de Constantin Copronyme. L'impératrice Irène résolut de nouveau de les extirper, et l'on rapporte qu'elle en fit massacrer au-delà de cent mille. Le fait est exagéré; mais elle les traita avec une cruauté extrême. Les Arabes se hâtèrent d'accueillir les victimes de ses barbaries, et, appuyés par eux, les Pauliciens firent sous leurs chefs Carbéas et Chrysocheir (main d'or), d'effrayantes invasions sur le territoire de l'empire, jusqu'à ce que l'armée de Basile-le-Macédonien leur eut arraché enfin le fort de Téphriké.

Depuis ce moment leur parti diminua rapidement en Asie. Jean Zimiscès en transféra de nouvelles colonies à Philippopolis, en Thrace, les chargeant de la garde des frontières. Les Pauliciens s'y multiplièrent encore trop. Vers l'époque des croisades, Alexis Comnène, qui d'abord les avait humiliés, pour en avoir été abandonné dans ses guerres contre les Normands, se donna une peine infinie pour les attirer dans l'Eglise; il les prêcha, discuta avec eux, en gagna un grand nombre et fit élever, en face de leur ville principale, celle d'Alexiopolis, où ses faveurs attendaient les convertis. Il parvint de la sorte à faire disparaître ce parti, et sa fille, Anne Comnène, qui nous rapporte ces détails avec sa faconde ordinaire, lui donne avec empressement le titre de *treizième* apôtre [1]. Cependant, ces doctrines, à peine étouffées, reparurent sous des formes plus fraîches et

[1] *Anna Comnena*, lib. XIV, p. 450, sq. *Cf. Petri Siculi hist. Manichæorum*, ed. Radero. — *Photius adv. Paulianistas*, lib. IV, l. l.

avec plus de vigueur dans le parti des *Bogomiles*, dont l'origine semble marquer une époque nouvelle dans l'histoire des doctrines, et que, dans la période suivante, nous trouverons à la tête d'un singulier mouvement des esprits.

L'Occident lui-même, nous ne tarderons pas à le voir, ne resta pas étranger à l'influence de ces germes de gnose et de manichéisme, dont nous venons de signaler la propagation. Cependant, avant de subir cette influence, l'Occident fut le théâtre d'autres mouvemens. Le monothélisme l'avait peu agité, il n'en avait ému que le chef, l'évêque de Rome. Une discussion qui fut propre à cette région, celle de l'*Adoptianisme*, l'occupa davantage. Ce fut une sorte de reflet des anciennes querelles christologiques de l'Orient; mais le reflet fut pâle et disparut bientôt, comme nous allons voir.

Tant qu'on s'était borné à considérer, comme fils de Dieu, le Verbe ou le Logos ou la divine sagesse qui s'était unie à l'homme Jésus né de Marie, la christologie offrait peu de difficultés. Il n'en était plus de même depuis que l'on avait proclamé indivisibles les natures divine et humaine de Jésus-Christ. Comment, dans sa nature humaine, Jésus, né de Marie selon la chair, pouvait-il être fils de Dieu, qui n'est qu'esprit, qui n'engendre que spirituellement? Il y avait là une lacune dans le système; disons mieux, il y avait un mystère insoluble. Quelques docteurs imaginèrent de le résoudre en disant que l'homme Jésus était fils de Dieu *par adoption*. L'Église d'Espagne, depuis long-tems, suivait ce langage; on le rencontre dans sa liturgie dite *mozarabique*. Déjà

les anciens Pères, S. Hilaire, par exemple, avaient employé le mot d'*adoption*[1].

Personne ne les blâmait. A la fin du neuvième siècle, un archevêque de Tolède, Elipand, se servit de cette expression plus volontiers que d'autres, soit en combattant les hérétiques, soit dans ses lettres. Quelques moines d'Espagne la trouvèrent choquante. Elle leur parut pouvoir conduire à l'hypothèse, c'est-à-dire, à l'hérésie de deux Christ. Ils la réfutèrent, et bientôt l'Espagne septentrionale se divisa à ce sujet. Un ami d'Elipand, Félix, évêque d'Urgel en Catalogne, suffragant de l'archevêque de Narbonne, embrassa l'adoptianisme et le fit connaître en France. Charlemagne, qui s'en inquiéta, appela Félix devant un synode à Ratisbonne[2], y fit condamner sa doctrine et l'envoya à Rome, où on le séquestra.

Ce n'est pas à quoi il s'était attendu. Il fit une profession de foi et obtint la permission de se retirer en Espagne. A peine y fut-il en sûreté, sous la domination des Arabes, qu'Elipand et les évêques d'Espagne en général exposèrent de nouveau leur doctrine, dans une lettre à Charlemagne et aux évêques de France, en priant le prince de ne pas se laisser tromper par l'hérésie, comme il était arrivé jadis à Constantin au sujet d'Arius. Char-

---

[1] *De Trinitate II*, 29. *Parit virgo, partus a Deo est. Infans vagit, laudantes audiuntur angeli. Panni sordent, Deus adoratur. Ita potestatis dignitas non admittitur, dum carnis humilitas adoptatur.* (Il est vrai qu'on accusa le bibliothécaire d'Aix-la-Chapelle d'avoir mis *adoptatur* pour *adoratur*, dans le manuscrit de S. Hilaire, pour complaire à Félix d'Urgel).

[2] En 792.

lemagne convoqua à Francfort (794) un nouveau synode, qui fut d'accord avec le premier. Paulin d'Aquilée, au nom des évêques d'Italie, y réfuta vivement les Adoptiens; les évêques assemblés arrêtèrent une lettre à ceux d'Espagne, et pour achever de les convertir, Charlemagne y fit joindre en son nom une lettre pleine de sagesse et de modération.

Cette douceur ne gagna personne, mais elle rendit le courage à Félix; il publia une défense, engagea la controverse avec Alcuin, et se détermina à paraître au synode d'Aix-la-Chapelle, l'an 799. Il y disputa longuement avec Alcuin, entrevit enfin sa position, et se rétracta. Cependant il n'inspira guère de sécurité et fut mis sous la surveillance de l'archevêque Leidrade de Lyon, qui le légua à son successeur Agobard. Félix ne renonça pas à ses opinions (on put s'en convaincre en parcourant ses manuscrits, après sa mort), mais du moins il ne les communiqua pas et l'adoptianisme s'éteignit avec lui et avec Elipand, qui mourut dès l'an 800[1].

A peine convient-il de mentionner quelques démêlés qui eurent lieu sur la question de savoir, si la troisième manifestation de l'Être suprême, le Saint-Esprit, émana du Père seul, comme disaient les Grecs, ou bien du Père et du Fils, comme voulaient les Latins. Peu de lumière sortit de cette dispute, aucune des deux Eglises ne parvint à convaincre l'autre de sa théorie, et cette discussion ne contribua qu'en seconde ligne à séparer

---

[1] *Frobenii diss. hist. de hæresi Elipandi et Felicis, in Opp. Alcuini*, t. 1, p. 923.

deux rivales, dont les intérêts opposés se froissaient depuis si long-tems [1].

Nous le voyons, Charlemagne termina les discussions des Adoptiens, comme les empereurs d'Orient terminèrent celles des Pauliciens. Nous allons voir les prélats en mener à fin une autre, celle des nouveaux *Prédestinatiens*, qui donna plus de mouvement aux esprits.

Elle éclata peu de tems après la mort de Félix. Un moine du couvent de Foulde fut l'auteur de cette discussion, qui occupa quelques archevêques, trois souverains, le pape lui-même et tout ce qu'il y avait de théologiens distingués au neuvième siècle. Ce moine, Gottschalk, fils d'un noble saxon, avait été placé fort jeune dans son monastère. Arrivé à un âge plus mûr, il regretta et demanda sa liberté. L'avis de son chef, Raban, lui fut défavorable. Un synode de Mayence, réuni l'an 829, lui montra plus d'indulgence. Son sort s'adoucissait; mais alors c'étaient les nouveaux empereurs d'Occident qui décidaient en dernier ressort : or Raban publia son traité de la sainteté des engagemens monastiques, et Louis-le-Débonnaire prononça dans le sens de la rigueur. Gottschalk resta moine, seulement on le retrouve désormais au couvent d'Orbais, dans le diocèse de Soissons.

Condamné à ce séjour solitaire, Gottschalk semble d'abord oublier ses chagrins dans l'étude des Pères; mais l'amertume est dans son cœur, et, jointe à une vanité que tout atteste dans sa vie, elle ne tarde pas à l'égarer dans ses méditations.

---

[1] Walch, *Historia controv. de process. Spir. S. Jenæ*, 1781.

Pendant quelque tems tout alla bien, et ses études lui valurent le grade de prêtre. Mais de tous les Pères, S. Augustin était alors celui qu'on lisait le plus, et Gottschalk y prit les élémens d'une théorie qui jadis avait long-tems agité l'Eglise, qui s'était enfin oubliée et qu'il renouvela. C'était celle de la prédestination. Durant un pélerinage qu'il fit à Rome, en 847, il s'en ouvrit à quelques personnes, disant qu'il y avait une prédestination double; que Dieu avait choisi les uns pour la félicité éternelle, et assigné aux autres la damnation: les premiers ne sauraient se perdre, les autres ne sauraient se sauver. Dieu n'a jamais voulu que tous les hommes fussent au nombre des bienheureux; ce n'est que pour les élus qu'est mort le Sauveur. Les hommes, depuis la chute, n'ont plus de libre arbitre pour le bien; ils ne peuvent vouloir que le mal.

Un évêque de Vérone, qui visita l'Allemagne, informa l'archevêque de Mayence de cette doctrine. Cet archevêque était Raban. Il écrivit aussitôt contre son ancien élève. Cependant ce dernier vint, en 848, se présenter à Mayence. Raban fit assembler un synode et examiner les opinions de Gottschalk. Quoique ce religieux prétendît n'enseigner que la doctrine de S. Augustin, on rejeta ses explications et on le renvoya à son métropolitain Hincmar, qu'on pria de le garder soigneusement.

Hincmar, habitué à dominer les affaires de son tems, fit examiner celle de Gottschalk au synode de Kiercy, l'an 849. On trouva le moine coupable. Il fut condamné à être dépouillé de la prêtrise, fouetté et enfermé. Ces peines s'exécutèrent avec rigueur. Tant que le prison-

nier eut la liberté d'écrire, il se défendit obstinément. Après deux professions de foi, émanées du désir d'avoir raison bien plus que de celui de faire adoucir son sort, il offrit de subir, pour le triomphe de sa croyance, l'épreuve de l'eau, de l'huile et de la poix bouillantes. Constantinople, dans une discussion de ce genre, avait accepté une de ces épreuves de Dieu; elle avait permis qu'un moine essayât de rappeler un mort à la vie; le mouvement intellectuel que Charlemagne avait imprimé aux esprits et que continuaient les écoles protégées par ses successeurs, fit rejeter la demande de Gottschalk, et ce fut bien fait. Mais on eut tort de traiter avec rigueur un homme aussi faible, de rejeter, pour complaire à son ancien maître, Raban, toutes les prières qui intervenaient en sa faveur auprès d'Hincmar.

Cette violence causa d'autant plus de rumeur que quelques-uns des grands théologiens de l'époque croyaient compromise la doctrine de S. Augustin lui-même. L'évêque Prudence de Troyes et le savant Ratramne de Corbie, ancien ami du captif, s'en prirent à Hincmar. Servat-Loup, non moins célèbre qu'eux, combattit cet évêque dans des traités et dans des lettres qu'il lui adressa ainsi qu'à Charles-le-Chauve. C'étaient là des adversaires de première force. Hincmar, embarrassé de leurs attaques, s'associa Amalarius, chef de l'école de Metz, et Jean-le-Scot, chef de l'école du palais. Mais le premier se prononça avec mollesse; Jean-le-Scot le fit avec imprudence. Prudence et Florus leur répliquèrent vivement, et l'archevêque de Lyon, Remy, les mena plus rudement encore. Un instant, le moine, s'appuyant sur

S. Augustin et sur les ennemis d'Hincmar, semblait devoir l'emporter. Ce ne fut qu'une illusion. Hincmar le fit condamner de nouveau, l'an 853. Le synode de Valence, deux ans après, proclama, il est vrai, la doctrine de Gottschalk, et l'affaire paraissait devenir très-chaude. Mais les adversaires relevaient de souverains différens, les uns du roi Charles-le-Chauve, les autres de l'empereur Lothaire, et quand Lothaire fut mort, on fit sagement la paix au synode de Savonnières, l'an 859.

Gottschalk, désormais délaissé, s'adressa au pape par un moine, qu'il gagna. Son affaire devait s'examiner au synode de Metz, l'an 863. Mais Hincmar, qu'il avait offensé, en critiquant avec amertume un changement entrepris par cet archevêque dans les cantiques sacrés, refusa de s'en occuper, et Gottschalk mourut en prison, excommunié, refusant de rétracter et de signer la profession de foi que lui adressait son puissant adversaire[1].

Cette discussion, on le voit, expira sans résultat apparent, mais, dans le fait, elle exerça utilement tous esprits, dont le réveil venait de s'opérer par Charlemagne, et dont l'activité était désormais provoquée et entretenue de toutes parts.

La nouvelle impulsion donnée généralement aux esprits se manifeste d'une manière bien plus puissante encore, dans les discussions qui se rattachent au culte; dans les intérêts qui se débattent au sujet des mœurs et de la

---

[1] *Gilb. Mauguini Veter. auctor. qui sæculo IX de prædestinatione et gratia scripserunt opp. et fragmenta.* Paris, 1650, 2 vol. in-4°.

discipline. Là, l'épiscopat, le clergé, les moines, la papauté, les rois et le peuple prennent une part égale aux débats; là, s'anime au plus haut degré le drame si souvent monotone de ces siècles; là, par un singulier mélange de politique, d'esprit de pénitence et d'ascétisme, se prépare la nouveauté des croisades, qui enfante tant d'autres nouveautés.

CHAPITRE VIII.

Du culte.

En abordant les nouvelles formes que reçurent le culte et les institutions qui s'y rattachent, durant la lente, mais profonde métamorphose des cinq siècles que nous rappelons, il faut retracer en quelques mots la face des tems anciens.

A la période du premier établissement, si simple, si pauvre, nous avons vu succéder une seconde, victorieuse, fortunée; se faisant du luxe des temples et des autels, de la splendeur de tout le culte, un devoir de pieuse rivalité; éclipsant de la sorte les arts réunis, la pompe cumulée de l'Orient, de la Grèce et de Rome. Des traditions encore assez pures, de nobles restes du goût ancien, de beaux monumens secondaient l'émulation chrétienne; elle put placer avec orgueil quelques

chefs-d'œuvre nouveaux à côté de ceux de l'antiquité, et le culte des chrétiens effaça celui du paganisme égyptien, syrien, grec, romain.

C'est une autre période que nous abordons. Plus de rivalité avec le paganisme classique, plus de chefs-d'œuvre, plus de goût, peu de littérature, un tout autre théâtre, d'autres intérêts qui absorbent la pensée, la vie des chefs de la société chrétienne. En effet, il s'agit de constituer définitivement et monarchiquement tout ce qui, dans l'ancien empire, tient à cette société; puis il s'agit de lui soumettre tout le Nord. Ce sont là la pensée et l'œuvre de cet âge.

Les barbares et les païens du Nord, ce sont là d'abord les adversaires, peu à peu les alliés, enfin les sujets que l'Eglise a le plus souvent en regard dans les institutions du culte public. Ce point de vue, en Occident, influe, sans qu'on s'en doute, sur les pratiques qui s'ajoutent aux anciens usages, aux formes du passé, aux moyens connus de saisir profondément, même par les sens, l'âme religieuse des peuples qu'on vient de conquérir. Ce point de vue n'est pas élevé; mais aussi il n'est pas de choix; il est donné par le fait, par les nécessités du tems, et s'il n'inspire guère les beaux arts, il produit des effets de religion, de morale, de politique et de civilisation que l'on ne saurait dédaigner.

En effet, les édifices que l'on élève, les autels que l'on dresse pour les peuples d'Occident, les formes toutes ensemble que l'on donne à leur culte, peuvent n'être pas d'un goût pur et sévère; mais, par les institutions, les croyances, les mœurs et les résultats qui s'y rattachent,

par l'absence même de tout moyen de mieux faire, ces formes et ces monumens prennent, aux yeux de l'historien, une grandeur assez imposante.

Et, sans doute, non-seulement il faut se garder de croire qu'à ce degré de civilisation, les peuples aient pu se passer de symboles, de rites, de cérémonies, de toute forme extérieure; que, semblables au philosophe, qui, abstraction faite de l'image, du phénomène, du monde, s'occupe de l'idée en elle-même, ils aient pu s'attacher au dogme ou au motif moral, conçu dans leur idéale pureté; non-seulement il faut se garder de ce puéril anachronisme, que trop long-tems ont commis de frivoles historiens, il faut faire plus. Il faut pénétrer profondément dans la pensée religieuse, dans l'intime piété de ces siècles, à travers les formes qui peuvent n'être pas celles de notre âge; il faut tenir compte de ces formes à cette piété et voir la toute puissance de la foi dans l'imperfection même de ses symboles.

Il faut d'ailleurs reconnaître avec empressement et mesurer avec des vues larges l'influence si heureuse, que, tout en s'altérant, les arts de la Grèce et de l'Italie ont exercée partout sur ceux du Nord.

Sans doute, s'il s'agissait de faire l'histoire du culte de ces tems avec ce rare mélange de frivolité et de persiflage, qui fut la science critique et le bon ton d'un autre âge, on aurait beau jeu. On ne prendrait que les plus grossières des formes, pour faire rire de toutes les autres. Mais dans cette méthode, aussi peu morale que peu critique, quel profit pour les générations modernes que de leur présenter leurs ancêtres dans un état d'abrutisse-

ment, qui, après tout, ne fut pas le leur, et de peindre à plaisir la religion la plus belle que l'on connaisse, dans un état à lui faire honte?

D'un autre côté, en évitant ces écarts, en faisant aussi large qu'elle doit l'être la part du sentiment religieux, qui respirait dans ces formes, ces symboles, ces pratiques, n'adorons pas ce qui n'est pas divin; ne peignons pas ces siècles de traits fantastiques; que notre pinceau respecte la vraie figure des tems anciens, et que notre imagination ne se construise pas un moyen âge de candeur et de sainteté qui ne fut jamais.

Le moyen âge, tel qu'il fut, c'est-à-dire, le passage de l'Europe de son ancienne barbarie à la civilisation moderne, par le secours du christianisme, est trop curieux, pour qu'on en fasse autre chose. Ce qui le caractérise surtout, c'est sa profonde humilité, son respect pour l'ancien monde, pour la civilisation antérieure; sa foi entière, sa soumission absolue à l'autorité de la chose jugée; sa résignation à tout ce qu'on exige de lui au nom de cette autorité; son empressement à s'exécuter dans ce monde pour s'assurer un avenir plus calme, plus heureux dans l'autre; son entière confiance dans cet avenir. C'est là ce qui perce dans les mœurs, dans la discipline et dans le culte public de la société chrétienne, depuis l'Arménie jusqu'à l'Irlande. C'est donc là le point de vue principal sous lequel il faut envisager tout ce que présente cette période.

Après ce point de vue, qui est celui de la justice et de la vérité, il en est un second non moins vrai, non moins important, et qui peut commander une pro-

fonde attention et une sorte d'admiration. En effet, s'il y a stagnation dans les idées, si l'on marche sur place sous le rapport du développement intellectuel, il n'en est pas de même sous le rapport des institutions du culte public; ici il y a progrès, progrès lent à la vérité, mais encore progrès assez sensible; c'est qu'ici respire en quelque sorte la vie du siècle.

Le culte de l'Occident barbare (c'est de celui-là que nous parlons surtout, celui de l'empire grec et romain est déjà peint) le culte de l'Occident barbare est d'abord simple et grossier dans ses formes; mais bientôt le perfectionnement s'en mêle, et si le goût n'y est pas, on y trouve souvent la pompe, la magnificence, une solennelle grandeur. L'Angleterre, l'Allemagne, la Scandinavie construisent leurs premiers temples en planches de chêne, les couvrent de chaume et de roseaux, en garnissent les croisées de treillis en bois et de rideaux de grosse toile [1]. Mais bientôt les nouveaux chrétiens remarquent autour d'eux quelques ruines de Rome; ils vont à Rome; ils en reviennent rivaliser avec ce qu'ils y ont vu: des temples s'élèvent en superbes pierres de taille, leurs toits se couvrent de feuilles de plomb, au milieu d'eux se dessinent des tours élancées; des vitraux peints en couleurs riches et variées ménagent à la nef ce clair-obscur qui plaît à l'ame religieuse.

Ce fut d'abord l'ambition des seuls missionnaires que de faire construire de beaux temples au milieu des païens; ce fut bientôt celle des évêques, des rois, des cités, de

---

[1] Beda, l. III, c. 25.

tout le monde. Les entrées, d'abord grossières, devinrent bientôt des portiques, permettant de circuler tout autour des édifices et formant autant de chapelles séparées; le simple carré, la croix ou la rotonde de l'édifice s'orna de colonnades; de légers escaliers en spirale facilitèrent les communications; les murs rivalisèrent avec la blancheur de la neige [1]. De génération en génération se transmirent les noms des auteurs ou des fondateurs de ces monumens. Toute l'Angleterre célébra S. Aldhelm, pour avoir fait construire une église qui surpassait les autres [2].

D'après une opinion mystique, ou plutôt apocalyptique généralement répandue au dixième siècle, on attendait, avec la fin de ce siècle, celle du monde et l'avénement de Jésus-Christ pour son règne millénaire. Si déjà auparavant la piété des chrétiens avait doté libéralement les fondations religieuses, elle redoubla de ferveur et de générosité à une époque où tout allait revenir à Dieu ou au néant. Les églises et les monastères furent comblés de bien. Lorsque, malgré l'attente générale, un nouveau siècle eut commencé, on résolut d'élever des monumens qui pussent durer jusqu'à la fin d'un nouveau période de mille ans. C'est alors que furent entreprises dans tout l'Occident, surtout en Angleterre et en Allemagne, ces nombreuses cathédrales qui occupèrent les peuples pendant plusieurs siècles [3]; dont l'architecture

---

[1] Beda, l. II, c. 3. — *Wolstan in Actis SS. Ben. III*, p. 629, II, p. 7.

[2] Lingard, *Antiq. Anglo-Saxonnes*, p. 175.

[3] La cathédrale de Strasbourg fut commencée, d'après la chronique de Kœnigshoven, en 1015 et achevée en 1275.

est à la fois d'une originalité si gracieuse et si expressive[1], et dont quelques-unes sont, après la plus gigantesque des pyramides de l'ancienne Egypte, les monumens les plus élevés de notre globe.

L'intérieur des édifices répondit bientôt, on en eut soin, à la magnificence du dehors. De nombreux tableaux, de riches tapisseries garnirent les murs; la sculpture et la peinture rivalisèrent pour l'embellissement des chaires et des autels; les pierres fines vinrent fournir leur éclat à tous ces ornemens; on prodigua l'or et l'argent pour les ustensiles, les vases sacrés. Jadis les chrétiens, trop heureux d'échapper à l'œil vigilant de leurs persécuteurs, s'étaient assemblés silencieusement dans des maisons retirées, même dans des grottes peu accessibles. Depuis qu'ils étaient les maîtres, ce fut le son bruyant des cloches qui donna le signal pour leurs prières domestiques ou les appela dans des temples presque toujours ouverts à leur dévotion. Une musique grave, celle de l'orgue, instrument qui passa de l'Orient en France, et qui promptement se répandit en Angleterre et en Allemagne[2], accompagna leurs hymnes publiques. D'autres

---

[1] Tout est allégorique, tout est symbolique dans les beaux monumens d'architecture de cet âge. Voyez Boisserée, *Histoire et description de la cathédrale de Cologne*, accompagnée de recherches sur l'architecture des anciennes cathédrales. Paris, 1823.

[2] On a long-tems cru que le bel orgue envoyé par l'empereur Constantin à Pepin-le-Bref avait été le premier qu'aient eu les Latins. C'est une erreur; on eut des orgues en Italie dès la fin du septième siècle, (Platina, *Vita Vitaliani P.* — Aldhelm, *de laudib. Virginitatis. in Bibl. PP.* t. VIII, p. 3). Cependant le cadeau de Constantin étonna les

instrumens concoururent également à les rendre plus agréables à l'oreille et plus solennelles [1].

Dans tout l'Occident se répandit le chant grégorien; les nations de race germanique, avec leur goût prononcé pour la musique, cultivèrent celle du culte avec ardeur, et, grâces à Pepin et à Charlemagne, la France posséda, pour le chant religieux, plusieurs écoles, surtout celles de Soissons et de Metz [2]. Les anciennes hymnes d'église, augmentées par de nouvelles compositions poétiques [3], pendant ces siècles où l'histoire elle-même revêtit la forme du vers et de la rime, se gravèrent ainsi plus profondément dans l'âme.

Pour rendre plus imposantes toutes les parties du culte, toutes les cérémonies publiques, le moyen âge, dont les docteurs ne virent que symbole, qu'allégorie, que mystère, jusque dans la lettre du code sacré, y rattacha

---

Francs. Voici la description qu'on en fit : *Quod doliis ex ære conflatis, follibusque taurinis per fistulas æreas mire perflantibus, rugitu quidem tonitrui boatum, garrulitatem vero lyræ vel cymbali dulcedine coæquabat. Monac. Gallen. Vita Caroli M.* c. 10. Au neuvième siècle, la France et l'Allemagne faisaient les meilleures orgues. Jean VIII en fit venir de Freysingen à Rome.

[1] Wolstan, *Carm. sæc. Ben. V*, p. 632.

[2] De là vint qu'on donna le nom de *Metensis* aux chants d'église, en langue franque *Mete, Mette, Metisca.* Duchesne, t. II, p. 75. — *Caroli M. constitutio de emendatione librorum et officiorum ecclesiast.* Baluze I, 203.

[3] Le *Gloria, laus et honor tibi sit, Rex Christe Redemptor,* pour le dimanche des Rameaux est de Théodulf d'Orléans. — Les hymnes furent toutes chantées en latin. On essaya d'en entonner d'autres au diocèse de Lyon; Agobard proscrivit ces chants populaires. *Agobardi liber de divina Psalmodia.*

tout ce qu'il put de mystères, d'allégories, de symboles Dans l'antique Perse, en Egypte, en Palestine, à Rome même, un feu sacré brûla sans cesse dans les sanctuaires en l'honneur de la Divinité. Dès que le culte des chrétiens était devenu libre et solennel, on y avait joint cet emblême; le moyen âge le prodigua, en suspendant au plafond des temples une quantité de lustres[1]. Le costume des prêtres, anciennement si simple, devint aussi plus imposant, plus riche et plus chargé d'emblêmes. La couleur dominante du vêtement ordinaire était la noire[2]; et toutes les fois que la vanité des jeunes clercs s'en écarta, les conciles les y rappelèrent sévèrement[3]. Mais pour paraître au temple, ou pour remplir ailleurs les différentes fonctions du ministère, le costume devait être d'une étoffe plus délicate, d'une teinte plus agréable, et les différentes pièces qui le composaient, s'ornaient d'élégantes broderies, se distinguaient par

---

[1] *Leo Ostiens. Chron.* l. III, c. 31.

[2] *Chlamydem* (robe ouverte, attachée avec un agraffe) *vestesque talares, ac omnes nigri coloris. Isidor. Orig.*, l. XIX, c. 24.

[3] Jusqu'au neuvième siècle on ne rencontre guère, pour les fonctions sacerdotales[1], que des vêtemens blancs. A partir du onzième, on adopta jusqu'à cinq couleurs, pour les différentes pièces du costume ecclésiastique : *amictus, alba, cingulum, stola, manipulum, planeta, dalmatica, colobium, capitium.* Les insignes de l'épiscopat étaient la *mître* (*vitta, corona, diadema*), les *sandales* (Alcuin, *de div. offic.* c. 20. — *Amalar. Fort. de Eccles. offic.* l. II, c. 25), l'*anneau*, la *crosse*, la *croix*. Les métropolitains se distinguaient par le *Pallium* (emblême de la brebis portée par le bon pasteur? Ruinart, *de pallio*); ils partagèrent bientôt, avec les patriarches (d'Occident), le privilége de faire porter une croix devant eux; ceux d'Orient se faisaient précéder du λαμπαδουχον. (*Pachym.*, l. II, c. 15).

plusieurs couleurs, et variaient non-seulement suivant la nature des fonctions qu'il s'agissait de remplir, mais encore suivant le rang de celui qui officiait [1]. S. Aldhelm rapporte lui-même qu'il possédait, pour dire la messe, une chasuble de couleur cramoisie, semée de figures de paons, chacune environnée d'un cercle noir [2]. Les religieuses, dans leurs longs loisirs, s'empressaient de broder, pour l'Eglise, des tissus précieux; les moines et les prêtres fournissaient des ouvrages plus fatigans. L'usage et la loi les obligeaient en quelque sorte d'apprendre des métiers, et des prélats, nous l'avons vu, ne craignaient pas de leur donner l'exemple d'une noble industrie.

Dans les pays barbares on fit venir à grands frais, et de loin, de l'Italie ou de l'empire grec, les ornemens qui manquaient; et non-seulement on incrusta des pierres fines dans les autels, les livres dont se servait le prêtre en étaient souvent couverts. Le missionnaire Wilfried fit écrire l'Evangile en lettres d'or, sur un fond de pourpre, et en fit présent à l'église de Rippon, dans une cassette d'or garnie de pierres précieuses [3].

Ainsi s'enrichit le culte. Sa partie morale subit également ces modifications auxquelles rien n'échappe. Les instructions s'affaiblirent, s'éclipsèrent le plus. On lut à peu près les mêmes chapitres; mais plus de ces explications profondes, de ces éloquentes exhortations, de ces célèbres catéchèses, de ces graves sermons des beaux

---

[1] Voy. *Concil. Nicæn. II*, c. 15, et plusieurs synodes d'Occident.
[2] Lingard, *Antiq. Saxonnes*, p. 559.
[3] Bède, l. V, c. 19. — *Eddius vita Wilfriedii*, c. 17.

tems. Les exhortations improvisées sur les textes sacrés étaient tombées depuis long-tems. Il y eut encore des catéchèses, principalement sur le symbole et l'oraison dominicale; il nous reste même quelques fragmens de ces instructions [1], et ils sont curieux comme débris, mais ils ne se distinguent pas autrement. Il y eut aussi des sermons, débités en Occident comme en Orient; mais ce furent d'obscurs plagiats ou de faibles imitations.

La Grèce, qui avait de trop beaux modèles et qui chérissait trop la parole, pour renoncer aux sermons, n'eut pourtant rien de mieux que les homélies de Jean de Damas.

Grégoire Ier avait, au commencement du septième siècle, laissé à l'Occident des exemples à suivre. On les suivit. Cependant, de lui à Bède, il n'y eut rien de distingué. Dans cet intervalle on sembla croire que les évêques seuls étaient appelés à prêcher. Malheureusement ils ne furent guère, on le sait, dans le cas de s'acquitter de cette haute fonction [2]. Bède réveilla les esprits par des homélies sur l'Evangile [3]. Cependant il était difficile de produire des résultats un peu grands en prêchant en latin, c'est-à-dire, en mauvais latin, devant quelques membres du clergé ou un auditoire barbare. Pour produire une commotion un peu générale, il fallut une impulsion plus puissante, il fallut celle de Charlemagne,

---

[1] Eccard, *Catechesis Theotisca sæculo nono conscripta*, (1713). Cf. Eckhart, *Comment. de francia orient.*

[2] *Alcuini Epist.* 124.

[3] Voyez, sur ce qui lui appartient de ce recueil, Mabillon, *Acta ord. S. Bened. III*, P. I, p. 556.

qu'on trouve à propos de tout dans cette période. Déplorant avec sa pieuse conscience l'état d'imperfection où étaient tombées les lectures qu'on faisait pour le service de nuit, Charles fit réunir, par le diacre Paul Warnefried [1], des homélies de S. Ambroise, S. Augustin, S. Hilaire, Chrysostome, Léon-le-Grand, S. Grégoire et autres, calculées pour les dimanches et les fêtes de toute l'année. Il en prescrivit la lecture dans un prologue qui nous explique l'origine de ce curieux volume.

On a dit quelquefois que ces discours, composés dans des tems meilleurs, pour les auditoires de Milan, de Rome et d'Antioche, étant au-dessus de la portée des sujets de Charlemagne, ne pouvaient guère leur être utiles, ni avoir d'autre effet que de bercer la mollesse du clergé. Cela peut être; mais encore était-ce une première mesure à prendre, une mesure de toute sagesse; encore servit-elle à former le goût, le style, les idées du clergé de France et d'Allemagne.

D'ailleurs Charles ne s'arrêta pas à la publication d'un recueil qui, en effet, pouvait convenir tout au plus aux cités. La dernière année de son règne, en 813, il fit délibérer successivement jusqu'à cinq synodes sur la prédication. Ceux de Tours et de Châlons prescrivirent simplement aux évêques de prêcher; celui d'Arles voulut qu'on prêchât, non-seulement dans les cités, mais dans toutes les paroisses; celui de Rheims recommanda aux évêques de lire assiduement la Bible et les

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 250. On a quelquefois, mais à tort, attribué ce recueil à Alcuin. *V. Vita Alcuini*, c. 12.

Péres, afin d'être capables de débiter les sermons et les homélies de ces derniers dans un langage à la portée du peuple; celui de Mayence statua, qu'en cas d'absence ou d'autre empêchement de l'évêque, un autre prêcherait à sa place[1].

C'était beaucoup, c'était peu; car ces discours se prononçaient en latin. Charles y remédia encore en recommandant aux prédicateurs dans un capitulaire spécial, de prêcher de manière à se faire comprendre[2].

Louis-le-Débonnaire répéta ces injonctions en 816[3].

Les écoles, qu'avait fondées le père et que soutenait le fils, eussent dû former des orateurs. Ils restèrent rares. L'an 847, il fallut prescrire aux évêques de se pourvoir de recueils renfermant des sermons convenables, sur la foi telle qu'en avait besoin le peuple, sur les récompenses et les peines éternelles, sur la résurrection et le jugement dernier; il fallut leur ordonner en même tems de traduire ces discours en allemand ou en patois latin[4].

On suivit sans doute cette direction, mais il paraît qu'on lutta vainement et faiblement contre les ténèbres, qui assiégeaient de toutes parts les écoles et les institutions de la dynastie de Charles. L'empereur Lothaire fit faire, par Raban Maur, un nouveau recueil de sermons. L'archevêque Haistulphe de Mayence engagea le même

[1] *Concil. Arelat.*, c. 10; *Mogunt.*, c. 25; *Rhemens.*, c. 14, 15; *Turon.*, c. 4; *Cabilon.*, c. 2.

[2] *Capitul. anni* 813, c. 14.

[3] *Capitul. I, anni* 816, c. 28.

[4] *In rusticam romanam linguam aut theotiscam.* Canon, 2.

savant à en faire un troisième. Ils furent sans doute très-utiles; car Raban y mit des discours de sa composition, calculés pour les besoins de son tems. Cependant l'empereur Louis II ayant demandé un rapport sur l'état des prédications, on vint lui dire que ces instructions, soit négligence de la part des évêques et des prêtres, soit indifférence de la part du peuple, n'étaient pas convenablement fréquentées; que le clergé était en cela sans excuse; que, pour les laïques, les grands et les nobles, ils ne se rendaient pas aux sermons, parce qu'en général ils entendaient la messe dans leurs chapelles; qu'il n'y avait, par conséquent, aux grandes Eglises, que des malheureux auxquels il n'y avait autre chose à adresser que des consolations ou des exhortations à la patience[1].

Le remède était difficile à trouver. Il paraît que Louis ne le trouva pas. En effet, il n'y eut plus guère d'orateurs dans cette période. On distingue cependant, après Raban, le bénédictin Milo, le moine Ericius, le cardinal Pierre Damien, et plusieurs autres[2].

On remarque enfin, avec le onzième siècle, un mouvement prononcé de progrès, d'amélioration. Les nouveaux idiomes, si long-tems méprisés, se polissent et se développent. Les orateurs sacrés eux-mêmes les ennoblissent, en prononçant leurs discours dans ces langues, pour obéir aux synodes; ou en les y traduisant, pour

---

[1] *Ludovici II*, *Capitul.*, t. II. *Rescript. cons.*, c. 3.

[2] Voy. leurs discours dans *Combefisii Bibliotheca concionatoria*, Paris, 1662, 8 vol. in-fol.

répondre aux vœux du public. C'est ainsi que le moine Ottfried de Wissembourg prêche en allemand, et transmet aux générations futures des monumens aussi curieux de sa piété que de son langage [1]; c'est ainsi que le moine Ælfrik, qui prêche en latin, publie en anglo-saxon des discours [2], qui ont reçu l'approbation de son auditoire, et qu'il désire donner à de nombreux lecteurs.

Quand les croisades viendront donner à cet esprit de progression une impulsion nouvelle, nous verrons les peuples d'Occident se lancer à grands pas dans la double carrière de la poésie et de l'éloquence moderne.

Moins l'attention d'un auditoire religieux est saisie par les instructions, plus elle s'absorbe dans le culte proprement dit, les prières et les cérémonies. L'arbre qu'on ébranche dans un endroit se fortifie dans un autre. Dès-lors on conçoit que les prières et les cérémonies durent prendre un grand développement.

Il eut lieu en Orient comme en Occident, et, dans chacune de ces grandes Eglises, on régla, d'une manière précise, ces parties si essentielles du culte. Dans chacune, on mit entre les mains du prêtre une série de volumes, renfermant tout ce qu'il lui fallait pour l'accomplissement de ses fonctions [3]. Quelques-uns de ces livres

---

[1] Voyez-en des fragmens dans *Lambecii Commentar. de Bibliotheca Vindobon.*, t. II, p. 757.

[2] Wharton, *Auctar. histor. dogm. Usserii I*, p. 377.

[3] Chez les Grecs c'étaient le Τοπικον (liturgie de toute l'année, renfermant la messe et la psalmodie), le Ὀκτοηχος (chants sacrés avec les différentes intonations), le Παρακλητικον (toutes les lectures à réciter

de norme variaient, en Orient et en Occident, d'après les anciens usages, les traditions. Ceux dont la propagation intéressait le plus les chefs spirituels de l'Occident étaient le *Rituel* et le *Livre pontifical* de Rome[1], dont l'adoption constatait à la fois la communauté de foi avec Rome et la soumission à ce siége.

Les plus solennels et les plus importans des actes religieux continuèrent à se désigner par le nom de *mystères*, de *sacremens;* mais on varia sur le nombre des cérémonies qui pouvaient se distinguer par ce titre. En Occident, Paschase Radbert en nomme trois, le baptême, le sang du Christ et le *chrisma*. Raban Maur en fait quatre, séparant les deux espèces de la cène[2]. C'étaient en effet les actes les plus symboliques, ceux qui, sous des objets visibles, cachaient le sens le plus

avec la messe et la psalmodie, ainsi que les prières), le Μηναιον (offices de chaque mois), le Ευχολογιον (prières, bénédictions, offices des sacremens et des funérailles).

Chez les Latins c'étaient le *Gradualis* (psaumes que chantait le chœur après la lecture de l'Epître), le *Liber orationum* (prières pour tous les actes liturgiques), le *Lectionarium* (lectures tirées de l'Ancien-Testament et des lettres apostoliques); le *Antiphonarium* (les chants qui, jusqu'au neuvième siècle, s'exécutaient alternativement par le chœur et les fidèles, et que, depuis cette époque, le chœur faisait seul retentir alternativement); le *Evangeliarium* (évangiles disposés pour les lectures publiques).

Le *Rituale Romanum* et le *Pontificale Romanum* indiquaient les rites et les actes du culte pour les principales époques et les jours fériés de toute l'année.

[1] C'est de ce soin qu'étaient chargés les missionnaires du Nord, Augustin, Boniface, Anschaire, etc.

[2] *De clericorum institut. et cœremon. eccles. I*, c. 24.

mystérieux. Mais il est de fait qu'on attachait en outre une haute importance à la bénédiction épiscopale ou l'imposition des mains accordée à l'adolescent (confirmation), à la consécration au ministère pastoral (prêtrise), à la bénédiction du mariage et à l'extrême-oction [1].

D'autres cérémonies religieuses, par exemple, l'inauguration des souverains [2], la dédicace des temples [3], les funérailles des morts [4], se célébraient encore avec une grande et symbolique solennité.

---

[1] Quelquefois on refusa de recevoir cette dernière, dans la crainte qu'elle ne fût une sorte d'ordination, qui engageât à la continence ceux qui pouvaient se rétablir. Wilkins, *Leg. sax.*, p. 170.

[2] L'onction des rois est très-ancienne; en Angleterre elle remonte aux tems barbares. « *Ungebantur reges*, (dit Gildas, p. 82, ed. Bertram.) *et paulo post ab unctoribus trucidabantur.* » Bientôt le rite fut le même chez les Anglo-Saxons et les Français (Martène, *Ordo ad benedicendum regem Francorum*, tiré d'un manuscrit de Corbie, de l'an 980, l. II, p. 192).

Les principaux seigneurs, conjointement avec les évêques, donnaient le sceptre au roi. Après les bénédictions, tirées du Deutéronome, on l'embrassait, le peuple criait trois fois : *vive le roi!*

[3] C'étaient pour leurs fondateurs, les rois et les grands, l'occasion d'assurer les revenus des églises. Voyez les donations du roi Kenulf de Mercie, à l'occasion de la dédicace de l'église de Winchelcomb, dont le prince fit la sépulture de sa dynastie. *Monast. Aug.*, t. I, p. 186.

[4] Dans plusieurs pays du nord, en Angleterre, par exemple, on forma des associations ou des confréries (Gildes) pour s'assurer les prières des survivans. Voici l'engagement du *Gilde* d'Abbotsbury : « Si quelqu'un, y est il dit, appartenant à notre association, vient à mourir, chaque membre paiera un *penny* pour le bien de son âme, avant que le corps soit déposé dans la tombe; s'il ne remplit pas cette obligation, il sera à l'amende d'une somme triple. Si quelqu'un de nous tombe malade, à la distance de soixante milles, nous nous engageons à

Aucune ne fut jamais accompagnée de la même pompe ni de la même profondeur de sentiment que la sainte-cène. Dès les tems primitifs, la société chrétienne avait considéré cet acte comme une sorte de symbole abrégé de toute sa foi; dès les premiers siècles, elle y avait rattaché à la fois sa gratitude la plus intime et ses plus glorieuses espérances. Déjà nous avons vu quelle richesse d'idées on découvrit successivement dans ce mystère. Et plus les croyances chrétiennes sur le péché originel, la corruption de l'homme, la mort expiatoire du Sauveur, la grâce, la justification et le purgatoire se développèrent, plus la sainte-cène, à laquelle aboutirent toutes ces croyances, s'enrichit et sous le rapport du fond et sous celui des formes.

Quant aux formes, depuis long-tems on présentait à

---

trouver quinze hommes pour le rapporter chez lui; mais s'il meurt pendant le trajet, nous en enverrons trente pour le transporter au lieu où il désire être enterré; s'il meurt dans le voisinage, l'intendant s'enquerra où il doit être enterré, et ordonnera, à autant de membres qu'il lui sera possible, de s'assembler, d'accompagner le défunt d'une manière honorable, de le porter au monastère et de prier dévotement pour son âme. Agissons de cette manière, et nous remplirons véritablement le devoir de notre confrérie: cela sera honorable pour nous, et devant Dieu et devant les hommes, car nous ignorons qui d'entre nous peut mourir le premier; mais nous pensons, qu'avec l'assistance de Dieu, cet accord nous sera utile à tous, si on l'observe exactement. »

On se fit enterrer dans les églises pour mieux se rappeler à la mémoire des fidèles. (Bède, III, c. 23, IV, c. 5). On fonda, on dota des monastères pour s'assurer les prières des moines. (*Monast. Aug. I*, 222). L'une des plus belles choses qui se pratiquassent à l'occasion d'un décès, c'était l'affranchissement d'un certain nombre d'esclaves. Wilkins, *Concil.* 171, X.

l'autel du pain et du vin ordinaire. On changea dans cette période. A la place du pain rompu on donna des *hosties*. Au premier coup-d'œil on penserait que ce fût le sacerdoce qui fit ce changement, dans l'intention d'inspirer au peuple plus de respect encore pour un symbole qui déjà en commandait beaucoup. Il n'en est rien. Ce fut le peuple qui demanda, qui amena le changement. Il se plaignit dans quelques localités, surtout en Espagne, de la mauvaise qualité du pain présenté à l'autel, de la négligence avec laquelle on le préparait. On déféra à ces plaintes. On recommanda le choix du pain le plus exquis; on raffina jusqu'au léger aliment marqué de la croix ou du Sauveur à la croix, qui s'est conservé depuis cette époque dans la majorité des Eglises [1]. Le choix du vin se fit désormais avec la même attention; on le mêla d'eau. Le vin, dit un synode, est l'image du Christ; l'eau figure l'homme; l'union des deux est le symbole de l'union de l'homme avec son Sauveur [2].

Ce ne sont là que les formes, il est vrai; mais les formes influent sur les idées, comme les idées amènent les formes. On en eut la preuve dans ces siècles. Au changement des formes correspondit une discussion animée sur le fond; c'est même la plus curieuse et la plus caractéristique de toutes celles qui occupèrent cet âge.

Les formes extérieures, les symboles de la cène, le pain et le vin que sont-ils en effet? De purs symboles

---

[1] Voy. *Joann. Diac. Vita Gregorii M.*, lib. II, c. 41. — *Concil. Toled. anni* 693, c. 6. — *Theodulfi Aurel. Capitul.*, c. 5. — Mabillon, *de Azymo et fermentato*.

[2] *Concil. Wormat. anni* 868, c. 2.

de commémoration, des images ou des objets mystérieux? Ou bien seraient-ils le corps et le sang de Jésus-Christ lui-même? Telle fut la grande question que dans cette période on se crut appelé à résoudre nettement, explicitement; et l'opinion générale concourut encore à sa solution, autant que les traités des érudits.

On peut se rappeler que déjà cette question paraissait décidée [1]. Déjà S. Ambroise et des pères beaucoup plus anciens [2], avaient dit que, par suite de la consécration, le pain et le vin changeaient de nature.

Cependant d'autres docteurs non moins célèbres, saisissant davantage le côté philosophique de la question, et le côté symbolique du mystère, s'étaient prononcés dans un autre sens, ne voyant dans ces choses extérieures que des signes, des images, des symboles, conformément au génie de l'antiquité, surtout de l'Orient. Grégoire de Nazianze et S. Augustin avaient soutenu cette opinion [3]. Elle s'était retirée peu à peu devant l'opinion contraire, que nous trouvons formellement énoncée, au commencement du septième siècle, par le grand érudit de l'Occident, Isidore de Séville [4]. Le grand érudit de l'Orient, Jean de Damas, enseigna également le changement des symboles en corps et sang de Jésus-Christ [5].

---

[1] Voy. ci-dessus, t. I, p. 386.

[2] Justin Martyr. Voyez notre t. I, p. 187.

[3] *Gregorii orat. IX in laudem sororis Gorgoniæ.* — *Augustinus de doctrina christiana*, *liber III. Cf. Gelasius adv. Eutychem et Nestorium in Bibl. Max. Patr.* (*Lugd.*), t. VIII, p. 699.

[4] *De ecclesiasticis officiis*, lib. I, c. 18, p. 7, ed. Hittorp.

[5] *De Fide orthodoxa*, lib. IV, c. 13. Le pain est le corps divinisé (τεθεωμένον σῶμα) du Sauveur.

On le conçoit, l'interprétation mystique d'un acte mystique en lui-même avait fait naturellement ces progrès. Toutes les religions offrent ces phénomènes; et tel qui trouve extraordinaire le développement des idées relatives à la cène, a vu, dans l'antiquité, la même chose sous d'autres formes. Néanmoins la pensée flottait encore assez incertaine en Occident. Le vénérable Bède et le docte Alcuin, dans des passages différens de leurs écrits, pourraient être cités pour et contre la métamorphose des symboles[1]. Personne ne songeait à exiger, dans des opinions toutes mystiques, lors même qu'elles tendaient à prendre les symboles pour l'image ou la figure du Sauveur, une précision ni une concordance rigoureuse.

Un homme des plus instruits de cette époque, Paschase Radbert, moine et professeur de l'école de Corbie, fit tout-à-coup cesser cette latitude en parlant plus explicitement qu'on n'avait fait jusqu'alors; en soutenant que le pain et le vin de la cène, après la consécration, étaient non-seulement le corps et le sang du Sauveur en général, mais le même corps qu'il avait reçu de sa mère terrestre[2]. C'est là ce qui parut nouveau. On pensait, il le faut bien, quelque chose de semblable; mais on ne le voyait pas aussi clairement que disait Radbert. C'est ce qui fit hésiter d'abord sur sa doctrine. Un professeur, non moins célèbre que lui, Raban Maur, ne se prononça à cet

---

[1] Beda, *Homiliæ de SS. in Epiphan. Dom.* p. 320. *Opp.*, t. VII, p. 320. — *Idem, Comment. in Psalm Opp.*, t. VIII, p. 323. — *Alcuini Epist.* 75, p. 107, t. I, ed. Froben. *Cf. Epist.* 66. p. 89. *Ibid.*

[2] *Paschasii Radberti liber de corpore et sanguine Domini*, dans Martène et Durand, *ampliss. Collect.*

égard qu'avec réserve. Charles-le-Chauve, l'ami de tous les professeurs distingués de son royaume, se hâta de consulter l'homme de sa confiance, Jean-le-Scot, et un confrère de Radbert, Ratramne de Corbie. Le premier, avec sa liberté ordinaire, rejeta formellement l'opinion de Radbert, et son livre, brûlé deux siècles plus tard, au synode de Verceil, est perdu. Le second admit le dogme de la métamorphose, mais combattit l'opinion, que les symboles consacrés fussent le corps terrestre né de Marie [1].

Ce n'étaient là que des gens d'école. Les gens d'Eglise se mêlèrent peu de la discussion, et il n'en résulta point de troubles.

Cependant le calme n'arrêta point les progrès de l'opinion générale. Des moines [2], des évêques [3], des papes même se prononcèrent successivement pour la reproduction du corps primitif [5]. Ce fut dans l'intention de rendre le mystère et plus adorable et plus complet. On le fit d'ailleurs avec des limitations voulues par le spiritualisme chrétien. Radbert déclara que l'aliment offert dans la sainte-cène nourrissait principalement l'esprit; que s'il s'en communiquait quelque chose au corps, c'était pour lui assurer l'immortalité par cette communion avec l'immortel Sauveur.

On rencontrait une objection simple mais grave. Si

---

[1] *Ratramni liber de corpore et sanguine Domini.*

[2] Rémigius.

[3] Hincmar de Rheims.

[4] Gerbert (Silvestre II).

le vrai corps du fils de Marie se reproduit dans ce mystère, que ne paraît-il sous sa vraie forme? L'objection était si naturelle, qu'elle s'était présentée d'elle-même. Radbert y avait répondu avec une érudition et une allusion aux tems primitifs qui étonna ses contemporains. « Si le fils de Dieu se fût communiqué de la sorte, sous sa forme humaine, aux chrétiens des anciens jours, les païens, qui ne manquaient rien pour les accuser, les eussent qualifiés d'anthropophages. » Le propos vrai ou faux que l'histoire des missions modernes rapporte d'un sauvage, qui reprocha aux chrétiens quelque chose de semblable, fut donc prévu par le moine de Corbie.

On ne se contenta pourtant pas de sa réponse à une objection, qu'il se faisait lui-même avec tout le monde. Rémigius donna une solution plus ingénieuse. Si Dieu, qui est tout-puissant, dit-il, ne présente pas son fils aux fidèles sous sa forme humaine; s'il permet même que les symboles, convertis en corps et en sang, conservent leur goût naturel, c'est par tendresse même pour nous, c'est pour nous éviter cette sorte de surprise, cet effroi, que produirait le corps lui-même [1]!

On le conçoit, plus il se rattachait de mystères au sacrement par excellence, plus était satisfait un âge, qui ne craignait pas de croire aux miracles, qui se disait

---

[1] Notre texte rend les termes de Rémigius. *Commutat invisibilis sacerdos suas visibiles creaturas in substantiam suæ carnis et sanguinis secreta potestate. In quo quidem Christi corpore et sanguine propter sumentium horrorem sapor panis et vini remanet et figura, substantiarum natura in corpus Christi et sanguinem omnino conversa.* Dachery, *Spicileg. I*, p. 42. (Traité intitulé *d'Aimon*).

encore contemporain de mille phénomènes merveilleux.

Deux siècles venaient de passer sur l'explication de Radbert. Elle était adoptée par le clergé, le peuple, l'opinion générale, moins, je pense, les philosophes des écoles. On n'y revint qu'au bout de ces deux siècles, et, chose curieuse, cette seconde fois, l'opinion de Radbert, excita des rumeurs, occupa des conciles, motiva des condamnations, et passa dans la foi synodale. C'est qu'un homme distingué, mais un peu vain, attaqua Radbert au moment même où se trouvaient sur la scène de l'Occident quelques hommes non moins éminens que le nouveau champion et plus puissans que lui dans l'Eglise.

Bérenger, élève du célèbre Fulbert, de Chartres, et professeur de l'ancienne école de Saint-Martin à Tours, se prononça, vers le milieu du onzième siècle, contre la doctrine de Radbert. Les amis auxquels il s'en ouvrit, le conjurèrent de garder le silence. Il n'en fit rien. Instruit que Lanfranc, professeur à l'école de Bec en Normandie, manifestait des sentimens contraires, il lui exposa les siens et lui reprocha d'avoir quitté les principes de Jean-le-Scot, qu'ils avaient peut-être adoptés ensemble.

Un peu de dépit se mêlait déjà dans cette correspondance entre d'anciens amis. Lanfranc avait vaincu son confrère de Tours, dans une dispute antérieure; il lui enlevait une partie de ses écoliers. Il n'était pas encore le conseiller, l'ami du grand homme de son tems, du conquérant Guillaume; pas encore archevêque de Cantorbéry, pas encore proclamé le flambeau de l'Eglise; il n'avait pas encore couronné le roi d'Angleterre, mais

il avait enseigné avec distinction, en Lombardie et en France, la rhétorique et le droit qu'il avait étudiés à Cologne; il avait ouvert une école dans Avranches et illustré celle de l'abbaye de Bec, dont il était le prieur.

Cette position, cette supériorité même devait le conduire à ménager un rival. Il ne le fit pas. Les écrits de Bérenger, portés à Rome, y furent condamnés l'an 1050, sans que l'auteur eût été entendu. Enfermé par Henri I[er], il ne parut pas non plus au synode de Verceil, qui confirma la première sentence dès la même année. Cependant il ne subit point de mauvais traitemens, et, lorsqu'en 1055 le légat Hildebrand vint à Tours, Bérenger lui présenta une profession de foi qui le réconcilia avec l'Eglise. Il y admettait, qu'après la consécration, les symboles se convertissaient en corps et en sang.

C'était à regret. L'an 1059, connaissant l'influence d'Hildebrand auprès du pape Nicolas II, il se rendit à Rome, pour y faire triompher sa doctrine. Mais Lanfranc et le cardinal Humbert la combattirent, et il fut obligé de signer une profession de foi encore plus explicite que celle de Tours[1].

De retour en France, il prétendit avoir été entraîné par la violence, reprit ses opinions, les exposa dans quelques écrits et répondit librement à ceux de ses adversaires. Cependant depuis 1063 trois synodes le condam-

---

[1] « *Panem et vinum, quæ in altari ponuntur, post consecrationem non solum sacramentum, sed etiam verum corpus et sanguinem Domini nostri Jesu Christi esse, et sensualiter, non solum sacramento, sed in veritate manibus sacerdotum tractari et frangi, et fidelium dentibus atteri.* » *Acta concil. Romani anni* 1059.

nèrent de nouveau, et, pour vivre tranquille sous la protection pontificale, il fut obligé de faire une troisième profession de foi, en 1079.

On s'est divisé sur la question un peu oiseuse de savoir si, après cette démarche, il conserva ses opinions. C'est une énigme que la psychologie résoudrait mieux que l'histoire; mais tout le monde a été d'accord pour louer les vertus qu'il déploya depuis cet instant jusqu'à sa mort. Il expira l'an 1088. L'année suivante, ce fut le tour de son adversaire Lanfranc, qui avait réformé son diocèse, rétabli les études, fondé des hôpitaux, aidé sagement de ses avis deux rois d'Angleterre, soutenu avec force le vigoureux Grégoire VII contre l'antipape Guibert, et fait proclamer, sur la sainte-cène, la théorie que deux siècles plus tard on apela la *transsubstantiation*.

La question était jugée, le mystère reconnu plus adorable, plus complet. On le célébra désormais avec un redoublement de ferveur; on y joignit la cérémonie de l'élévation de l'hostie et du calice. Aux messes publiques s'ajoutèrent plus fréquemment les *messes basses* ou *solitaires*[1]; on en célébra pour *les morts* comme pour les vivans.

Si les premières, loin d'être une innovation de cet âge, étaient connues depuis long-tems, elles ne se multiplièrent pourtant qu'au neuvième et au dixième siècle,

---

[1] On les appela *missæ privatæ*, étant seulement célébrées par un prêtre et son assistant; en italien *messa bassa*, à cause de l'absence des chants du chœur. On en trouve des exemples dès le quatrième siècle. *Historia tripartita*, l. IX, c. 8. *Cf. Gregorii Nazianzeni orat.* 19 *in laud. patris.*

et l'on déplora bientôt, en les continuant, cette absence des fidèles, qu'expliquent d'ailleurs les désordres du tems et qui ne cessa pas entièrement avec eux.

Les secondes, les messes pour les morts, remontent aussi aux premiers siècles; Cyprien en parle sous le nom d'*offrande* ou de *sacrifice pour les défunts*[1]. Mais les prières, qu'on récitait pour eux dans ces tems primitifs en célébrant la sainte-cène, subirent nécessairement de grandes modifications dans le cours des siècles, et ce ne fut qu'au neuvième qu'on arrêta définitivment la liturgie appelée *messe des morts*[2]. On attachait depuis long-tems la plus haute importance à ce culte. Dès le commencement du septième siècle, on rencontre, dans l'histoire des Francs, une illustre défunte pour laquelle fut célébrée trente fois la cène[3]. A partir de cette époque, les faits du même genre se multiplient. En 694 le synode de Tolède défend aux prêtres, sous peine de destitution, de dire pour les vivans *la messe promulguée* pour les *morts*[4]. Au huitième siècle, l'une des premières lettres que Boniface, qui civilisait l'Allemagne, reçut d'Angleterre, fut celle d'une religieuse qui lui envoyait cinquante *solidi*, avec la prière de célébrer la cène pour un de ses parens[5]. Le successeur de Boniface au siége de Mayence,

---

[1] *Oblatio pro dormientibus, sacrificium pro dormitione. Tertull. lib. de corona*, c. 3. — *Cypriani Epist.* 66. ed. Bened.

[2] *Vulgat. Amalar.* l. III, c. 43. *Cf. Pelliccia, de christianæ ecclesiæ politia*, ed. Ritter, p. 218.

[3] Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Bened. I*, 356.

[4] Canon 5.

[5] *Bonifacii Epist.* 3.

l'archevêque Lullus, dans une de ses lettres, invite les prêtres de la Thuringe à dire des messes semblables. Les évêques, les prêtres, les moines, les religieuses, les laïques s'engagèrent bientôt réciproquement à faire célébrer ces services pour ceux d'entre eux qui mourraient les premiers, et à joindre des aumônes abondantes à cette œuvre de charité [1].

Dans ces grandes calamités qui affligèrent si fréquemment les siècles dont nous rappelons l'histoire, on récita des prières publiques, avec célébration de la cène. La même chose eut lieu dans les tems de disette, de sécheresse, d'inondation, *dans tous les mauvais tems* [2].

A cela se joignaient les *processions* ou *supplications* publiques, que les chrétiens avaient établies à l'imitation des anciens, pour demander la bénédiction des champs, leur propre délivrance de l'ennemi, la cessation de la peste ou des tremblemens de terre, l'extinction de l'hérésie [3].

La cène se célébrait chaque jour de la semaine. Cependant celle des dimanches et des fêtes était plus solennelle. Elle participait à la sainteté de ces jours que les vrais fidèles vouaient entièrement à la dévotion, s'y abstenant même de cuire leur pain, de se baigner, d'aller à cheval, en bateau, en voiture [4].

---

[1] Synode d'Attigny, de l'an 765; de Dingelfingen, 772.

[2] *Bonifacii Epist.* 72. ed. Serario, p. 74.

[3] *Socrates, Hist. eccles. II*, 22, VI, 8. — *Gregor. Turon. hist. Franc. IV*, 5. — *Sidonius, Epist. VII*, 1. — *Gregor. M. Epist* 45. l. IX.

[4] *Theodori Cantuar. Capit.* 7. Hardouin III, p. 1773. Cf. p. 950.

Les fêtes, on en convient aujourd'hui, sont au nombre de ces institutions que la politique semble avoir créées d'accord avec l'humanité et la religion. Les chrétiens s'énorgueillissaient des leurs. Elles étaient, à leurs yeux, des témoignages irrécusables de leurs sentimens religieux. Dans cette pensée les fêtes étaient autant de jours dérobés aux intérêts terrestres, voués à ceux du ciel. Dès-lors on multiplia les fêtes. Le moyen âge les augmenta encore. Il en créa beaucoup, on le lui reprocha vivement. Cependant, quand on considère la vie du peuple dans ces tems, on le félicite presque des nombreux instans de repos que lui ménagea la religion. Mais, on le conçoit, cet ordre de choses ne peut être jugé ni envié par des générations qui ne sont plus en servage, qui sont elles-mêmes les usufruitières de leur labeur, et dont la vie intellectuelle n'est plus bornée aux jours de fêtes.

Dans le moyen âge, la vraie vie de l'homme du peuple était réduite à ces jours; c'est un fait qui doit modifier d'une manière essentielle le jugement qu'on porte d'ordinaire sur ces fêtes. Leur nombre, d'ailleurs, ne fut pas le même dans tous les pays, à toutes les époques. Il serait même difficile de le préciser exactement. En choisissant un terme moyen, par exemple, l'époque de Charlemagne, nous trouvons les fêtes suivantes, prescrites à la fois par le synode de Mayence et l'empereur : *Pâques* et la semaine qui s'y rattache; *Pentecôte* et la semaine; l'*Ascension;* la *naissance de S. Pierre* et *de S. Paul*[1];

[1] La *mort* des apôtres, suivant la belle idée chrétienne, est regardée comme leur *naissance* pour l'éternité.

celle de *S. Jean Baptiste;* l'*Assomption de la Vierge*[1]; les jours de *S. Michel,* de *S. Remy,* de *S. Martin,* de *S. André; Noël,* quatre jours; l'*octave de Noël;* l'*Epiphanie,* la *Purification.*

C'étaient là les fêtes communes à tout l'empire de Charlemagne. Mais dans chaque paroisse s'y joignaient les jours des martyrs et des confesseurs, dont elle conservait les restes, et le jour de la dédicace du temple[2].

Aucune de ces fêtes générales n'était nouvelle. Cependant on comprend que, dans le mouvement si considérable qui eut lieu dans chaque branche du culte public, le cours de cinq siècles dut amener quelques solennités spéciales.

En effet, on célébra d'abord, en Orient, la croix recouvrée sur les Perses par Héraclius, l'an 628[3], et des fêtes analogues furent instituées en Occident, sous le nom d'*Exaltation de la croix*[4], et sous celui d'*Invention de la croix*[5].

On en établit ensuite deux autres, qui peignent encore mieux le tems et qui vinrent remuer plus profondément les âmes; ce furent le *jour de tous les Saints* et son lendemain, le *jour des Morts.*

---

[1] Il faut voir, sur cette fête, la relation de Grégoire de Tours; les Martyrologes de Wandelbert (septembre, dans Dachery), et de Notker (septembre, dans Canisius).

[2] *Concil. Moguntiac. anni* 813, c. 36. — Baluze I, p. 748.

[3] Σταυρώσιμος ἡμέρα.

[4] *Festum exaltationis crucis*, le 14 septembre.

[5] *Festum inventionis crucis*, le 3 mai. *Frontonis Notæ ad Calendar. Rom.*, p. 228, ed. Fabricio.

Une pensée hardie, mais conforme au génie du tems, porta Boniface IV, au commencement du septième siècle, à sauver le Panthéon de Rome païenne, en le consacrant à Dieu, à la Vierge et aux martyrs de tous les pays [1]. La postérité développa ce germe avec ferveur. Elle en fit la fête de tous les Saints, qui passa rapidement en Angleterre et en France. Au neuvième siècle, à la demande de Grégoire IV, Louis-le-Débonnaire la recommanda à tous ses sujets, et bientôt tout l'Occident l'accueillit avec ferveur [2]. Le nombre des saints et des martyrs à vénérer augmentant sans cesse, une fête générale pouvait seule tranquilliser les dévots qui eussent craint de négliger quelque protecteur.

Le jour des Morts est sorti d'un germe plus ancien que la fête précédente. La commémoration des défunts dans les prières publiques et dans la sainte communion, remonte aux premiers tems. « D'après la tradition des anciens, dit Tertullien, nous consacrons un anniversaire aux morts [3]. » S. Augustin semble aussi faire allusion à cet usage [4], qui ne saurait d'ailleurs nous surprendre, puisqu'il émanait si naturellement de ceux du monde ancien.

Cependant, avant le dixième siècle, ni le calendrier de l'Eglise, ni les martyrologes, n'indiquent cette fête.

---

[1] (*Maria dei martiri*) *Anastasius, in vita Bonifacii.*

[2] L'octave de cette fête est de l'institution de Sixte IV (an 1480).

[3] *Ex majorum traditione pro defunctis annua die facimus. De corona militari*, c. 3. *Cf. de Monogamia*, c. 10. Le mot de *facere* se prend pour *sacrificare*, qu'il faut entendre suivant la typologie des Pères.

[4] *Lib. de cura pro mort.*, c. 4.

Si elle se célébra dans l'intervalle du quatrième siècle au dixième, l'époque en fut sans doute au choix de l'évêque. Au dixième siècle, Odilon, l'un des chefs de Cluny, la fixa au lendemain de la Toussaint, et la fit célébrer dans toute sa congrégation. Elle se répandit de la sorte, à la faveur de l'estime générale, dont jouissait cet ordre réformateur. Pierre Damien, grand partisan de la vie monacale, et sévère censeur de la corruption des moines de son tems, attribue l'institution d'Odilon aux récits que l'un de ses religieux lui fit, au retour d'un pèlerinage en Terre-Sainte [1]. Si ce récit amena la fête, ce fut l'étincelle qui met en flamme un édifice prêt à s'embrâser. A une époque où de tous côtés on s'associait pour honorer les morts, prier pour eux, faire célébrer des messes en leur faveur, la pensée de tout le monde se rencontra dans celle d'une fête générale en leur honneur.

Les Grecs ne reçurent pas cette fête; mais, deux fois l'an, ils prononcèrent, depuis le quinzième siècle, les panégyriques des trépassés [2].

Ces panégyriques, en Occident aussi, furent la partie la plus essentielle des fêtes consacrées aux saints. Dans les anciens tems, les chrétiens encore en petit nombre, vis-à-vis d'un paganisme puissant et de mœurs profondément enracinées, avaient donné, pour la célébration de ces fêtes, une généreuse latitude; ils avaient permis quelques anciens plaisirs [3], sauf les modifications qu'y

---

[1] *Petri Damiani vita Odilonis.*

[2] *Gennadius (Patriarcha Constantinop.) L. de Purgat. Apolog. conc. Florent.*

[3] Voy. ci-dessus t. 1, p. 376, 390.

devait apporter nécessairement leur religion. On proscrivait depuis long-tems ces habitudes que les peuples germaniques, nouvellement convertis, avaient trouvées aussi conformes à leurs goûts que les peuples de l'empire. Cependant, au septième siècle, un synode de Châlons eut à se plaindre encore de chansons inconvenantes que les fidèles faisaient retentir, au lieu de psaumes, les jours consacrés aux saints [1], et ces plaintes furent encore vaines. Sans cesse la dissipation enlevait les heures destinées à la méditation, au recueillement. Une morale austère et des exemples d'une angélique abnégation de tout plaisir des sens, semblaient, seuls, pouvoir changer ces pernicieux usages. C'est à ce but précisément que se prêtait le mieux la vie des saints. On les peignit dès-lors avec toutes les perfections les plus idéales; et moins l'histoire avait transmis sur leur compte de faits positifs, plus l'orateur fut libre dans ses tableaux, dans tous ses éloges. On ne bannit pourtant jamais du cœur des peuples ni l'amour du plaisir, ni l'habitude de s'y livrer aux jours de fêtes.

Un exemple d'une pureté non pas idéale, mais divine, était donné au monde, celui du fondateur de la société chrétienne. Il fut le type de toute beauté morale; mais sa perfection, émanée de sa nature divine, pouvait paraître inimitable, et, en peignant des hommes, qui, le prenant pour modèle, avaient approché plus ou moins de sa sainteté, on pouvait se flatter d'inspirer plus de courage au faible mortel. C'est là ce qui souvent valut

---

[1] *Concil. Cabilon. anni* 650, c. 19.

la préférence aux éloges des martyrs ou des évêques, des pontifes, des religieux ou des missionnaires, dont la vie, plus terrestre, plus humaine ou plus récente, provoquait plus facilement l'émulation des fidèles.

Cependant de tous les types de perfection chrétienne, celui qui semblait offrir le plus d'attraits au cœur et à l'imagination des fidèles, c'était cette jeune mortelle qui avait veillé au berceau du Sauveur, qui avait guidé son enfance dans le monde, la Vierge qui l'avait vu naître et mourir. L'histoire ne fournissait sur sa vie que peu de traits, mais tous ces traits étaient beaux. Les lacunes ne pouvaient se remplir que de traits analogues. On les remplit de la sorte. Marie devint l'idéal de la bonté et de la beauté, dans tous les sens. Elle fut divinisée. C'est le mot propre. Jamais apothéose ne fut plus complète. L'Orient et l'Occident rivalisèrent pour elle, sinon de culte et d'adoration, du moins d'affection et d'admiration. Qu'on compare, sous ce rapport, les discours d'Ildefonse de Tolède et d'André de Jérusalem, on les croira prononcés devant le même auditoire [1]. Les panégyriques de Cosmas de Jérusalem, de Jean de Damas, du vénérable Bède, du docte Alcuin, du pieux Damien, sont d'accord à cet égard. L'amour du beau, idéal ou visible, est si naturel dans l'homme; le type en est gravé si profondément dans son ame, qu'il le trouve encore là, lors même qu'il ne le rencontre autour de lui nulle part. En effet, tant que les beaux arts restèrent plongés dans

---

[1] *Biblioth. PP. Edit. Colon. VII*, p. 432. — *Combefisii, Biblioth. PP. Auctuarium novissimum I*, p. 1290.

la dégradation, où les avait jetés l'invasion barbare; tant qu'ils furent incapables d'offrir aux regards cet idéal de beauté et de sainteté, que l'Eglise chrétienne tout entière reconnaissait dans Marie, l'imagination suffit aux chrétiens pour la concevoir, sous les traits les plus purs.

On est bien forcé de l'admettre; car, quelque degré d'exaltation que la piété ait pu puiser plus tard dans ces images de la Vierge, qui furent les chefs-d'œuvre de l'art ressuscité, l'exaltation des siècles encore privés de ces chefs-d'œuvre paraît avoir été plus grande. En voici la preuve. Personne ne fut jamais plus ascétique, plus sévère que le cardinal Pierre Damien, évêque d'Ostie, censeur des papes, des évêques, des prêtres, des moines, de tout le monde. Cependant tel est, dans ses panégyriques, l'entraînement de cet orateur pour la beauté de Marie, que notre âge à peine le conçoit. Dieu lui-même, y dit-il, fut ravi de cette beauté, éprouva pour elle l'amour le plus vif et convoqua aussitôt les anges des cieux, pour leur annoncer le mystère de la Rédemption. Les anges seuls, dit-il ailleurs, allèrent au-devant de Jésus-Christ, à son ascension; mais quand sa mère fit son entrée dans les palais de l'éternité, Dieu lui-même se porta à sa rencontre avec ses armées célestes [1].

Après cela, ce que l'on comprend, c'est toute l'étendue de la vénération que portait cet âge aux objets de sa pieuse admiration.

On a dit qu'il y avait peu ou presque point de diffé-

---

[1] *Damiani sermo X de annunciat. B. V. M.* p. 23. *Cf. Sermo XL de Assumptione B. M. V.*, p. 91.

rence entre le culte voué dans ces tems à l'Être suprême et celui des saints. Certes, il se présente, dans les annales du moyen âge, beaucoup de faits qui déposent en faveur de cette assertion. Qu'une crédulité étonnante ait régné à cette époque, dans le sein de la société chrétienne; que le grossier Scandinave, le Franc, le Saxon et le Germain, en face d'images vénérées, aient quelquefois adressé aux saints, dont elles retraçaient les traits, des sentimens qui ne sont dus qu'à l'Être suprême; que, suivant le langage de la polémique, la créature ait été de la sorte substituée ou préférée au Créateur, ce n'est plus une question aujourd'hui, c'est chose jugée. Personne d'ailleurs, si ce n'est la polémique, ne peut plus avoir d'intérêt, ni à affirmer ce qui ne fut pas, ni à nier ce qui fut. Cependant, pour savoir la véritable doctrine des tems, c'est moins cette aberration, que la croyance hautement avouée, enseignée dans les temples, proclamée dans les panégyriques, qu'il faut entendre. Dès-lors les choses changent d'aspect; il n'y a point de polythéistes dans les rangs des chrétiens. On invoqua les saints, à titre d'avocats et de patrons; mais on ne les adora pas; on ne chercha ni à émouvoir leur miséricorde, ni à fléchir leur justice. Obtenir leur intercession auprès du maître suprême, dont on les croyait les favoris, tel était l'objet dernier de toute invocation de saints. C'est tout ce que Marie elle-même obtint d'hommages de ses panégyristes les plus célèbres [1].

---

[1] *Tu mundi Vitam, totis tu gaudia sæclis,*
Tu regem cœli, tu dominum atque deum

Quand on s'est imaginé que le moyen âge s'était précipité, sans y faire attention, sans se rendre compte de son erreur, dans un polythéisme qui aurait créé et peuplé un nouvel olympe, on a été injuste envers une époque qui ne doit pas être jugée avec rigueur, qui demande, au contraire, une indulgence extrême. Le moyen âge a pressenti ce jugement et l'a décliné, en s'écriant: *nous érigeons des autels aux martyrs, mais nous ne leur offrons pas de sacrifices. Nous ne leur adressons pas nos prières, comme nous les adressons à Dieu*[1].

Certes, l'on a supposé aux héros de la religion chrétienne trop de pouvoir dans l'autre monde; trop de faveur auprès de celui qui ne connaît que la grâce et la justice; qui, entre lui et l'homme, n'a placé que son fils: cependant, dans les doctrines publiques, les saints ne constituent pas un pouvoir, ils n'ont que l'intercession et le patronage.

On multiplia le nombre des saints, on conserva, on rechercha, on vénéra leurs restes avec une affection extrême; on fit des pélerinages à leurs tombes, dans leurs chapelles, aux lieux consacrés jadis par leur présence.

On multiplia, on vénéra avec la même ferveur leurs statues, leurs portraits. L'Orient surtout, avec ses antiques exagérations dans les idées, les sentimens, le lan-

---

Ventris in hospitio genuisti, Virgo perennis;
Tu precibus nobis auxiliare tuis.

Alcuin, Hymne à la Vierge, *apud Canis.*, t. II, P. II, p. 471.

[1] *Homil. Saxon. Apud Whelock*, p. 233.

gage, les symboles, professa, pour tout ce qui lui rappelait ses illustres trépassés, une vénération qui franchit bientôt toutes les bornes que le christianisme, si simple, si spirituel dans son culte, avait posées lui-même, par la main de ses fondateurs.

Cependant, au milieu de tout cet enthousiasme qui ne fit qu'étourdir, qui ne créa rien, qui surchargea, qui altéra tout, on tombe sur quelques faits qui montrent la raison publique et la pure foi chrétienne exerçant encore leurs bons droits en commun.

En effet, si l'opinion générale, si l'émulation des prêtres, des moines, des religieuses et du peuple multiplia les saints; si le seul Anastase, bibliothécaire de Rome, enrichit l'Occident de quatorze cent quatre-vingts légendes traduites du grec [1] et par conséquent d'autant de saints, on voit, d'un autre côté, Charlemagne faire interdire la vénération de saints nouveaux [2]; on voit les évêques de France discuter les titres d'un de ces personnages, de Martial, dans une série de synodes, les rejeter d'abord, en dépit de ses défenseurs les plus ardens, notamment du duc Guillaume d'Aquitaine, et ne les reconnaître qu'après de longs et vifs débats [3]; on voit enfin les papes arrêter le torrent des canonisations, que jusqu'alors faisait chaque paroisse, chaque diocèse, chaque province, en se réservant ce privilége [4].

---

[1] Mabillon, *Museum Ital.*, t. I, P. II, p. 80.

[2] Concile de Francfort, de l'an 794, c. 40.

[3] *Acta Concil. Lemov. a.* 1031. — *Joannis XIX, Epist. I.* — *Concil. Psituric. a.* 1031, c. 1.

[4] Saint Ulrich est le premier dont la vénération fut proposée par les

Si la nécessité d'avoir des reliques pour fonder de nouveaux sanctuaires, en fit rechercher de toutes parts; si la cupidité, spéculant sur ce besoin, alla fouiller les tombes de la Palestine et les souterrains de Rome; si elle en rapporta indistinctement des restes inconnus et des ossemens dénués de toute authenticité; si elle se permit de grandes fraudes dans ce commerce scandaleux, les évêques, isolés ou assemblés en conciles, démasquèrent souvent les imposteurs et déterminèrent les épreuves auxquelles on pourrait reconnaître la vérité[1]. Les moines partagèrent quelquefois ces soins avec eux[2].

Si l'on attribua généralement des effets surnaturels, des miracles sans nombre à ces restes; si, pour se les assurer, on prodigua plus que l'or[3]; si le clergé ménagea presque toujours, si même il entretint quelquefois ces croyances que le tems, avec le calme qu'il a et qu'il donne enfin à

papes à toute l'Eglise. Ce fut à la demande de Lindulphe, successeur d'Ulrich à l'évêché d'Augsbourg, que Jean XV prononça l'apothéose, l'an 993. Même après cette canonisation générale, les évêques continuèrent encore à inscrire les martyrs et les *confesseurs* dans les catalogues des saints, jusqu'à ce qu'enfin Alexandre III, abolissant les anciens usages, réserva la canonisation au seul siége de Rome (XIIe siècle).

[1] *Gregor. Turonens. hist. Franc. IX*, c. 6.

[2] Mabillon, *Annal. ord. S. B.*, t. II, p. 515. — Idem, *de probatione Reliquiarum per ignem*, à la suite de son livre, *de cultu sanctorum ignotorum.* (Œuvres posthumes de Mabillon et Ruinart, t. I.)

[3] L'an 929, l'empereur Henri Ier arracha, au roi Rodolphe de Bourgogne, une lance garnie de cloux de la croix du Sauveur, par des prières, des menaces et des présens, qui comprenaient une partie de la Souabe. *Sigebert. Gemblac. chronogr. ad ann.* 929. *Apud Pistor., Script.*, t. I.

tout le monde, a fait apprécier à leur juste valeur, on voit, d'un autre côté, des évêques recourir jusqu'aux stratagêmes, pour combattre des opinions dont ils n'osaient pas attaquer de front l'irritable puissance. En vérité, je ne connais rien qui peigne mieux ce bon et faible moyen âge, géant par le corps, enfant pour l'intelligence, qu'un discours de l'ermite Hidulphe, ancien archevêque de Trèves. S. Spinulus, enterré dans l'église du monastère de Moyenmoûtier dans les Vosges, guérissait tant d'estropiés, rendait la vue à tant d'aveugles, soulageait l'imagination de tant de maux, que des flots de peuple s'y poussaient sans cesse, que déjà on formait le plan de bâtir une ville près de l'abbaye. Hidulphe, qui a cherché la solitude pour cette fondation, voit le danger qui la menace, et n'ose pas combattre ouvertement l'opinion de son siècle, que faire? Il approche, dit son biographe [1], de la tombe du saint, les yeux pleins de larmes, il dit: « *Frère Spinulus, nous rendons grâce à Dieu, de ce que nous osons croire, que tu reposes dans les champs de la paix; de ce que nous sommes certains que tu peux beaucoup auprès de Dieu. Tu n'ignores pas pourquoi nous avons quitté le tumulte du monde et cherché cette solitude : c'est pour pouvoir prier et servir Dieu plus librement. Puis donc que tu jouis du calme, nous te supplions, aie pitié de nous, qui marchons dans les voies de la mort spirituelle, entourés de ses périls. Il y a plus, s'il est permis, nous*

---

[1] *S. Hidulphi vita* c. 15. Dans *Historia Mediani in monte Vosago Monasterii. Argent.* 1724, in-4°.

exigeons de toi, en vertu de cette obéissance qui te distingua dans la vie, et qui, d'après le témoignage de tes miracles journaliers, t'a valu les joies éternelles, de ne pas exposer la piété de ces religieux aux orages des affaires du monde; car, pressés par cette multitude qui nous occupe de ses intérêts, nous perdrions de vue le grand but de notre vie, et, couverts de toute cette poussière terrestre, nos cœurs seraient indignes de s'attacher au Seigneur. » Ces paroles étaient simples et ne renfermaient qu'une insinuation modeste; cependant le saint comprit ce langage, ses miracles cessèrent; une source saline, qui avait jailli de la terre, se dessécha; le peuple disparut; les moines prièrent en calme.

Il n'est pas jusqu'à la longue et affligeante discussion sur les statues et les portraits (*les images*) des saints, qui, à côté de ses tristes aberrations, n'offre des traits d'une grande sagesse, d'une sorte d'examen et de critique. Ce drame, où pendant un siècle les empereurs d'Orient et d'Occident, les patriarches de Constantinople et de Rome, les synodes de Nicée, de Rome et de Francfort, les évêques et les théologiens des deux empires, débattent une seule question, est d'ailleurs très-curieux en lui-même. Ce n'est pas que son dénoûment, amené par deux princesses dévotes, ait quelque chose de grand ou de nouveau; ce n'est pas l'issue du combat, c'est le combat lui-même qui intéresse le spectateur.

En effet, il montre qu'à une époque où l'opinion générale se prononçait aussi vivement pour la conservation des tableaux, leur suppression était impossible; et de la sorte, d'accord avec l'histoire de toutes les doctrines, il fait

voir que la liberté du culte n'est pas une concession du pouvoir, soit civil, soit religieux; qu'elle est le fait aussi bien que le droit des nations; que le sacerdoce peut fonder des religions, l'empire les protéger; mais qu'une fois établies, elles entraînent et le sacerdoce et l'empire dans leurs destinées; que ce ne sont ni les peuples, ni les prêtres ni les rois ni le hasard qui font ces destinées, qui les fixent ou qui soumettent la pensée d'un siècle à celle d'un autre siècle; qu'il y a sans cesse mouvement dans les idées et sans cesse changement dans les formes, et que ce sont ces changemens et ces mouvemens qui font l'éducation du genre humain.

Tant que la pompe du paganisme resta debout, tant qu'elle put étaler aux yeux des chrétiens, simples et pauvres, ses éclatans chefs-d'œuvre, l'Eglise, qui n'avait rien de semblable; qui se glorifiait de son spiritualisme; qui combattait tout ce qui flattait les sens; qui, d'ailleurs, vivait encore, pour ainsi dire, en regard de ses fondateurs, de ses héros, de ses martyrs, n'admit dans son culte que le seul symbole de la croix ou celui du bon pasteur gravé sur le calice de la cène [1]. Ses synodes proscrivaient le reste, et leurs proscriptions étaient de toute sagesse : comment eût-on rivalisé de pompe ou de goût avec la Grèce ou Rome païenne?

Mais depuis que le christianisme s'était élevé sur le trône de l'empire, depuis que le paganisme s'était évanoui, depuis que tout ce qui restait des beaux-arts était passé aux chrétiens, depuis que, dans leurs palais et

---

[1] *Tertullian., lib. de Pudicitiæ.*

dans leurs temples, la richesse avait amené la splendeur, depuis que leur dévotion avait enfanté la symbolique, tout avait changé. Les ouvrages du statuaire et du peintre, jadis ou méprisés ou proscrits, se multipliaient à l'infini, se payaient au poids de l'or; les portraits des grands hommes qu'avait sanctifiés le christianisme, et auxquels cette religion devait une partie de sa gloire, s'appréciaient à l'égal des chefs-d'œuvre que jadis la Grèce et Rome avaient consacrés à leurs dieux et à leurs héros. Syriens et Egyptiens, Francs et Saxons, tous les peuples chrétiens, de la Palestine à l'Irlande, voulaient avoir des statues et des tableaux. Pour les pays qui manquaient de peintres et de sculpteurs, de pieux pélerins allèrent au loin chercher à grands frais ces ouvrages enviés, et bientôt s'en multiplièrent les grossières imitations.

On a dit que le Nord, avant l'époque de Charlemagne, rejetait les tableaux. C'est une erreur. Beaucoup d'exemples nous font voir le contraire, et Bède-le-Vénérable nous apprend, dans son catalogue des tableaux d'une église anglo-saxonne, ce qu'on estimait le plus et ce qu'on attendait de ces ouvrages. « La nef était garnie des portraits de la Vierge et des apôtres. Dans l'aîle du sud, une série de peintures représentait les principaux faits de l'Evangile; celle du nord offrait aux regards des fidèles les visions de l'Apocalypse de S. Jean. » L'instruction manquait alors. On croyait y suppléer par ces tableaux. « Le rustre le plus ignorant, dit notre auteur, ne pouvait entrer dans l'Eglise sans rencontrer d'utiles instructions. Il se plaisait à considérer les traits de douceur de Jésus-Christ et de ses fidèles serviteurs,

ou il étudiait les mystères sublimes de l'Incarnation et de la Rédemption, ou il apprenait, par le spectacle du jugement dernier, à faire un retour sur lui-même et à fléchir la justice du Tout-Puissant [1]. »

Il est dans la vie des peuples, comme dans celle des individus, une époque qui demande des symboles, des images. L'histoire de l'antiquité et celle de l'enfance le font voir partout. Ce que Bède nous rapporte au sujet des Saxons, la conversion des Bulgares nous l'a montré ailleurs. La scène du jugement dernier, peinte par le missionnaire Méthode, fit, sur le prince Bogoris et ses peuples, une impression plus profonde que toutes les leçons de Cyrille [2]. Rien ne saurait mieux expliquer que cela la multiplication des images, qui se remarque à partir du commencement de notre période.

Cependant, dans la société chrétienne de ces tems, comme partout où l'instruction est incomplète, les idées pures et primitives cèdent aux interprétations vagues, aux conceptions populaires; le sentiment religieux, abandonné à toute sa puissance et à toute sa liberté, s'empare et dispose à son gré des symboles et des images, et bientôt il n'y a plus de statues, de tableaux, ce sont des choses mystérieuses. Ces objets, qui inspirent des émotions si profondes, ce n'est plus du marbre ciselé, ce n'est plus de la toile chargée de couleurs, ce sont des personnages. C'est là qu'arrivèrent nécessairement

---

[1] Beda, *vita abbat. Wirem.* p. 295. *Homilia in nativit. Divi Bened.* t. VII, col. 465.

[2] Voyez ci-dessus, p. 59.

les nations du moyen âge, et, comme jadis le peuple d'Athènes confondait Minerve et ses statues, le peuple de Byzance confondit ses martyrs avec leurs images, s'agenouilla devant ces dernières, leur adressa ses vœux, son encens, ses offrandes, ses baisers.

Déjà on semblait arrivé à ce degré d'aberration où jadis les docteurs du christianisme avaient trouvé les habitans païens de l'empire. Alors Lactance, avec des mouvemens d'une sublime éloquence, s'était écrié: *Ces statues d'airain et de marbre, auxquelles vous supposez le mouvement et la vie, au lieu de recevoir les vœux de l'homme, auraient dû plutôt s'élancer de leur piédestal pour adorer le génie de l'artiste* [1].

L'un de ces souverains de Byzance qui gouvernaient l'Eglise comme l'empire, à l'exemple de Constantin et de Théodose, Léon l'Isaurien, crut devoir ramener ses peuples à la pensée de Lactance. C'était, de sa part, une entreprise généreuse, sans doute, mais hasardeuse au plus haut point. On peut juger du degré de difficulté qu'il y avait, par la manière dont on accueillit ses ordres, par les motifs qu'on lui attribua. Telle était l'opinion générale en faveur des *images*, qu'on ne comprit pas l'opposition de l'empereur contre elles, qu'on ne conçut pas qu'elle pût être spontanée dans un chrétien. En effet, les uns l'attribuèrent aux mahométans, les autres aux juifs. L'intelligence qu'on supposa à Léon avec ces ennemis du christianisme, n'est sans doute qu'une hypothèse dénuée de toute vraisemblance; cependant, il est possible que

---

[1] *Liber II institut. divinar. c. 2.*

les juifs et les mahométans aient eu quelque influence sur ses projets. Les mahométans reprochaient depuis long-tems aux chrétiens le polythéisme et l'idolâtrie. Ce reproche, que Léon avait pu entendre, avait dû le conduire à examiner la question des images. D'un autre côté il s'était appliqué à convertir les juifs, et il est à croire qu'il se flattait de vaincre leur antique antipathie pour ce qu'ils appelaient les idoles, en supprimant, dans le culte des chrétiens ce qui pouvait choquer leur susceptibilité.

Une concession d'Héraclius avait enfanté les monothélètes; une concession analogue de Léon a pu produire les *Iconoclastes.*

Il paraît néanmoins que les opinions des juifs et des mahométans ne motivèrent pas seules l'attaque de Léon. Les membres de sa cour et de son clergé ne restèrent sans doute pas étrangers à des résolutions de ce genre. Ce qui le fait croire, c'est qu'il négligea de faire ce qui toujours s'était pratiqué sous ses prédécesseurs, dans des questions aussi délicates. Il ne consulta pas de synode.

La portée de sa première mesure, en 726, est douteuse; il paraît qu'elle se bornait à défendre le culte des images, mais qu'elle les laissait dans les temples. Elle pouvait néanmoins s'interpréter comme entièrement hostile contre ces véhicules de la dévotion. Il faut le croire, puisqu'on les ôta dans quelques villes. Léon protesta que ce n'était pas là son intention, et ordonna qu'on les y maintînt, en les élevant toutefois au-dessus de l'atteinte des fidèles, pour qu'on cessât de les baiser.

C'était toujours donner des ordres, au lieu de faire donner des instructions; c'est ce qui déplut. Le patriarche

de Byzance se prononça lui-même contre Léon. Il en écrivit à son collègue de Rome et à d'autres évêques, accusant les décrets impériaux, d'avoir été rendus trop brusquement, et défendant les images en elles-mêmes. Les juifs et les païens ont pu, disait-il, nous reprocher ces portraits; il y a pourtant entre ceux-ci et les idoles de l'antiquité une différence essentielle. Les idoles étaient consacrées à des êtres imaginaires; nos portraits nous rappellent des héros qui ont vécu, qui sont morts pour notre foi. Ces portraits ont bien plus de prix encore; ceux du Christ terrestre réfutent l'hérésie des Dokètes, qui ne lui attribuaient qu'une apparence de corps humain; ceux de sa mère font des miracles, qui se renouvellent sans cesse. On a vu d'une main de la Vierge découler un baume, dont la vertu a guéri le malade qui implorait la sainte[1].

C'était au moins discuter; d'une manière quelconque. Continuée dans cet esprit, la discussion eût amené peu à peu telle solution que pouvait donner cet âge. Mais on n'eut pas ailleurs la même modération. La nature elle-même sembla se mettre en émoi pour se mêler de la question; elle l'échauffa. Un tremblement de terre ravagea les côtes de la mer Egée; l'éruption d'un volcan jeta une petite île dans cette mer. La population de la Grèce et des Cyclades vit, dans ces mouvemens convulsifs de la terre, un signe de la colère du ciel contre l'empereur, secoua son joug et proclama à sa place un autre

---

[1] Lettre de Germanus à Thomas *de Claudiopolis*, Voy. Hardouin., *Acta concil. Nicæni II.*

chef, Cosmas, qui se dirigea aussitôt avec une flotte contre son adversaire. Léon le battit, le fit prisonnier, et d'après ce succès, interprétant le tremblement de terre en sa faveur, résolut d'en finir avec les images. Il les proscrivit tout à fait (730), excepté celle du Christ.

Le patriarche Germain, ne voulant pas se soumettre à cet ordre, à moins qu'un synode ne l'eût approuvé, fut obligé de céder son siége à son secrétaire Anastase, dont la souplesse était déjà connue à Léon.

Après ce changement, l'ordre de la suppression des images s'exécuta dans l'empire. Il y eut bien quelque résistance, quelques scènes tumultueuses; par exemple, le peuple de la capitale, quelques femmes exaltées à sa tête, précipita de leur échelle les ouvriers qui descendaient le Christ placé au-dessus de la porte d'airain du palais impérial, et se fit sabrer par les soldats ou exiler, martyriser et dépouiller de son avoir par l'empereur. On cacha bien aussi quelques tableaux, pour le culte domestique ou des temps plus heureux. Cependant Léon fut le maître dans l'empire.

Il eût peut-être réussi à y comprimer l'opinion générale, sans l'appui qu'elle reçut de l'Asie déjà soumise aux Arabes, et de l'Italie, qui ne demandait pas mieux que de se détacher de Byzance.

Dans l'histoire de l'affranchissement de Rome pontificale, nous avons envisagé, sous le point de vue politique, la vigoureuse résistance qu'opposa Grégoire II aux Iconoclastes de Constantinople [1]. C'est ici le lieu d'examiner

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 75.

cette opposition sous le point de vue religieux. Grégoire II, dans les deux lettres à Léon, qu'on a voulu lui contester par des raisons trop peu concluantes [1], plaide avec chaleur la cause des images. Si Moïse a interdit les images, dit-il, on n'entendit que celles des Cananéens. Moïse lui-même désira voir et vit Jéhovah; il ne le vit que de derrière. C'est chose pour nous d'autant plus heureuse, que de le voir de tous côtés, dans son fils, dont les portraits multipliés, comme ceux de S. Jacques, de S. Etienne et des autres martyrs, et *vénérés* par le monde entier [2], ont enlevé à Satan les hommages que lui rendait l'erreur. Jésus-Christ lui-même a envoyé son image au roi Abgar [3]. Ce n'est pas que nous adorions ces peintures; nous prions ceux qu'elles représentent, d'intercéder auprès du fils de Dieu, et nous nous édifions des scènes qui le peignent dans les bras de sa mère, ou entouré d'anges, glorifié au mont Thabor, crucifié au mont des Oliviers, mis au tombeau, sortant de son sépulcre, vainqueur de la mort, ou bien s'élevant aux cieux.

Grégoire, en même tems, demanda à l'empereur, de quel droit il donnait des ordres en matière de foi?

Cette interpellation était d'une grande force. Léon y répondit, en disant d'une manière assez profane, qu'il était prêtre et empereur. C'était sans doute par suite de quelque souvenir de l'ancienne qualité de *Pontifex Maximus*, inhérente à la dignité impériale.

---

[1] Roessler, *Bibliothèque des Pères*, t. X, p. 474.

[2] Οὐ λατρευτικῶς, ἀλλὰ σχετικῶς.

[3] Voyez ci-dessus, t. I, p. 224.

Dans sa seconde lettre, Grégoire, sans vouloir contester cette bizarre légitimité, fit observer au prince que, dans des questions d'une telle gravité, ses prédécesseurs, les Constantin et les Théodose, consultaient des conciles.

On le voit de nouveau, par ces exemples, l'Italie, forte de sa position, n'épargna pas l'empereur.

En Asie, Jean de Damas plaida la cause des images avec plus de chaleur encore[1], dans trois discours apologétiques, qui, pour une cause si différente, respirent la même véhémence qui jadis avait animé Libanius défendant les monumens du paganisme. Rien ne saurait donner, dit Jean, une image plus fidèle du père que le fils. Eh bien, le père a donné cette image. En général, il aime les images. Dans son éternelle intelligence ont existé d'abord les types de toutes choses, avant leur création. Il y a des images partout, images dans la nature, images dans l'histoire. La plante, sa fleur et le baume qui s'en exhale, sont l'image de la Trinité; le soleil, son rayon et la lumière qu'il répand, n'offrent-ils pas encore l'image de ce mystère ? Le serpent d'airain fut le symbole du Christ; le vase à manne, fut le symbole de sa mère; l'eau et les brouillards furent les types du baptême. Et le tabernacle et l'arche sainte et l'ancienne loi tout entière furent des images. Il y a plus, dans cette ancienne loi le temple de Salomon eut des images d'animaux, et l'on voudrait dépouiller nos églises des images de nos saints, qui sont eux-mêmes des temples de Dieu ? Les détruire,

[1] Un autre discours sur la vénération des images et une lettre à l'empereur Théophile, ont été attribués à tort à ce savant religieux.

c'est ravir son armée au Sauveur, leur chef; autant vaudrait détruire aussi les temples et les autels érigés en leur honneur! Mais si Léon ne se rétracte, « je ne tarderai pas à lui dire anathême. »

La seconde apologie du Damascène reproduit les mêmes idées. Dieu lui-même aime les images; il y en a partout. Dieu a fait la première image, en faisant l'homme; c'est encore Dieu qui a fait la plus belle de ces images, son fils. Le buisson ardent fut le type de Marie.

La troisième de ces apologies ressemble aux deux premières. L'orateur y distingue six classes d'images, cinq genres de vénération et sept espèces d'êtres qui peuvent en être l'objet. Il trouve cette fois-ci le type de la vierge dans la pluie qui arrosa la toison de Gédéon[1].

Cette polémique, que nous jugerions faible, fut pour l'Asie d'une puissance prodigieuse, tous les *Iconodules* (épithète des partisans des images) maudirent tous les *Iconoclastes*, et surtout leur chef Léon.

Le conseiller religieux de l'Orient, le moine Jean de Damas et ses amis purent braver ce prince en toute sécurité. Mais le chef ecclésiastique de l'Italie ressentit d'une manière sensible les effets de sa colère. Une flotte, que Léon envoya, pour châtier ou amener à Byzance Grégoire III, qui l'avait excommunié en plein synode, fut détruite par une violente tempête; mais les revenus que le pontife touchait en Sicile, furent confisqués, et la Grèce occidentale fut détachée de son diocèse[2].

---

[1] Juges, ch. VI, v. 37.

[2] Voy. ci-dessus, p. 77.

Quand Léon et Grégoire furent morts, à peu de distance l'un de l'autre, le successeur de l'un se prononça pour les images; le fils de l'autre, Constantin V, en maintint la suppression. Mais une faction puissante disputa le trône au dernier, proclama empereur son beau-frère Artabasde, et gagna même le patriarche Anastase, qui déclara publiquement, que l'empereur considérait Jésus-Christ *comme simple fils de Marie.* Constantin vainquit le rebelle couronné, mais ce ne fut qu'au bout de deux ans; il fit crever les yeux au patriarche qui l'avait trahi et le promena dans Byzance sur un âne, mais se vit forcé de lui rendre sa dignité, ne trouvant pas de pontife plus souple; il fit proscrire les images par un concile général, l'an 754[1], mais Rome et l'Orient

---

[1] Les actes de ce synode furent supprimés. Une réfutation de ses arrêtés, faite au deuxième concile de Nicée, en a sauvé des débris. (Hardouin IV, p. 328.) Le synode proclama la doctrine des six anciens conciles généraux, et reprocha aux images de favoriser les Nestoriens, les Ariens et les Monophysites, en faisant croire à l'existence de deux natures distinctes, l'une humaine, représentée par les peintres, l'autre divine et ne pouvant être indiquée par eux.

« D'ailleurs les portraits sont inutiles, Jésus-Christ lui-même a donné sa véritable image, c'est le pain de la sainte-cène. Il n'y offre pas de forme humaine, afin d'échapper à l'idolâtrie; mais le Saint-Esprit, qui s'y joint, à la prière du prêtre, en fait un corps divin. Sculpter et peindre Jésus-Christ, sa mère, les saints, est un art profane, païen, détestable. S. Paul le reproche aux païens, en disant qu'ils ont converti la grandeur impérissable de Dieu en formes d'hommes périssables. Les anciens Pères ont établi les mêmes principes, surtout Epiphane, Chrysostome, Athanase, Eusèbe. » (Voy. ci-dessus, I, p. 394).

Après ces déductions, le concile proscrivit les images, sous peine de destitution pour les ecclésiastiques, d'excommunication pour les laïques; il se déclara inspiré du Saint-Esprit aussi bien que l'avaient été d'autres

refusèrent de reconnaître et les moines de l'empire de signer cette décision; il fit châtier cruellement les religieux qui lui résistèrent et vexer les couvens qui les accueillirent [1], mais il ne gagna personne, s'attira l'excommunication des patriarches d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, la défection de celui de Rome [2], et encourut l'exécration de ses peuples.

Constantin régna vingt ans et put compléter son triste triomphe. Son successeur Léon IV (Chazare) suivant les mêmes principes, les images des saints semblaient supprimées à jamais. En effet, une quantité de reliques étaient anéanties, et les murs des temples n'offraient plus à l'œil des fidèles que des peintures sans danger, des forêts, des chasses ou des animaux isolés.

Mais, c'est dans cet excès de précaution, dans cette absence de pensées religieuses dans ses tableaux, que l'opinion contraire puisa sa force. Et, en effet, les

---

synodes, prononça une longue série d'anathèmes, spécialement contre Jean de Damas, le ξυλοδουλος.

[1] Le moine André fut fustigé à mort au cirque, pour avoir qualifié l'empereur de *nouveau Julien*. A Constantinople, on lapida les moines qui se montrèrent dans les rues. Le couvent de Saint-Auxence en Bithynie où ils se réfugièrent et beaucoup d'autres furent mis en cendres. On écrasa des religieux avec les statues des saints qu'ils adoraient. Il est entendu que certains gouverneurs, pour faire preuve de zèle, allèrent plus loin que l'empereur. Celui de la Thrace vendit les couvens d'hommes et de femmes, et en envoya le prix à l'empereur. Martyrisant les religieux, les exilant, les faisant insulter au cirque par la populace, il extirpa la vie monastique dans sa province. Théophane, p. 363—70. Zonaras, *Annal.*, lib. XV, c. 6.

[2] *Cennii monum. Dominat. Pontific.*, t. I, p. 256.

Iconoclastes méconnaissaient singulièrement l'esprit de leur tems. Pour faire adorer Dieu en esprit et en vérité, comme disait le synode de 754, il fallait faire donner au peuple une instruction profonde et complète; les mesures de police, le fouet, l'exil et la confiscation des biens étaient de mauvais moyens de conversion. Au moins, pour satisfaire l'esprit de ces tems, en attendant qu'il pût se passer des images qu'affectionnait sa faiblesse, il fallait lui donner des symboles d'un sens profondément religieux, exposer à ses regards les belles scènes de la vie des patriarches, des rois, des prophètes, du Sauveur, de ses apôtres, de leurs plus dignes successeurs. Mais proscrire sans instruire, ne pouvait avoir aucun bon résultat. L'aspect des arbres et des animaux, dont on chargeait les murs des temples, ne pouvait que choquer la dévotion byzantine.

Une femme, l'impératrice Irène, qui régna, depuis l'an 780, sous le nom de son fils Constantin, et qui fit aveugler ce dernier, pour se conserver l'empire, apprécia mieux la faiblesse de son siècle. Née dans les derniers rangs de la société et élevée aux premiers par son génie et sa beauté, elle pouvait se croire appelée à ennoblir les sentimens, à éclairer les opinions de tous. Au lieu d'en chercher les moyens, elle résolut de rétablir brusquement les images, que depuis long-tems elle protégeait en secret. C'était alors chose difficile. L'armée était iconoclaste. Irène pensa lui opposer le clergé, et, secondée par le ministre Tarasius, dont on venait de faire un patriarche, elle appela les évêques à Constantinople. La garde impériale, pressentant leur décision,

les dispersa. Cependant Irène ne perdit pas courage. Elle cassa sa garde et convoqua, dès l'an 787, un concile général à Nicée. Cette assemblée remplit sa mission, elle proclama le rétablissement des images, en citant, à l'appui de sa mesure, les chérubins sculptés sur l'arche sainte et une foule de passages des Pères[1]. Un mouvement dramatique, qu'on sut ménager dans une des séances, électrisa tous les cœurs. On remarqua que Grégoire de Nysse, rapporte, dans un de ses sermons, avoir parfois pleuré, devant un tableau qui représentait le sacrifice d'Isaac. « Il en avait souvent lu l'histoire, dit à cette occasion l'évêque d'Ancyre, peut-être sans répandre de larmes; c'est en contemplant l'image de cette scène douloureuse, qu'il pleura. » « Et nous, mes frères, dit le patriarche Tarasius, ne pleurerions-nous point, en contemplant le tableau du sacrifice de notre Sauveur? » « Certes, et beaucoup », s'écrièrent les pères du synode, et ils levèrent cette séance en prononçant une série d'anathêmes contre les Iconoclastes.

Tarasius, pour renforcer encore ces sentimens, proposa, dans la séance suivante, de faire venir des images

---

[1] « Il est certain, dit l'abbé Racine (*Histoire ecclés.*, t. III, p. 287), que cette pièce n'est point de S. Athanase, et il y a même tout à fait lieu de douter de la vérité de l'histoire qu'elle contient. Parmi les évêques de ce concile, il ne paraît pas qu'il y en eût aucun versé dans la critique: car on y rapporta plusieurs autres pièces fausses. Mais ce défaut ne nuit point à la décision du concile, clairement fondée sur la tradition. On peut remarquer à cette occasion, combien il est utile de connaître l'histoire, la chronologie, la différence des mœurs et des styles, pour discerner les pièces authentiques d'avec les apocryphes. »

devant l'assemblée même, et de leur témoigner solennellement un respect orthodoxe. On annulla, dans la sixième, le concile précédent, et on proclama, dans la septième, la résolution définitive, que le symbole du Christ mourant sur la croix[1], ainsi que les autres images des saints, peintes ou faites en mosaïque[2], seraient exposés dans les églises, sur les murs des temples et les vases sacrés, dans les voies publiques et dans les maisons particulières; qu'ils y seraient l'objet, non pas d'un culte divin[3], mais d'une respectueuse vénération[4].

Telle fut la grave décision du second concile de Nicée, dont les actes sont beaucoup plus étendus et beaucoup moins importans que ceux du premier[5].

On le voit, malgré l'exaspération des partis, on se rapprochait; sans cette exaspération, on s'entendait. On finissait encore par s'entendre, sans les déplorables petitesses, les fluctuations et les tiraillemens continuels de la politique byzantine, qui, depuis tant de siècles,

---

[1] Les Iconoclastes voulaient la croix sans le Christ.

[2] Genre d'ouvrages fort estimés dans l'ancienne Eglise.

[3] Λατρεία.

[4] Τιμητικὴ προσκύνησις. Ce mot de προσκύνησις s'employait pour marquer l'acte de se prosterner, mode assez ordinaire en Orient pour saluer les grands. On tolérait d'ailleurs les peintures seules; les statues étaient exclues du culte public. L'Eglise d'Orient se prononçait nettement à cet égard, en déclarant dangereuse *toute figure dont le nez pourrait être saisi avec les doigts.* On craignait sans doute que l'imagination de quelque nouveau Pygmalion n'essayât d'animer ces marbres, ou ne les confondît avec les personnages qu'ils devaient lui rappeler.

[5] Hardouin, t. IV, p. 28 sq.

entraînait sans cesse la religion dans ses misérables intrigues.

La sentence de Nicée s'exécuta avec assez de douceur, sous le règne d'Irène, sous celui de Nicéphore, qui détrôna cette princesse, et sous celui de Michel I[er], qui cependant, il faut le dire, fit arracher les yeux à un moine iconoclaste.

La Grèce semblait s'être enfin épuisée sur ce sujet. Cependant les troupes, formées par Constantin, conservaient encore les sentimens d'antipathie qu'avait nourris ce prince contre les images, et l'an 815, Léon-l'Arménien fit bannir encore une fois cette pomme de discorde par un synode. Il avait appris, sans doute, ce qu'avait fait Charlemagne, à ce sujet; dans tous les cas il était choqué, à ce qu'il disait, des exagérations inconcevables auxquelles se livrait la crédulité byzantine, depuis qu'on lui avait rendu les images [1].

En proscrivant à la fois ces exagérations et les tableaux, dont plusieurs siècles avaient fait un besoin à ses peuples,

---

[1] « *Quidam vero sacerdotum et clericorum colores de imaginibus radentes, immiscuerunt oblationibus et vino, et ex hac oblatione post missarum celebrationem dabant communicare volentibus. Alii autem corpus Domini in manus imaginum ponebant, unde communicare volentes accipere fecerunt. Nonnulli vero spreta ecclesia, in communibus domibus, tabulis imaginum pro altariis utebantur, et super eas sacrum ministerium celebrabant, et alia multa his similia illicita, et nostræ religioni contraria in ecclesiis fiebant, quæ a doctoribus et sapientioribus viris satis indigna esse videbantur.* » *Cf. Michaelis Balbi et Theophili Impp. epist. ad Ludovicum Pium*, dans les actes du synode de Paris, de l'an 825. Mansi, t. XIV, p. 417.

il attaqua un mur d'airain, que les moines, Théodore Studite à leur tête, défendirent avec le dévoûment le plus absolu. Sous Constantin Copronyme, le moine Etienne, qu'on appelle le jeune, pour le distinguer du premier des martyrs, s'était écrié: *Si je n'avais de sang qu'autant qu'il en tiendrait dans ma main, je serais prêt à le verser pour ma foi.* Théodore, avec la même exaltation et plus de hardiesse, dit à Léon V: *Vous êtes chargé de l'Etat et de l'armée; ne vous mêlez pas des affaires de l'Eglise. S. Paul dit que Dieu y a mis des apôtres, des prophètes, des pasteurs, des docteurs; il n'a point parlé des empereurs.* Théodore se fit gloire et trophée des persécutions que lui attira sa résistance aux ordres du souverain; l'opinion publique fut pour lui.

Michel II, qui s'en convainquit, rendit les images au culte domestique. C'était une concession. Elle eut le sort de toutes les concessions tardives, elle ne satisfit pas. Théophile, voyant les mécontens faire chaque jour plus de progrès, revint à la proscription pure et simple; l'impératrice sa femme eut peine elle-même à lui dérober, dans son appartement, quelques images, qu'au besoin elle faisait passer pour des poupées à l'usage de ses filles. Mais, parvenue au trône, cette princesse, nouvelle Irène, fit proclamer le rétablissement pur et simple du deuxième concile de Nicée, et, pour perpétuer à tout jamais le souvenir de son décret, elle fonda, en 842, la fête de l'orthodoxie, que son Eglise célèbre encore [1].

Ainsi se termina, pour l'Eglise grecque, une question

[1] Ἡ κυριακὴ τῆς ὀρθοδοξίας.

de si haute importance, liée aux intérêts du culte et des arts d'une manière si étroite. On ne rencontre point, dans ses débats, de discussion libre, profonde; on ne voit que des intrigues de cour, des caprices d'empereurs et de princesses, des simulacres de synodes, des exagérations déplorables, des agitations gratuites en regard des Arabes, des Lombards, des Chazares, des Bulgares, de tous ces ennemis de Byzance, qui observent avec une insultante ironie les débats d'un empire agonisant, dont ils vont se partager les dépouilles[1].

L'Eglise d'Occident résolut cette question d'une manière plus brève, plus grave, plus libre, plus fructueuse.

Le prince qui gouvernait l'Occident, quand Irène fit rétablir le culte des images par le concile de Nicée, Charlemagne, fut mécontent de cette décision. Les théologiens éclairés dont il était entouré et qui formaient l'école de sa cour, ne pouvaient partager les nouvelles opinions de Byzance. Ceux qui avaient conseillé son père, avaient refusé également de partager les sentimens des Iconoclastes, et Constantin V avait vainement fait inviter Pepin-le-Bref à les appuyer. Ce prince, avait fait examiner la question, dans un synode de Gentilly; mais on s'était abstenu de prendre parti entre Rome et Byzance. C'est ce qu'attestent les termes d'ailleurs si brefs dans lesquels les annales du tems mentionnent ce sy-

---

[1] Les Iconoclastes agitèrent l'Eglise grecque jusqu'au commencement du dixième siècle. Voy. les Actes des synodes de 869 et 879. Mansi, t. XVI, p. 400 et 401. XVII, p. 494.

node [1]. Sans doute les évêques de France pensaient alors qu'il y avait exagération des deux côtés; sans doute ils croyaient, avec Grégoire-le-Grand, qu'on pouvait avoir des tableaux, mais qu'il fallait se garder de les adorer [2].

Quoi qu'il en soit, Charlemagne manifesta hautement sa désapprobation au sujet du concile de Nicée, dans un traité, qu'il fit adresser au pape Adrien [3].

Adrien répondit à ce traité, tâchant de faire envisager la décision de Nicée sous son point de vue le plus favorable; mais Charles, peu satisfait de la réponse, fit prononcer sur la question par le synode de Francfort, qu'il présida lui-même, et auquel il fit admettre son conseiller Alcuin, l'an 794. On y rejeta le concile de Nicée, dont on paraît s'être exagéré la foi aux images; mais on se garda sagement de supprimer ces dernières. On procéda d'ailleurs exactement d'après les principes des livres carolins, résumés en ces mots : *Nous ne rejetons en fait d'images que leur adoration; et nous les conservons sur les murs de nos temples, pour l'ornement de ces édifices et pour la commémoration du passé* [4].

---

[1] *Annales Loiseliani ad annum 767 : Tunc habuit domnus rex Pipinus in supradicta villa (Gentiliaco) synodum magnam inter Romanos et Græcos de S. Trinitate et de Sanctorum imaginibus.*

[2] Voy. ci-dessus, t. I, p. 395.

[3] Les *Libri carolini*, dont la première édition fut publiée par l'évêque du Tillet, Meaux 1549. D'autres éditions parurent par les soins de Goldast (*imperialia decreta de cultu imaginum*, p. 67; et *Collectio constitution. imperial.*, t. I, p. 33), et de Heumann (*Augusta concil. Nicæni II censura*). Cf. *Hist. littér. de la France*, t. IV, p. 410.

[4] *In basilicis sanctorum imagines non ad adorandum, sed ad*

C'était là veiller à la fois à la pureté du culte et à la conservation de quelques monumens, de quelques arts. Il serait à désirer que, dans ce qui s'est fait plus tard, dans le cours des siècles, au sujet de cette grave question, on eût toujours considéré les besoins et la nature de l'homme, les intérêts du culte et ceux des arts, avec la même hauteur de vue que le firent Charlemagne et l'épiscopat de son tems.

Le fils de Charlemagne et les élèves d'Alcuin maintinrent ces généreux principes. Ils les proclamèrent à l'occasion d'une ambassade que l'empereur d'Orient, Michel-le-Bègue, envoya en France, pour les engager dans ses démarches. Un synode convoqué à Paris se prononça de nouveau contre la suppression comme contre l'adoration des images, contre l'empereur Michel comme contre le pape Adrien[1]. L'intention des évêques de France n'était pourtant pas de choquer ni l'un ni l'autre; ils cherchaient, au contraire, avec la supériorité que leur

---

memoriam rerum gestarum et venustatem parietum habere permittimus. Libror. Carolinor. III, c. 16.

[1] *Acta synodi Paris. anni* 825. Mansi XIV, p. 415. « *Primum epistolam Domini Hadriani Papæ, quam pridem pro imaginibus erigendis Constantino Imp. et Herenæ matri ejus ad eorum precationem in transmarinis partibus direxit, coram nobis legi fecimus, et quantum nostræ parvitati res patuit, sicut juste reprehendit illos, qui imagines Sanctorum temerario ausu in illis partibus confringere et penitus abolere præsumserunt, sic indiscrete noscitur fecisse in eo, quod superstitiose eas adorare jussit. — Inseruit etiam in eadem epistola quædam testimonia SS. Patrum, quantum nobis datur intelligi, valde absona, et ad rem, de qua agebatur, minime pertinentia.* »

donnaient leurs études et avec la modestie qui leur convenait vis-à-vis du prince et du pontife, à rapprocher les partis. En effet, ils se flattaient, en plaidant d'un côté, pour les principes anciens, d'un autre côté pour la conservation des tableaux, de réunir, de réconcilier ensemble les Iconodules et les Iconoclastes. Ce fut une vaine, mais généreuse tentative. Dans tous les cas elle assura une haute estime à ce même épiscopat des Francs, que, cinquante ans auparavant, la papauté avait été obligé de faire rappeler à la discipline, aux mœurs et aux études par l'apôtre d'Allemagne[1].

Telle fut l'œuvre du grand Charles et de ses belles institutions, que l'épiscopat de France se maintint dans sa supériorité pendant toute cette période. La papauté le reconnut. Quoiqu'elle différât de ces évêques dans la question des images, durant tout le cours du neuvième siècle, elle ne rompit point la communauté avec eux. Lorsque, par le laps du tems, les opinions se furent rapprochées; que partout les portraits des saints eurent obtenu les mêmes hommages, depuis la France jusqu'à la Syrie, la papauté recourut avec empressement à la science des évêques français, pour faire réfuter les accusations que l'Eglise grecque élevait contre l'Occident, au sujet de quelques pratiques peu importantes en elles-mêmes, mais auxquelles cet âge mettait le plus haut prix[2].

Déjà nous avons fait connaître ces discussions, qui amenèrent la séparation définitive des Eglises d'Orient

---

[1] Voyez ci-dessus, p. 33.

[2] Voy. ci-dessus, p. 111.

et d'Occident, et qui attestent, avec les longues querelles sur les images, que les pratiques et les cérémonies du culte furent l'objet principal auquel s'attachait la pensée, l'âme religieuse de ces siècles.

Mais ici se présente, à la fin de ces siècles, un phénomène singulier. Quand le sacerdoce a réglé, enrichi, développé, embelli toutes les parties du culte, suivant ses croyances et les besoins de l'opinion générale; quand les théologiens ont tout discuté et tout résolu; quand l'empire et la papauté, enfin d'accord, ont prononcé en conformité avec la plupart des théologiens et avec la pensée publique, on entend dans le peuple une voix d'opposition. Elle est d'abord obscure, elle est presque honteuse; elle s'enhardit pourtant et elle parle de réforme, quoiqu'elle prêche elle-même toutes sortes de superstitions et d'erreurs. Elle ne trouve guère d'écho; elle semble bientôt expirer, mais c'est pour renaître plus forte et presque partout, dès la période suivante. Une voix de ce genre, nous l'avons dit, s'était faite entendre en Orient; c'était l'ancienne hérésie des *Manichéens* jointe aux débris du gnosticisme[1]. C'est son écho que nous entendons en Occident.

Mais ici l'histoire, pour avoir des points de départ, est obligée d'entrer, en quelque sorte, dans le champ des traditions et de chercher les faits positifs à travers les conjectures. Tout ce qu'elle peut prétendre, c'est de s'appuyer sur quelques données isolées. Ces données

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 350.

sont d'abord rares, mais elles se multiplient avec le cours des siècles, et finissent par des renseignemens détaillés.

Des régions de la Thrace, où Jean Zimiscès avait transféré les Pauliciens ou les Manichéens d'Orient, quelque émissaire, quelque débris de cette secte paraît avoir passé en Italie, en France, peut-être même en Allemagne. Il se serait rattaché en Occident aux derniers restes de ces Gnostiques, de ces Priscillianistes, qui avaient inondé les régions des Pyrénées et les bords du Rhône. Dans ce cas, les hérétiques que Boniface eut à combattre pourraient avoir appartenu à cette secte dont le chef fut décapité à Trèves[1]. Des traces de gnosticisme paraissent aussi s'apercevoir dans le diocèse de Lyon, au tems d'Agobard[2].

Il est de fait qu'on rencontre en Occident, dès les premières années du onzième siècle, un mouvement prononcé de mysticisme, je dirais presque d'*illuminisme* populaire. L'an 1000, Leutard de Vertus, au diocèse de Châlons, rentre de ses champs, renvoie sa femme, pour obéir à quelque précepte de chasteté mal lu dans l'Evangile, va prier à l'Eglise, en arrache la croix et brise l'image du Sauveur. On l'interroge. Il déclare agir ainsi, par suite d'une révélation spéciale de la part de Dieu. On le traite de fou; il dispute avec son évêque, raisonne sur le saint code, distingue, dans les prophètes,

---

[1] M. Neander, *Denkwürdigkeiten*, vol. III, cah. 2, p. 100, rattache les adversaires de Boniface aux Gnostiques et aux Pauliciens.

[2] Voy. Agobard, *de correctione antiphonarii, apud Galland. XIII*, p. 502.

les choses utiles des inutiles, refuse les dîmes, se fait beaucoup de partisans et finit par se jeter dans un puits.

L'Italie et surtout l'île de Sardaigne, où le paganisme s'était maintenu le plus long-tems, s'agitèrent de même[1].

Mais ce n'est là que le prélude. Tout-à-coup on découvre en Aquitaine, à Orléans, à Arras, à Gosslar à Milan, des associations entières et des doctrines formelles.

En Aquitaine, dit le moine Adémar[2], des Manichéens, séduisant le peuple, nient le baptême, la vertu de la sainte-cène et toute bonne doctrine, s'abstiennent de certaines viandes comme les moines, feignent la continence et se livrent entre eux à la luxure. Le duc d'Aquitaine, l'an 1030, assemble un synode, pour faire purger ses Etats de leurs désordres. Mais, nous le verrons bien, on ne déracine guère les opinions qui se sont emparées des peuples.

A Orléans, une femme venue d'Italie, «capable de séduire quiconque elle veut, non-seulement les simples et les idiots, mais les plus doctes du clergé», gagne dix chanoines, entre autres le professeur de la cathédrale de Saint-Pierre, se fait des partisans de divers côtés, jusqu'à Rouen, et annonce par eux, que la France entière sera de son Eglise. Le roi Robert, qui apprend ces menées, se transporte à Orléans avec sa femme, et y fait procéder par les évêques à une enquête solennelle. Les accusés professent ainsi leur foi: «Le ciel et la terre ne sont pas

---

[1] *Glaber Radulph.*, lib. II, c. 11, 12.

[2] *Ademari Chronicon.* D. Bouquet, t. X, p. 154.

créés, ils ont toujours été [1]; Jésus-Christ n'est pas né de la Vierge, il n'a pas souffert pour les hommes, il n'a pas été enterré réellement, il n'est pas ressuscité des morts [2]; ce que les saints codes disent de la Trinité n'est qu'un ensemble de fables; le baptême n'ôte pas nos péchés; la consécration ne produit ni le corps ni le sang du Sauveur [3]; il est inutile d'implorer les saints et les martyrs; le vice n'a point de punition à craindre; les œuvres de piété et de justice chrétienne n'ont point de récompense à espérer.»

Après ces aveux, on discuta; vainement on pressa les illuminés de se rétracter: « Nous n'avons pas vu certaines choses, dirent-ils; nous ne pouvons les croire. » Un clerc et une religieuse se dédirent; on brûla les autres. La reine Constance, qui jusque-là les avait protégés contre la fureur du peuple, en se tenant elle-même à la porte de l'église où on les entendait, donna le signal du supplice, en crevant un œil à son ancien confesseur Etienne, qui se trouvait au nombre de ces malheureux. Ce signal fut sans doute un effet de la barbarie du tems; il faut pourtant croire que la reine eut quelque intention symbolique, en privant de la vue ce conducteur spirituel qui s'était égaré lui-même.

Même phénomène à Arras, en 1025. C'est encore un homme venu d'Italie, qui séduit le peuple, et dont les partisans rejettent le sacerdoce, le baptême et la sainte-cène, les honneurs rendus aux confesseurs, la pénitence,

---

[1] Eternité de la matière, ou Création par le démiurge.

[2] Dokétisme.

[3] *Glaber Radulph.* (D. Bouquet X, p. 35.) — *Gesta synodi Aurel. anni* 1022. Dans Dachery, *Spicil. I*, p. 604. Mansi XIX, p. 376.

le mariage, la sépulture dans les temples [1], toute l'institution de l'Eglise. Ils opposent à toute doctrine reçue la Bible « bien interprêtée », la loi et la discipline qu'ils ont reçues du *maître*. Et voici cette loi et cette discipline : Ils quittent le monde, domptent leurs passions, se nourrissent du travail de leurs mains, ne font de mal à personne, et chérissent tous ceux qu'anime le zèle pour leur but; c'est là leur vertu, leur justification, qui les dispense de rechercher le baptême, que la mauvaise vie des prêtres, l'ignorance de l'enfant qui le reçoit et le retour des vices dont l'eau doit purifier, rendent inutile. La croix équivaut à toute autre branche de bois; les temples ne sont que des amas de pierres [2].

Leurs convictions paraissaient inébranlables; l'évêque Gérard, par sa douceur et ses longues instructions, parvint néanmoins à les ramener dans l'Eglise.

On fut moins heureux à Gosslar. Les doctrines y étaient plus enracinées dans les dissidens; peut-être aussi furent-ils traités avec moins d'indulgence. « L'empereur passa la fête de Noël à Gosslar, nous dit brièvement un chroniqueur [3], et y fit pendre aux gibets certains hérétiques de la secte manichéenne, qui, à côté d'autres erreurs dangereuses, s'abstenaient de la chair de tous les animaux. »

En approchant de l'Orient, on rencontre des associations plus serrées, plus nombreuses. Vers le milieu du onzième siècle, la comtesse de Montfort présidait une

---

[1] Ils accusaient le clergé d'avoir établi cet usage pour s'enrichir.

[2] *Synod. Atrebat. anni* 1025. Dachery, *Spicil. I*, p. 607.

[3] *Hermann. Contract. Chronic. ad ann.* 1052. (*Pistorius-Struve I*, p. 293).

congrégation dans le diocèse de Milan. L'archevêque en fut informé dans sa tournée, et fit comparaître devant lui l'un des sectaires. Plein de cette confiance qu'inspire toujours le mysticisme, le prisonnier lui apprit que ses frères vivaient tous dans une chaste continence; qu'ils ne mangeaient jamais la chair d'un animal; qu'ils jeûnaient beaucoup; qu'ils priaient sans cesse, leurs chefs se relevant dans la prière nuit et jour; que leurs biens étaient en commun; que, pour expier leurs péchés dans ce monde, aucun d'eux ne mourait sans martyre; qu'en approchant du terme de la vie, ils se l'ôtaient les uns aux autres; qu'au surplus ils avaient un souverain pontife, non celui de Rome, mais un autre *qui les visitait et leur remettait leurs fautes par toute la terre*, et qu'ils admettaient le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

L'archevêque soupçonna que cette dernière partie de la profession de foi pouvait renfermer quelque réticence; il insista, et on lui dit, en effet, que *le Fils* était *le cœur humain chéri de Dieu*, et le Saint-Esprit *le sens bien entendu* de la Bible.

Les sectaires joignaient à cette doctrine une opposition formelle contre l'Eglise, son sacerdoce, son culte, sa discipline. On les fit venir à Turin avec leur protectrice. Vainement les prêtres essayèrent pendant plusieurs jours de les convertir. Ils n'en gagnèrent qu'un petit nombre; le reste préféra monter sur le bûcher qu'on avait dressé en face d'un crucifix [1].

---

[1] *Landulph. Sen.-Mediolan. hist.*, lib. II, c. 27. (*Muratori script. rer. Ital. IV*, 88).

Mais les doctrines, le christianisme l'avait fait voir lui-même, ne s'étouffent pas de la sorte. Les opposans se montrèrent bien plus nombreux après les supplices de Turin. En effet, on les rencontre en Italie sous les noms divers de *Cathari*, de *Patarins* et d'autres[1], dès le commencement de la période suivante.

Ils se multiplièrent de même en France et dans les Pays-Bas, malgré toutes les mesures qu'on employa contre eux. L'évêque de Châlons, dont le diocèse fut envahi par ces mystiques, pensait qu'il fallait anéantir ce ferment *par le glaive du pouvoir temporel*, pour ne pas laisser corrompre toute la masse. La plupart de ses contemporains partageaient cette opinion et tirèrent le glaive. Ce fut une erreur. On eût sans doute mieux fait d'écouter l'évêque Wazon de Liége, qui disait qu'avec de la patience cette zizanie pouvait devenir du froment pur. « Dans tous les cas, ajoutait-il, nous, qu'on nomme évêques, nous devons nous rappeler que, dans notre consécration, on ne nous a pas remis de glaive temporel, et que nous ne sommes pas oints pour donner la mort, mais bien la vie. »

En résumé, on le voit, ce germe de mysticisme qui fermente dans tout l'Occident, est exotique; c'est une implantation de l'Orient; c'est un reste de gnose et de manichéisme. Ce n'en est qu'un reste, mais il est encore reconnaissable; ce n'est plus une théorie, mais ce sont

---

[1] *Cathari*. *Gazari* ou *Kazari*, de Καθαροι, a fourni aux idiomes germaniques le mot de *Ketzer*, à moins qu'il ne faille le dériver de *Chazare*, ce qui nous conduirait encore en Thrace. Le nom des *Patarins* vient de la contrée de Patarea, dans le Milanais.

des opinions encore assez précises. L'opposition contre la grande société y est tranchante. Le culte extérieur avec ses églises, ses autels, ses images, ses symboles, ses pratiques n'est rien; il faut un culte intérieur. Le baptême, la sainte-cène, le sacerdoce, toute l'Eglise est une erreur, chaque fidèle est prêtre, Dieu lui-même est le pontife souverain et administre les seuls sacremens véritables. Les bonnes œuvres et les vertus de l'Eglise sont peu de chose; il faut des vertus supérieures, l'abstinence, la continence, la prière; cela forme la justice des élus. Aux doctrines reçues, il faut opposer celles de la Bible bien interprêtée; le Saint-Esprit n'est que le vrai sens des saintes lettres, et il n'éclaire, il ne guide que les élus. Voilà l'opposition qui éclate.

Qu'on joigne à cela quelques-unes de ces erreurs que chérissent toujours les docteurs populaires et qui les remplissent d'enthousiasme, et l'on concevra la puissance de cette opposition, ses luttes, ses progrès, son influence.

Son apparition dut être pour l'Eglise un motif de plus de régler la vie chrétienne et d'en diriger les mœurs d'une manière encore plus précise, de resserrer à la fois l'action et de multiplier les moyens de la discipline ecclésiastique.

Les mœurs furent réglées, la discipline fut modifiée de cette sorte, autant dans l'intérêt du pouvoir, que dans celui de la chose; cependant la société chrétienne était trop nombreuse et son mouvement déjà trop spontané, pour qu'il fût possible de la conduire au gré des législateurs. Aussi le spectacle des mœurs de ces siècles offre-t-il les scènes les plus variées, les plus caractéris-

tiques, les plus empreintes, d'un côté, de soumission, d'un autre, de spontanéité.

CHAPITRE IX.

Des mœurs et de la discipline.

La pureté des mœurs est dans le fait la pierre de touche et la vraie gloire de toute société religieuse. Le culte, la discipline, les institutions, les doctrines elles-mêmes ne sont que des moyens pour atteindre ce but.

On doit donc dire qu'une société prospère, lorsque ses mœurs sont bonnes. Mais, dans le jugement qu'on porte des mœurs d'une époque, il faut se garder également d'un chimérique optimisme et d'un empirisme vulgaire. En réunissant les élémens d'une appréciation équitable, il faut encore se garder d'attribuer à des faits isolés plus d'importance qu'ils n'en peuvent avoir. C'est en grand, c'est sur les masses générales, qu'il convient de prononcer; ce n'est pas sur des aberrations particulières ou de rares manifestations d'enthousiasme.

Quant aux élémens de l'appréciation, on les rencontre dans la législation morale du tems, dans les tableaux des historiens dignes de foi. Pour faire l'appréciation elle-même, il faut avoir égard aux idées dominantes de ces siècles. Elles ont leur beauté, elles ont leurs défauts.

Nous ne signalerons que deux de ces idées, celles d'où découlent toutes les autres, l'une établie partout dans les écrits moraux de l'époque, l'autre patente dans sa pensée générale.

La première, bien simple, bien belle et bien vraie, est celle, que la morale a sa source la plus pure et son appui le plus solide dans la foi religieuse, dans les croyances émanées de Dieu, c'est-à-dire, dans la parole de Jésus-Christ qui est la volonté de son père. Telle est la force de cette conviction, que dans tous les livres de l'époque, la morale se présente inséparable du dogme. C'est ainsi que l'enseignent spécialement quelques-uns des ouvrages les plus caractéristiques du tems, les *Parallèles sacrés* de Jean de Damas, les *Lieux communs théologiques* de Maxime, les *Sentences* d'Isidore de Séville, les *Etincelles* de Bède.

De cette idée découlent celles que c'est par amour, par reconnaissance pour l'Être suprême, par suite de ses directions, de ses inspirations, de ses grâces, et pour arriver à ses bénédictions éternelles dans le royaume céleste, que le chrétien fait tout ce qu'il fait. C'est là ce qui motive les mœurs chrétiennes, et l'on voit ce que tout cela leur empreint de force, de grandeur et d'élévation.

La seconde idée dominante, moins belle, moins pure, mais nécessairement amenée par les croyances publiques, par l'esprit de ces siècles, est la persuasion générale, que la fuite du monde et de ses plaisirs, les mortifications de tous les genres, les exercices monastiques en un mot, ou du moins les pratiques qui peuvent y sup-



pléer dans la vie de famille, constituent la vraie perfection chrétienne. Cette pensée se manifeste hautement dans les sermons et dans les écrits ascétiques les plus curieux du tems, surtout dans les *Questions* et les *Réponses* du moine Maxime, dans les vingt-quatre *Traités ascétiques et moraux* de l'abbé Dorothée [1], dans les quatre cents maximes du *Sincère amour*, de la *Vie continente*, du *Gouvernement de l'âme* de l'abbé Thelassius [2], dans les écrits d'Aldhelm [3], sur la *Virginité* et les huit *Vices principaux* [4], dans le traité d'Alcuin *des Vertus et des Vices* [5]. La même pensée se révèle dans toutes les institutions, dans toute les œuvres du tems. Et ici l'on voit bien quelle série d'idées secondaires dut découler de celles-là; et l'on conçoit ces pratiques de pénitence et d'expiation, ces efforts de compensation entre le péché et la vertu, qui éclatent de toutes parts et qui ont pour but de convertir la vie mondaine en une vie sainte et religieuse.

Et ce n'est pas seulement pour les religieux que s'établissent ces institutions, que se proclame cette pensée générale; c'est pour toutes les classes de la société. On

---

[1] Moine de Palestine.

[2] Moine de Libye.

[3] Moine des britanniques.

[4] Gourmandise, luxure, avarice, colère, tristesse (*acedia*), angoisse du cœur, vanité, orgueil. *V. Canisii Lect. Antiq.*, t. I, p. 755., ed. Basnage.

[5] *Opp.*, t. II, vol. I, p. 128, sq., ed. Froben. Les quatre vertus chrétiennes sont celles de Platon et d'Aristote: la prudence, la justice, la valeur, la tempérance.

va le voir, en cherchant successivement l'image de leurs mœurs aux deux sources que nous avons indiquées, dans la législation morale du tems, c'est-à-dire, dans les actes des synodes, et dans les tableaux des historiens les plus fidèles.

Nous trouverons, il est vrai, de fortes déviations du principe; mais ces déviations sont des exceptions; elles ne sont pas la règle; la règle est ce que nous avons dit; elle est toujours là, on y rappelle sans cesse et on y rappelle tout le monde.

Pour commencer par la classe qui professe le plus hautement l'idée du renoncement au monde et celle du dévoûment à Dieu, la *classe des religieux*, nous voyons au premier aspect, à travers la rigueur de ses statuts et la ferveur de son enthousiasme, une dégénération qui va long-tems croissant.

En effet, voici ce que nous trouvons en consultant le témoignage irrécusable des lois. Dès l'an 633, un concile de Tolède se voit obligé d'interdire aux moines le retour au siècle, de proscrire les mariages auxquels ils convolent, et de leur imposer de longues pénitences [1]. Cinq ans plus tard, les évêques assemblés dans la même ville arrêtent de faire ramener les fugitifs, de leur faire donner de nouveau la tonsure. Quant aux religieuses qui refuseraient de rentrer au monastère, on les excommunie, avec défense à tout fidèle de leur parler [2]. En 650, un synode de Châlons interdit aux moines d'al-

---

[1] Canon 49 et 52.

[2] Canon 6.

ler courir auprès des princes, sans la permission des évêques. En 656, un concile de Tolède réprimande les femmes qui ont pris l'habit religieux, et qui, ensuite, sous toutes sortes de prétextes, prennent des vêtemens de différentes couleurs. Le concile d'Autun, de 670, écarte les moines des villes, leur interdit tout commerce avec les femmes *du dehors*, éloigne toutes les femmes de leurs couvens, et se voit dans le cas de leur rappeler, ainsi qu'aux abbés, les vrais devoirs de leur état. En Orient, le concile général de 680 est forcé également d'expulser des villes et de reléguer dans leurs monastères les prétendus ermites qui fuient la retraite [1]; il est obligé de punir ceux qui se livrent au mariage ou à la volupté [2]; de défendre aux religieuses de s'absenter sans nécessité, ou sans être accompagnées de quelques matrones, de découcher, ou de coucher dans un couvent d'hommes [3].

L'enthousiasme se refroidit encore d'avantage, et les déviations se multiplient, au siècle suivant, sur tous les points. Les laïques et leur genre de vie envahissent et dénaturent les monastères. «Les évêques (dit le synode tenu à Cloveshoven, en Mercie, l'an 747) doivent visiter les monastères, si l'on peut encore donner ce nom à des maisons occupées par la présomption des gens du siècle; ils auront soin que ceux qui les habitent ne se perdent pas entièrement, faute de pasteur [4]. Les abbés et les ab-

[1] Canon 42.
[2] Canon 44.
[3] Canon 47.
[4] Canon 5.

besses prendront garde, avec les évêques, que leurs *familles* s'appliquent à une lecture sérieuse [1]; car c'est chose douloureuse à dire, qu'aujourd'hui on se livre à une vanité juvénile et qu'il se trouve peu de personnes qui aiment la sainte science. Les moines et les nonnes feraient mieux de suivre leur règle, d'éviter les disputes, de quitter le vain luxe des pompeux vêtemens qu'ils affectionnent, et de se vêtir simplement et conformément à leur institut [2]. Dans tous les cas, les évêques veilleront à ce que les monastères redeviennent ce qu'indique leur nom, des asiles pour des gens qui se vouent à Dieu en paix; qu'ils cessent d'être des réceptacles de poëtes, de joueurs de guitarre, d'autres musiciens et de bouffons; que les laïques n'aient pas la permission d'en envahir jusqu'aux appartemens les plus intérieurs, *et d'en tirer sujet d'accusation, s'ils y voient ou entendent quelque chose de contraire à ce qui convient.* Cette familiarité est très-mauvaise, surtout dans les couvens de femmes, parce qu'il en naît toutes sortes de soupçons et de choses fâcheuses, qui perdent de réputation l'état religieux. Mais ces maisons ne seront plus désormais des lieux de conversations honteuses, de désordres [3]; ce seront des retraites de personnes vivant *sobrement*, lisant, chantant des psaumes et s'appliquant à ces chants et à ces lectures plus qu'à la confection de belles robes bigarrées.»

---

[1] Canon 6.

[2] Canon 19.

[3] *Non sint sanctimonialium domicilia turpium confabulationum, comessationum, ebrietatum, luxuriantium cubilia, sed, etc.*, c. 20.

Cet amour des vaines parures, on le conçoit, paraît avoir été, pour les religieuses, le penchant le plus difficile à vaincre. Déjà les anciens Pères, dans les siècles primitifs, avaient eu sans cesse à le combattre. Ce qui l'alimentait dans cette période, en outre de la nature, c'était l'exemple de toutes ces princesses, de toutes ces dames de haut rang qui entraient dans les couvens, soit pour y vivre, soit pour s'y sanctifier pour quelque tems, soit pour visiter leurs parentes.

S. Aldhelm nous a décrit la toilette d'une de ces nobles religieuses dont le goût contrastait si singulièrement avec la modestie du monastère. Ce tableau offre en même tems l'avantage de nous faire connaître le costume général du tems. « Sa jupe de dessous [1], y est-il dit, était de fine toile; d'une couleur violette. Par dessus elle portait une tunique d'écarlate, à larges manches, et une coiffe de soie rayée. Ses souliers étaient de peau rouge. Des boucles de cheveux, frisées avec des fers, tombaient sur son front et ses tempes, et une guimpe, attachée sur sa tête avec des rubans, descendait autour de son sein et flottait derrière elle jusqu'à terre. Ses ongles étaient rognées en pointe, de sorte qu'ils ressemblaient aux serres d'un faucon. »

Il paraît qu'entre ce costume et celui des femmes du monde, il n'y avait, à cette époque, d'autre différence que les croissans d'or et d'argent, les bracelets et les bagues dont se paraient les dernières, après s'être peint la figure avec de l'antimoine [2].

---

[1] *Subucula.* Aldhelm, *de laud. Virginit.*, p. 364.
[2] *Ibid.* 307.

La naissance distinguée d'un grand nombre de moines et de religieuses est aussi ce qui explique le mieux ce penchant des abbés et des abbesses pour des voyages à la cour, que les synodes du tems ont sans cesse à combattre ou à restreindre [1]. Qu'aucune abbesse n'aît deux couvens, disent-ils; qu'aucune n'aille trouver le roi, sans qu'il l'appelle; qu'aucune ne s'arrête ni à la cour, ni en route plus long-tems qu'il ne faut.

La législation de Charlemagne atteste de nouvelles déviations. Ce prince est obligé de prescrire aux moines la soumission aux évêques et une vie tranquille et régulière; de les éloigner des armées, de les rappeler à la pénitence. Il parle de profanation des monastères [2]. Ce n'est pas tout. Dans l'un de ses capitulaires, il révèle, à la face de l'Europe, les égaremens les plus coupables, ceux d'un *commerce sacrilége* et d'habitudes licencieuses [3]. Charles prend, à cet égard, les mesures les plus rigoureuses, et, bientôt après, le concile de Fréjus

---

[1] *Concilium Vernense*, c. VI. *Cf. Capitula*, *anni* 789. Hardouin IV, p. 845. (Canon 3).

[2] *Capitulare Aquisgranense*, *anni* 789, c. 23, 26, 31.

[3] *Præterea monachorum quosdam atque monacharum, abjecto proposito sanctitatis, intantam protestaris demersos esse lascivitam, ut prius clanculo, velut sub monasteriorum prætextu, illicita ac sacrilega se contagione miscuerint: postea vero in abruptum conscientiæ desperatione perducti, de illicitis complexibus libere filios procrearint, quod et publicæ leges et ecclesiastica jura condemnant. Has igitur impudicas detestabilesque personas a monasteriorum coetu ecclesiarumque conventibus eliminandas esse mandamus; quatenus retrusæ in suis ergastulis tantum facinus continua lamentatione deflentes, purificatorio possint pœnitudinis igne decoquere. Ibid.* c. 52.

renouvelle les mêmes précautions, défendant même aux prêtres, aux diacres et aux clercs d'entrer dans les couvens de filles, sous prétexte de visitation et sans permission expresse de l'évêque [1]. L'évêque lui-même ne doit s'y rendre qu'accompagné de ses prêtres et de ses clercs, et des témoins doivent suivre tous ceux qu'il charge d'y remplir quelque office. Les religieuses doivent se garder de vouloir aller, sous prétexte de prière, soit à Rome, soit en d'autres lieux saints; « car il n'est personne qui ignore, combien il est irréligieux et répréhensible pour elles de s'entretenir avec les hommes, en faisant route avec eux [2]. »

D'année en année les précautions deviennent plus précises, la sévérité plus nécessaire. Les moines, on le voit par le concile de Francfort de 794, se livraient aux affaires du monde, allaient boire aux tavernes, oubliaient leur règle; les abbés se faisaient payer les réceptions, ne couchaient plus dans les dortoirs communs; les abbesses négligeaient, comme eux, les statuts. C'est ce qu'attestent aussi le concile d'Arles de l'an 813 [3], et ceux de Mayence [4], de Tours [5], de Châlons de la même année [6].

Ces synodes prouvent en même tems, que l'autorité civile se joignit à celle de l'Eglise pour arrêter le désordre; et l'esprit de dégénération dut être puissant, puisque

---

[1] Canon 12.
[2] *Ibidem.*
[3] Canon 7.
[4] Canons 11, 12, 13.
[5] Canons 24, 25, 26, 30.
[6] Canons 54—58.

leurs efforts réunis ne parvinrent pas à le vaincre. En effet, ce fut en vain que Louis-le-Débonnaire, si dévôt lui-même, soumit la vie des religieuses à une révision générale; qu'il essaya de les ramener à leur institution primitive, en leur rappelant, au concile d'Aix-la-Chapelle [1], les plus beaux modèles de la vie ascétique, les exhortations de ses plus éloquens propagateurs, et les prescriptions les plus formelles de leurs statuts. Il eut beau leur tracer l'idéal d'une bonne abbesse, leur peindre les sentimens élevés qui devaient les caractériser, leur déclarer qu'il valait mieux vivre mariées dans le monde que dissolues dans le monastère, leur enjoindre de renoncer aux plaisirs terrestres, de préférer aux frivoles entretiens et aux vaines conversations avec les hommes, la lecture, la prière, le chant des psaumes; il eut beau ordonner aux abbesses d'entourer les couvens de murailles; il eut beau veiller jusque sur la nomination des portières [2], et sur la distribution des alimens [3], le torrent rompit sans cesse ces digues en vain renouvelées.

---

[1] An 815. Hardouin IV, p. 1149.

[2] *Oportet ad portam monasterii talis constituatur sanctimonialis quæ ætate et morum probitate emineat; quia nisi talis ad portam constituta fuerit magnum poterit provenire periculum.*

[3] *Singulæ sanctimoniales per dies singulos tres libras panis accipiant; et in his regionibus quæ viniferæ sunt, tres libras vini, si sterilitas temporis non impedierit. Si autem plene eadem regio vini ferax non fuerit, duas libras vini et duas cerevisiæ. — In pulmentis eis dandis nihilo minus solertissime vigilare debet abbatissarum industria, ut juxta possibilitatem eis carnem, pisces, legumina et olera, ligna et cetera necessaria attribuant, ut his adminiculatæ promptiores in dei consistant servitio.*

Deux ans après, une nouvelle réunion des abbés de la France avec leurs moines eut lieu dans la même ville; quatre-vingts canons y furent arrêtés d'un commun accord; tout y fut précisé avec soin, avec dévoûment, avec le désir sincère de revenir à l'institution primitive de la vie religieuse; cependant ce code si concis, si clair, si équitable [1], ne put pas opérer la réforme radicale qui était devenue nécessaire.

Dès l'an 829, un concile de Paris interdit de nouveau aux moines l'accès des couvens de femmes. Le concile d'Aix-la-Chapelle (830) rappelle aux abbés d'avoir soin de leurs troupeaux; aux moines, de s'occuper plus de choses saintes que d'affaires temporelles, pour lesquelles ils courent sans cesse çà et là; aux religieuses, de suivre leur vocation autant que le permet la fragilité de leur sexe. Huit ans plus tard, l'espiscopat aperçoit de tels désordres, qu'il députe des inspecteurs pour examiner les monastères, et qu'il censure hautement et sévèrement de nombreuses déviations. « Nous ordonnons, dit-il, aux moines qui courent de tous côtés, par cupidité, et qui, sans pudeur, couvrent de honte leur belle vocation, de retourner dans leurs couvens et d'y vivre en règle sous la surveillance de leurs abbés. Ceux qui ont quitté un habit qu'ils avaient reçu solennellement; ceux qui ont été chassés par leur faute et qui ne peuvent revenir, seront enfermés dans des ateliers de travail, jusqu'à ce qu'ils se soient rendus dignes d'indulgence. Car ceux

[1] Ce document étant le vrai code du monachisme, il faut l'étudier spécialement.

qui, après leurs vœux, se font soldats ou se marient, doivent, suivant le décret du pape Léon, faire pénitence publique. Ceux qui contracteront des nœuds sacriléges, en épousant des religieuses, seront excommuniés, et ne pourront rentrer dans l'Eglise qu'après une parfaite expiation de leur faute[1].

Charles-le-Chauve proposa de nouveau, l'an 853, au concile de Soissons, de faire examiner par les *missi dominici* la vie et la tenue des monastères[2]. Il est vrai que cette mesure paraissait se rattacher principalement aux invasions des Normands, mais à ces invasions même se liait intimément la démoralisation générale. Charles demanda des rapports très-détaillés sur l'état de chaque couvent, sur le nombre de ses habitans, sur ses revenus; il voulait à la fois restaurer ceux qu'avaient ravagés les Normands et ceux qu'avait envahis l'indiscipline.

Un délit nouveau, le vol, est reproché aux moines par le concile de Worms, l'an 868. Il arrive souvent, dit-il avec rigueur, que des vols se commettent et que les coupables demeurent inconnus. On prescrit, pour les découvrir, une communion générale. Cette assemblée n'est pas moins sévère à l'égard des religieuses qui, dans un âge tendre, auraient été placées dans les couvens et qui désireraient en sortir pour se marier. Peut-être fallut-il quelque sévérité à cet égard. Les cas de rapt et d'enlèvement de religieuses furent fréquens, et, sans doute, il y avait entre les vierges et leurs ravisseurs des intelli-

---

[1] *Concil. Vernense, anni* 844, c. 3, 4, 5.

[2] *Vitam et conversationem ibi degentium*, c. 1.

gence que les lois de l'Eglise pouvaient atteindre plus facilement que celles de l'Etat [1].

Le dixième siècle, loin de commencer une ère nouvelle dans les mœurs des religieux, s'ouvre par l'effrayant tableau du synode de Trosly [2]. Cependant l'épiscopat, après la sombre peinture qu'il y trace, prend des mesures si énergiques, qu'on doit en concevoir les plus belles espérances. En effet, il attaque le mal jusque dans ses racines et il le frappe partout où il le rencontre avec une égale vigueur. « Si la désolation est dans les monastères, dit-il, ce n'est pas tant la faute des subordonnés ni de ceux qui les dirigent pour leur perte, *que celle du roi, de tout le gouvernement* et de tous ceux qui favorisent un désordre aussi abominable. Mais nous exigeons que l'état monastique revienne à son institution primitive; que les abbés soient des hommes pieux, que les moines et les religieuses vivent sobrement et simplement, s'abstenant des affaires du monde, et se bornant à prier pour le salut du royaume, la paix de l'Etat et celle de l'Eglise. Ils cherchent maintenant la vaine pompe et un lucre, honteux même pour des laïques. Ce sont des maux dont il faut extirper jusqu'à la racine, de peur qu'ils ne fassent des progrès [3]. »

Qui ne croirait, après de telles publications et un tel zèle, à la restauration prompte et complète de l'ancienne discipline? Cependant, il n'en fut rien. Les canons des

---

[1] *Cf. Alfredi regis leges.* Hardouin VI, P. I, p. 382, c. 6.
[2] Voy. ci-dessus, p. 229.
[3] *Synodus Trosleiana anni* 909, c. 3.

archevêques de Sens [1], de Cantorbéry [2]; les lois du roi Edmon [3], la charte d'Edgar [4]; les actes des synodes de Bourges [5], de Mayence [6], de Toulouse [7], de Tours [8] et de Rouen [9], sont là pour attester, que le dixième et le onzième siècle ressemblèrent beaucoup au neuvième.

Ce tableau est triste; et, quoique nous ayons écarté tous les faits isolés, toute spécialité de scandale [10], les déviations, beaucoup trop nombreuses, sont presque permanentes.

Cependant, il faut remarquer, d'abord, qu'elles ne sont pas générales. En effet, elles ne se signalent guère qu'en France, en Espagne, en Angleterre, en Italie; et pendant que dégénéraient les anciens établissemens, là où l'enthousiasme avait eu le tems de se refroidir, l'Allemagne, le Nord et les pays récemment convertis eurent des monastères nouveaux, où l'ascétisme fleurit pendant cette même période, dans toute sa pureté.

Il faut remarquer, ensuite, que la législation des conciles, quelque irrécusables que soient ses témoignages, ne peut faire connaître que les dérèglemens et non pas la règle. C'est le vice qu'elle signale. Elle n'a pas à s'oc-

---

[1] Hardouin VI, P. I, p. 558.
[2] *Ibid.* 590, c. 6.
[3] *Ibid.* 597, c. 4.
[4] *Ibid.* 647, c. 13.
[5] De l'an 1031, c. 24, 25.
[6] De l'an 1050, c. 4.
[7] De l'an 1056, c. 6.
[8] De l'an 1060, c. 10.
[9] De l'an 1072, c. 12, et de l'an 1074, c. 7.
[10] Voyez, par exemple, Hardouin, t. VI, P. I, p. 150.

cuper des vertus. Pour être juste, pour prononcer avec équité sur les mœurs des monastères, il faut faire compensation ; il faut tenir compte de toute chose, de tous les genres de sacrifices, de dévoûment et d'abnégation et de rigueur que nous peignent les panégyriques des religieux, les biographies des saints, les actes des moines, missionnaires et martyrs. S'il est juste de retrancher beaucoup de ces éloges, de réduire les poétiques hyperboles des orateurs et des biographes au simple langage de l'histoire, il est sans doute équitable aussi de bien apprécier les censures que prononcent, aux synodes, les impassibles législateurs de la moralité publique.

D'ailleurs, il faut faire la part de la faiblesse humaine, et considérer les piéges que lui dresse chaque âge. La barbarie, la grossierté, l'ignorance qui affligèrent cette époque, ne pouvaient qu'altérer les mœurs; les richesses qu'on accumula dans les monastères, les guerres et les désordres publics dont ils furent souvent les théâtres; les vices qu'y portèrent les grands auxquels on en donna un bon nombre, pour prix des services qu'ils avaient rendus à la cour, durent nécessairement y amener la corruption.

D'un autre côté, il faut le dire, l'esprit ascétique, quel qu'il fût, ne s'éteignit jamais entièrement dans les monastères. Tout l'y rappelait sans cesse, même dans cette période de décadence. Des institutions permanentes et des réformes extraordinaires concoururent à présenter toujours de nouveau les sentimens de pénitence et les idées d'abnégation, qui avaient présidé à la vie monacale dès son origine.

En effet, on faisait apprendre, copier, méditer, pratiquer sans cesse la règle de la maison[1]. Dans les couvens de femmes, la consécration de chaque vierge, cérémonie que se réservaient à jamais les évêques et que l'on eut toujours soin de rendre imposante, retraçait l'angélique pureté à laquelle devait tendre la vie religieuse[2]. La vierge consacrée était la *fiancée, l'épouse du Christ*. Ce titre peut-être ne disait rien à beaucoup de nonnes; mais on conçoit qu'avec l'exaltation mystique qui fait si souvent le bonheur des femmes, ce même titre dut en ravir d'autres et leur rendre faciles tous ces sacrifices, tout ce dévoûment dont leur sexe sait donner de si brillans exemples.

D'ailleurs des exercices, dont le retour régulier éteignit peut-être la piété des uns, entretinrent celle des autres, en offrant à leur faiblesse toujours chancelante des leçons dont sans cesse elle avait besoin. Des exemples d'une austérité supérieure, donnés par ces reclus et ces recluses, qui ne se contentaient pas des rigueurs ordinaires, qui établissaient des cellules spéciales auprès des monastères, rappelèrent souvent aux insoucians habitans de ces maisons, le but primitif de leurs loisirs, de leur retraite. Il est vrai que souvent la paresse et des vices encore plus grossiers furent reprochés aux reclus[3].

---

[1] Hardouin IV, p. 962, Capit. de Charlemagne.

[2] Voici les paroles que l'évêque adressait à la vierge qui recevait le voile : « Prends, ma fille, ce vêtement, et puisses-tu le porter sans tache au tribunal du Christ. » — Il disait plus loin : « Puisse-t-elle mériter de franchir les portes du royaume céleste dans la société des sages et des chastes. » Martene, *de Ritib.*, lib. II, c. 6, p. 112, 116.

[3] *Concil. Tolet. anni* 646, c. 5.

Cependant d'autre fois ils donnèrent des exemples d'une austérité dont la seule idée froisse peut-être notre imagination, mais qui excita vivement l'émulation de leurs confrères.

Une singulière rivalité, accompagnée d'une déférence réciproque non moins extraordinaire, régna entre les deux sexes. Les sacrifices d'une vierge paraissaient plus grands que ceux d'un religieux; la conservation de sa native pureté semblait être une vertu plus sublime et donner un plus haut degré de sainteté; cependant on vit se renouveler en Occident le spectacle déjà donné en Arménie [1], on vit des femmes se déguiser, pour se faire admettre dans des couvens d'hommes, et pour participer à la supériorité des exercices de ces établissemens [2].

A ces exemples d'austérités volontaires, se joignit la vue des rigueurs imposées aux délinquans par la discipline des couvens. Une atteinte portée à la chasteté d'une femme, la soumettait à un cours de pénitence qui durait sept ans [3]. La discipline générale des moines et des religieuses n'était pas moins sévère. C'est ce qu'attestent beaucoup de faits [4], toutes les règles et tous les canons qui se rapportent à leur vie. Voici ce qu'établit à ce sujet le grand concile d'Aix-la-Chapelle [5]: «Les abbesses veilleront avec soin qu'aucune de leurs subor-

[1] Voy. ci-dessus, t. I, p. 414.
[2] Hardouin IV, 1472.
[3] *Pœnitentiale Egberti*, p. 118.
[4] Voy. ci-dessus, la vie de Gottschalk, p. 312.
[5] Canon 18.

données ne puisse dissimuler ses vices. Qu'ils soient, au contraire, extirpés jusqu'à la racine au moment de naître, et que la négligence des supérieures ne livre pas aux piéges de Satan les âmes consacrées à Dieu. Plus ce sexe est *reconnu* fragile, plus il faut redoubler de garde à son sujet. Voici le mode qu'il convient de suivre, à l'égard des délinquantes, abstraction faite de celles dont, suivant Salomon, les flancs doivent être châtiés de verges, pour qu'elles soient arrachées à l'endurcissement. « Si quelque religieuse a manqué les heures canoniques, fait l'œuvre de Dieu négligemment, différé de se rendre à la conférence, refusé de suivre un ordre, fait au dortoir une chose indécente ou malhonnête, de parole ou d'action; dormi sans raison majeure ailleurs que dans la chambre à coucher, ou négligé de rendre à ses sœurs un service d'amitié; si elle s'est livrée à la colère, à la médisance, au bavardage, à des bouffonneries, à des querelles, à des faussetés, à la curiosité, à de frivoles entretiens; si elle a semé la discorde entre ses sœurs ou murmuré, dans son orgueil, contre la vie monastique, elle sera, suivant le commandement de Dieu, avertie, non pas une, deux et trois, mais maintes fois; et si elle ne se corrige pas, elle sera blâmée publiquement. Que si elle se montre rebelle, elle sera réduite au pain et à l'eau, jusqu'à ce qu'elle ait expié sa faute. Si cela ne suffisait pas pour l'amender, elle serait séparée de ses compagnes à table et au chœur. Celle qui résisterait à tous ces moyens, se mettrait dans le cas, si son âge y autorise, d'être battue de verges. »

« Mais si elle était d'un âge ou d'une condition qui

ne permissent pas de lui infliger ce châtiment, la censure publique, la continuation du jeûne et la séquestration, dans un endroit spécial de la maison, l'amèneront à résipiscence. »

«Si elle persévérait néanmoins, la communauté entière prierait, pour sa guérison, celui à qui rien n'est impossible. »

C'était là, on le dirait, un code pénal assez complet pour de saintes femmes; eh bien, la série des prévisions et des châtimens n'était pas épuisée. « Une telle personne regimbant encore et ne pouvant être rendue au siècle, l'évêque la séparerait de la communauté, et, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, dirigerait ses pénitences dans la prison du couvent, afin d'éviter toute contagion de la maladie. »

« Celle qui aurait commis un crime principal [1], doit recevoir sur-le-champ une utile correction, afin qu'elle expie sa faute dans un prompt repentir, ou, si elle s'y refuse, qu'elle soit excommuniée et séquestrée par l'évêque, comme il vient d'être dit. »

« Dans ces corrections, les religieuses ne refuseront pas d'assister l'abbesse. »

De la sorte, plus les désordres se multipliaient, plus aussi se multipliaient les exercices d'expiation; et souvent, il faut le croire, les habitans des monastères eurent à la fois sous leurs yeux le spectacle du vice expiant des fautes graves et celui d'une dévotion qui ne se contentait pas des vulgaires abnégations.

---

[1] On conçoit facilement de quelle espèce de crime il s'agit.

Les pécheurs et les pécheresses de tous les rangs, qui venaient sans cesse expier, dans la retraite des monastères, les fautes ou les crimes que les séductions du monde ou leurs propres passions leur avaient fait commettre, rappelaient aussi sans cesse aux religieux le grand but de leur association, la purification du péché et l'extirpation finale du mal faute d'aliment.

C'étaient des leçons pour tout le monde, et des leçons que venaient donner elles-mêmes, la cupidité, enfin dégoûtée de cet or, dont elle n'avait jamais pu se rassasier; l'ambition, enfin revenue des rêves qui avaient si long-tems tourmenté une vie faite pour de nobles vertus; des passions de tous les genres, déchirant enfin de remords ceux qu'elles avaient long-tems bercés de chimériques plaisirs.

Ce qui offrait des leçons plus belles encore, c'étaient les bonnes œuvres et les institutions de haute philantropie qui se joignaient d'ordinaire aux maisons des ascètes, surtout les écoles pour les jeunes filles et les hospices pour les vieilles femmes et les malades.

En appelant à la tête des écoles les religieuses les plus distinguées par leurs mœurs, leurs connaissances et leurs talens, les abbesses inspiraient à toutes les autres une noble émulation; car le commerce avec les jeunes filles était sans doute un objet d'ambition dans ces retraites[1]. Les conciles, en prescrivant aux abbesses d'établir des infirmeries pour les femmes souffrantes ou âgées,

[1] *Concil. Aquisgranense*, *anni* 816, c. 22.

et d'avoir d'elles un soin *miséricordieux*, faisaient donner un bon exemple, non-seulement aux religieuses, mais encore aux peuples qui entretenaient les couvens, et qui ne demandaient pas mieux que de doter encore des hospices. Les dispositions des Pères réunis à Aix-la-Chapelle sont d'une beauté admirable, à l'égard des malades. « *Que les abbesses s'occupent avant tout de ces femmes malheureuses*, disent-ils [1], *comme des mères spirituelles; qu'elles leur fournissent charitablement ce qu'il leur faut. Que les autres religieuses aussi se rendent fréquemment auprès d'elles; qu'elles adoucissent leurs chagrins par des entretiens sur les saintes lettres et supportent leurs faiblesses avec une patience, avec une affection vraiment chrétienne.* »

Que si les religieuses ont suivi ces belles directions, si elles s'y sont conformées avec la tendresse que la nature a donnée à leur sexe et que le christianisme réclame plus spécialement des femmes, quel poids dans la balance en faveur de leurs mœurs ! Et ce qui semble prouver que cette mission de charité s'accomplit avec un rare dévoûment, c'est que les conciles ne furent guère dans le cas de renouveler leurs réglemens.

Mais ce qui surtout doit être mis en compte pour le jugement définitif des mœurs claustrales, ce sont les réformes émanées des moines eux-mêmes, les règles sans cesse révisées et perfectionnées par leurs chefs.

La règle de S. Benoît, que suivaient la plupart des couvens, était assez sévère. Elle favorisait à la vérité

---

[1] Canon 23.

l'étude et le travail manuel, mais elle gênait la liberté morale, en soumettant aux chefs la volonté de tous les religieux[1]. Cependant on ne s'en contenta pas. En la prenant pour base, on la modifia dans plusieurs endroits, on en fit plusieurs autres. Déjà nous avons mentionné celle que rédigea S. Colomban à la fin de la période précédente. Elle se maintint dans les établissemens de ce célèbre missionnaire. Isidore de Séville, qui fonda aussi des couvens, fit une règle nouvelle et y renchérit sur celle de Benoit et de Colomban. Ses moines furent tous tenus d'apprendre des métiers. Le titre de *philosophe* qu'on donnait alors aux religieux, et une sorte d'admiration que professait Isidore pour les sages de l'ancien monde, paraissent lui avoir suggéré cette idée. Au moins dit-il dans sa règle, que les philosophes du paganisme exerçaient tous quelque métier; que les uns furent cordonniers, les autres tailleurs; tandis que le père de Marie fut charpentier. Suivie avec plus de goût et de constance, cette direction donnée aux moines eût, dans des tems si grossiers, exercé sur l'industrie et les arts l'influence la plus heureuse. Quant à Isidore, il attachait tant de prix à l'activité, qu'il punit la *somnolence* de trois jours d'excommunication[2].

Un peu plus tard, vers 650, un moine visigoth, Fructuosus, issu de famille royale, fonda de nouveaux couvens et leur donna deux règles nouvelles, plus rigoureuses que celle d'Isidore. En effet, ses peines sont d'une dureté

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 220.

[2] Holstenius, *Codex Regul.* P. II, p. 193, édition de Rome.

extrême; la prison, la flagellation, les chaînes de fer y figurent sans cesse. Le moine qui s'entretient avec une religieuse qu'il rencontre, doit recevoir cent coups de fouet [1].

Point de doute, la décadence de la vie monastique amena cette rigueur. Fructuosus, par des exemples de sévérité, voulait peut-être établir une sorte de compensation entre les vertus et les désordres. Il donnait lui-même des preuves d'un zèle ardent; devenu archevêque de Bracara, il fit travailler même pendant la nuit aux églises et aux monastères qui se construisaient par ses ordres.

En France, un chef de monastère, dont le nom ne s'est pas conservé, déploya la même ardeur pour les réformes. Dans la nouvelle règle qu'il institua et qui est connue sous le titre de *Règle du maître*, il divisa les moines en quatre classes, en *cénobites*, *anachorètes*, *sarabaïtes* et *girovagues*. Il recommanda principalement les deux premières classes et proscrivit avec énergie la quatrième, qui, d'après lui, ne se composait que de fainéans allant mendier des repas, de monastère en monastère. D'ailleurs toutes les classes de religieux avaient, suivant ce chef, un besoin égal de s'amender. Sa règle est faite en conséquence. Elle parle souvent de flagellation, et de flagellation jusqu'à la mort. Elle veut qu'un moine, tourmenté de mauvaises pensées, en fasse l'aveu au supérieur; qu'en cas de continuation, tous ses frères prient et jeûnent pour lui. Cette règle doit d'ailleurs être méditée sans cesse et se lire exclusivement pendant

---

[1] Holstenius, l. l.

les repas, à la seule exception des jours où le monastère aurait des hôtes, les laïques ne devant pas connaître les secrets de l'intérieur dont ils étaient trop disposés à faire l'objet de leurs sarcasmes[1].

Moins sévère, cette règle eût eu sans doute plus de partisans. Mais les réformateurs ne se découragèrent point. Plus les désordres se multiplièrent, plus on tenta de voies de correction. Tant que durait en France la faiblesse et la désorganisation de la monarchie, les réformateurs luttaient en vain; dès que la nouvelle dynastie eut reconstitué le pouvoir, elle leur prêta main-forte pour leur œuvre.

C'est ce qui fit le succès de la réforme d'un autre S. Benoît. Fils d'un comte de Maguelonne, Benoît d'Aniane ne fut d'abord qu'un courtisan. Un péril, auquel il eut le bonheur d'échapper, en fit un ascète rigoureux. Il vécut d'abord dans un couvent de Bourgogne, ensuite dans une cellule qu'il se prépara aux bords de l'Aniane, sur un domaine de son père. Sa dévotion ayant rassemblé autour de lui quelques personnes qui désiraient partager ses exercices, il conçut le projet d'y associer tous ceux que pourrait tenter une vie plus régulière que celle de la majorité des couvens. Dès cet instant il cessa d'être rigoriste et se fit réformateur dans tous les sens. Sa cellule se convertit en un palais; il s'y entoura de livres et de savans. Trois cents moines vinrent auprès de lui, il fit faire des logemens pour mille. C'était vers 782,

---

[1] Holstenius, *ibid*, p. 367, c. 23.

sous Charlemagne. Ce prince, ami de l'ordre sous tous les rapports, apprit cette réforme avec plaisir, la proposa pour modèle et nomma son auteur inspecteur général des monastères de la France occidentale.

Les inspections de Benoît lui révélèrent tous les maux, et le convainquirent de la nécessité d'un grand remède. Louis-le-Débonnaire, auprès de qui on calomnia inutilement le réformateur, était résolu de l'appuyer. Il appela les principaux chefs des monastères et les moines les plus distingués à une conférence générale avec S. Benoît à Aix-la-Chapelle. On y révisa et perfectionna les meilleures règles de la vie monastique, et Louis prescrivit dans tout son empire la nouvelle norme que l'on arrêta [1].

Benoît d'Aniane était animé d'un tel zèle pour la primitive pureté de la vie religieuse, qu'il en recueillit toutes les règles, soit celles d'Orient, soit celles d'Occident, et qu'il essaya ensuite de les faire concorder ensemble [2].

Après sa mort, arrivée en 821, on dévia de ses plus belles prescriptions. Déjà de son vivant il avait rencontré de grandes difficultés. Les moines de S. Denys s'étaient opposés formellement à sa réforme, et l'autorité royale n'avait pas été de trop pour les soumettre. Le siècle qui l'avait vu mourir n'était pas écoulé, que le même monastère était retombé dans la mollesse. Il en fut autant ailleurs.

---

[1] *Capitulare Aquisgranense de Vita et conversatione monachorum*. Baluze I, p. 579.

[2] Voy. cette concorde, publiée par Menars, Paris, 1638.

Mais aussi il y eut sans cesse de nouvelles réformes, et bientôt le comte Bernon, devenu moine, et le duc Guillaume, son protecteur, firent de Cluny le modèle de la vie monastique. Culture soignée, vie régulière, études et méditations profondes, enseignement populaire et asiles de charité, tout se réunit pour faire de Cluny une maison exemplaire. Odon, qui s'était dégoûté de la vie mondaine de l'abbaye de Tours, où paraissaient les femmes de tout rang, continua l'œuvre de Bernon. Il fut appelé de tous côtés pour réformer des monastères, en faire des Cluny vénérés et enrichis. Il lutta courageusement contre tous les obstacles [1], et laissa un héritage glorieux à son successeur Aymard. Ni Aymard, ni Mayeul, qui l'eut à son tour, ne le laissèrent dégénérer. Ils augmentèrent l'un et l'autre les bâtimens, la bibliothèque, les biens, les couvens soumis à leur empire. enfin Odilon et Hugues portèrent Cluny au plus haut degré de sa splendeur, conservant, étendant tous les monastères, tous les domaines, tout le pouvoir que leurs prédécesseurs devaient au principe de réforme; exerçant une influence inconcevable en France, en Italie, en Allemagne; tenant des synodes et régentant des évêques, conseillant des rois, des empereurs, des papes; prêchant et faisant établir la paix publique, la trève de Dieu, en véritables *rois de Cluny*, comme disent les écrivains du tems. Le seul Hugues reçut dix mille moines dans sa

---

[1] Les moines de S. Benoît-sur-Loire, qui d'abord avaient mis le casque et saisi l'épée pour s'opposer au réformateur, se soumirent bientôt avec empressement à sa discipline.

congrégation et, dès le douzième siècle, cet ordre réformé compta deux mille monastères.

Quand nous avons examiné la constitution de l'Eglise et les rapports des papes avec les moines, nous avons fait voir les résultats politiques de cette association de monastères; nous avons montré l'ordre de Cluny imité par les ordres des Camaldules et de Vallombrose. Ici, n'envisageant que les résultats moraux de cette réforme, nous devons la constater comme une œuvre d'autant plus méritoire, qu'elle fut copiée partout, et que ceux même des monastères, qui ne réussirent pas à s'associer publiquement, ceux d'Allemagne par exemple, se réformèrent néanmoins sur le type de Cluny [1].

Les religieuses suivirent les destinées des moines. On fit pour elles peu de statuts particuliers nouveaux [2]; mais on leur appliqua tous les essais de réforme des moines, et souvent elles s'empressèrent d'associer leurs efforts à ceux des régénérateurs du monachisme.

Il y eut donc partout mouvement et goût de réforme dans le sein des congrégations monastiques; et des réformes furent demandées, prêchées et opérées sans cesse. Il est vrai qu'elles ne furent jamais générales; qu'elles portèrent presque toujours sur l'extérieur, les obser-

---

[1] Wittekind, *Annal.* lib. II, p. 650, *apud Meibom.*, t. I.

[2] Dans le midi de la France elles continuèrent à suivre en partie la règle de S. Césaire. Voy. ci-dessus, t. I, p. 420. Au septième siècle, l'évêque Donat de Besançon ne la trouva pas assez sévère et en composa une autre où la flagellation jouait malheureusement un trop grand rôle pour lui gagner les suffrages. Elle est du commencement de cette période.

vances et la discipline, et qu'elles ne ramenèrent pas les mœurs si profondément religieuses des tems primitifs; il est vrai aussi que l'accueil qu'elles obtinrent eut quelquefois des résultats funestes pour les monastères, en attirant à ces derniers d'immenses donations et des richesses corruptrices; cependant, il faut reconnaître tout ce qu'il y eut de spontané et de généreux dans ces tentatives, et y voir encore cette vérité proclamée partout dans l'histoire, que, sous le pied de la dégénération même, croît toujours le germe de l'amélioration.

Les mœurs du *clergé séculier,* prêtres et évêques, montrent à peu près les mêmes phases que celles des moines. Ainsi que les moines, les membres du clergé professèrent les idées dominantes de ces siècles, celles qu'un ascétisme sévère peut seul conduire à la perfection chrétienne; et, avec l'opinion publique, ils se prescrivirent un genre de vie assez analogue à celui des religieux ou des clercs réguliers. C'est que les prêtres qu'on estimait le plus étaient ceux qu'avaient formés les couvens, ou qui du moins avaient suivi pendant quelque tems les exercices monastiques.

Dès-lors, on prévoit que ce sont les idées d'abnégation et de pénitence qui règnent généralement dans le clergé; cependant les actes des conciles et les autres monumens de l'histoire attestent, dans ses mœurs, de fréquentes déviations des principes.

Le synode de Tolède, au commencement de cette période [1], rappelle aux évêques qu'ils ne doivent pas alié-

[1] An 633. Hardouin III, p. 588.

ner les biens des églises; il recommande la chasteté aux prêtres, éloigne de leurs maisons les femmes qui ne seraient pas de leur plus proche parenté, ordonne de vendre les concubines des clercs, prescrit que si ces derniers épousent, à l'insu de l'évêque, soit une veuve soit une femme répudiée soit une femme publique, ils en soient séparés par l'autorité; il envoie dans les monastères les prêtres qui porteraient les armes, et donne à tous la liberté de participer aux exercices des moines.

Le mariage des prêtres, nous le voyons ici et partout ailleurs, était encore permis. On préférait çà et là le célibat; mais on ne le gardait guère rigoureusement. Vingt ans après le synode dont nous venons de parler, un autre, tenu dans la même ville, fit deux canons contre les évêques, les prêtres, les diacres et les sous-diacres incontinens[1]. Tant était déjà enraciné ce vice, que bientôt il fallut, pour l'extirper, recourir aux mesures les plus rigoureuses. En effet on étendit la sévérité des lois jusque sur les enfans nés de ces conjonctions illicites. Non-seulement ces malheureux furent exclus de tout héritage, mais encore il fut établi en principe que leur naissance les rendait serfs permanens de l'Eglise dont le pasteur leur avait donné la vie[2].

La seule grossièreté des mœurs générales d'un peuple explique de tels désordres et de telles lois. C'est elle qui

---

[1] *Si deinceps episcopi detecti fuerint exsecrabilibus flagitiis cum quibus libet feminis pollui, aut familiari pecularitate versari, noverint se irrevocabili sententia patrum ulcisci, id est et loci et ordinis sui dignitate privari*, c. 5, *Synod. Tolet. anni* 653.

[2] *Concil. Tolet. anni* 655, c. 10.

s'annonce encore dans les canons de 675, publiés dans la même ville. «La paresse des pasteurs de l'Eglise est telle, disent-ils, qu'ils n'apprennent plus rien; que lorsqu'ils doivent prêcher, il ne vient à l'*orateur muet* ni pensée ni parole [1]. » Par conséquent, il leur est enjoint de prendre spontanément la résolution de s'instruire, sans quoi ils y seront obligés par leurs chefs. Au moins ils devront promettre désormais formellement, avant de recevoir la consécration, d'obéir à cet ordre. Aussi se garderont-ils d'acheter leurs fonctions ou d'administrer les choses saintes à prix d'argent. Des discordes sacerdotales, des excès de tous genres commis pas les prêtres et les évêques, spécialement l'homicide et l'adultère, sont en outre signalés par ce synode [2].

Le clergé, nous l'avons vu, était alors un pouvoir judiciaire, dont les attributions s'étendaient sans cesse. Cette aberration première en enfanta beaucoup d'autres. Nous le voyons dans les mêmes documens.

Ceux dont la main donne les sacremens ne doivent pas se mêler de juger ni de condamner à mort, y est-il dit; *ils ne doivent ni couper par eux-mêmes, ni faire couper toutes sortes de membres à toutes sortes de personnes* [3].

En général un zèle croissant en proportion du mal à réprimer, semble avoir animé les synodes. Ils avaient permis anciennement la présence des parentes dans les presbytères. Le concile de Braga, croyant savoir qu'il

---

[1] Canon 2.

[2] Canons 4, 5, 6, 7.

[3] Canon 6.

y avait danger dans cette concession, défendit à tout membre du clergé de se trouver seul avec une femme, fût-elle sœur ou proche parente, à l'unique exception de la mère. C'était rigoureux, mais le concile connaissait les motifs de sa décision. On le voit par la peine de six mois de pénitence, qu'il établit contre les transgresseurs de sa loi[1]. Il réprima d'ailleurs, avec plus de sévérité encore, l'abus que faisaient quelques prêtres des vases sacrés qu'ils employaient dans leurs repas ordinaires, et de quelques cérémonies solennelles auxquelles, parés de reliques, ils se faisaient porter dans de beaux siéges par des lévites vêtus de blanc[2].

Si la grossière barbarie où le christianisme trouva les Visigoths d'Espagne explique de telles aberrations, l'état de civilisation des autres pays d'Orient et d'Occident enfanta les mêmes torts et motiva des lois analogues. En effet, d'autres conciles s'expriment avec plus de délicatesse, mais combattent les mêmes vices. Celui de Constantinople, qui fit, en 680, pour les mœurs de son tems, la révision des anciens canons, dit tout simplement : « Si quelque évêque, prêtre, diacre, sous-diacre, lecteur, chantre ou portier, a des intimités avec une femme consacrée à Dieu, il sera destitué[3]. Ceux qui entretiendraient des femmes publiques, qui ouvriraient des auberges ou qui y mettraient le pied; ceux qui se rendraient au cirque ou au théâtre; ceux qui feraient l'usure ou prendraient des

---

[1] *Concil. Bracar. anni* 673, c. 5.

[2] Canon 4 et 6.

[3] Canon 4.

centièmes; ceux qui achèteraient les ordres et ceux qui les vendraient, encourraient la même peine [1]. »

Plus ce concile avait à réprimer de désordres, plus il se montra plein de sollicitude pour la pureté du caractère sacerdotal et la moralité du clergé. Afin d'assurer à ce corps, qui doit être le modèle de tous les autres, si son ministère doit avoir une influence entière, cette chasteté supérieure qui, dans l'opinion générale, constituait la plus belle vertu du prêtre, il vint au secours de la pensée universelle, en présentant toute intimité avec les femmes, celle du mariage même, comme un état d'imperfection honteux pour un prêtre, tolérable tout au plus dans les rangs inférieurs du clergé. « De tous ceux qui seraient reçus dans le clergé sans être mariés, dit-il, les *lecteurs* et les *chantres* seuls pourraient prendre femme. Le prêtre, le diacre, le sous-diacre, qui se marierait après son ordination, serait destitué; que si quelqu'un d'eux *veut être attaché à une femme par la loi du mariage*, qu'il s'y prenne avant sa consécration [2]. »

C'était déclarer nettement qu'une fois reçu prêtre un homme ne pouvait plus s'allier à une femme, et cette déclaration, dans d'autres circonstances, dans une société nouvelle, pleine encore de la première ardeur religieuse, pouvait imposer au peuple et aux prêtres la plus haute idée du caractère sacerdotal; elle pouvait en faire une sorte de race d'élus. Mais, dans une société dont une moitié était en décadence et l'autre en barbarie, ces

[1] Canons 9, 10, 22, 23, 24, 86.

[2] Canon 6.

prétentions idéales, l'histoire le dit, ne firent qu'altérer les mœurs et qu'amener de funestes aberrations. On fit au clergé chrétien un tort infini, en l'exposant sans cesse à voir comparer sa conduite réelle avec des lois idéales qu'il ne lui était pas donné d'accomplir.

La continence, S. Paul en avait prévenu, n'est pas le fait de tout le monde.

On s'aperçut bien, quelquefois, que les tems n'étaient pas propres à tant d'exigence. Grégoire III, tout en statuant, que l'évêque qui manquerait à la chasteté, ferait pénitence pendant sept ans; le prêtre, dans le même cas, pendant cinq; le diacre, pendant quatre; le sous-diacre pendant trois; Grégoire, tout en décidant, que si la chose devenait publique, ils auraient à l'expier pendant toute leur vie, séparés de l'Eglise; tout en prescrivant, qu'en cas d'adultère, ils ne pourraient plus jamais être réconciliés avec l'Eglise; tout en ajoutant, pour le cas de familiarité avec une religieuse, la peine du jeûne à toutes les autres, s'empresse de déclarer, que si le désir n'est pas suivi d'effet, il n'y a pas lieu à sévir. C'est la grâce de Dieu qui alors a fait éviter le mal, et il serait injuste qu'un homme fût damné pour une simple *inconvenance*[1].

C'était à la fois tenir compte des lois de la morale et des faiblesses de l'homme. Et en effet, loin de pouvoir exiger de ces siècles une idéale sainteté, on eut à lutter sans cesse contre des vices si grossiers, et des habitudes

---

[1] *Ridiculum est ut pro tactu vel osculo et amplexu mulierum quis damnatus inveniatur. Gregorii III judicia.* Hardouin III, p. 1872.

si abrutissantes, que le chaste langage de l'histoire ne pourrait guère aujourd'hui en rappeler les noms [1].

Nous venons de parler de l'Orient, de l'Espagne et de l'Italie. La France et l'Allemagne offrent à peu près les mêmes erremens. Au huitième siècle, l'apôtre de l'Allemagne et le missionnaire de la Frise, Boniface, informe le pape Zacharie, que Charles-Martel l'a prié de venir en France, où depuis soixante-dix ans la discipline ecclésiastique est foulée aux pieds; d'y tenir un synode, puisqu'il n'y en avait pas eu de mémoire d'homme, et d'y faire cesser surtout l'envahissement des évêchés par des laïques avides et des prêtres adultères. Si j'y trouve des diacres, dit-il, qui ne comptent dans leur vie que des vices; qui entretiennent quatre à cinq concubines, joignent péché à péché, parviennent néanmoins à la prêtrise sans se corriger, et s'élèvent enfin à l'épiscopat avec tous leurs torts, qu'en décidez-vous [2]?

Zacharie n'hésita pas un instant à se prononcer contre ces désordres, à prier Boniface de les réprimer d'après les canons, et le légat, appuyé par le duc des Francs, opéra d'heureuses réformes.

Les évêques destitués, les prêtres réfractaires, les diacres et les clercs indisciplinés furent rappelés à l'ordre, aux canons et à la pénitence, par le même pape et avec la même fermeté, sous Pepin-le-Bref [3]. Boniface ne se

---

[1] *Ibid*, 8—25.

[2] *Bonifacii et Zachariæ Epistolæ*. Hardouin III, p. 1878.

[3] *Ibid.*, p. 1889.

montra ni moins sévère, ni moins vigoureux au synode qu'il présida en Allemagne, l'an 742. Les faux prêtres, les clercs et les diacres impurs furent écartés de l'Eglise et condamnés à la pénitence. Il y fut défendu au clergé de porter les armes, de vaguer dans les forêts, de se livrer aux chasses, de dresser des meutes, des vautours et des faucons. La foi, l'enseignement, la vie et la gestion sacerdotale de chaque prêtre furent placés sous la surveillance de l'évêque. Il en devait rendre compte une fois tous les ans, en carême. Tout prêtre impur devait expier sa faute en prison, par deux années de pénitence, réduit au pain et à l'eau et flagellé au moment de se mettre en retraite [1].

Ces prescriptions et ces réformes ont dû être d'autant plus efficaces que les chefs de l'Etat et de l'Eglise appuyèrent Boniface d'un commun accord, et que Zacharie prit à Rome des mesures semblables. En effet, un concile tenu à Rome l'an 743 déclara aux évêques, aux prêtres et aux diacres, qu'ils eussent à se garder d'avoir des femmes dans leurs maisons, à moins que ce ne fussent leurs plus proches parentes; qu'ils eussent à s'abstenir de paraître dans les rues ou dans la voie publique en costume inconvenant; que les évêques eussent à se présenter tous les ans devant le saint-siége, suivant les anciens canons, et qu'en toute leur conduite, dans tout leur extérieur, ils eussent à se montrer dignes de leurs graves fonctions [2].

[1] *Flagellatus et scorticatus.* Hardouin, *ib.*, p. 1922.
[2] Hardouin, *ib.* 1929.

On le voit, une sollicitude vraie et ardente remplissait le cœur du pontife. Il voyait le désordre, il en cherchait le remède en grand et en détail [1].

Si, de l'Allemagne et de la France, nos regards se portent plus au nord sur l'Angleterre, nous rencontrons la même confusion dans les rangs du clergé; nous trouvons, dans les actes des synodes et dans ceux de la royauté, le même zèle pour la répression du scandale. Le petit code de l'archevêque Egbert d'York [2] ses livres pénitentiels, ses demandes et réponses sur la discipline ecclésiastique, sont de curieux monumens sur ce sujet.

En général les actes les plus solennels des autorités ecclésiastiques et civiles de cette époque, ceux des papes, des rois et des évêques viennent de tous côtés déposer pour le même fait, l'invasion de la société chrétienne par cette barbare grossièreté qui frappe jusqu'au cœur la belle morale de l'Evangile.

Et quand on parcourt le cercle des canons et des lois qui ont dû opposer enfin un mur d'airain aux progrès de l'ennemi, on rencontre de nouveau, un synode qui atteste que rien n'est changé. *Que les clercs ne s'amusent pas*, dit-il, *à porter des faucons sur le poing, à perdre leur tems à la chasse; à se montrer dans des costumes profanes; qu'ils ne commettent pas le péché* [3].

Telle était l'universalité du mal, telle en était l'intensité, qu'aucun remède extérieur, qu'aucun moyen de

---

[1] « *Ut nullus clericus aut monachus comam laxare præsumat.* » *Ibid.*

[2] *Excerptiones*, *Ibid.*, p. 1964.

[3] *Concil. Suessionense anni* 744, c. 3.

discipline, qu'aucune loi, ne pouvait plus le guérir. Les mœurs générales sont plus fortes que les lois les plus rigoureuses. Une réforme intérieure, libre, spontanée, émanée du sein même du clergé, pouvait seule avoir l'efficacité désirable. Il faut le dire, en l'honneur du clergé, cette réforme émana spontanément de son corps, et s'opéra partout dans ses rangs, avec la rapidité du plus pur enthousiasme. En effet, à peine Chrodegang eut-il proposé la vie commune au huitième siècle, que prêtres et évêques, mettant en commun leurs biens, leurs travaux, leurs études et leurs méditations, imprimèrent au clergé et à l'épiscopat une régularité qui surprit à la fois les peuples, les rois, les papes, et les moines eux-mêmes.

Nous avons examiné ailleurs quelle influence la nouvelle institution des chanoines et de leurs chapitres a exercée sur l'organisation du diocèse et sur son administration; quels nouveaux rapports en sont nés entre le clergé et l'épiscopat, rapports analogues à ceux qui s'établirent, à la tête de la société chrétienne, entre la papauté et le collége des cardinaux[1]. Ici, nous n'avons plus à examiner que l'influence exercée par cet institut sur les mœurs elles-mêmes.

Cette influence fut profonde. Elle réalisa, pour le clergé aussi, l'idée dominante de ces tems, celle que la vie ascétique, régulière, claustrale, pouvait conduire seule à la vertu, au salut. Et bientôt la société chrétienne put contempler avec une douce satisfaction deux

---

[1] Voyez ci-dessus, p. 169.

congrégations rivales, celle des prêtres et celle des moines, s'efforçant l'une et l'autre de reproduire dans toute sa pureté la vie des cénobites les plus anciens et les plus célèbres. Aussi l'enthousiasme fut-il général, et si les grands et les peuples partagèrent entre les deux ordres leurs hommages et leur admiration, les donations que l'on offrit à l'un et à l'autre durent leur prouver qu'on ne se bornait pas à des démonstrations stériles[1].

De leur côté, les prêtres et les religieux s'excitèrent réciproquement dans la carrière des mortifications et des réformes.

L'effet en fut sensible. Non-seulement le clergé s'épura en se formant sous les yeux de l'évêque; non-seulement les évêques, obligés d'offrir incontinent des modèles de science et de vertu à leurs prêtres, s'appliquèrent à la fois aux études et aux travaux de l'épiscopat; mais encore les religieux et les prêtres, dont les règles avaient tant d'analogies, s'efforcèrent, dans une généreuse rivalité, de se surpasser les uns les autres.

Telle fut la ferveur de l'émulation, que les femmes aussi, avec toute la profondeur de leurs sentimens religieux et tout l'entraînement de leur enthousiasme, toujours prêtes à tous les genres de dévoûment, embrassèrent la vie canoniale.

Cependant, telle est la faiblesse, telle est l'apathie naturelle de nos plus nobles facultés, que l'enthousiasme n'a qu'un tems mesuré. Plus il est fervent, moins il a

---

[1] Voy. les registres de donations qui furent établies dans les principaux établissemens, p. e. Schannati, tradit. Fuld. — Falkii Codex tradit. Corbeiens.

de durée. Celui qu'inspira la vie canoniale se calma, s'éteignit même assez promptement, et, quel que fût le mérite de la réforme de Chrodegang, elle fit comme toute œuvre de l'homme, elle dégénéra.

L'institution canoniale portait en elle-même des germes de dégénération. Elle donnait aux clercs plus de libertés, plus de droits, plus de distinctions que n'en avaient les religieux. En effet, les chanoines portaient du linge; ils mangeaient de la viande; ils gardaient la propriété de leurs biens; ils administraient à la fois les domaines affectés à leur entretien, dès la fondation des chapitres, et les donations considérables, que leur offrait la piété des fidèles [1].

Ces richesses, ces priviléges, toutes les distinctions dont jouissaient les chanoines, à titre de prêtres, attirèrent bientôt la noblesse dans leurs rangs, et, avec elle, l'orgueil de la naissance vint se joindre aux autres élémens de corruption.

L'action de tous ces élémens fut prompte. A peine l'institution comptait cinquante ans, qu'elle s'altérait. Déjà on commençait à préférer la vie particulière à la vie commune; dès l'an 876, le synode de Pontion fut obligé de prescrire à chaque évêque d'avoir près de sa cathédrale une enceinte fermée, pour y vivre d'après la règle canoniale, et y tenir ses prêtres, dont aucun ne devait plus demeurer seul ni se soustraire à cette vie par la protection du pouvoir temporel [2].

---

[1] Voyez ci-dessus, p. 167.

[2] Hardouin VI, P. I, p. 1172.

Cependant la force des choses prévalut contre ces canons. Les richesses sociales ou privées des chanoines et la décadence de la discipline firent bientôt disparaitre, de leur milieu, le trait fondamental de leur institution, la vie commune. Le nombre des chanoines augmenta néanmoins et leur association fleurit de plus en plus, mais cette prospérité numérique fut elle-même un malheur. Elle ne permit plus d'occuper tous les membres des chapitres de fonctions régulières dans l'Eglise; elle en habitua quelques-uns à de dangereux loisirs, et elle amena, entre eux, la distinction si funeste des *chanoines* et des *prébendiers*, dont les uns, richement dotés, ne parurent bientôt plus qu'aux cérémonies majeures; dont les autres, entrenus avec une sorte de parcimonie, furent chargés de tout le service ordinaire.

Ce qui s'opposait surtout à la vie commune dans un grand nombre de diocèses, c'est que beaucoup de prêtres étaient encore mariés. D'un autre côté, les évêques ne veillèrent pas au maintien de l'ordre avec assez de vigueur et ne furent pas dans le cas de se montrer plus sévères. Ce qui le prouve, c'est que ceux d'entre eux qui conservaient l'honneur de l'épiscopat furent obligés, dans le cours du neuvième siècle, de faire plusieurs réglemens pour y rappeler les autres[1]. En effet, dans un synode de Paris ils leur reprochèrent la cupidité, l'habitude de se constituer fermiers, de courir le pays; un synode d'Aix-la-Chapelle censura leur ivrognerie, leur

---

[1] *Ibid.*, p. 1392.

négligence pour les intérêts les plus sacrés des fidèles [1]; un synode de Paris signala leurs repas somptueux et les bouffoneries dont ils les faisaient accompagner [2].

Pendant le même siècle, le clergé inférieur réfléchit ces mœurs comme un miroir trop fidèle, à en juger par les mesures que prirent à cet égard les meilleurs évêques de France, Hincmar de Rheims [3], Hérard de Tours [4], Riculfe de Soissons [5]. Dans les réglemens (*capitula*) que ces trois prélats tracèrent pour leur clergé, ils lui rappelèrent énergiquement le devoir de prêcher, de signaler les vices, de recommander la vertu, de faire apprendre à tout le monde le symbole et l'oraison dominicale, de chanter convenablement le *gloria patri*, le *sanctus*, la *credulitas*, le *kyrie eleison* et les *psaumes*; d'avoir des écoles et des livres corrigés avec soin [6]; de prendre soin des veuves, des étrangers, des orphelins; d'éviter le commerce des femmes; de n'excommunier personne légèrement; de ne pas courir le pays pour trafiquer, de ne pas s'introduire indiscrètement dans les maisons; d'être sobres, pour garder un nom honorable [7]; de ne point porter les armes; de ne pas faire les fermiers, de mépriser un vain lucre, d'éviter, sous ce

---

[1] Hardouin IV, p. 1305.

[2] *Ibid.*, t. V, p. 25.

[3] *Opp.*, t. I, 710.

[4] Hardouin V, p. 449.

[5] *Ibid. VI*, p. 413.

[6] *Ut scolas presbyteri pro posse habeant et libros emendatos.* Hardouin V, 451.

[7] *Comessationibus et ebrietatibus non inserviant, ne famam malæ opinionis incurrant. Ibid.*, p. 453.

rapport, d'admettre des filles aux leçons de leurs écoliers; de ne pas fréquenter les tavernes, ni de permettre qu'on vende du vin dans les églises ; *d'être assidu aux offices, sous peine de flagellation ou d'excommunication*[1].

A côté de ces leçons si précises et si graves sur des objets si importans, on rencontre, dans les réglemens des trois évêques, non-seulement des preuves multipliées d'un zèle élevé qui dut toucher profondément les prêtres, mais encore celles d'une sollicitude, qui s'étendit jusque sur ces choses secondaires, qu'un ministre de la religion ne saurait négliger impunément. « Appliquez-vous aussi, dit Riculfe, à ce que vos vêtemens d'église soient convenables. Que personne ne porte, en remplissant des fonctions sacrées, l'aube qu'il revêt habituellement. Que les vases sacrés soient d'argent ou du plus pur métal, et que vos maisons, nous le prescrivons expressément, soient tenues dans une telle propreté, que vous ayez l'air d'en sortir tout purs, en vous rendant à l'autel. »[2]

Il y a dans ces conseils, peut-être plus propres à des communications confidentielles qu'à des réglemens généraux, une sagesse, dont les ministres des autels peuvent profiter dans tous les tems, chez tous les peuples, mais qui était plus spécialement utile dans des siècles où les prêtres étaient les modèles de la société, les maîtres

---

[1] Hardouin V, p. 458. *Clerici tardi ad officium aut flagellentur aut excommunicentur.*

[2] Hardouin VI, p. 417, 418.

de la civilisation et des arts, et où ils étaient tentés sans cesse d'oublier ce grand rôle.

Ils l'avaient compris en France, à la fin du huitième siècle, sous Charlemagne; ils le remplirent dans plusieurs diocèses, au neuvième siècle que nous venons de parcourir, et même au dixième., l'un des plus obscurs et des plus stériles dans les annales de l'Eglise.

Cependant ce siècle offre de grandes taches; il eut de grands malheurs. Vainement il lutta avec toutes les armes de son ascétisme, de sa discipline et de ses décrets contre les élémens de démoralisation que renfermait une société ignorante et grossière; la corruption l'emporta presque partout, et la hiérarchie de l'Eglise, si puissante, si vénérée, fut elle-même envahie par la violence et le désordre des passions.

En effet, quand la dynastie carlovingienne cessa de protéger la papauté, les principales maisons de Rome, jalouses du pouvoir qu'exerçaient dans cette ville, les divers princes d'Italie qui portaient la couronne impériale, se disputèrent vivement la direction des affaires soit spirituelles, soit temporelles. C'était à qui ferait nommer, c'était à qui gouvernerait le souverain pontife. Dès avant le dixième siècle, une femme intrigante et voluptueuse, de haut rang, mais galante au point que l'histoire, en parlant de ses amis, oublie de faire connaitre son époux, Théodora, parvint par son opulence, ses châteaux forts, ses amans et son adresse, à s'emparer en quelque sorte de la papauté. L'an 904 elle la fit donner à Sergius III, l'un de ses secrétaires, qui y aspirait depuis long-tems, et qui y avait été nommé sept ans aupa-

ravant sans pouvoir s'y maintenir. Une fois en possession du siége, il ne fit guère que montrer combien il en était indigne. C'est ce que nous apprend l'un des meilleurs historiens du tems, Luitprand qui écrivit peu après le règne de Sergius. Aussi tous les écrivains postérieurs, le cardinal Baronius à leur tête, sont-ils d'accord dans leurs jugemens sur Sergius. Seulement Muratori et Nérini pensent que les couleurs de Luitprand sont chargées, et que la haine a conduit son pinceau [1]. On peut le croire, mais la vie de Sergius n'en fut pas moins scandaleuse. C'est ce que reconnaissent les bons historiens de tous les partis. «Théodora, femme habile, mais impudique, dit le sage Fleury, gouvernait (alors) absolument la ville de Rome. Elle avait deux filles, Marozia et Théodora (la jeune), encore plus déréglées qu'elle. Marozia eut de Sergius un fils nommé Jean, qui fut aussi pape à son tour [2]. »

Sergius ne régna d'ailleurs que peu de tems, mais Théodora, ses deux filles, leurs époux et leurs nombreux partisans, composant la *faction de Toscane*, continuèrent, pendant la majeure partie du siècle, à gouverner Rome et la papauté.

---

[1] Luitprand, *Hist. rerum in Europa suo temp. gestarum II*, c. 13. *Apud Muratori Script. rer. Ital.*, t. II, P. I. — Duchesne III, p. 669. — *Nerini de templo et cœnobio SS. Bonifacii et Alexii historiæ monumenta*, p. 85. — Martini, *Mémoires de l'Académie de Munich*, années 1809 et 1810, classe d'histoire, p. 3. — Loescher, *Hist. der mittlern Zeit.*, 1725, in-4°. Cet ouvrage, qui renferme de bons documens, avait d'abord paru sous un titre qui ne peut se citer.

[2] *Histoire ecclésiastique*, t. XI, p. 571. Paris, 1740, édit. in-12.

Anastase et Landon ne firent que passer après Sergius sur le siége pontifical.

Jean X, qui leur succéda, fut l'ami intime de Théodora et la créature de son parti. Il fut pourtant un évêque plein de courage, et ailleurs nous avons rapporté que, de concert avec la ville de Capoue, il repoussa les Sarrasins [1]; mais il ne fut jamais le maître à Rome. Marozia, veuve de son premier mari, du comte Albéric de Camérino, occupait le château de Saint-Ange qui commandait le Tibre. Lorsque plus tard, l'an 925, elle eut épousé Guido, duc de Toscane, elle fit mourir en prison le pontife dont la vigueur lui donnait de l'ombrage.

Deux nouveaux papes, Léon VI et Etienne VII ne firent encore que passer sur le trône épiscopal, en attendant que la faction toscane pût y placer Jean XI, fils de Sergius et de Marozia. Ce ne fut pour elle qu'un instrument, et Marozia, veuve pour la seconde fois, devint plus maîtresse de Rome que jamais, en épousant Hugues, roi d'Italie, beau-frère de Guido. Il est vrai que son propre fils, Albéric, indigné d'un châtiment insultant que lui avait infligé son beau-père, également mécontent de sa mère et de son beau-frère le pape, s'insurgea contre eux avec la jeunesse de Rome, chassa le roi et fit enfermer Marozia dans un couvent; mais la papauté ne gagna rien à cette révolution, si ce n'est un autre maître.

Il en fut de même quand Albéric et son beau-père se furent réconciliés. Des papes meilleurs occupèrent le

---

[1] Voyez ci-dessus, p. 96.

saint-siége, mais ils furent dominés par la même faction, et lorsqu'en 954 le patrice Albéric fut mort, son fils Octavien, âgé de seize ans, lui succéda aussitôt dans le gouvernement et y joignit bientôt la papauté, sous le nom de Jean XII, mais continuant à signer de celui d'Octavien dans les affaires temporelles[1]. C'était assez de pouvoir pour faire le bien; Jean n'en usa que pour le mal et se livra aux désordres héréditaires dans sa famille au point, dit Luitprand, d'empêcher les femmes pieuses d'aller aux pélerinages de Rome, et de forcer l'empereur Otton de le destituer[2].

Léon VIII, que fit nommer Otton, rétablit de l'ordre et de la discipline. Ce ne fut que pour un instant. La faction toscane reprit le dessus sous Otton III, dans la personne de Crescentius, fils de la jeune Théodora, qui nomma encore les papes à son choix. Au bout de quinze ans, Otton parvint à rétablir l'indépendance du pontificat, à en investir son ancien maître, le savant Gerbert; mais ce ne fut encore qu'un interrègne de régularité.

Après la mort d'Otton, la même faction reprit son funeste pouvoir, et, à partir de Benoît VIII, la papauté fut pendant quelque tems héréditaire dans la puissante famille des comtes de Toscane. A Benoît succéda son frère Jean XIX encore laïque; à Jean XIX, Benoît IX encore adolescent[3]. Mais ici l'histoire de la papauté,

---

[1] On pense qu'il fut le premier pape qui changea de nom.

[2] Voyez les nombreuses accusations qui s'élevèrent contre lui en synode: Luitprand, VI, c. 7.

[3] *Puer ferme decennis seu duodecennis Glaber Radulph. IV*, c. 5.

avilie par l'oppression des factieux, plus avilie par l'indignité des pontifes, ne doit plus être racontée que par un pape. « A cette époque (dit le religieux du mont Cassin, qui fut, depuis, Victor III), il y eut des pontifes qui n'eurent leur chaire que de nom; tel fut un certain Benoît, fils du consul Albéric, qui suivit plutôt les traces de Simon-le-Magicien que celles de Simon-Pierre, s'emparant du sacerdoce suprême au moyen des sommes que son père répandit dans les rangs du peuple. Dire, quelle vie honteuse, repoussante, détestable, il mena dès qu'il fut investi de ce sacerdoce, c'est ce que je ne saurais faire sans en éprouver de l'horreur.... Quand il eut commis, pendant quelque tems et coup sur coup, des rapines, des sévices et d'autres indignités, le peuple, las de supporter plus long-tems ses déréglemens, l'expulsa de son siége, le chassa de la ville, et mit à sa place l'évêque Silvestre [1]? »

« Cette élection ne se fit pas sans beaucoup d'argent, car on mit les canons de côté. Silvestre III ne put cependant se soutenir que pendant trois mois; les amis de Benoît, étant nombreux et puissans, le renvoyèrent honteusement dans son diocèse. Benoît reprit l'encensoir qu'il avait perdu, mais ne changea pas ses mœurs. Se voyant méprisé également par le peuple et le clergé, entendant la renommée publique remplir toutes les oreilles du bruit de ses crimes, et aimant mieux vivre en épicurien qu'en pontife, il vendit son sacerdoce à grand prix, à un archiprêtre nommé Jean (Grégoire VI),

---

[1] Jean, évêque de Sabine.

qui vivait plus pieusement que d'autres clercs et quitta la ville pour se retirer dans ses châteaux. »

Tel est le récit de Victor III. D'autres annalistes le confirment ou n'en diffèrent que sur quelques points [1]. Otton de Freysingen, par exemple, donne au remplaçant de Benoît, le nom de Gratien, et ajoute que ce pontife abandonna à son prédécesseur les revenus d'Angleterre [2].

Quoiqu'il en soit, Henri III, mit fin à ces déplorables excès, en portant Clément II au pontificat, en assurant toute sa protection à la papauté et en lui rendant son indépendance spirituelle.

Le secours était nécessaire. La société chrétienne était ébranlée jusque dans ses fondemens, sa hiérarchie méconnue, ses mœurs plutôt en ruine qu'en décadence. Mais aussi l'excès du mal amena le bien, il amena du moins l'amour du bien. En effet, l'esprit de réforme se manifeste désormais de tous côtés, dans l'*opinion publique*, dans le *corps épiscopal*, dans la *papauté* surtout et avec une vigueur qu'on n'osait plus lui supposer.

Cet esprit de réforme se manifeste dans *l'opinion publique* d'une manière bizarre, par un conte satirique. On a vu le sacerdoce suprême envahi, gouverné, despotisé par une femme, Théodora. Ses deux filles ont continué son règne, son usurpation pontificale. Le peuple qui est d'une malice profonde, mais en même tems d'une indul-

---

[1] *Leo Ostiensis* (cardinal) *chronic. monasterii Casinens. apud Muratori script. rer. Ital. IV*, p. 395. — *Hermannus Contract. ad annum* 1044.

[2] *Otto Freysing. VI*, c. 32. — *Petri Damiani epist. I, lib. I, apud Baronium, ad ann.* 1044, n° 8. — *Glaber Radulph. V*, 5.

gence extrême, surtout en Italie, se montre choqué de la chose, mais la conçoit; son bon sens veut la signaler, la flétrir, mais conserver le respect au pontificat suprême. Il dit qu'une femme a été pape, qu'elle a donné un grand scandale, que des mesures spéciales ont été prises pour éviter le retour d'une papesse. Après cette satire, le peuple est satisfait. La ville de Sienne et celle de Rome, nous le dirons tout à l'heure, ont peut-être fait un peu plus; elles ont érigé des statues satiriques représentant un pape féminin ou plutôt une femme revêtue des insignes du pontificat; mais à cela s'est borné, nous le croyons, toute la pensée critique et réformatrice du peuple. A cela se borna aussi toute l'existence de cette *papesse Jeanne*, qui joua un si grand rôle dans les chroniques du moyen âge, et qu'on ressuscita avec tant de plaisir dans la polémique du seizième siècle.

En effet, plus on examine sur ce sujet les traditions du moyen âge, plus on se persuade, qu'elles ont pour but de signaler quelque grande aberration par une sorte de jugement populaire. Pendant le dixième siècle la seule voix publique se transmit le satirique récit d'une papesse [1]. Au onzième les chroniqueurs l'insérèrent dans leurs pages. Ce ne fut d'abord qu'un germe. « Au pape Léon succéda une femme, Jeanne, qui régna deux ans, cinq mois, quatre jours; » voilà tout ce que dit Marianus Scotus [2]. Sigebert de Gemblours n'en sait pas d'avantage

[1] On trouve ce récit dans quelques éditions d'Anastase (*Vies des pontifes*); mais il est reconnu que c'est par suite d'une interpolation tirée de Marianus Scotus, qu'il y figure.

[2] *Chronic. ad ann.* 853. (Marianus mourut en 1086).

au douzième siècle [1]. Mais au treizième, le germe se développe, il se fait géant. « Il s'est rencontré, dit Etienne de Barbone [2], une audace inouïe, insensée, vers l'an 900 [3], comme il est dit dans les chroniques. Une femme instruite, versée dans l'art d'écrire, s'étant vêtue en homme et donnée pour un homme, a été faite notaire de la *curie*, et, par l'influence du démon, cardinal, plus tard même pape. Des couches précoces l'ayant trahie, la justice romaine la lia aux pieds d'un cheval, et la fit traîner hors de la ville. Lapidée par le peuple, à une demi-lieue de Rome, et morte de ce supplice, elle y fut enterrée, et une inscription fut placée sur sa pierre tumulaire. »

Un autre annaliste du même siècle, Martinus Polonus, va plus loin ou plutôt il sait un roman plus complet, ce n'est plus d'une seule personne qu'il s'agit, on va le voir. « Une jeune fille, native de Mayence, dit-il, est conduite, par son amant, déguisée en homme, à l'académie d'Athènes. Elle y fait des progrès étonnans dans les sciences; passe à Rome, sous le même déguisement, y acquiert, en enseignant le *trivium* et le *quadrivium*, une haute célébrité sous le nom de *Jean d'Angleterre*, et est élevée à la papauté d'une voix unanime. Mais, dans une procession solennelle qui se porte du Vatican au Latran, entre le Colisée et l'église de

---

[1] Mort en 1113.

[2] *Lib. de septem donis Spiritus S.* Dans *Quetifii* et *Echardi*, *Biblioth. ord. Prædic.*, t. I.

[3] Il faut lire *C M* au lieu de *M C*.

S. Clément, des couches inattendues et une mort subite la surprennent; on l'enterre en ce lieu. »

On le voit, ce n'est plus ici de l'histoire, ce ne sont plus des traditions, c'est un roman, et cependant, depuis Martinus Polonus, on y croit généralement; une série interminable d'auteurs le reproduisent.[1] Jusqu'au quinzième siècle la fable se répète, grossit et prend le rang d'un fait. Enfin Enée Dubois la révoque en doute[2], au quinzième siècle; au seizième, Jean Aventin la rejète positivement[3]; au dix-septième, David Blondel[4] et Philippe Labbe[5] fournissent la démonstration complète de son absurdité.

Spanheim et Lenfant, par suite de ces préventions que donne la polémique, s'efforcent encore de soutenir les récits des chroniqueurs; ils en appellent, dans leurs assertions, à des témoignages de tout genre[6]; mais désormais la critique de la fable est complète, il ne s'agit plus ni de la réfuter, ni de la défendre, il y a chose jugée.

En effet, on remarque aisément que cet événement est placé à une époque où il n'a pas pu se passer. Le pontificat de Jeanne est inséré entre ceux de Léon IV

---

[1] *Sagittarii Introd.*, t. I, p. 679.

[2] *Æneas Sylvius*, *Epist.* 130.

[3] *Annales Boiorum*, lib. IV.

[4] *Question si une femme a été assise en siège papal.* Amsterdam, 1649.

Le même ouvrage en latin, 1657.

[5] *Cenotaphium Joannæ Papissæ ;* dans *Dissert. de script. eccles.* Paris, 1660, t. I.

[6] P. e. à celui qu'explique Mabillon, *Iter Italicum*, p. 157. sq.

et de Benoît III, qui se sont succédé sans laisser d'intervalle pour la prétendue *papesse*. Aussi Hincmar, dans une de ses lettres, nous apprend-il, que des députés qu'il avait cru envoyer à Léon encore en vie, lui ont rapporté une réponse de Benoît[1]. Des actes et des médailles viennent à l'appui de cette donnée. Léon mourut le 17 juillet 855; un diplôme délivré au monastère de Corbie atteste que Benoît était en possession du siége pontifical le 7 octobre de la même année[2].

Déjà le choix arbitraire de l'époque à laquelle doit avoir vécu la *papesse*, indique une tradition populaire; mais, cela reconnu, on n'est que plus curieux de savoir la véritable origine et surtout l'intention morale de cette fable.

On a dit, d'abord, et c'est le grand Leibnitz que nous mettons ici en avant, qu'un pontife quelconque du nom d'Anglicus a pu fournir le canevas sur lequel la malice du moyen âge a brodé son conte satirique. Le cardinal Bellarmin a dit, d'un autre côté, que le fait avait été transporté du siège de Byzance sur celui de Rome[3]. Le cardinal Baronius a conjecturé que la mollesse de Jean VIII avait pu faire naître la satire. D'autres encore ont pensé à Jean X, à Jean XI et à Jean XII.

Il faut convenir que, dans une partie de ces hypothèses, il y avait au moins le nom de Jean donné à l'imagination, et que d'autres systèmes sont bien plus bizarres[4].

---

[1] Hincmar, *Epist.* ed. Sirmond, t. II, p. 293.

[2] Mabillon, *Iter Italicum*, p. 436. — Mansi, t. XV, p. 113.

[3] *De Romanis pontific. III*, c. 24.

[4] Un Italien, Blascus, a imaginé que c'est pour se moquer des *fausses*

Cependant Launoi seul nous paraît être entré dans la voie qui peut conduire à la source. Il rapporte avoir vu encore en 1634, dans la cathédrale de Sienne, entre autres statues celle d'une femme revêtue des ornemens pontificaux[1]. Son récit est confirmé par Mabillon, qui visita la même église cinquante ans plus tard, et qui y apprit que Clément VIII avait fait changer les traits de femme de la statue en traits masculins et y avait fait graver le nom de *Zacharie*[2]. Une statue semblable avait été vue à Rome même, vers la fin du quatorzième siècle[3], et il y a lieu de croire que ce fut quelque monument satirique de ce genre, exécuté à la suite du règne de Théodora et de ses deux filles, qui accompagna ou provoqua la naissance de toute la fable.

Quoi qu'il en soit, l'existence d'une fiction si extraordinaire, la rapidité avec laquelle elle se propagea et le crédit qu'elle obtint dans tout l'Occident, indiquent une opinion publique fortement prononcée sur quelque grande usurpation féminine dans le chef-lieu de la chrétienté. On voit en même tems, dans toute cette fiction, un mouvement moral, un cri de réforme d'autant plus remarquable, que la satire du peuple coïncide avec les grandes réformes de l'autorité.

En effet, l'esprit de réforme se manifeste également

---

décrétales, compilées par Jean Anglicus, qu'on a débité cette fable. (*De Johanna Papissa, Neapoli* 1779).

[1] *Opper.*, t. II, P. I, p. 67, 68.

[2] *Iter Italic.*, p. 157.

[3] Goldast, *de monarchia imperii*, P. II, p. 1476.

sur le *saint-siége.* Il reprend désormais, il châtie, il perfectionne; il rappelle l'ordre et la discipline dans chaque synode. C'est que cette œuvre est urgente. Déjà au commencement du dixième siècle, la dégénération avait été grande; on le voit dans les actes du synode de Trosly, dont la franchise, quoique un peu verbeuse, est si remarquable[1]. Le long asservissement des chefs de l'Eglise par la faction toscane, et les mœurs de Rome pendant cette époque désastreuse, avaient exercé sur la moralité de l'Occident une influence encore plus déplorable. Mais à peine la papauté fut-elle redevenue libre, qu'elle reprit avec énergie l'exercice de sa haute domination. Peut-être trouverait-on même acerbe son langage envers les délinquans, si le mal était moins fort. Voici dans quels termes Silvestre II écrivit à Azolin, évêque de Laon. «*Il n'y a dans le salut et la bénédiction apostolique rien qui puisse te paraître bien beau, puisque, sous le nom d'un pontife, tu as cessé d'être un homme en fait de mœurs. Et pourtant, si la foi égale un mortel à Dieu, le parjure fait descendre l'homme doué d'une âme aux brutes privées de raison. Comme tu sais tout cela, je m'étonne fort que tu aies pu oublier ta condition naturelle, pour te livrer à des crimes étrangers au caractère distinctif de l'homme. Voici ce dont le roi Robert et ses évêques t'accusent en face du peuple et du clergé.*» Suit le tableau des égaremens de l'évêque, de son insubordination, de ses in-

---

[1] *Synod. Trosleiana*, *anni* 909, c. 10.

trigues, des embûches qu'il avait dressées à son archevêque; suit enfin l'ordre de comparaître à Rome. « *Tu ne gagnerais rien en faisant défaut. Le chemin à faire ne t'excusera pas; le royaume de Lothaire est sûr; l'Italie ne t'offre point de péril; et si tu étais malade, tu enverrais au moins des témoins qui m'attesteraient ton indisposition, répondraient à tes accusateurs et te purgeraient suivant les lois.* »

Tous les papes qui purent agir librement et efficacement, procédèrent avec cette vigueur. Un mal radical, capable de dénaturer entièrement ce beau caractère de spiritualisme et de *gratuité*, qui distingue la religion chrétienne, avait envahi le cléricat dans ces tems de grossièreté; c'était la *simonie*, l'achat des dignités et des bénéfices de l'Eglise. Des laïques de haut rang disposaient, pour des sommes quelconques, des évêchés, des paroisses, des monastères; des laïques et des prêtres de bas rang donnaient ou promettaient ces sommes et recevaient ces charges. Des prélats participaient à la prévarication. C'était pourtant là l'une des violations les plus coupables des principes de la religion et des canons de l'Eglise. Et vainement on attaquait le mal. Etouffé sur quelques points, sans cesse il reparaissait sur beaucoup d'autres. Clément II, l'un de ces papes qui furent nommés par le chef de l'empire et appuyés de leur crédit, se hâta de proscrire cet abus, en l'attaquant jusque dans ceux qui, sans être simoniaques eux-mêmes, avaient reçu les ordres d'un évêque entaché de ce vice. Il statua que tout prêtre qui serait dans ce cas, ayant connu, lors de son ordination, le défaut de son consécrateur, ferait une

pénitence de quarante jours, pour pouvoir conserver son ministère [1].

Cette sévérité n'était que justice; des fonctionnaires, élevés à la tête des affaires par l'intrigue, perdent l'Eglise comme l'Etat, perdent même l'Eglise plus que l'Etat, puisque les intérêts moraux de la première ne sauraient être compris par ceux qui sont réduits à acheter le droit de s'en mêler. Dans l'opinion des papes, ces intrus ne comprenaient pas même les intérêts matériels de la république ou plutôt de la monarchie chrétienne. De là vint que les pontifes les poursuivirent sans relâche. En effet, Léon IX et Nicolas II marchèrent parfaitement sur les traces de Clément et de Silvestre. Nicolas, vu le grand nombre de ceux qui avaient reçu l'imposition des mains de la part des simoniaques, leur fit la grâce de les laisser en place, tout en les en jugeant indignes. Mais ce ne fut là qu'une concession faite aux circonstances, et il déclara expressément qu'elle ne devait pas lier ses successeurs; que si quelqu'un de ces derniers parvenait lui-même à son siège par un genre quelconque de simonie, les cardinaux, secondés par la population de Rome, devraient l'expulser à main armée [2].

Telle fut l'indignation générale qu'inspirait la vénalité des bénéfices et des dignités de l'Eglise, qu'on agita la question de savoir s'il ne fallait pas consacrer de nouveau ceux qui avaient reçu les ordres par simonie? Si

---

[1] *Concilium Romanum ad reformandum ecclesiæ statum*. Hardouin VI, P. I, p. 926.

[2] Hardouin, t. VI, P. I, p. 1063.

l'opinion générale se prononça pour la négative; si le rigoriste du tems, le cardinal Damien, fut lui-même de cet avis [1], on fit au moins promettre formellement au clergé, « de quitter une habitude qui avait converti l'Eglise en une banque de Simon-le-Magicien. » Un serment spécial fut tracé pour donner à ceux qui aspiraient désormais aux fonctions de l'Eglise, l'occasion de prouver leur innocence [2].

Et cependant, la vénalité ne cessa ni en Italie, ni ailleurs. Ni les critiques, ni les canons ne manquèrent [3]; ni les évêques, ni les papes ne se turent, et le mal ne céda point. Sous la minorité d'Henri IV, l'archevêque Adelbert de Brème et le comte Werner, qui se partageaient le gouvernement, vendaient presqu'en public et au plus offrant les évêchés et les abbayes [4]. L'homme le plus vigoureux et le plus fier que formèrent les derniers tems de cette période, vint enfin se prendre corps à corps avec le géant; il ne le terrassa point; il périt même dans la lutte; mais il lui porta de rudes coups

Ce fut Grégoire VII. Il ne trouvait dans le clergé ni cette indépendance de position, que demandait le sacerdoce, en sa qualité de juge de la société religieuse; ni cette abnégation de tout intérêt, de tout lien mondain, que, selon lui, demandait le cléricat, en sa qualité de corps subordonné à la volonté d'un seul chef, et cons-

---

[1] *V. Damiani opuscula VI*, p. 36, t. III.

[2] *Ibid.*, p. 33.

[3] *Humberti (cardinalis) adversus Simoniacos libri III.* Martène et Durand, *Thesaur. Anecdot.* t. V, p. 629.

[4] *Lambert. Schaffnab.*, *ad ann.* 1063.

tituant la véritable grandeur d'un pontife souverain. Grégoire résolut de donner au clergé l'une et l'autre des deux choses, l'indépendance du pouvoir temporel et l'absence de tout lien mondain. Pour réussir dans cette entreprise, gigantesque eu égard aux invasions que le pouvoir séculier avait faites dans l'Eglise; plus gigantesque encore eu égard à la démoralisation du tems, Grégoire ne pouvait guère se borner à proscrire la simple simonie, ni le simple concubinage; il dut opérer en grand et interdire à la fois toute espèce d'investiture donnée par un laïque et tout mariage contracté par un prêtre.

C'est là ce qu'il fit et c'est ainsi que les intérêts des mœurs et de la hiérarchie nous expliquent la plus grande entreprise du tems et la vie du plus grand des pontifes de cette période.

Déjà nous avons vu les suites politiques de ses anathèmes contre la simonie; ici nous en cherchons l'effet moral. On l'a peu sondé. Les querelles du pape avec l'empereur, si vives, si passionnées, si éclatantes, ont partout absorbé l'attention générale, et ce que l'on a le moins suivi dans l'histoire du christianisme, c'est ce qui en constitue l'intérêt le plus grave. L'effet moral de la mesure de Grégoire VII fut immense. Il ne fut point absolu; les effets moraux sont rarement de ce genre; car le mal est permanent dans le monde, et cette permanence est la base d'une lutte pénible, mais féconde en résultats, nécessaire même dans l'ordre actuel des choses, puisque sans elle, il n'y aurait ni lumière, ni vertu. Ce ne sont donc pas des métamorphoses à vue, subites,

pareilles à celles de la fable ou de la féerie qu'offre l'histoire; ce ne sont que des régénérations successives, et quiconque prépare ou amène ces régénérations, est appelé réformateur à juste titre, dût son œuvre ne s'achever qu'après des siècles. Or, tel fut l'effet que produisit Grégoire. En déclarant si hautement que le chef de l'Eglise était résolu d'en finir avec l'abus; en frappant si fort et si juste; en cherchant les coupables jusque sur le trône; en les courbant dans la poussière; en posant fièrement son pied sur leur tête orgueilleuse, un saint respect se communiqua aux grands et aux petits, aux rois et aux prêtres, pour le sacerdoce auparavant si avili. Cet effet se produisit par la voie de communication alors la plus prompte, la terreur des peuples.

La simonie, ou disons mieux, la vénalité des bénéfices et l'investiture laïque ne cédèrent pourtant pas entièrement à Grégoire, mais elles furent frappées par lui au cœur. Il ne s'agissait plus, pour les successeurs de ce pontife, que de les poursuivre dans leurs derniers asiles, et un si grand, un si bel exemple leur était laissé à cet égard, que tous durent en vouloir l'imitation.

L'effet moral de cette proscription fut donc immense; la voix réformatrice de Grégoire retentit dans toute son Eglise, inspira partout un salutaire effroi et commanda à tous un profond respect pour ce haut siége qui ne craignait pas d'abaisser les rois pour relever les principes.

Mais ce n'était pas tout que de proscrire la simonie dans les rangs du clergé, il fallait encore y rétablir une sévère moralité. C'est à quoi travaillèrent les mêmes papes qui combattirent la simonie, les Clément II, les

Léon IX, les Nicolas II, et ce Grégoire qui gouverna d'abord sous tant de papes et qui se chargea enfin d'achever leur œuvre.

Que s'ils avaient pu se borner à déraciner le concubinage, point de doute que, princes, évêques et synodes, ne se fussent rangés autour d'eux avec empressement, pour seconder leur réforme. Mais le vœu des pontifes et, disons le, ceux de l'opinion publique, formés par les canons, les livres, les moines, les religieuses et leurs légendes allaient plus loin. Ils demandaient le célibat; ils regardaient le mariage comme une faiblesse, comme un état indigne du prêtre, cet idéal de l'homme, ce maître de toute sagesse, ce modèle de toute vertu, ce juge de toute faute, ce médiateur entre Dieu et l'homme.

Cependant tout le monde ne partageait pas cette sainte exaltation. Loin de regarder le célibat absolu des prêtres, comme le moyen le plus simple de donner à leurs mœurs une angélique pureté, les Paphnuce du tems, des princes et des évêques d'une piété éminente, voyaient dans le mariage du clergé un terme à tout déréglement, une ancre de salut pour les faibles, et même une concession à continuer à tous jusqu'à des tems meilleurs. C'est aussi ce que pensait l'Eglise grecque, qui pardonnait l'état de mariage aux prêtres qui y étaient entrés avant la consécration [1].

Par suite de cette opinion, les papes rencontrèrent nécessairement des oppositions et des difficultés de divers genres et surtout les plus fortes de toutes, celles des

---

[1] *Concil. Quini-Sextum.*

habitudes, toujours si puissantes, spécialement lorsqu'elles se rattachent aux affections du cœur et aux douceurs de la vie domestique. Sans parler ici d'un monument célèbre, mais d'une authenticité suspecte, j'entends la lettre souvent citée de l'évêque Ulric d'Augsbourg au pape Nicolas Ier, contenant la censure du célibat [1]; sans parler de cette pièce, dont la nature ne change rien aux faits établis par d'autres documens, il est constant qu'en France, en Angleterre et en Allemagne il y eut encore un grand nombre de prêtres mariés.

En France, on entendit les évêques se plaindre aux synodes de ce que les fonctions sacerdotales se transmissent dans les familles à l'instar d'un héritage. En Angleterre, S. Dunstan fit donner ces fonctions aux moines, par la raison que les prêtres entretenaient des femmes ou des concubines [2]. En Allemagne, nous voyons un prêtre marié à une de ses esclaves, donner celle-ci, d'après une loi du tems, au couvent d'Hersfeld, avec les cinq enfans qu'il en a eus [3].

Ce dernier fait est du onzième siècle. Au commencement de ce siècle, les prêtres se mariaient encore en Italie, sous les yeux même des papes. Benoît VIII s'en

---

[1] *Fabricii Biblioth. Latin. mediæ et infimæ ætat.*, t. III, p. 305. — Martène et Durand, I, p. 449. — Mansi combat l'authenticité de cet écrit à cause des fables qu'il rapporte.

[2] Mabillon, *Annal. Ord. S. Bened. III*, p. 424, 452, 453. — *Edgari Regis Anglorum charta de ejiciendis clericis uxoratis.* Hardouin VI, P. I, p. 627.

[3] *Partus sequitur ventrem. Wencks hessische Landesgesch*, t. III, Documens, p. 49.

plaignit hautement au synode de Pavie[1]. « Ceux qui déshonorent le plus l'Eglise, qui la dépouillent avec le plus d'obstination, dit-il, ce sont les prêtres. Ils vivent comme des païens. Quoique les lois leur interdisent tout commerce avec les femmes, ils continuent à en avoir des enfans; ils se gardent seulement des filles de leurs serfs, afin que la condition servile ne les empêche pas d'assurer à leurs enfans les plus beaux bénéfices de l'Eglise. »

Benoît prend les mesures les plus précises pour extirper à la fois le désordre et le mariage lui-même. « *Qu'aucun prêtre, diacre, sous-diacre ou clerc, ne se marie désormais, sous peine de déposition. L'évêque n'aura pas de femme, ni de commerce avec une femme, sous peine de destitution. Les fils et les filles de prêtres, de quelque union qu'ils soient issus, avec tous les biens qu'ils auraient acquis, de quelque manière que ce soit, appartiendront à tout jamais à l'Eglise.* » Tel est le décret de Benoît. Il est précis, il est absolu, il est rigoureux, il est l'effet d'une volonté inébranlable; il sera confirmé par l'empereur Henri II, et cependant les prêtres et les diacres du diocèse de Milan résisteront encore avec la dernière animosité à Etienne IX, à Nicolas II, à Alexandre II.

Grégoire, nous l'avons dit, semblait devoir terminer l'œuvre de ses prédécesseurs et de l'opinion ascétique du tems, qui demandait à la fois l'abolition du concubinage et celle du mariage des prêtres, dont elle ne faisait plus guère qu'une seule catégorie. Voici l'arrêt qu'il prononça solennellement dans un synode de Rome, l'an

---

[1] De l'an 1012 à 1022. Hardouin, l. l., p. 803.

1074 : « *S'il est des prêtres, des diacres ou des sous diacres, qui croupissent dans le crime d'impureté, nous leur interdisons l'entrée de l'Eglise, au nom du Dieu tout-puissant et par l'autorité de Pierre, jusqu'à ce qu'ils se repentent et se corrigent. Mais, s'il y en avait qui aimassent mieux persévérer dans le péché, qu'aucun de vous ne s'avise d'entendre leur office, car leur bénédiction tourne en malédiction, leur prière en crime, suivant cette parole que Dieu mit dans la bouche de son prophète : Je maudirai leurs bénédictions. Quiconque désobéit au commandement de Dieu est un idolâtre; quiconque désobéit au siége apostolique est un païen*[1]. »

Les prêtres vivant dans le mariage ou le concubinage étaient, aux yeux de l'opinion publique, pires que les païens; c'étaient des *hérétiques*, des *nicolaïtes*. Aussi Grégoire les fit-il poursuivre avec toute son énergie. A peine rendu, son décret fut communiqué à tous les chefs de son immense diocèse. On savait qu'il voulait être obéi. La peur soumit les uns. D'autres frémirent de rage, d'indignation. « Toute la faction des clercs, dit un chroniqueur, s'émut véhémentement à la nouvelle, criant que *cet homme* était un hérétique et ignorait le précepte de l'apôtre : *Qui ne peut vivre en continence, se marie, puisqu'il vaut mieux se marier que brûler.* Il veut forcer les hommes à vivre en anges. Mais, en refusant à la nature son cours ordinaire, il lâche les rênes au péché, à l'impureté. Que s'il persévère, nous quitterons le sacerdoce, plutôt que le mariage. Puisqu'il dédaigne les

---

[1] Mansi XX, p. 403. — *Gratian. Dist. LXXXI*, c. 15.

hommes, qu'il voie ensuite où il prendra des *anges* pour gouverner les peuples [1]. »

Les historiens prêtent quelquefois des pensées à leurs personnages et leur composent des discours; leurs belles phrases ne font illusion à qui que ce soit. On le sent ici, ce n'est pas le chroniqueur qui parle, c'est la nature, c'est la voix publique. Aussi, l'évêque Otton de Constance s'opposa-t-il au décret. L'archevêque de Mayence, plus docile, en essayant de le faire adopter, excita des orages aux synodes d'Erfort et de Mayence. Grégoire rencontra la même opposition dans un synode de Paris [2]. Les légats pontificaux, armés de pleins pouvoirs disciplinaires, furent obligés de parcourir l'Europe et d'en appeler partout à l'opinion des peuples, pour l'exécution du décret. D'ailleurs les prélats, n'étant pas mariés, ne résistèrent qu'en petit nombre, et trouvèrent bientôt moyen de soumettre les clercs ou de les écarter. *Le peuple foula aux pieds les hosties consacrées par des prêtres mariés* [3]. On le voit encore une fois, et nous l'avons déjà dit à l'occasion des premiers siècles, ce n'est pas le gouvernement de l'Eglise, malgré l'intérêt qu'il a pu y trouver et le zèle qu'il a pu y mettre, qui a fait la loi du célibat, c'est le peuple.

Grégoire VII, en tranchant pour son siècle une question que S. Paul avait laissée douteuse, s'est chargé d'une

---

[1] *Lambert. Schaffnab. de rebus german. ad ann.* 1074.

[2] Mansi XX, p. 437.

[3] *Laïci corpus domini a presbyteris conjugatis consecratum sæpe pedibus conculcaverunt et sanguinem domini voluntarie effuderunt. Sigebert. Gemblac. ad ann.* 1074.

grave responsabilité, de celle des suites qu'eut ce célibat prescrit si impérieusement. Ces suites, plus de doute à cet égard, furent graves dans l'ordre moral. Le célibat, loin d'épurer les mœurs du clergé, les altéra souvent. Elles furent graves dans l'ordre civil : le célibat priva l'Europe d'un contingent de population, dont la concurrence eût pu être sensible pour les progrès des sciences, des arts et de l'industrie. Elles furent également graves dans l'ordre religieux : le célibat, en arrachant le prêtre à la famille, et par là en quelque sorte à l'Etat, devint le principal appui de cette hiérarchie, de cette souveraineté pontificale, qui, si gigantesque qu'elle fût sous Grégoire, crut encore sous ses successeurs. Peut-être aussi le célibat du prêtre, tout en lui offrant l'avantage de pouvoir se vouer tout entier, avec toutes ses facultés et ses ressources, aux travaux de ce sacerdoce, qui demande tant de moyens et tant de dévoûment, a-t-il produit un mal plus grand, souvent signalé et peu expliqué, j'entends cette ligne de séparation, qui s'est élevée entre le prêtre célibataire et l'homme de famille. Cette séparation, sans doute, conserve les puissantes illusions morales, qui exercent tant de pouvoir sur les peuples, mais elle prive le célibataire de cette connaissance intime du cœur, de ces rapports profonds avec la société, de cette influence de chaque moment et surtout de ces affections si douces, que rien ne semble pouvoir remplacer.

Mais quelque opinion qu'on se fasse de la théorie du célibat, contestable comme toute théorie, et quelques suites qu'aient pu avoir les mesures de Grégoire VII, il faut remarquer que, comme moine, prêtre, pape et as-

cète, il ne pouvait guère, à cette époque, avoir d'autre opinion que celle qu'il eut en effet. Grégoire prescrivant le mariage au clergé serait mille fois plus incompréhensible qu'en le proscrivant; il eût aussi rencontré, dans ce cas, mille fois plus d'opposition.

Au surplus, les effets du célibat ne se manifestèrent en grand que dans les siècles suivans. Car, dans plusieurs pays, les prêtres continuèrent à se marier; ceux de Hongrie eurent encore, au douzième siècle, la concession de le faire, avec injonction toutefois d'en user modestement; ceux de Danemark et de Suède ne renoncèrent au mariage qu'au treizième siècle. En Angleterre, le synode de Winchester, présidé par le docte Lanfrank, modifia le décret de Grégoire de la manière suivante: Il est arrêté qu'aucun *chanoine* n'aura plus de femme. Les prêtres des châteaux et des bourgs, qui en ont, ne seront pas tenus à les renvoyer. Ceux qui n'en ont pas, n'en prendront plus, et les évêques, avant de donner désormais les ordres, s'assureront que les aspirans sont célibataires[1].

Si les papes, dans la proscription du mariage et de la simonie et dans leurs mesures énergiques pour la réforme des mœurs du clergé, eurent tant de peines et si peu de succès, ce n'est pas qu'ils aient manqué d'appui. Le même *esprit de réforme* qui dirigea leurs efforts, se manifesta dans l'*épiscopat*. A partir du onzième siècle, on l'aperçoit dans les délibérations de tous les synodes

---

[1] *Concil. Wintoniense, anni* 1076.

et dans toutes les allocutions que les évêques assemblés adressent aux prêtres.

En effet, les canons de Pavie, de Bourges, de Rheims, de Mayence, de Toulouse, de Tours, de Rouen etc., sont tous d'accord sur la nécessité de réformer le clergé. « *Tant que nous avons observé les réglemens et les statuts synodaux*, disent les Pères de Pavie, *l'Eglise a fleuri, et nous n'avons pas dévié. Avec nos égaremens s'est éclipsée la gloire de l'Eglise et la nôtre. Ceux qui s'oublient le plus à l'égard de la pure et chaste épouse du Sauveur, ce sont ceux qui se nomment ses prêtres, qui s'engraissent de ses biens*[1], *et qui la tachent par leurs mœurs et leurs œuvres. Les rois et les empereurs qui ont embrassé la religion du Christ, et le peuple catholique, conquis par les armes de la foi, ont doté l'Eglise des plus beaux patrimoines, et ont étendu ses belles propriétés jusqu'aux bords de l'Océan. Ce sont ces biens qu'on dilapide. Et ceux qui les dilapident, qui appauvrissent l'Eglise et la foulent aux pieds, ce sont ses pasteurs* (rectores)*; pères infâmes (car les femmes leur sont interdites) ils livrent les biens des paroisses à des fils infâmes. S. Ambroise le dit (dans son livre intitulé Abraham) toute union illicite est un adultère*[2]. »

Les Pères de Bourges invitent les prêtres qui ont des femmes ou des concubines à les renvoyer; ils dé-

---

[1] *Qui bonis ejus incrassantur et incrassati recalcitrant.* Hardouin VI, I, 805.

[2] *Adulterium non est solum cum aliena peccare conjuge, sed omne quod non habet potestatem conjugii.*

gradent et placent au rang de chantres et de lecteurs ceux qui refuseraient d'obéir [1]. Les sous-diacres ne recevront plus l'ordination, sans promettre le célibat. Les fils de prêtres ne seront plus admis désormais dans les rangs du clergé, puisque, selon les saints codes, tous ceux qui sont nés d'une union illégitime, forment une race maudite. Ils ne pourront ni hériter, ni déposer en justice. Personne ne s'avisera non plus d'épouser la fille d'un prêtre, ni sa veuve, sous peine d'anathême.

Dans la plupart des synodes on adressa aux prêtres des allocutions à la fois énergiques et touchantes sur la nécessité de réformer leurs mœurs. Nous possédons encore l'un de ces sermons synodaux qui paraît avoir servi dans plusieurs réunions et qui peint les mœurs du tems d'une manière aussi piquante que simple [2].

Le synode de Rheims (1049) fit justice, séance tenante et en présence du pape, de quelques prêtres coupables. C'était le cas. Dans un discours, lu par ordre du pontife, un diacre de Rome avait signalé aux Pères les désordres graves qui affligeaient l'Eglise de France, la simonie, l'envahissement des droits et offices sacrés par les laïques, les mauvaises coutumes qui s'étaient établies dans les vestibules des temples, les alliances incestueuses, les adultères auxquels on s'abandonnait. Des prêtres et des moines quittaient leur costume et leur vocation, se livraient à la guerre, aux rapines, à l'oppression du pauvre, et même à des vices qui heureu-

---

[1] Hardouin, *ibid.*, 847.

[2] Voyez ce document dans Hardouin VI, I, p. 783. Cf. 787.

sement ont, depuis, disparu des mœurs générales de l'Europe [1].

Au synode de Rouen, même année, les Pères, par une sorte d'inspiration unanime, s'engagèrent formellement à réunir tous leurs efforts, pour extirper la coupable habitude d'acheter les évêchés au moyen de présens offerts au prince ou à ses familiers [2]; celle de se supplanter les uns les autres, soit dans les évêchés, soit dans les abbayes, soit dans les paroisses; celle enfin de vendre les saints ordres ou de consacrer des candidats qui manquaient de l'instruction et de l'âge nécessaires.

Plus on avance dans l'histoire de ces lois de réforme, plus on y rencontre de sévérité. Six ans après le synode de Rouen, celui de Toulouse déclara, que quiconque consacrerait des clercs ou des évêques, pour argent reçu d'une manière quelconque, risquerait sa place et ferait un acte nul, ne donnant aucun titre; le comte ou tout autre seigneur qui vendrait désormais quelque bénéfice, serait excommunié.

Ce n'était pas assez, car s'il y eut beaucoup de gens intéressés à vendre et d'autres à acheter, les uns et les autres étaient portés également à garder le silence sur leurs intrigues. A qui appartenait donc le droit d'investigation, de réclamation, d'opposition? Le synode de Tours suppléa à une lacune dans les lois, en constituant les prêtres eux-mêmes juges de violations aussi graves. *Si quelque évêque*, dit-il, *ose faire une consécration ou*

---

[1] Hardouin VI, I, 1002.

[2] *Ibid.* 1013.

conférer un bénéfice, même une prébende de chanoine, contre les règles, les clercs sont autorisés à s'y opposer publiquement, à en appeler au jugement de l'évêque voisin ou à celui du saint-siége[1].

Certes, le moyen âge eut des libertés étranges, et grande serait la surprise qu'exciterait de nos jours un droit aussi démocratique, conféré au simple prêtre du diocèse.

Aussi cette concession fut-elle, sinon un coup de désespoir, du moins une mesure extrême pour en finir avec la vente des ordres et des bénéfices, avec laquelle on ne finit pourtant pas encore.

On ne parvint pas non plus à faire disparaître les autres vices qui altéraient encore les mœurs du clergé. Les accens de réforme les plus énergiques que firent entendre des évêque respectés et des écrivains influens, combattant isolément, à la tête de leurs diocèses ou dans leurs écrits, les abus qu'ils avaient proscrits aux synodes, furent incapables d'amener une moralité supérieure à la civilisation générale du tems. Ils donnaient pourtant les instructions les plus précises, les plus claires, les plus touchantes; on n'a qu'à voir celles de l'évêque Ratherius de Vérone à ses prêtres[2]. Souvent ils s'énoncèrent dans les décrets les plus brefs et les plus formels : qu'on voie à cet égard ceux que l'évêque anglais Wulfinus se fit rédiger par le savant Ælfrik pour les clercs de son diocèse[3]. D'autres fois encore ils leur adressèrent les allocutions les plus véhémentes, les plaçant en face de

---

[1] *Concil. Turon. anni* 1056, c. 1 et 2.

[2] Hardouin, p. 787.

[3] Hardouin, *ibid.*, p. 979.

leur *maître* et de leur conscience; leur montrant le péril de leur propre âme et de celle de leurs fidèles; les traînant, pour ainsi dire, au tribunal de leur juge éternel et de leur vengeur incorruptible. Ainsi fit surtout l'évêque d'Ostie, Damien, le censeur le plus franc et le peintre le plus éloquent des mœurs de cette époque [1].

Le pouvoir temporel, dans son intime union avec celui de l'Eglise lui-même, ne fut pas plus heureux; il ne parvint pas à changer l'esprit général, les mœurs du tems, quoiqu'il essayât tout pour y réussir.

En effet, l'esprit de réforme se manifeste dans la *souveraineté temporelle*, comme dans la papauté. Canut, roi de Danemark et d'Angleterre; Maccabée, roi d'Ecosse; Edouard, roi des Anglais, et plusieurs autres princes, marchant sur les traces de Charlemagne et d'Alfred-le-Grand firent, des intérêts de l'Eglise, surtout des mœurs du clergé, l'objet de leur sollicitude la plus vive, et rivalisèrent infructueusement, dans leurs *lois ecclésiastiques*, avec et les synodes les plus rigoureux [2].

Certes, voilà assez d'efforts, et, dans l'histoire de ces efforts, assez de documens de réforme *pour un âge corrompu et barbare.*

Ce concert de lois et de volontés, de mesures et de moyens, aurait dû amener un état de haute moralité. Et cependant cette série de dispositions, cette surveillance si générale, ce zèle si profond, cette sollicitude si tendre n'eurent que des résultats insuffisans.

---

[1] Damiani, *opp. passim.*

[2] Hardouin, *ibid.*, p. 845, 895, 979, 985.

Dès-lors on sera tenté de prononcer avec rigueur sur le clergé de cette époque. Ce serait pourtant chose peu juste, ce serait même une sorte d'inconséquence de la part de l'histoire, que d'isoler une classe quelconque de la société pour juger de ses mœurs, abstraction faite de toutes les circonstances, non-seulement de l'état général, mais encore des mœurs de la société entière. Pour prononcer avec cette équité, qui convient après le cours de tant de siècles, c'est la société entière qu'il faut évoquer au tribunal de l'histoire. C'est par là que nous achèverons le tableau moral de cette période et après avoir vu l'influence que le clergé put exercer sur le peuple, nous verrons celle qu'il dut en subir à son tour.

Le tableau des mœurs du peuple, de toute la société des fidèles, ne sera peut-être pas beau, au premier aspect; mais nous trouverons, après avoir observé les phénomènes extérieurs, ceux que put atteindre la loi et que purent signaler des juges, un fonds religieux et moral assez respectable.

Les faits extérieurs, c'est encore la législation synodale qui nous les offre avec son impassibilité reconnue.

Un fait premier qu'il faut avoir sans cesse en vue, c'est qu'au commencement de cette période, les religieux étaient encore si près des laïques, que le même esprit, l'esprit ascétique, animait les uns et les autres. C'est ce qu'atteste non-seulement la création de tant de monastères établis dans le sein du peuple, pour ses besoins et par ses sacrifices, c'est ce qu'atteste encore l'augmentation toujours croissante de ces retraites spirituelles.

Fuir le monde et ses délices, autant que peut les fuir le mortel qui connaît une patrie plus parfaite, et dont le cœur est à des jouissances plus élevées, telle est la pensée qui domine dans la société laïque, comme dans la société religieuse.

Mais les passions qui agitent l'homme dans tous les siècles; les vices qu'il regarde comme les instrumens de son bonheur et qui altèrent à la fois sa constitution physique et morale; les désordres qui troublent sa raison avant de déchirer son cœur, viennent l'assaillir, dans ces tems comme dans tous les autres, et se montrent même ses maîtres sous des formes plus grossières.

Cependant, la physionomie morale des peuples varie à l'infini, et quelle que soit l'analogie des traits généraux, on y distingue facilement une foule de particularités. En effet, les mœurs du chrétien d'Ecosse ne purent guère ressembler, ni pendant ces cinq siècles ni à une époque donnée de cette période de tems, aux mœurs du chrétien d'Egypte ou de Byzance.

C'est à l'histoire spéciale des mœurs qu'il appartient de faire la part de chacun. L'histoire universelle doit se borner au tableau général des principes, des œuvres et des tendances. Elle peut tout au plus indiquer quelques distinctions générales.

En effet, elle doit dire que les mœurs de l'Orient diffèrent essentiellement de celles de l'Occident. En Orient, autre est la société chrétienne encore libre, quoique affaiblie, quoique expirante; autre, la société envahie, persécutée, foulée aux pieds par le mahométisme.

L'Orient, encore libre, descend à grands pas au der-

nier degré de sa démoralisation. Là, du sein de Byzance, un élément délétère émane sur tout l'empire. Là règnent tous les vices, tout ce qui ruine la religion, les mœurs, les empires; là dominent la pompe sans grandeur, le luxe sans goût, la prodigalité sans but, le despotisme sans énergie, l'orgueil de l'Asie copiée, la jactance de la Grèce avilie, la discorde et la superstition concentrées en une seule cité. La violence et le forfait y profanent à l'envi le trône et le sanctuaire. Sur quarante princes qui, entre Héraclius et Alexis Comnène, figurent à Constantinople, à peine en est-il cinq ou six que l'histoire puisse nommer avec éloge. Peu de ces princes furent appelés à la tête de l'empire par leur naissance ou leur mérite; la plupart y furent portés par l'intrigue et la rébellion; la plupart en furent précipités par l'ambition et le meurtre; à peine s'en trouve-t-il un qui sache mourir en combattant pour l'héritage du grand Constantin, qu'assaillissent tant d'ennemis. Constantin III est assassiné par Héracléonas; Héracléonas mutilé par Constant II; Constant II tué par le peuple de Syracuse; Justinien II chassé par Léontius; Léontius par Tibère III; Tibère meurt de la main de Justinien II; Philippicus Bardanès assassine Justinien. Anastase et Théodose abdiquent de dégoût. Léon III, Constantin V et Léon IV, malgré des intentions généreuses, se font maudire par les trois quarts de leurs sujets. Constantin VI est déposé; Léon V et Michel III périssent assassinés; Constantin VII est chassé par Romain I[er]; Romain est chassé par Constantin; Nicéphore II, Jean Zimiscès, Romain III tombent encore sous le fer des assassins; Michel V, Michel Stra-

tioticus et Nicéphore Botoniate sont encore déposés. D'autres ne préviennent ces catastrophes qu'en se faisant moines, en se laissant gouverner par les prêtres ou par les patriarches, par les eunuques, par les ministres, par les courtisans, par les femmes. Des mères font tuer leurs fils pour conserver le pouvoir; des épouses poussent au meurtre de leurs époux, pour partager le trône avec leurs amans. Il n'y a plus à Byzance de règne assuré que celui de la perfidie, de la violence et de la corruption.

Un peuple qui, pendant des siècles, voit à sa tête un tel gouvernement; un peuple qui traite ses chefs d'une telle sorte, est à la fin digne d'eux, même s'il ne l'est pas dès le commencement.

Les mœurs de la société chrétienne furent tout autres dans l'Orient dominé par Mahomet. Les épreuves sont le triomphe du chrétien, et les vertus formées aux éloquentes leçons des Cyrille et des Chrysostome se conservèrent, fortement empreintes de croyances anciennes et de pratiques nouvelles, en Syrie, en Palestine, en Perse, en Egypte et dans toutes les parties de l'Asie et de l'Afrique où se maintint le christianisme. Malheureusement les doctrines s'altérèrent elles-mêmes. Avec elles, les mœurs perdent toujours de leur pureté et de leur éclat. Le contact avec les musulmans comblés de trésors et livrés aux mollesses, ne tarda pas à corrompre jusqu'aux chrétiens, ennemis de leur foi et de leurs mœurs.

De tous les pays chrétiens, subjugués par les musulmans, la seule Espagne sut conserver, sinon la pureté des doctrines ou l'éclat des mœurs, du moins l'héritage

de son antique énergie. L'Espagne chrétienne se retrempa dans l'oppression ; la race visigothe, soutenue par son caractère natif, excitée par la bravoure du peuple Franc et de ses chefs, par Charles-Martel, Pepin et Charlemagne, se maintint dans ses grossières vertus comme dans sa foi; et tandis que s'épuisèrent ses maîtres dans les délicatesses de leur luxe et dans leurs voluptés transportées de Bagdad à Cordoue, cette patiente population se prépara à des triomphes qui ne s'arrêtèrent qu'au quinzième siècle, qui ne trouvèrent pas même de terme sur les rivages de la mer et qui soumirent aux chrétiens une partie de ces côtes africaines, d'où étaient venus jadis leurs cruels oppresseurs.

Les monumens dignes de foi sur les mœurs de l'Espagne, de l'Afrique et de l'Asie chrétiennes, opprimées par le mahométisme, sont d'ailleurs rares pour cette période.

Ceux qui peignent l'Occident converti d'ancienne date ou récemment, sont, au contraire, en grand nombre.

Comme nous l'avons dit, l'Occident converti au christianisme par la famille de Constantin diffère de mœurs de l'Occident que les missionnaires se soumettent dans le cours de cette période. Ici tout est zèle, ardeur et enthousiasme de néophyte; mais aussi tout est encore saturé des restes grossiers d'un paganisme mal abjuré. Là, chez les chrétiens de l'ancien tems, les mouvemens de première ferveur sont calmés, la piété semble captivée sous les formes, les symboles, les pratiques et le retour des mêmes cérémonies; cependant la vie, l'Eglise et l'Etat sont plus réglés, les institutions mieux établies, la marche plus uniforme qu'ailleurs.

Malgré ces différences, les mêmes élémens composent l'une et l'autre des deux sociétés d'Occident, l'ancienne et la nouvelle; ce sont, dans l'une et l'autre, les mêmes doctrines, les mêmes symboles, les mêmes formes, les mêmes principes de gouvernement religieux et civil; c'est la même Eglise, la même confrérie, ce sont les mêmes sentimens; c'est toujours la même population germanique, scandinave, slavonne, implantée dans les provinces romaines et régie par les lois et les formes de l'ancien empire; c'est la même langue mourante de cet empire, imposée à tous les peuples qui, peu à peu, se laissent subjuguer par la religion et les arts de Rome encore une fois souveraine.

Il y a donc, dans les mœurs des divers peuples de l'Occident, différence de tems bien plus que de caractère, et de la sorte nous les pourrons voir figurer successivement dans des tableaux communs aux uns et aux autres.

Pour former des mœurs chrétiennes, dans le sens le plus pur, le plus élevé, ce qu'il y avait à faire avant tout, c'était d'éteindre entièrement l'esprit moral ou immoral, les sentimens, les habitudes du paganisme. Ce qui entretenait encore cet esprit, ces sentimens, ces habitudes, même après l'abjuration publique des anciennes croyances, c'était la continuation de ces pratiques et de ces coutumes religieuses, auxquelles la superstition des peuples ignorans attache les grâces du Ciel ou du destin, et qui se propagèrent, dans la société chrétienne, au-delà des doctrines qui les avaient fait naître. En effet, quelque zèle et quelque vigilance que pussent

déployer les prêtres et les évêques contre ces restes impurs de l'ancienne foi, ils se maintinrent long-tems, ils ne furent pas anéantis, ils ne le seront peut-être jamais. Qu'on observe la marche du christianisme de Palestine en Italie et d'Italie en Gaule, en Angleterre, en Allemagne, en Scandinavie et en Pologne; à sa suite on rencontre partout une traînée indestructible d'anciennes superstitions. C'est là l'origine véritable de tous ces sortiléges, de tous ces enchantemens, de toutes ces sciences occultes qui ont affligé le moyen âge et que le nôtre est loin d'avoir suffisamment combattus.

Que, dans les régions récemment converties, il se rencontre, au commencement de cette période, des usages païens, ce n'est pas dans le fait ce qui doit nous surprendre. Ce qui peut étonner, c'est que, dans l'empire grec où le christianisme régnait depuis long-tems, on découvre la même chose. Or, en 680, le concile général de Constantinople est obligé de prescrire une pénitence de six ans contre ceux qui consultent les devins, et contre ces imposteurs eux-mêmes, qui, sous prétexte de faire voir un ours ou quelque autre animal, disent la bonne aventure, font des enchantemens et débitent des amulettes [1]. Ce concile menace même de chasser entièrement des rangs chrétiens ceux qui, malgré les premières admonitions, persévèreraient dans les superstitions païennes [2].

---

[1] Coutume qui, de l'Orient, avait passé chez les Grecs d'Asie mineure; que ceux d'Alexandrie prirent en Egypte, et que les uns et les autres communiquèrent si bien à toute la nation, qu'elle se maintient encore.

[2] *Concil. Quini-Sextum*, c. 61.

C'est qu'en Orient cet amour de la poétique antiquité qui jadis avait séduit Julien-l'Apostat se maintenait à la fois par les souvenirs des peuples et par l'étude que faisaient les classes élevées des anciens auteurs de la Grèce. En effet, on célébrait dans l'empire les *Calendes*, les *Brumalia*, le *premier de Mars*; on y exécutait entre hommes et femmes, des danses publiques, à l'instar des anciens; on imitait leurs mystères; on figurait leurs jeux scéniques; en reproduisant les Baccanales, on se livrait à toutes les bouffonneries du genre, les hommes changeant de costume avec les femmes, les femmes prenant celui des hommes, et mêlant à ces plaisirs les noms des dieux et les souvenirs des anciens mystères [1]. Les étudians en droit, en se familiarisant avec l'ancienne législation de l'empire, les constitutions de Rome et d'Athènes, de Sparte, croyaient particulièrement devoir s'identifier avec les costumes, les usages, les mœurs, le théâtre de l'antiquité. On leur défendit expressément d'accompagner de ces folies leur entrée dans la carrière, la fin ou tel stade de leurs études [2]. Les fidèles, auxquels depuis long-tems on avait interdit les agapes, les renouvelaient à la manière des anciens [3]. Ils revenaient même aux anciennes formes du serment [4]. Après de tels faits, on conçoit le zèle et la sévérité des conciles contre le paganisme.

Les mœurs païennes furent moins classiques, et plus profondément enracinées en Occident. Dans les pre-

[1] *Ibid.*, c. 62.
[2] *Ibid.*, c. 71.
[3] *Ibid.*, c. 74.
[4] *Ibid.*, c. 94.

miers tems on avait transigé [1], et insensiblement le peuple avait confondu avec les pratiques chrétiennes des usages et des cérémonies d'un autre tems [2]. Bientôt on crut pouvoir exiger plus de pureté, et les conciles sévirent fréquemment contre les coutumes superstitieuses qu'on se transmettait de génération en génération. « Ceux qu'on surprendrait imitant les augures ou d'autres rites du paganisme, et ceux qui mangeraient des plats superstitieux avec les païens, disent les Pères de Rheims, seraient d'abord invités avec douceur à revenir de ces égaremens; mais s'ils continuaient à se mêler avec les idolâtres et à offrir des sacrifices, ils seraient assujétis à la pénitence déterminée par les canons [3]. » C'est que le paganisme se maintenait encore sous toutes sortes de formes: on conservait des idoles; on vénérait des pierres sacrées, des arbres et des fontaines; on allumait des torches [4]. L'Espagne fut surtout affligée par ces égaremens. On doit le croire, à en juger par les mesures qu'elle prit pour les réprimer. Elle statua que les personnes libres, qui se rendraient coupables à cet égard, seraient excommuniées pour la vie; que les maîtres répondraient de leurs esclaves, et qu'en cas de négligence, ils perdraient leurs droits sur eux [5]. Cela ne suffit pas. Quelque tems après on déclara que l'évêque, le prêtre ou le

---

[1] Voy. ci-dessus, t. I, p. 390.
[2] *Ibid.*, 396.
[3] *Concil. Rhemense anni* 825 *seu* 833, c. 14.
[4] *Accensores facularum.*
[5] *Concil. Tolet. XII.* Hardouin III, p. 1725.

juge qui souffrirait ces superstitions, serait destitué et subirait une année de pénitence [1].

D'après la théologie du tems, les dieux étaient les instrumens du démon. Les honorer, c'était faire société avec le diable. De là vint que peu à peu les œuvres occultes furent considérées comme une sorte de convention, d'arrangement avec le roi des enfers. On lui engageait l'âme pour l'autre monde, en échange des biens de celui-ci. Au nombre de ces biens se trouvait le pouvoir de prédire l'avenir, de découvrir des trésors et de guérir tous les maux, au moyen de quelques paroles magiques ou de toutes sortes d'enchantemens. Partout ces nouvelles folies se rattachaient à d'anciennes pratiques et les superstitions se prêtaient de la sorte un appui mutuel. Après cela on sait pourquoi les conciles condamnent les magiciennes à une année de pénitence [2]; les villageois qui font des offrandes au diable, à la perte d'une partie de leurs biens [3], les serfs qui font la même chose, au fouet ou à une amende de six *solidi* [4]. On comprend pourquoi ils maudissent ceux qui, en Italie, sous les yeux du pape, consultent les devins, les aruspices, les magiciens, les vendeurs d'amulettes [5]; ceux

[1] *Concil. Tolet. XXVI*, c. 2.

[2] Hardouin III, p. 1778.

[3] *Si paganus uxore sua nescia quid obtulerit, omnibus fortunis suis plectitor et collistrigio. Sin et ambo pariter ibidem fecerint, omnium bonorum suorum amissione ipsa etiam lucet et collistrigio. Ibid.* 1819.

[4] *Ibidem.*

[5] *Concil. Romanum, ibid.* 1863.

qui, sous les murs de Saint-Pierre, à Rome, exécutent en chœur les chants sacriléges des païens, célèbrent des banquets et courent avec des femmes, qui se couvrent les bras et les jambes de phylactères et s'offrent elles-mêmes à prix d'argent[1].

L'Europe était infectée de ces extravagances. Pepin-le-Bref, se souvenant de l'exemple de son père, engagea un concile de Leptines à frapper les délinquans d'une amende de quinze *solidi*. Le concile fit mieux, il traça une sorte de signalement des pratiques suspectes et une formule de renonciation au diable et à ses œuvres. Voici les principaux points du signalement : du sacrilége aux tombes des morts; des lupercales de février; des bois sacrés; des pierres sacrées; des sanctuaires de Mercure et de Jupiter; des amulettes et des liens; des fontaines; des enchantemens; des augures suivant les oiseaux, les chevaux, les bœufs; des divinations et des sortiléges; du feu de bois frotté (*Nodfyr*); du cerveau des animaux; des fêtes de Jupiter et de Mercure; du décroissement de la lune; des *tempêtes*, des *cornes* et des *limaçons;* des *pieds* et des *mains de bois* à la manière des païens, etc. Presque tout cela est de l'ancien paganisme classique. La formule d'abjuration est d'un autre genre. Elle rappelle le paganisme scandinave. La voici : «*Renonces-tu au diable? Je renonce au diable. Et à toute sa compagnie? Je renonce à toute sa compagnie. Et à toutes ses œuvres? Je renonce à toutes les œuvres du diable, à toutes les paroles qui tendent à honorer Wo-*

[1] *Ibid.*, p. 1830.

dan et Saxnote[1], *et à tous les démons, leurs associés. Crois-tu en Dieu le Père tout-puissant? Je crois en Dieu le Père tout-puissant. Crois-tu en Christ, fils de Dieu? Je crois en Christ, fils de Dieu. Crois-tu au Saint-Esprit? Je crois au Saint-Esprit*[2].

Rien ne se propageant avec plus de célérité que les pratiques superstitieuses, on pouvait craindre que les restes du paganisme de l'empire et ceux du paganisme du Nord ne s'unissent pour étouffer les doctrines de l'Eglise; dès-lors les synodes durent porter une religieuse vigilance sur tout ce qui pouvait les entretenir. Aussi voyons-nous les lois descendre à des détails, qui, sans céla, seraient indignes de leur attention. Voici ce qu'un synode d'Angleterre, de 787, dit à cet égard: «*Que chaque fidèle prenne exemple d'hommes vraiment catholiques, méprisant les restes superstitieux du paganisme. Car Dieu a fait l'homme pour qu'il fût beau, et les païens, par l'instinct du diable, l'ont défiguré. Vous portez le costume de ces païens que vos pères ont chassé de l'empire, les armes à la main, et vous imitez de la sorte des gens dont vous détestez la vie! Vous mutilez vos chevaux, par suite d'une honteuse habitude; vous leur fendez les narines; vous leur liez les oreilles au point de les rendre sourds; vous leur coupez la queue, et, au lieu de les garder beaux, vous les*

---

[1] Divinité inconnue ou mal indiquée.

[2] Cette formule est en vieux allemand, et fournit, de cette langue, un monument antérieur d'un siècle au célèbre serment que les trois fils de Louis-le-Débonnaire se sont prêté à Strasbourg après avoir fait à Verdun le partage des états de leur père. *Concil. Leptin. anni* 743.

faites horribles. Ce qui est plus grave : quand vous avez un procès, vous en appelez au sort, à la manière des païens; c'est un sacrilége. Vous mangez aussi du cheval, ce que n'ont jamais fait les chrétiens d'Orient, et ce qu'il vous convient d'éviter, afin que tout ce que vous faites soit honnête aux yeux de Dieu.»

Une partie de cela est petit, mais tout grandissait d'après le point de vue du tems; le paganisme était encore debout; il était puissant; de son vaste asile au Nord, il touchait presque au mahométisme, redoutable maître du Sud. Que Charles-Martel, Pepin-le-Bref et Charlemagne combattissent avec moins de vigueur, et les ennemis du christianisme l'écrasaient. C'est là ce qui explique la législation religieuse du tems. C'est aussi ce qui explique les lois de Charlemagne contre les Saxons doublement rebelles à ses yeux, et qu'il menace de *mort*, si, trompés par le diable, ils brûlaient et mangeaient un homme ou une femme, qu'ils croiraient sorciers et mangeurs de chair humaine [1]. Il décrète la même peine contre ceux qui réduiraient en cendres les restes mortels des leurs et ceux qui sacrifieraient des hommes au diable. Enfin, il condamne à quinze, à trente, à soixante *solidi*, ceux qui prononceraient des vœux auprès des arbres ou des fontaines sacrées [2].

C'était suivant les idées du tems, plus que le paganisme qu'il s'agissait de combattre; c'en était le chef. Le concile de Tours le dit franchement : «Que les prêtres

[1] Baluze, *Capit. Reg. Francorum I*, p. 251.
[2] *Ibid.* p. 254.

montrent bien au peuple des fidèles, que les magiciens et les enchanteurs ne sauraient remédier aux infirmités de la vie humaine, ni guérir les animaux languissans, estropiés, moribonds; que les herbes et les ligatures des sorciers n'y peuvent rien; que ce sont des filets et des piéges de l'ancien ennemi du genre humain, qui ne cesse de dresser des embûches pour tromper encore [1]. »

Telle était la véritable pensée du tems, et, dès-lors est légitimée la vivacité avec laquelle on poursuivit tout ce que les mœurs publiques avaient conservé du paganisme classique ou barbare.

Un autre ennemi, non moins puissant que celui-là, et qu'il fallut combattre avec la même vigueur, pour former des mœurs chrétiennes, c'était ce penchant pour les plaisirs sensuels, cet amour des voluptés, qui est à peu près aussi ancien que l'homme; qui, sans cesse, agite les peuples comme les individus, et, minant sans cesse, les lois de la religion comme celles de l'Etat, les renverse enfin, avilit les nations, perd les empires, et force périodiquement tout ce qui veut se conserver à se régénérer, à la source de l'éternelle vérité, par de nouvelles lois et des institutions nouvelles. Jamais régénération ne se conçut plus complète que celle qu'avait voulue le christianisme; mais telle était la corruption des peuples que lui livra l'empire, telle en était la licencieuse dégration, qu'il ne put jamais parvenir à leur inculquer la céleste pureté de ses principes et de ses sentimens.

Les mœurs de ces peuples, nous l'avons vu, étaient

---

[1] Hardouin IV, p. 1028. Cf. Regino, *disc. eccles. II*, c. 1, sq.

mauvaises, à la fin de la période précédente. Les populations du Nord, qui, dans le cours de la présente période, se joignirent à la société chrétienne, étaient moins corrompues; mais habituées à une liberté grossière, elles s'altéraient rapidement, en se confondant avec les restes de la Grèce et de Rome, et souvent hommes et femmes se livrèrent, avec une licence effrénée, à tout ce que peuvent renfermer de vices ou de crimes des nations composées de tels élémens. *L'ivrognerie, le rapt, les outrages de tous les genres, la violation des liens les plus sacrés, les conjonctions les plus illicites, l'avortement, l'infanticide,* se multiplièrent d'une manière effrayante. Sans cesse les conciles eurent à sévir contre ces excès; sans cesse on viola leurs lois et leurs injonctions. Leurs mesures les plus énergiques ne produisirent que lentement la réforme qu'ils avaient en but; mais leur influence fut salutaire au plus haut degré; sans leur vigueur, la société tombait en dissolution [1].

Elle y tombait encore si l'Eglise ne se fut alliée avec l'Etat pour réprimer, par des peines de tous les genres, graduées avec autant de vigueur que d'indulgence, le *vol,* le *meurtre,* le *suicide,* le *parricide,* le *fratricide,* le *duel,* le *parjure,* la *délation,* l'*usure,* les *fraudes* des

[1] Nous en appelons, pour *l'ivrognerie,* aux conciles de Mayence et de Tours, en 813; pour le *rapt,* aux canons de Rheims, 625; de Rome, 723; de Meaux, 845; et au réglement de l'évêque de Langres. (Hardouin IV, p. 435.); pour les autres vices aux actes synodaux produits par Hardouin, t. III, p. 1691, 1694, 1775, 1776, 1785, 1951, 1991, 1995, 2004; t. IV, p. 824, 1292; t. V, p. 7, 64, 419, 734; t. VI, p. 382, 403, 436, 603, 1007, 1187.

faux poids et des *mesures trompeuses*[1]. Telle était la grossièreté générale des mœurs, que le christianisme, loin de pouvoir supprimer les tarifs de composition établis par les codes barbares pour le rachat des délits et des crimes, fut réduit à approuver ces transactions avec l'esprit public[2].

Ces traits composent un triste tableau; ils contrarient singulièrement toutes ces vaines hypothèses, toutes ces vagues assertions, que les panégyristes débitent d'ordinaire sur la marche toujours triomphante, toujours glorieuse de la céleste vérité et de ses éternelles compagnes, les vertus. Non, ce n'est pas ainsi que se présente dans la réalité l'histoire morale et religieuse de l'homme. C'est une lutte continuelle entre le bien et le mal, ce sont des victoires individuelles, c'est rarement le triomphe général du bien qu'elle déroule à nos yeux. Mais c'est cette lutte générale, ce sont ces combats particuliers mêmes qui, peu à peu, font paraître la vérité dans tout son éclat, et qui élèvent, qui forment l'homme, les peuples, le genre humain au règne des vertus, à ce royaume céleste sur la terre, à cet ordre moral pour lequel est créé le monde, pour lequel le genre humain est régénéré par son Sauveur et qui fait sans cesse des progrès, qui les fait avec lenteur, mais qui les fait nécessairement, puisque la marche du monde est l'œuvre de la Providence comme le monde lui-même.

---

[1] Les actes des conciles, (Hardouin) t. III, p. 1775, 1776, 1820, 2055, 2058. IV, 825, 912, 954, 1042, 1292. V, 7, 87, 419, 734. VI, 185, 206, 436, 774, 1034.

[2] *Ibid.*, vol. III, p. 1783.

Que si l'on demande les causes de l'affligeant état des mœurs dans les siècles qui nous occupent, on les trouve de reste dans ce legs de corruption que lui avaient transmis les âges antérieurs; on les trouve dans la condition où le christianisme acquit le Nord, dans son ignorance si profonde et sa grossièreté si générale; enfin dans cet affaiblissement si déplorable du pouvoir, dans cette absence si longue des institutions politiques et morales les plus indispensables au développement intellectuel des peuples.

Et cependant cet âge ne manqua pas de toutes sortes d'institutions ni ne s'écoula sans faire des progrès dans toutes sortes de vertus, sans attester la toute puissance de cette morale chrétienne à laquelle il était dévoué de toute la profondeur de ses convictions.

Déjà nous avons vu quelques mesures que les chefs de l'Etat et de l'Eglise prirent ensemble pour assurer des *instructions* au peuple. Les conciles ont conservé la trace de beaucoup d'autres[1]. Les principales vertus à pratiquer, les vices à fuir furent signalés par eux[2]. On veilla avec plus de sollicitude encore aux dévotions publiques et privées[3]; les législations royales et pontificales se rencontrèrent et s'appuyèrent à ce sujet en parfaite harmonie. Non-seulement on communiqua à tous les peuples chrétiens les principes généraux de la morale évangélique, telle qu'on l'entendait; on fit encore la part

[1] Hardouin IV, p. 1408, 1426, 1438. V, p. 451. VI, p. 708.
[2] *Ibid.* III, p. 1714. 1774. IV, p. 904, 911, 912. VI, p. 207.
[3] *Ibid.* IV, p. 942 1007, 1017, 1292. V, 28. VI, 503.

du tems, des circonstances, de l'état de civilisation générale de chaque peuple. Ce que, dans un statut détaillé, le souverain spirituel de l'Occident fit pour les grossiers Bulgares, alors nouvellement convertis et fort ignorans encore [1], Charlemagne le fit pour les Saxons [2], et une nombreuse série de rois d'Occident le firent à leur tour, chacun pour leurs sujets, dans des réglemens qui nous attestent à jamais leur pieux dévouement à la morale religieuse [3].

En considérant toutes ces législations morales, émanées des autorités civiles et religieuses, on est tenté d'affirmer, que, dans l'histoire du genre humain, il ne fut jamais d'époque où s'exerçât sur les mœurs publiques et privées une surveillance plus sévère, où elles se trouvassent sous une tutelle plus forte ou plus sainte.

Telle fut du moins cette surveillance, telle en fut la délicatesse, qu'elle ne se borna pas à signaler et le vice et la vertu; qu'au contraire, elle s'étendit jusque sur les dangers que pouvaient courir l'innocence; que non seulement on interdit soigneusement la vaine parure, la coquetterie des vêtemens, les chants dangereux, mais encore les tableaux frivoles, les lascives peintures, et tout ce qui pouvait altérer la pureté de l'imagination et du cœur [4].

A ces instructions se joignaient des *institutions* pu-

---

[1] Hardouin V, 363.

[2] Baluze I, p. 251.

[3] Hardouin VI, p. 377, 497, 565, 567, 581, 593, 657. 660, 794, 895, 986.

[4] Hardouin III, 1695, 1775, 1777, 1991, 1994, 1695.

bliques, qu'on n'a peut-être pas assez appréciées, suivant les mœurs et les nécessités des têms. Il en est pourtant trois qui se signalent spécialement au milieu de toutes les autres, et qu'on ne saurait trop relever dans l'opinion; c'est d'abord celle des *visites pastorales*, c'est ensuite celle des *pénitences religieuses*, c'est enfin celle des *missions royales*.

Dans les visites pastorales, qui se firent d'abord par les évêques, et plus tard, concurremment avec eux, par les archidiacres des diocèses, le visiteur, d'après les instructions qui nous en sont restées, interrogeait les plus notables de chaque paroisse, après avoir reçu leur serment, sur l'état moral de la commune, les vices, les crimes ou les superstitions qui pouvaient l'affliger. Les prêtres furent entendus à leur tour; les comtes et les juges laïques prêtaient assistance, et, au besoin, main forte à l'évêque [1].

C'est d'après ces enquêtes que se déterminaient les moyens de répression de l'autorité, les pratiques d'expiation, les pénitences extraordinaires des fidèles.

Mais ces actes de repentir et ces mesures de correction ne se bornaient pas à des cas extraordinaires. Un système de discipline morale, précis à la fois et vigoureux, embrassait la vie entière, publique et privée, du fidèle; système dont les plus anciens canons formaient la base, mais que perfectionnaient, ou du moins que complétaient, d'année en année, les statuts synodaux et

---

[1] *Regino, de discipl. eccles.*, lib. II, c. I, sq. — *Caroli M. capit. IV, anni* 806, c. 4. — *Ludovici Pii capit. anni* 823, c. 23.

pontificaux et les traités particuliers des évêques ou des docteurs. Ce système, où tout était prévu et puni, depuis la médisance jusqu'au sacrilége; où les peines étaient graduées, depuis la pénitence de trois jours jusqu'à l'excommunication à vie [1], l'anathême et l'interdit de tout un royaume [2]; ce système jetait, on l'a dit, une sorte de rézeau sur toutes les facultés, sur tous les mouvemens de l'âme, et gouvernait la famille chrétienne, comme une seule cohorte militante.

Il y a de la vérité dans cette manière de voir. L'Eglise entière, en adoucissant, en modifiant cette institution, a proclamé cette vérité. Cependant, dans le moyen âge, ce même système fut souvent une digue salutaire, opposée au débordement des plus funestes passions; et ce système a été nécessaire, puisqu'il a été. Il n'a fait qu'une faute, et grande sans doute, c'est celle de ne pas avoir prévu sa fin, de ne l'avoir pas préparée par des perfectionnemens amenés avec une haute sagesse. Mais l'institution elle-même a exercé une influence puissante sur des générations dont, sans elle, la démoralisation eût été trop profonde, les destinées trop cruelles et l'héritage trop pernicieux pour les siècles à venir.

Ce qui donnait à cette institution une force si positive, c'est que l'Etat qui, sans cesse, appelait l'Eglise à son secours, lui prêta toujours son pouvoir. Non-seulement c'était chose établie en principe et en fait, dans les lois

---

[1] *Cf. liber Pœnitentialis ex scrinio Romanæ ecclesiæ, apud Canis. Lection. Antiq.*, t. II, P. II, p. 121.

[2] *Regino disc. eccles II*, c. 412. — *Concil. Lemor. a.* 1031.

générales et les actes de chaque jour, mais encore les missions extraordinaires, les inspections des envoyés royaux, secondaient très-spécialement l'action de l'autorité religieuse. Ces missions, particulières à la France, mais remplacées ailleurs par l'administration ordinaire, avaient sans doute pour but principal de faire recueillir des renseignemens exacts sur l'état des provinces, leurs ressources et leurs besoins; d'y faire redresser les torts et rendre justice à qui elle était refusée par les juges établis. Mais les envoyés du roi s'occupaient aussi des intérêts de l'Eglise, de la religion, des mœurs, et à d'autant plus juste titre que l'épiscopat avait l'inspection ordinaire de la justice; qu'il la réglait dans ses synodes; qu'il couvrait de sa tutélaire protection l'accusé qui se rendait au tribunal, et qu'il tenait la main à ce que d'infâmes délateurs ne perdissent pas l'innocence [1].

De la sorte l'Etat et l'Eglise veillaient en commun sur les plus précieux, les plus impérissables intérêts de l'humanité, les mœurs publiques, et, ainsi que nous l'avons dit, le moyen âge, par ces institutions, se distingua réellement dans l'histoire de la moralité.

Aussi à ces institutions et à ces instructions combinées de la royauté et du pontificat répondirent de belles vertus. D'abord celle qui fut toujours la source de toutes les autres, cette charité qui, du cœur de Jésus-Christ, s'est communiquée au monde chrétien, et est venue, flamme céleste, embrâser tous les hommes du même

---

[1] Hardouin III, p. 2062, 2063, 2071. IV, 824, 909, 1008, 1018, 1023, 1031, 1351, 1459. V, 7, 735, 736. VI, 773, 774.

amour pour l'éternelle sagesse et pour chacun de ses enfans bien-aimés.

En effet, cette charité chrétienne, toujours la même, s'est manifestée dans ces âges sous toutes les formes, et a enfanté toutes les vertus, offrant ses leçons et ses trésors aux peuples plongés dans les ténèbres [1], veillant aux besoins des pauvres [2], aux destinées de l'orphelin [3] et de l'esclave [4], aux intérêts des domestiques [5], des vassaux et des sujets; les défendant contre les maîtres, les suzerains, les rois [6]; recueillant les pauvres et les malades dans des hospices dotés libéralement et placés à côté de ces monastères, où déjà elle avait ouvert des asiles aux ascètes et des écoles à l'enfance [7]; travaillant à la fois à la paix générale et au maintien de la santé publique [8]; prévenant les famines et l'accaparement des denrées [9]; et donnant, à tous ceux qui la demandaient à titre de frères, l'hospitalité la plus ingénieuse et la plus cordiale [10].

Ce n'est pas dire, il est vrai, que cet âge ait brillé par une moralité pure, délicate, idéale. Il s'en faut. C'est la moralité de l'enfance qu'on y voit. Tout y est novice d'un côté; tout y est prescrit, de l'autre. Depuis

---

[1] Les nombreuses missions de cette période.
[2] *Ibid.* IV, 1292. V, 7, 498.
[3] *Ibid.* III, 904, 1007. V, 30.
[4] *Ibid.* III, 1819, 2058. V, 7. VI, 773.
[5] *Ibid.* IV, 1023.
[6] *Ibid.* IV, 1390, 1476. VI, I, 349.
[7] *Ibid.* IV, 1477. V, 29, 64, 464, 498. VI, I, 417.
[8] *Ibid.* IV, 565, 1597. VI, I, 349, 409, 773, 841, 1034.
[9] *Ibid.* IV, 1029, 1042.
[10] *Ibid.* IV, 825, 909, 912, 1021.

son entrée dans le monde jusqu'à sa descente dans la tombe, la vie de l'homme, ses rapports comme fils, époux et père [1]; tout ce qui appartient le plus essentiellement au foyer de la conscience et de la spontanéité de son âme, est dirigé par les statuts synodaux; à chaque pas il rencontre un précepte, pour chaque jour une observance, pour chaque faute une peine, et quand le cercle des jours terrestres est parcouru, commence pour lui une carrière de purification, dont ses bonnes œuvres ici-bas pourront à peine abréger la durée. Les bonnes œuvres elles-mêmes sont prescrites comme des devoirs; ce ne sont presque pas de bonnes œuvres, tant elles sont déclarées nécessaires. Tant il s'y attache de grâces, que ce serait imprudence, ce serait folie, ce serait impiété de ne pas en faire; c'est donc un bon calcul que de s'en acquitter. Mais alors ce ne sont plus des actes de choix, de liberté.

Telle est la morale de ces siècles, la seule qui semblât convenir à sa civilisation, la seule qui pût arrêter le torrent de la grossièreté générale, et peut-être la seule qui, peu à peu, pût se flatter de *christianiser* tout à fait l'Occident.

Cependant au fond de l'âme est le principe chrétien, la foi avec la charité et l'espérance. Tout est pour Dieu. Cet âge s'offre, se donne à Dieu avec tout ce qu'il est et ce qu'il a; c'est pour Dieu qu'il élève ces autels, ces

---

[1] C'est surtout l'état des époux, leur parenté, leurs rapports envisagés sous les points de vue qui occupent les conciles. *Ibid.* III, 1863, 1889, 2003, 2004. IV, 824, 859, 1008. V, 7, 27, 354. VI, 1, 436, 847, 1179.

oratoires, ces cathédrales, ces monastères, ces hôpitaux qu'aucune autre époque n'a su multiplier, n'a su éterniser comme celle-ci; c'est pour Dieu qu'on prodigue les donations et les legs avec une libéralité telle que les synodes sont obligés d'en restreindre les généreux excès [1]. Quelque puisse être le jugement d'un autre âge sur les *bonnes œuvres* de celui-ci, l'intention de ces œuvres fut belle, respectable, chrétienne; et, au fond de sa pensée la plus intime, est le pieux enthousiasme qui veut tout donner dans la vie à celui qui a donné sa vie pour l'homme.

Ce n'est pas tout. Malgré tout ce que fait cet âge, malgré ses dons, ses jeûnes, ses prières, ses pénitences, ses abnégations, il se sent indigne des grâces célestes; il a la conscience de son abaissement et ce sentiment lui inspire enfin un dernier effort d'amendement, qu'on ne saurait juger avec trop d'indulgence. C'est la *flagellation volontaire*. L'antiquité avait connu ce pieux art de mortifier la chair, d'en calmer les mouvemens. Les prêtres de l'Egypte s'étaient flagellés à certaines fêtes religieuses; leur exemple avait passé aux Grecs et aux Romains; on s'était flagellé chez eux en l'honneur de la Diane de Scythie, de la déesse de Syrie et aux Lupercales. Les ascètes des premiers siècles avaient eu recours à la même pratique, et, avec eux, la flagellation s'était établie dans les couvens. Volontaire, elle y était considérée comme très-méritoire; imposée par forme de pénitence, elle expiait un grand nombre de fautes et de délits.

---

[1] Hardouin IV, 1029.

Les laïques, dans les anciens tems de ferveur, partagèrent souvent ces exercices; point de doute à cet égard. Mais dans le cours du dixième siècle, loin de s'associer volontairement à la flagellation, ils semblaient décliner les pénitences ordinaires, au point que la loi de discipline fut obligée d'établir, pour les péchés, des *compositions* semblables à celles que la loi civile avait fixées pour les crimes et les délits[1].

Cependant, tout-à-coup, vers le milieu du onzième siècle, il éclata dans le sein du peuple un enthousiasme extraordinaire pour la flagellation. L'Italie en donna l'exemple. Elle le prit de deux moines, dont l'un le cardinal Damien, recommanda cette pratique, de fait et de paroles, et la fit recevoir dans les familles comme dans les monastères; dont l'autre, Dominique, surnommé le *cuirassé*, s'appliquant la discipline sans s'interrompre, faire en peu de tems une pénitence centenaire[2].

C'était pour expier le péché, c'était pour gagner le

---

[1] *Regino de disc. eccl. lib. II*, c. 438. *De Redemptionis pretio Si quis forte non potuerit jejunare, et habuerit, unde possit redimere; si dives fuerit, pro VII hebdomadis, det solidos XX: si non habuerit tantum, unde dare possit, det solidos X. — Sed attendat unusquisque, cui dare debeat, sive pro Redemptione captivorum, sive supra s. Altare, sive Dei servis seu pauperibus in eleemosyna.* — c. 439. *Pro uno mense, quod in pane et in aqua pœnitere debet aliquis, Psalmos decantet MCC genu flexo, et si non genu flexo, MDCLXXX.* — c. 441. *Qui vero Psalmos non novit, et jejunare non potest, pro uno anno, quod jejunare debet in pane et aqua, det in eleemosyna XXVI solidos etc.* — c. 446. — *cantatio unius Missæ potest redimere XII dies, X Missæ IV menses etc.*

[2] *Damiani, de laudibus flagellorum. — Cf. Epist. ad Alexand. P. apud Baronium ad ann.* 1055, n. 11.

ciel, que la dévotion du peuple s'imposait ce martyre, et, dès cette époque, la flagellation eût fait en Occident les progrès si rapides qu'elle y fit depuis, si le désir de gagner les grâces du Sauveur et les indulgences de son père, par d'éclatans sacrifices, n'eût trouvé à se satisfaire ailleurs.

Une occasion s'en trouva, glorieuse et brillante. Ce furent les croisades qui fournirent à la société chrétienne le moyen sacré de satisfaire cette ardeur, ou plutôt ce fut cette ardeur qui fit naître les croisades; car déjà le cœur chrétien, battant d'un mouvement commun, de la Norwège à la Calabre, brûlait d'impatience de gagner les grâces et les indulgences suprêmes au tombeau même du Sauveur; déjà, la foule, des évêques à sa tête, pélerinait dévotement au saint-sépulcre, et déjà le glaive du chevalier espagnol, moissonnant pieusement les Sarrasins, donnait aux chevaliers de l'Europe, le secret de se sanctifier, et, par là le signal d'une lutte nouvelle contre le mahométisme, et plus longue, et plus grave, et plus sanglante que la première.

Mais, à la naissance de cette lutte, commence un nouveau drame, et finit ce tableau de cinq siècles, où nous avons vu le christianisme briller encore, malgré tous les malheurs des tems; inspirer encore d'éclatantes vertus, malgré la funeste influence que purent exercer sur ses doctrines la civilisation décrépite de l'empire et la grossièreté native de ses vainqueurs. Si, dans ce long intervalle d'abaissement, la société chrétienne a vu s'éclipser une partie de sa gloire; si le mahométisme, s'emparant de quelques feuillets arrachés aux codes sacrés

de l'Église et s'armant du cimeterre, l'a détrônée en Asie, en Afrique, en Espagne; si, pour consoler ses malheurs et prêcher sa foi, elle n'a eu ni ses Chrysostome, ni ses Augustin, elle n'a pourtant manqué ni d'illustrations, ni de conquêtes. Elle a eu ses Charlemagne, ses Alfred, ses Otton, ses Wasili, ses Etienne; elle a pris le nord de l'Europe en place des côtes de l'Asie et de l'Afrique. Si elle a perdu son ancienne indépendance, si elle l'a abdiquée entre les mains des pontifes de Rome; ces pontifes, tout en se séparant de Byzance dégénérée, tout en se soumettant à la fois les rois et les peuples, tout en organisant cette théocratie dont relevaient et les évêques et les rois, ont fait de vingt nations une seule, la nation chrétienne, qu'ils ont pu opposer enfin, de la même parole, à l'éternel ennemi de tout ce que le christianisme et la civilisation, qui en est l'œuvre, portent de plus glorieux dans leur sein.

C'est Mahomet armant la seule Arabie contre la société chrétienne que nous avons vu au commencement de cette période; c'est le seul Urbain II armant l'Europe entière contre les Musulmans que nous apercevons à la fin de ces cinq siècles.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

TROISIÈME PÉRIODE.

Etablissement du mahométisme ; sa lutte contre la société chrétienne ; décadence de cette société en Orient, et progrès en Occident. Origine du projet de ressaisir l'ancien domaine du christianisme.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 13, ligne 2, au lieu de *Abou-bekre, gendre*, lisez *beau-père*.

Page 22, ligne 9, au lieu de *le pape Boniface*, lisez *Boniface V*.

Page 29, note 2, au lieu de *dom Ruissart*, lisez *Ruinart*.

Page 178, ligne 18, au lieu de *principes*, lisez *princes*.

Page 196, ligne 30, au lieu de *politiques, moraux, et fut*, lisez *politiques et moraux, fut*.

Page 206, note 2, au lieu de *l'empire*, lisez *l'empereur*.

Page 221, ligne 25, au lieu de *son chef du diocèse*, lisez *du chef de son diocèse*.

Page 295, ligne 14, au lieu de *mystères sur chacun*, lisez *dans chacun*.

Page 299, ligne 20, au lieu de *deux dernières*, lisez *trois dernières*.

Page 314, ligne 19, au lieu de *tous esprits*, lisez *tous ces esprits*.

Page 343, ligne 9, au lieu de *reprocha*, lisez *reproche*.

Page 367, ligne 16 au lieu de *ses tableaux*, lisez *les tableaux*.

Page 387, ligne 8, au lieu de *Thelassius*, lisez *Thalassius*.

Ibid., note 3, au lieu de *Moine des britanniques*, lisez *Moine des îles britanniques*.







